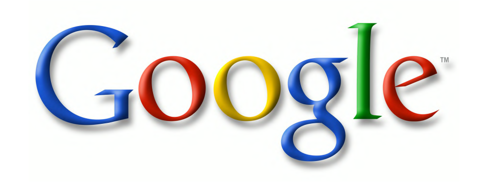
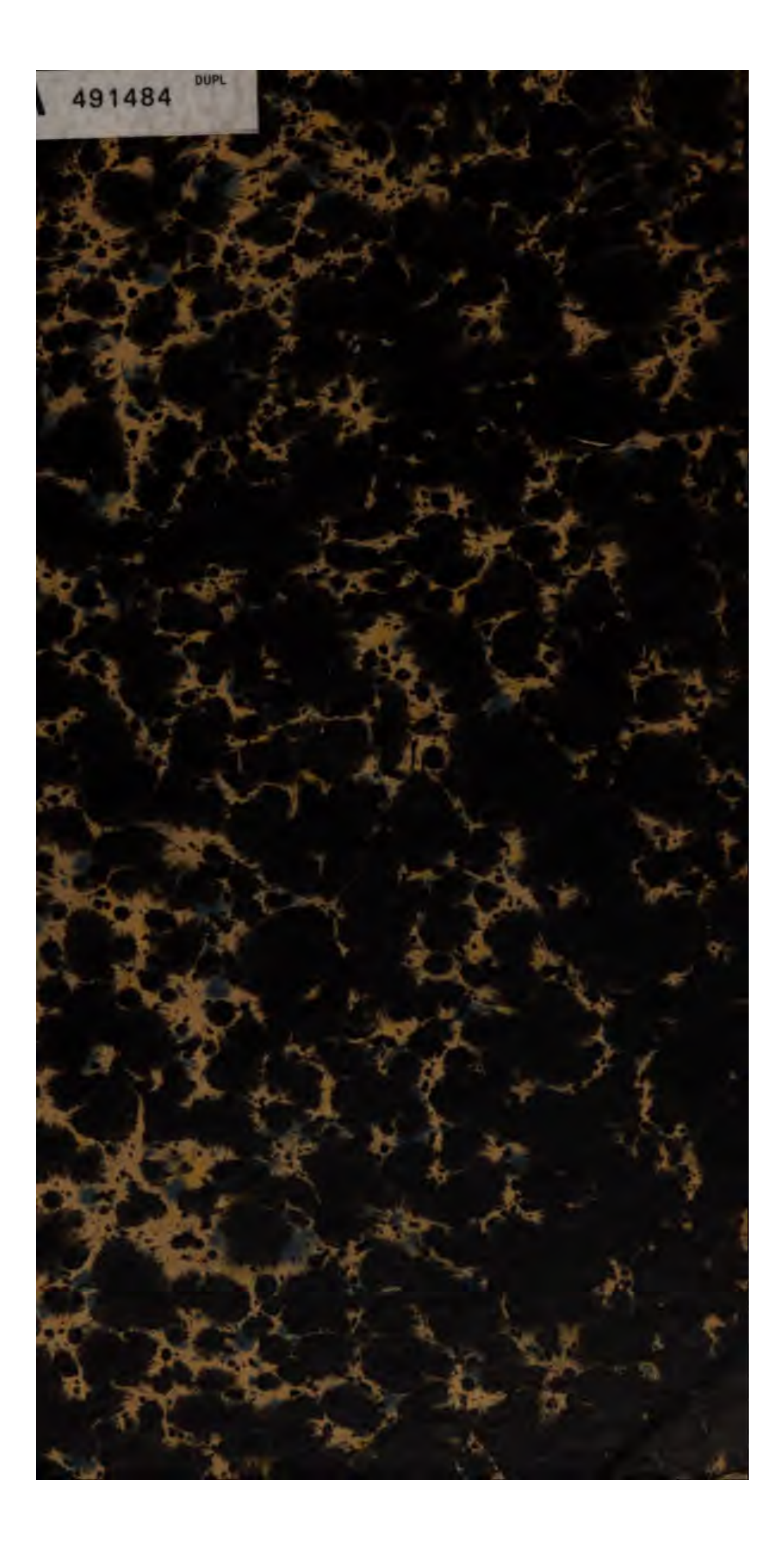





J. BAUD
BESANÇON


UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

A de Bagatta

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

Procès-verbaux + memoires.

ANNÉE 1891



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE PAUL JACQUIN

Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance

1892

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1891

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 15 janvier 1891.

Etaient présents : MM. Sayous, président; le chanoine de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Coutenot, Ducat, Estignard, Fleury, le docteur Gauderon, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mieusset, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1890 est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de M. le lieutenant général Liagre, associé étranger.

M. Albert de Montet, associé étranger, fait hommage d'un travail intitulé : *Le Meurtre du sire Jean de Compeys-Thorens* (1476).

M. le président présente une étude intitulée : *Xavier Marmier voyageur dans l'Europe orientale.* MM. Gauderon et Lieffroy

donnent une première lecture de leurs discours de réception, et M. Mieusset lit une pièce de vers destinée, comme les communications précédentes, à la prochaine séance publique.

M. le président propose à l'Académie, en vertu de la résolution votée dans la séance précédente, un projet de vœu en faveur de la restauration de l'Université de Franche-Comté. Ce projet est, après discussion, voté à l'unanimité en ces termes :

« L'Académie,

» Considérant que l'Association des intérêts bisontins a pris l'initiative des démarches en vue de l'établissement d'une Faculté de droit à Besançon, et ultérieurement d'une Université ;

» Qu'elle-même, depuis sa fondation et en vertu de son titre, s'est efforcée de favoriser tout ce qui pouvait entretenir ou ranimer l'unité morale comme la culture intellectuelle de la province ;

» Que, notamment en 1843, elle s'est associée aux démarches qui avaient pour but l'établissement d'une Faculté des sciences ;

» Qu'une Faculté de droit, complétant et fortifiant les institutions actuelles d'enseignement supérieur existant à Besançon, répondrait aux traditions et aux aptitudes de la population franc-comtoise ;

» Que cette Faculté a été demandée avec instance par la ville de Besançon, notamment de 1815 à 1830, et a reçu même, par suite de circonstances extraordinaires, un commencement d'organisation en 1870 ;

» Que l'existence et la perpétuité d'une Université ont été garanties à la Franche-Comté par les capitulations de 1668 et 1674 ;

» Que la ville de Besançon, en 1691, a payé 150,000 livres le droit de posséder une institution qui est restée, jusqu'à sa destruction, un des principaux foyers de la vie provinciale ;

» Emet le vœu :

» 1° Qu'une Faculté de droit soit le plus promptement possible fondée à Besançon ;

» 2° Que Besançon devienne le siège d'une Université dès que ce dernier titre aura été consacré par la loi. »

Ce vœu sera envoyé à M. le ministre de l'instruction publique, à M. le maire de la ville et à M. le président de l'Association des intérêts de Besançon, et communiqué aux Sociétés savantes de la province.

L'Académie décide que la Société d'émulation de Montbéliard et la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul seront invitées à se faire représenter à la séance publique et au banquet.

M. le secrétaire présente le rapport d'usage sur les candidatures.

Sont élus membres de la commission des publications : MM. Mieusset, de Sainte-Agathe, Lombart, Suchet, Estignard.

La séance est levée.

Le Président,
ED. SAYOUS.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance publique du 22 janvier 1891.

Etaient présents : M. SAYOUS, président; Mgr l'archevêque et M. le préfet du Doubs, directeurs-nés; M. le maire de Besançon, académicien-né; MM. le chanoine DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, ESTIGNARD, FLEURY, le docteur GAUDERON, GUICHARD, le marquis DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY; Eugène DE BEAUSÉJOUR, Alfred BOVET; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Xavier Marmier voyageur dans l'Europe orientale, par M. le président.

De l'influence des milieux sur les êtres vivants, discours de réception, par M. le docteur Gauderon.

Réponse de M. le président.

Eloge de M. le docteur Sanderet de Valonne, par M. le docteur Coutenot.

Une vallée du haut Jura au XVIIIe et au XIXe siècle, discours de réception, par M. Lieffroy.

Réponse de M. le président.

Un preux de Besançon, poésie, par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Besson, Gauthier, Girardot, Isenbart, Roland et de Sainte-Agathe, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

M. l'abbé Touchet, vicaire général;

M. le marquis de Vaulchier, déjà associé correspondant.

Dans l'ordre des associés correspondants franc-comtois :

M. Paul-Noël Le Mire, à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura).

Dans l'ordre des associés étrangers :
M. le docteur Marc Dufour, à Lausanne.

Le Président, Ed. Sayous.

Le Secrétaire perpétuel, L. Pingaud.

Séance du 19 février 1891.

Etaient présents : MM. Sayous, président; Besson, Boussey, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, le chanoine Faivre, Fleury, le docteur Gauderon, Gauthier, le docteur Girardot, Guichard, Lambert, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, de Lurion, Mairot, Mieusset, Péquignot, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, le chanoine Touchet, le marquis de Vaulchier; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux des séances des 15 et 22 janvier sont lus et adoptés.

MM. Le Mire et le docteur Dufour remercient l'Académie de leur élection.

M. le ministre de l'instruction publique et M. le président de l'Association des intérêts de Besançon accusent réception du vœu de l'Académie en faveur de la création d'une Faculté de droit à Besançon et de la restauration de l'Université franc-comtoise.

La Société de médecine et la Société d'agriculture de Besançon envoient leur adhésion à ce vœu.

M. le secrétaire présente les ouvrages suivants, adressés par leurs auteurs :

Par M. le capitaine Allard, *De l'éclairage électrique du moulin militaire Saint-Paul.*

Par M. Just Tripard, associé correspondant, *Monographie du bassin de l'Audeux* (La Grâce-Dieu, Bremondans-Leugney, Orsans).

Le conseil de rédaction de la *Revue de l'enseignement supérieur*, qui vient de se fonder à Dijon, propose l'échange avec les Mémoires de l'Académie. Cet échange est accepté.

M. Paul Guichard donne lecture du rapport de la commission des finances. L'Académie approuve le compte de M. le trésorier et lui donne décharge de sa gestion pour l'année 1890.

M. Paul Guichard présente, au nom de la même commission, le projet de budget pour 1891 :

Recettes.		Dépenses.	
En caisse au 1er janvier 1891. . . .	3,661 10	Impressions . . .	1,300 »
Produit des rentes .	2,605 »	Pension Suard. . .	1,500 »
Cotisations . . .	760 »	Prix	700 »
— des correspondants . .	80 »	Documents inédits .	1,300 »
Droits de diplôme .	20 »	Traitement Lacoste .	50 »
Vente de volumes .	120 »	— Ledoux .	70 »
Intérêts des fonds placés.	50 »	Frais de séances, secrétariat. . . .	220 »
Subvention du département	500 »	Dépenses imprévues.	200 »
	7,796 10		5,340 »
Excédent des recettes.			2,456 10

Ce projet est adopté.

M. Lambert lit un extrait important d'un travail qu'il prépare sur l'enseignement du droit dans l'ancienne Université franc-comtoise.

Un membre propose qu'à l'avenir les invitations au dîner annuel académique à faire, dans le sein de l'Académie, mais en dehors des quarante membres titulaires ou associés résidants, soient réglées par l'Académie elle-même et non plus par le bureau. Cette proposition est mise en discussion et repoussée à l'unanimité moins deux voix.

La séance est levée.

Le Président,
Ed. SAYOUS.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 19 mars 1891.

Etaient présents : MM. SAYOUS, président; DUCAT, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, le marquis DE JOUFFROY, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, le marquis DE VAULCHIER, VUILLERMOZ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est lu et adopté.

La Société d'émulation du Doubs, la Société de médecine de Besançon, la Société d'émulation de Montbéliard, la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, adressent leur adhésion au vœu émis par l'Académie en faveur de la création d'une Faculté de droit à Besançon et de la restauration de l'Université franc-comtoise.

M. le docteur Baudin fait hommage des bulletins mensuels de sa statistique démographique et médicale de Besançon (janvier et février).

M. le docteur Lebon présente un rapport analytique sur le livre intitulé : *Ville de Besançon. Annuaire statistique et démographique suivi du rapport annuel de 1889.*

M. le secrétaire communique, au nom de M. Fleury, une étude sur *les Droits honorifiques en Franche-Comté.*

Ces deux lectures sont renvoyées à la Commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
Ed. SAYOUS.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 16 avril 1891.

Etaient présents : MM. SAYOUS, président ; BOUSSEY, BOUTROUX, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, le marquis DE JOUFFROY, LAMBERT, LIEFFROY, LOMBART, DE LURION, MAIROT, PÉQUIGNOT, le comte DE SAINTE-AGATHE, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de M. le baron Kerwyn de Lettenhove, associé étranger.

La séance mensuelle de mai sera avancée de huit jours, à cause de sa coïncidence avec la réunion des sociétés savantes à Paris, et aura lieu le 14 mai.

M. le marquis de Loray donne lecture d'une notice sur l'abbé d'Espiard, prédicateur de la reine Marie Leckzinska, et l'un des fondateurs de l'Académie.

M. Pingaud fait connaître plusieurs lettres de Gustave Fallot,

premier pensionnaire Suard, communiquées par MM. Fleury et Alfred Bovet, ou extraites des archives de l'Académie.

Ces deux travaux sont renvoyés à la Commission des publications.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Sayous. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance du 14 mai 1891.

Etaient présents : MM. Sayous, président; le chanoine de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, le chanoine Faivre, Fleury, Gauthier, Guichard, Lambert, Lieffroy, Lombart, Mairot, le comte de Sainte-Agathe, le marquis Terrier de Loray, le chanoine Touchet, le marquis de Vaulchier; le chanoine Suchet, secrétaire adjoint.

Le procès-verbal de la séance du 16 avril est lu et adopté.

M. le président annonce que l'Académie a à pourvoir à deux places d'associés résidants, deux places d'associés correspondants nés en Franche-Comté, et deux places d'associés étrangers. L'Académie décide qu'il sera pourvu à deux places pour chacune de ces catégories.

M. le docteur Druhen lit un mémoire sur l'exercice de la médecine par les officiers de santé. Vu l'importance de ce mémoire, l'Académie décide, d'accord avec M. le docteur Druhen, que, moyennant quelques modifications, ce mémoire sera communiqué en seconde lecture à la commission des publications, et qu'un exemplaire en sera envoyé le plus tôt possible à la commission du Sénat chargée d'examiner la question des officiers de santé.

M. Sayous donne lecture d'une étude sur les deux frères Amédée et Augustin Thierry, et sur leur séjour à Vesoul et à Luxeuil. Cette lecture est réservée pour la séance publique de juillet.

L'Académie procède à la nomination des deux commissions pour les concours de poésie et d'histoire. — Sont nommés membres de la commission d'histoire : MM. le marquis de Loray, le chanoine de Beauséjour, le comte de Sainte-Agathe, — et pour la commission de poésie : MM. Mieusset, Guichard et Lieffroy.

La séance est levée.

Le Président, Ed. Sayous. — *Le Secrétaire adjoint,* J. M. Suchet.

Séance du 18 juin 1891.

Etaient présents : MM. SAYOUS, président; le chanoine DE BEAUSÉJOUR, BOUTROUX, le chanoine FAIVRE, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, le général GRESSET, GUICHARD, LIEFFROY, MAIROT, MIEUSSET, PÉQUIGNOT, SIRE, le chanoine SUCHET, le marquis DE VAULCHIER; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

M. le président annonce la mort de MM. Frédéric Perrier, membre honoraire, et Xavier Kohler, associé étranger. M. le général Gresset se charge de rédiger une notice sur le premier, et M. Fleury sur le second.

M. de Marsy, président de la Société archéologique de France, invite les membres de l'Académie à prendre part au Congrès qui se tiendra à Dole, Besançon et Montbéliard, du 16 au 19 juillet. L'Académie décide que, d'accord avec la Société d'émulation du Doubs et la Société des architectes du Doubs sur la part à prendre au Congrès, elle sera représentée à cette assemblée par M. le président et M. le secrétaire perpétuel, et s'engage à voter sa quote-part dans la subvention demandée pour assurer les frais de la réception.

La Société d'émulation de Montbéliard, par une lettre du 21 mai, a invité l'Académie à prendre part à sa séance publique annuelle. A cette séance et au banquet qui a suivi, M. Sire a représenté la Compagnie.

M. de Montet, associé étranger, fait hommage de son livre intitulé : *Mme de Warens et le pays de Vaud;* M. Du Bois-Melly, associé étranger, d'un autre ouvrage intitulé : *Relations de Genève et de la cour de Sardaigne au XVIIIe siècle.*

Le tableau de candidatures dressé par la commission des élections est présenté et adopté.

L'Académie adopte également les propositions de la commission des publications relatives à la suite des impressions.

M. Suchet lit une notice nécrologique sur M. Kornprobst, ancien membre résidant.

M. Boutroux communique son discours de réception, *De la fermentation panaire*, qui est retenu pour la prochaine séance publique.

La séance est levée.

Le Président,
Ed. SAYOUS.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 16 juillet 1891.

Etaient présents : MM. Fleury, vice-président; le chanoine de Beauséjour, Boussey, le docteur Coutenot, le général Gresset, Guichard, Lambert, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mieusset, le marquis de Vaulchier; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est lu et adopté.

M. Fumey, pensionnaire Suard, fait connaître par lettre les heureux résultats de ses examens à l'Ecole des langues orientales et ses projets d'études ultérieures.

M. le chanoine de Beauséjour présente le rapport sur le concours d'histoire, et M. Mieusset, le rapport sur le concours de poésie. Les conclusions de ces deux rapports sont adoptées.

La séance est levée.

Le Vice-Président,
Fleury.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance publique du 23 juillet 1891.

Etaient présents : MM. Sayous, président; le chanoine de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, Fleury, le général Gresset, Guichard, le docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, Mairot, Mieusset, Péquignot, le chanoine Suchet, le marquis de Vaulchier, Vuillermoz; Pingaud, secrétaire perpétuel.

La séance a lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Les deux frères Thierry à Vesoul et à Luxeuil, par M. le président Sayous.

La fermentation panaire, discours de réception par M. Boutroux.

Réponse de M. le président.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. le chanoine de Beauséjour.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Mieusset.

Après la lecture de chacun de ces rapports, M. le président proclame :

1° M. l'abbé Chevallot, curé de Filain, auteur d'un mémoire intitulé : *Un coin des Vosges franc-comtoises. De Melisey à Château-Lambert,* comme ayant obtenu une médaille de 200 fr. ;

2° M. l'abbé Loye, curé de Fleurey-lez-saint-Hippolyte, auteur d'un mémoire intitulé : *Histoire de la baronnie de Belvoir,* comme ayant obtenu une médaille de 200 fr. ;

3° M. Charles Godard, professeur au collège de Gray, auteur d'un mémoire intitulé : *La municipalité de Gray du XVIe au XVIIIe siècle,* comme ayant obtenu une médaille de 100 fr. ;

4° M. Louis Duplain, à Besançon, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Doubs et Loue,* comme ayant obtenu une médaille de 100 fr.

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. le docteur Gauderon, Gauthier, le docteur Girardot, le comte de Sainte-Agathe, le marquis Terrier de Loray, a élu :

Dans la classe des associés résidants :

M. Giacomotti, directeur de l'école des beaux-arts, déjà associé correspondant;

M. le docteur Baudin.

Dans la classe des associés correspondants franc-comtois :

M. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray.

Dans la classe des associés étrangers :

M. le comte Max de Diesbach, secrétaire de la Société d'histoire de Fribourg, à Fribourg;

M. Théophile Dufour, bibliothécaire de la ville de Genève.

L'Académie a élu pour l'année 1891-1892 : président, M. Henri Mairot, et vice-président, M. le chanoine de Beauséjour.

Le Président, ED. SAYOUS.

Le Secrétaire perpétuel, L. PINGAUD.

Séance du 19 novembre 1891.

Etaient présents : MM. MAIROT, président; BOUSSEY, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, FLEURY, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, le docteur GIRARDOT, GUICHARD, LAMBERT, le docteur LEBON, LIEFFROY, LOMBART, PÉQUIGNOT, le chanoine SUCHET ; PINGAUD, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal des séances des 16 et 23 juillet est lu et adopté.

M. Mairot, élu président, a adressé, le 1er août, à l'Académie sa démission des fonctions de trésorier.

M. le président annonce la mort de MM. Mignard et le prince Louis-Lucien Bonaparte, membres honoraires; de M. Charles Toubin, associé correspondant franc-comtois.

MM. Théophile Dufour, le comte de Diesbach, Jourdy, remercient l'Académie de leur élection.

L'Académie approuve la dépense d'une somme de 50 fr. 75, qui représente sa quote-part dans les frais de réception du Congrès archéologique. Elle approuve ensuite l'échange de publications proposé par la Société de l'histoire de Paris et par la Société d'émulation de Saint-Dié (Vosges).

Les ouvrages suivants ont été envoyés:

Par M. Puffeney, associé correspondant, *Odes choisies d'Horace, Fables et poésies gnomiques;*

Par M. le docteur Bergeret, associé correspondant, *le Peintre Edouard Baille, Etude psychologique et médicale;*

Par M. Feuvrier, associé correspondant, *le Capitaine Puffeney;*

Par M. Paul Girod, associé correspondant, *les Stations de l'âge du renne,* 4e fascicule;

Par M. de Beaurepaire, associé correspondant, *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc;*

Par M. Du Bois-Melly, associé étranger, *les Ordonnances et les mœurs sous le règne des derniers Valois.*

Des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'Académie décide qu'elle pourvoira, en janvier 1892, à trois places d'associés correspondants franc-comtois et une place d'associé étranger. Elle décide en outre que MM. Xavier Marmier, Pasteur et Gérôme, inscrits jusqu'ici dans la classe des associés correspondants franc-comtois, seront inscrits dans la catégorie des membres honoraires, où trois places sont vacantes.

M. le docteur Lebon lit une notice nécrologique sur M. Mignard. M. le secrétaire perpétuel, au nom de M. Sire, en lit une sur M. Liagre.

M. Lambert rend compte en ces termes des dernières publications de M. Du Bois-Melly:

« J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte, l'année dernière, d'une étude de M. Du Bois-Melly, membre de l'Institut genevois, et notre confrère comme associé étranger, sur les droits féodaux dans l'ancienne république de Genève. Depuis lors, M. Du Bois-Melly a fait hommage à l'Académie de trois nouveaux ou-

vrages, lesquels témoignent qu'on peut unir, même dans un âge avancé, trois talents dont l'accord est aussi précieux que rare, ceux d'écrivain, d'artiste et d'érudit.

» Le premier de ces ouvrages est intitulé : ***Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève, depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'ancien régime.*** On y trouve, pour bien dire, toute l'histoire de Genève pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Les traits de mœurs, les anecdotes y abondent, et, malgré son titre un peu technique, ce volume est d'une lecture fort agréable.

» Cet ouvrage historique a été suivi d'un album comprenant trente dessins à la plume, autographiés par l'auteur. Ces dessins sont, en général, des vues de châteaux, anciens ou modernes, et parfois en ruine, des environs de Genève. Sur chacun de ces châteaux, M. Du Bois-Melly a écrit une notice historique, dont il a également autographié le texte. Toutes les vues ont été prises d'après nature par l'auteur lui-même. La preuve s'en trouve notamment dans la planche XV, datée du 24 juin 1890, et représentant, avec les restes du château de Cruseille, la « manœuvre tournante de la gendarmerie de l'endroit à la recherche d'un espion allemand, se disant le sieur Du Bois-Melly de Genève (qu'il a probablement assassiné afin de s'emparer de sa carte de visite....). Ledit espion est habituellement porteur d'un album de paysagiste pour mieux dissimuler ses dangereux... dessins. » Grâce à Dieu, les vigilants gendarmes n'ont pas confisqué l'album, et nous avons aujourd'hui l'agrément de le parcourir.

» J'arrive au troisième ouvrage qui nous a été envoyé par M. Du Bois-Melly. C'est une brochure extraite du ***Bulletin de l'Institut genevois,*** et intitulée : *Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois.* « Depuis une quarantaine d'années que je tiens la plume, m'écrivait notre éminent confrère, le 22 août dernier, c'est la première fois que j'aborde un sujet d'intérêt général, ne concernant spécialement ni Genève, ni le Valais, ni la Savoie, et mon excuse, en me hasardant ainsi hors de ma modeste sphère habituelle, est, comme je le dis à la dernière page, l'intérêt très vif que j'ai trouvé dans ces recherches. » Mais la meilleure préparation pour écrire l'histoire à un point de vue général, n'est-ce pas de l'avoir étudiée longtemps en détail, sur un point particulier, comme l'a fait M. Du Bois-Melly en dépouillant les archives de Genève?

» Cette fois donc, M. Du Bois-Melly a eu l'ingénieuse idée de rechercher quels étaient les usages et les mœurs, en France, à la fin du XVI[e] siècle, d'après les lois de cette époque. Il s'est servi

pour cela du *Code Henri III,* compilation aujourd'hui peu connue, premier essai de codification générale des lois françaises. Ce *Code Henri III* est un recueil des ordonnances des rois de France, qui fut composé, à la demande de Henri III, par Barnabé Brisson, président au Parlement de Paris, le même qui, après avoir pactisé avec la Ligue, fut pendu au Châtelet par l'ordre du Conseil des Seize, en 1591. Son Code avait été publié en 1587, et Henri III en avait fait adresser un exemplaire à tous les parlements, pour provoquer leurs observations, se proposant de lui donner force de loi, après qu'il aurait été revu et corrigé (1); mais les troubles de cette époque, la mort du roi en 1589 et celle du président lui-même, survenue deux ans après, furent cause, sans doute, que ce projet n'eut pas de suite; le *Code Henri III* resta une œuvre privée. Il fut cependant publié de nouveau par Charondas, en 1601, avec des commentaires, et il eut encore plusieurs autres éditions. Divisé en vingt livres et en titres, ce code embrasse presque toutes les matières du droit public et privé : état ecclésiastique, organisation de la justice, procédure civile, droit civil, droit criminel, police, universités, impôts, douanes, monnaies, domaine et droits de la couronne, charges militaires. On comprend facilement quelle mine inépuisable de renseignements il offre aux historiens. M. Du Bois-Melly n'en a analysé que deux livres, le septième et le huitième, où il est traité de l'instruction des procès criminels, des crimes et des peines. Or, cette simple analyse, éclairée par des exemples empruntés aux auteurs du temps, constitue un tableau très intéressant de l'état de la France sous les derniers Valois. Le même travail pourrait être étendu à l'ouvrage tout entier; il y a là une voie nouvelle ouverte aux érudits, un vaste champ encore peu exploré : M. Du Bois-Melly a le mérite d'y avoir, en quelque sorte, pénétré le premier; mais il reste encore beaucoup à faire après lui, et son initiative mériterait d'être imitée et suivie.

» Elle pourrait l'être spécialement dans notre pays de Franche-Comté. J'ai eu la pensée de comparer le *Code Henri III* avec le *Recueil des ordonnances et édits de la Franche-Comté de Bourgogne*, publié à Dole, en 1619, par Jean Petremand. Il ne me paraît guère douteux que c'est l'œuvre de Brisson qui a suggéré l'idée et fourni le modèle de celle de Petremand, qui, du reste, avait reçu, comme Brisson, une mission spéciale du souverain de sa patrie : « Vous avez permis, dit-il aux archiducs Albert et Eugénie, dans l'épître

(1) Voir les lettres de privilège qui sont en tête de l'ouvrage.

dédicatoire de son ouvrage, que sous vostre authorité, sur l'advis de vostre Parlement de Bourgongne, à la requisition des trois Estats de vostre Comté, j'aye dressé ce Corps des Edicts et Ordonnances que Vous et Vos Ancestres avez sagement instituez. » Plus favorisé que le *Code Henri III*, l'ouvrage de Petremand est resté, jusqu'à la conquête de la Franche-Comté et même encore après, le recueil à peu près officiel des lois de notre pays. Dans la courte notice consacrée à son auteur par Weiss, dans la *Biographie Michaud*, l'érudit comtois remarque que ce livre est « intéressant pour l'histoire des anciens usages de cette province. » Un travail analogue à celui dont M. Du Bois-Melly a donné l'exemple pour le *Code Henri III* pourrait donc être fait sur l'ouvrage de Petremand, et ce travail contribuerait certainement à mieux faire connaître l'histoire et les mœurs de nos ancêtres. »

M. Lombart lit une étude sur Babeuf et les origines du socialisme contemporain.

M. Pingaud communique plusieurs lettres adressées par Bergier, le célèbre apologiste, à son ami l'abbé Trouillet, curé d'Ornans.

M. le président fait connaître officiellement à l'Académie que la subvention de 500 fr. dont elle jouissait depuis de longues années sur les fonds départementaux a été supprimée, à la session d'août dernier, par le conseil général. Les mesures à prendre pour parer aux conséquences de cette suppression seront discutées dans la séance mensuelle de mars 1892.

M. le président rend compte des séances préparatoires qui ont eu lieu à l'hôtel de ville, en vue de la session de l'Association pour l'avancement des sciences, qui se tiendra à Besançon en 1893. Il a été convoqué à ces séances avec M. le secrétaire perpétuel pour représenter l'Académie. L'Académie décide qu'elle sera inscrite sur la liste des souscripteurs.

On procède ensuite à l'élection d'un trésorier. M. Paul Guichard est élu.

Sont élus ensuite membres de la Commission des élections : MM. Ducat, Sayous, Gauderon, Suchet, Lieffroy, Boussey et Fleury.

La séance est levée.

Le Président,
H. MAIROT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 10 décembre 1891.

Etaient présents : MM. Mairot, président; le docteur Baudin, le chanoine de Beauséjour, Boussey, Boutroux, le docteur Druhen, Ducat, Fleury, le docteur Gauderon, Gauthier, Giacomotti, le docteur Girardot, Guichard, Isenbart, Lambert, le docteur Lebon, Lombart, Péquignot, le docteur Roland, le comte de Sainte-Agathe, Sayous, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray; Pingaud, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est lu et adopté.

L'Académie accepte l'échange de ses publications avec la Société d'émulation de Roubaix et la Société des sciences naturelles de l'Ouest, à Nantes.

M. le docteur Baudin fait hommage de son opuscule sur les Bains salins de la Mouillère.

M. Théophile Dufour, associé étranger, a adressé à l'Académie, avec ses remerciements pour sa nomination, les brochures suivantes :

Etude sur la diplomatique royale de Bourgogne Jurane, suivi d'un *Regeste des Actes Rodolphiens* (888-1032).

Notes sur le couvent de Sainte-Claire, à Genève (1476-1535);

Un opuscule inédit de Farel (1535);

Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin (1537) *et sur les autres livres, imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme* (1533-1540);

Clément Marot et le Psautier huguenot;

Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel;

Bâle, Zurich et Genève en 1558 (fragment de lettre d'un Anglais);

Giordano Bruno à Genève (1579);

Deux relations de l'Escalade;

Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, etc.;

Notice sur Esaü Colladon;

Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens;

William Windham et Pierre Martel. Relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamounix (1741-1742);

Quelques lettres de G.-H. Dufour (1813-1815);

Amédée Roget (*Allocution*);

Albert Rilliet, id.

Rapport sur le concours pour le prix d'histoire;

Allocution à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. le président souhaite la bienvenue à MM. Baudin et Giacomotti; il présente les félicitations de la compagnie à M. Druhen, qui a fêté, il y a quelques jours, le cinquantenaire de son doctorat, et énumère les nombreux travaux par lesquels l'honorable doyen a payé, depuis 1855, son tribut à l'Académie.

M. le marquis de Loray lit une notice nécrologique sur M. le baron Kerwyn de Lettenhove, associé étranger.

M. le secrétaire perpétuel communique, au nom de leurs auteurs, les notices sur MM. Kohler et Frédéric Perrier, par MM. Fleury et Gresset.

M. le président lit une étude sur les Alpes suisses, par Eugène Rambert, et M. Boussey un travail destiné à lui servir de discours de réception, intitulé : *Un aventurier franc-comtois au XVIIe siècle: Gonzel.* Ces deux morceaux sont retenus pour la prochaine séance publique.

M. le secrétaire présente la liste des candidatures aux places vacantes. Elle est adoptée.

La prochaine séance publique est fixée au 23 janvier. Elle sera suivie d'un banquet que MM. Lieffroy et de Sainte-Agathe sont chargés, de concert avec le bureau, d'organiser.

L'Académie ratifie d'avance les propositions de la Commission des publications pour les parties restant à imprimer du volume de 1891.

Sont élus membres de la Commission des finances : MM. Lebon, Girardot, Lieffroy.

La séance est levée.

Le Président,
H. MAIROT.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Notice sur M. KORNPROBST, *membre honoraire, par M. le chanoine* SUCHET.

Joseph-Adolphe Kornprobst était un des membres les plus anciens de l'Académie de Besançon, dont il faisait partie depuis le 24 août 1840. Il est mort à Blois le 9 mars 1891, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Je viens rendre un hommage bien mérité au savant ingénieur qui a rendu d'éminents services à notre province, et à l'homme estimable qui se distinguait par les qualités du caractère aussi bien que par la solidité de ses connaissances.

M. Kornprobst est né à Gray le 19 mai 1804. Il appartenait à une famille de commerçants dont le souvenir est encore vivant dans les régions de la Haute-Saône où ils ont exercé leur industrie.

Il fit ses premières études à l'école ecclésiastique d'Ornans, où nous le trouvons inscrit dans la classe de cinquième en 1818. Il avait pour condisciple dans ce collège M. Léon Lambert, de Mouthier, qui suivit plus tard, comme lui, d'une manière brillante, la carrière d'ingénieur des ponts et chaussées. Kornprobst était un des élèves les plus méritants de sa classe, où il obtint, à la fin de l'année, le prix d'excellence. Les succès de collège n'ont pas été stériles pour lui. Ils furent le prélude de ceux qu'il allait bientôt obtenir dans les grandes écoles.

Le 30 octobre 1824, il était admis à l'Ecole polytechnique. Ce qui l'a distingué dès lors, ce qui a fait un des charmes de sa vie, c'est l'amour du travail. Aussi nous le voyons admis, le 20 novembre 1827, à l'école des ponts et chaussées, et, le 16 mai 1831, nommé aspirant ingénieur. L'année suivante, le 27 avril, il était envoyé à Besançon comme ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de 2e classe.

C'était là une récompense bien douce pour son cœur de Franc-Comtois. C'est le témoignage que se plaît à lui rendre son fils, aujourd'hui colonel au 30e régiment d'artillerie, à Orléans. « Mon père, nous écrit-il, avait gardé une passion fervente pour ce beau pays de Franche-Comté, où il a passé les plus belles années de sa vie. Aussi, quand, en 1887, je fus envoyé en garnison à Besançon, il se fit une joie de venir m'y retrouver, et de revoir ces pittoresque vallées, semées pour lui de souvenirs. Je me rappelle encore le vif plaisir que lui causa une visite à Ornans et dans la vallée de la Loue. »

A propos de cette visite de 1887, permettez-moi de vous raconter une anecdote. Pendant le court séjour que M. Kornprobst fit à Ornans, il voulut revoir ce petit séminaire où il avait fait ses premières études soixante-dix ans auparavant. Il y fut reçu par le supérieur, M. l'abbé Saunois, qui ne le connaissait pas, et qui lui fit gracieusement les honneurs de sa maison. En parcourant les corridors, M. Kornprobst remarqua deux plaques de marbre où sont gravés les noms des ecclésiastiques distingués sortis de ce séminaire. M. Saunois lui montra en même temps la place réservée pour inscrire les laïques de marque que cet établissement s'honore d'avoir eus pour élèves. M. Kornprobst approuva discrètement cette idée. Au moment de le quitter, le supérieur exprima le désir de sa-

voir le nom de son honorable visiteur. — « Je suis M. Kornprobst, un très ancien élève de ce collège. — Oh! Monsieur, nous ne vous avons pas oublié, et même nous pensions écrire votre nom sur ce marbre; car je croyais que vous n'étiez plus de ce monde. Je suis heureux de voir que je me suis trompé. — Et moi aussi, répondit gentiment M. Kornprobst; et même je n'ai pas encore envie de mourir, malgré mes quatre-vingt-trois ans. »

C'était, en effet, un beau vieillard, encore plein de vigueur, et surtout en pleine possession de ses facultés. « Jusqu'au terme de sa longue existence, nous écrit son fils, il a conservé sa merveilleuse santé et son amour du travail, et il a continué de se tenir au courant de tous les progrès des sciences. »

Cette carrière féconde en travaux nombreux et remarquables, il l'a commencée à Besançon à l'époque des grandes entreprises exécutées dans le département du Doubs pour faciliter les communications. Au commencement de ce siècle, on n'arrivait de Besançon au village de Morre que par la rampe rapide de Saint-Léonard. Cette partie de la route a été rectifiée de 1828 à 1830. De Morre aux marais de Saône, une rectification importante et nécessaire fut commencée en 1837 et achevée en 1839. C'est sous les ordres de M. Kornprobst qu'elle fut exécutée. La reconnaissance du pays lui fut acquise pour ces travaux habilement conduits, et si utiles pour le roulage, avant l'établissement du chemin de fer.

Cette route de Besançon à Pontarlier, par la vallée de la Loue, appelait une autre rectification bien plus importante à Mouthier. M. Kornprobst fut encore chargé de surveiller ces travaux, qui furent exécutés avec une courageuse persévérance. L'inauguration de la nouvelle route eut lieu le 10 août 1845 avec une grande solennité, et une inscription, placée contre les rochers, rappelle encore aujourd'hui que ces travaux, dont les plans avaient été tracés par MM. Goury et Vuillet, ingénieurs en chef, ont été dirigés par M. Kornprobst, ingénieur ordinaire. A la même époque, il avait été chargé de la reconstruction du vieux pont de Quingey. Ces importantes entreprises lui obtinrent une récompense bien méritée. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 avril 1845.

Votre compagnie n'avait pas attendu cette date pour rendre hommage aux talents du savant ingénieur. Le 24 août 1840, l'Académie le nommait associé résidant. A la séance du 28 janvier 1841, le nouvel académicien, dans son discours de réception, exprimait, avec une franchise toute comtoise, son *amour de la vérité en toute chose,* et son regret de voir *les connaissances mécaniques si*

peu développées dans cette province, dont la principale richesse tient à l'industrie basée sur l'emploi des machines.

Il avait rédigé, avec l'agrément de M. Tourangin, préfet du Doubs, le projet d'établir à Besançon un cours public de mécanique appliquée, que son patriotisme lui faisait considérer comme essentiel dans un pays où les usines à machines hydrauliques forment une branche principale de l'industrie. Il regrette, dit-il, que le conseil municipal ait rejeté ce projet, dans la crainte de nuire aux intérêts de la ville, qui était alors en instance pour obtenir une faculté des sciences. En prenant place parmi les membres de votre compagnie, M. Kornprobst offrit aussi à l'Académie l'esquisse d'un travail d'un caractère tout à fait scientifique, intitulé : *Du mouvement d'un fluide dans un vase en mouvement.* Ce mémoire a été publié dans les bulletins de 1840 et 1841.

La part importante que M. Kornprobst avait prise dans les travaux exécutés dans le département du Doubs le mit en relief aux yeux des chefs de son administration. Aussi, le 16 mai 1847, il était nommé ingénieur en chef à Limoges. Il fut, dans cette ville, ce qu'il avait été à Besançon, homme laborieux et plein de zèle pour ses importantes fonctions. Il y resta neuf ans et fut de là envoyé à Blois, le 1er février 1856. Il y exerça pendant dix ans les fonctions d'ingénieur en chef, et fut admis à la retraite le 19 mai 1866. C'est là qu'il est mort le 9 mars 1891. Le *Moniteur de Loir-et-Cher* lui a consacré les lignes suivantes :

« Longtemps ingénieur en chef des ponts et chaussées en Loir-et-Cher, M. Kornprobst s'était acquis l'estime et la sympathie générale. Sa valeur et sa compétence professionnelle étaient rehaussées par un rare dévouement. La ville a conservé un souvenir reconnaissant de l'abnégation de M. Kornprobst en 1866, lors de la terrible crue de la Loire. On craignait que la levée des Tuileries ne crevât. M. Kornprobst resta plusieurs nuits consécutives à la mairie, avec le regretté M. Riffault, pour faire face aux exigences de la situation.

» M. Kornprobst était le père du brillant officier général, M. le colonel Kornprobst, qui naguère était encore attaché à la maison militaire du chef de l'Etat, et qui commande aujourd'hui le 30e régiment d'artillerie à Orléans. Il était le beau-père du valeureux colonel de la Villehervé, tué à l'ennemi en 1870.

» Qu'il nous soit permis, en terminant, de rendre un dernier hommage à l'homme de devoir, mort en chrétien, et d'offrir à la famille de M. Kornprobst l'expression de notre profonde et douloureuse sympathie. »

Notice sur M. le prince Louis-Lucien Bonaparte, *membre honoraire, par M. Léonce* Pingaud.

Lorsque l'Académie, dans sa séance du 28 juin 1865, s'adjoignit, à titre de membre honoraire, le prince Louis-Lucien Bonaparte, elle distinguait sans doute en lui moins un personnage appartenant à la famille régnante qu'un amateur distingué dans divers ordres de sciences. Ce prince, neveu de Napoléon Ier, était né loin du trône impérial, à Thorngrove (Angleterre), le 4 janvier 1813. Une grande partie de sa vie s'écoula dans ce pays et dans sa patrie d'origine. Il est mort à Fano (Italie), le 3 novembre 1891.

Député de la Corse à l'Assemblée constituante en 1848, député de la Seine à l'Assemblée législative en 1849, puis sénateur durant le second empire, il n'a jamais joué en politique qu'un rôle passif et effacé. Dans les dernières années de sa vie, il n'était plus que docteur de l'Université d'Oxford, membre honoraire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, et comme tel, s'était adonné à de savantes et curieuses recherches. Il s'était d'abord occupé de chimie; on cite de lui des ouvrages sur cette matière, en français et en italien; mais la plupart de ses publications, surtout les plus récentes, ont trait aux études philologiques. L'une d'elles, la plus originale, est la traduction d'une page de l'Evangile (la Parabole du semeur, dans saint Matthieu), en soixante-douze langues ou dialectes européens. Il finit par concentrer ses efforts sur la langue basque. On lui doit, outre une *Grammaire*, les ouvrages suivants, tirés à petit nombre : *Langue basque et langues finnoises* (Londres, 1862, in-4°). — *Le Cantique des cantiques de Salomon, traduit en basque guipuzcoan* (Londres, 1863, in-16). — *Le Cantique des cantiques de Salomon, traduit en basque biscayen central, etc.* (Londres, 1863, in-16). — *Observations sur le basque de Fontarabie, d'Irun, etc.* (Paris, 1878, in-8°). — *Remarques sur plusieurs assertions de M. Abel Hovelacque, concernant la langue basque* (1876. in-8°).

Notice sur M. Mignard, *membre honoraire, par M. le docteur* Lebon.

Le 14 juillet dernier, votre compagnie perdait un de ses plus anciens membres honoraires, puisqu'elle avait reçu à ce titre, le 24 août 1859, M. Thomas-Joachim-Alexandre Mignard. Né le 15 décembre 1802, dans le charmant vallon qu'arrose la Seine presque au sortir de sa source, à Châtillon, M. Mignard devait trouver dans cette petite ville des camarades qui acquirent un nom dans les lettres, entre autres les trois Nisard, qu'il trouva à Paris lorsqu'il y fit ses études de droit. Reçu licencié en 1827, il revint à Dijon acheter, vers 1830, une étude d'avoué à la cour qu'il ne conserva que quelques mois. Il se sentait, en effet, par ses goûts, éloigné de la froide procédure et entraîné vers les études littéraires, linguistiques, archéologiques et historiques.

Les Nisard avaient d'ailleurs mis le jeune licencié en rapport avec les Chateaubriand, les Lamartine, les Victor Hugo et les Alfred de Vigny, qui, vers la fin de la Restauration, avaient su donner un si vif éclat à la renaissance des lettres. M. Mignard prit une part active à ce mouvement des esprits. C'était un petit homme bien pris dans ses proportions, d'une mise irréprochable, d'une grande affabilité, à l'œil vif et ardent, causeur aussi aimable qu'infatigable, très goûté dans le monde des salons alors si recherchés, et qu'on ne connaît plus de nos jours.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, peuvent encore se le rappeler; quant à moi, je le vois encore lisant, comme on lisait alors, devant votre compagnie, à la séance publique du 23 août 1866, un parallèle entre Berthe de Bourgogne et Berthe de Joux, qu'il prétendait n'être pas morte dans l'affreux cachot du fort de Joux, où la légende prétend que son cruel mari l'aurait fait enfermer, mais au couvent de Montbenoît, où elle aurait été pleurer longtemps son époux Amaury, mort bien avant elle.

Ce fut sous les auspices de Charles Weiss que M. Mignard entra à l'Académie, de Charles Weiss qui, peu de jours avant sa mort, recevait encore une longue épître de M. Mignard, que l'on peut lire dans le Recueil des *Annales franc-comtoises,* décembre 1866.

Notre regretté confrère se rattachait à la Franche-Comté non seulement par le mariage de sa fille avec un Pontissalien, le commandant du génie Damitio, mais encore par des travaux relatifs à notre province.

Dès 1858, il avait fait paraître à Dijon un grand in-8° de plus de 500 pages, *la Chanson de Girart de Rossillon,* en vers du dialecte bourguignon d'oïl, d'après les manuscrits de Paris, Sens et Troyes, enrichi de notes linguistiques et desseins chromolithographiques, suivis de l'histoire des premiers temps féodaux.

En 1874, il publiait, dans l'*Archéologie bourguignonne,* une étude intitulée : *Alise, Vercingétorix et César.*

Enfin, en 1875 et 1876, les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs inséraient son récit de l'*Invasion allemande dans les deux Bourgognes en 1870.* Ce travail, qui ne comprend pas moins de 250 pages, est écrit avec un grand amour du pays; on sent peut-être trop parfois que l'auteur a étudié César; néanmoins, lorsque le temps aura permis d'écrire une histoire impartiale de cette époque, l'ouvrage de Mignard devra être consulté avec fruit. L'auteur y établit d'une manière irréfutable la néfaste influence qu'exerça Garibaldi sur la défaite de l'armée de l'Est, et fait un tableau des scènes écœurantes fournies par les soudards formant la légion de notre prétendu sauveur; il prouve qu'Autun et Dijon ont eu plus à souffrir des Garibaldiens que des Allemands eux-mêmes.

En dehors des sujets se rattachant à la Franche-Comté, on doit beaucoup d'autres publications à M. Mignard, que l'espace mesuré à cette notice ne me permet que d'indiquer.

En 1851, il faisait paraître un travail sur l'*Education de famille* suivi d'un Essai sur l'étude de l'histoire.

De 1851 à 1853, il imprimait trois mémoires sur *les pratiques mystérieuses d'une contrée bourguignonne*, et principalement sur la milice du Temple. Le premier mémoire obtint une mention honorable à l'Institut et les deux autres une médaille.

En 1853, il éditait encore une paraphrase d'un roman inédit, composé vers 1447 pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, conservé jusqu'au xv[e] siècle aux abbayes de Vézelay et de Pothières.

En 1854, il obtenait à l'Institut une nouvelle mention honorable pour un *Mémoire sur Vertilium*, fait en collaboration avec M. Coutant.

En 1855, il faisait paraître un *Album du Châtillonais*, et en 1856 l'*Histoire de l'idiome bourguignon et sa littérature propre*, récompensé d'une médaille à l'Institut.

Les Noëls inédits de Piron, avec musique glossaire, étaient publiés par M. Mignard en 1858. En 1859, il écrivait un mémoire sur les *Evénements militaires de 1792 à 1815,* suivi de la biographie du général baron Testot-Ferry.

En 1864, il donnait l'histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Montagne, de Saint-Seine, Ogny, Châtillon, Lugny et Val des Choux; puis, en 1870, il publiait un vocabulaire raisonné des patois de Bourgogne et une étude sur les mœurs de cette province, et en 1872, un recueil d'études archéologiques, avec planches à l'appui.

Enfin, en 1875, il écrivait un travail sur Voltaire et ses contemporains bourguignons, et la première partie de son récit de l'invasion allemande en Bourgogne et en Franche-Comté, qu'il devait achever en 1876.

Tant de travaux avaient naturellement fixé l'attention du monde savant, tant français qu'étranger, sur notre regretté collègue, qui fut correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, membre de l'Académie de Belgique à Anvers, correspondant de l'Académie de Savoie, membre des académies de Dijon, Lyon, etc., membre de la Société d'émulation du Doubs, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. On peut donc dire que M. Mignard s'est occupé jusqu'à la fin de sa longue vie (quatre-vingt-huit ans) de travaux de l'esprit, qu'il est mort la plume à la main, dans cette ville de Dijon qu'il a tant aimée, et où il passa la plus grande partie de sa vie.

Notice sur M. Perrier, *membre honoraire,* *par M. le général* Gresset.

L'Académie de Besançon vient de perdre un de ses membres honoraires les plus distingués, M. Louis-Frédéric Perrier, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, décédé à Paris, le 2 juin 1891, dans sa quatre-vingt-septième année.

Né le 9 mai 1805, à Baume-les-Dames, où sa famille était honorablement connue, Perrier perdit son père de bonne heure et fut élevé sous la haute direction d'une mère intelligente et dévouée.

Admis en 1825, à la suite de fortes études scientifiques, à l'Ecole polytechnique, il sortit de cette école en 1827 avec le grade d'élève ingénieur, et entra dans le corps des ponts et chaussées, où il devait se faire un nom en parcourant successivement tous les grades de cette grande administration.

Ingénieur ordinaire de 2e classe en 1832, de 1re classe en 1839,

il était attaché au service ordinaire à Uzès, où il se mariait en 1843.

Ingénieur en chef de 2e classe en 1842, de 1re classe en 1851, il était successivement chargé du service des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

A Avignon, où il résida pendant quinze ans, il a construit les canaux de l'Isle, de Cadenet et de Carpentras, qui, empruntant aux eaux de la Durance un débit de dix mètres cubes d'eau par seconde, arrosent un territoire d'environ 15,000 hectares.

A Marseille, où il est resté huit ans, il apporta dans son service son goût et sa compétence pour tout ce qui concerne l'hydraulique agricole. C'est dans cette période de sa vie qu'il établit successivement le projet du canal de Verdun, qui arrose un territoire de 16,000 hectares, le projet d'assainissement de la Camargue et le projet du canal des Martigues.

Ces services considérables lui valurent, en 1864, le grade d'inspecteur général de 2e classe, et en 1868, celui d'inspecteur général de 1re classe.

Au conseil des ponts et chaussées, où il était désormais appelé à siéger, Perrier fut tout naturellement amené à traiter et à résoudre la plupart des grandes questions qui touchent à l'emploi des eaux dans l'agriculture.

En 1866, à la suite du décret du 8 mai, plaçant dans les attributions du ministre des travaux publics l'amélioration et le curage des cours d'eau non navigables et non flottables, jusqu'alors confiés à l'administration des eaux et forêts, le ministre désira tout d'abord se rendre un compte exact des richesses hydrauliques dont il allait avoir désormais à assurer la conservation. Il avait prescrit, à cet effet, l'établissement d'un inventaire général, dont une première partie devait présenter toutes les données permanentes et naturelles caractérisant chaque cours d'eau, tandis que la seconde partie serait consacrée aux résultats de l'action exercée par l'homme pour l'utilisation agricole ou industrielle des eaux.

Le dépouillement des réponses fournies par les différents services fut confié en 1869 à une commission spéciale dont Perrier a conservé la présidence jusqu'en 1883, époque du transfert de ses attributions au ministère de l'agriculture.

En 1878, Perrier était nommé membre de la commission supérieure instituée par le décret du 5 septembre de la même année, pour l'aménagement des eaux, et à la même époque, président et rapporteur de la commission des irrigations et des colmatages,

de la submersion des vignes et de l'utilisation des forces hydrauliques.

Ce court exposé montre bien l'originalité de cette brillante carrière; Perrier a eu pour préoccupation constante les progrès de l'agriculture par l'utilisation des cours d'eau. C'est là ce qui caractérise ses travaux et fait l'honneur de sa vie.

Ses services ont d'ailleurs été toujours hautement appréciés par l'administration des ponts et chaussées, et lui ont successivement mérité : en 1841 la croix de chevalier de la Légion d'honneur, en 1860 la croix d'officier, et en 1874 la croix de commandeur, qui fut le couronnement de cette longue et honorable carrière.

Admis à la retraite, Perrier profita de sa liberté pour revenir plus souvent encore dans sa chère ville de Baume, où il était toujours heureux de retrouver ses souvenirs d'enfance, ses anciens amis et sa nombreuse et honorable famille.

Du premier mariage de sa mère avec M. Perrier, il avait eu deux frères; d'un second mariage de sa mère avec M. Ebelmen, il avait eu deux demi-frères, dont l'un, Joseph Ebelmen, ingénieur des mines, devenu l'illustre chimiste et savant directeur de la manufacture de Sèvres, est mort à trente-six ans, après s'être distingué par les travaux scientifiques les plus remarquables.

De goûts simples et modestes, Perrier vivait dans un intérieur patriarcal en compagnie d'une femme dévouée et de deux orphelines que leurs parents lui avaient léguées et auxquelles il tenait lieu de père. Sa femme l'avait précédé dans la tombe; cette mort avait profondément ébranlé sa vie, et il ne survécut que deux ans à sa femme.

Notre compagnie, qui comptait Perrier au nombre de ses membres depuis le 28 juillet 1880, a été tristement impressionnée par la nouvelle de sa mort, et partage les douloureux regrets que sa perte a fait éprouver à sa famille et à ses nombreux amis.

Notice sur M. Charles Toubin, *associé correspondant franc-comtois, par M. Léonce* Pingaud.

M. Charles Toubin, né à Salins en 1820, mort à Chartres le 15 novembre dernier, avait été élu associé correspondant de l'Académie le 24 août 1859.

Il jouissait alors, même à Paris, d'une sorte de réputation comme peintre de la nature et des mœurs jurassiennes. Il venait de publier, dans la *Revue des Deux Mondes*, une série de récits pleins d'une saveur toute locale : *Jean-Denis le Vigneron, la Ferme du Champ de l'Epine, les Contrebandiers de Noirmont, le Paysan d'Alaise.* M. Toubin aimait ardemment la Franche-Comté et, dans la Franche-Comté, cette ville où il était né et qu'il a contribué à embellir en l'enrichissant d'une pittoresque promenade ; mais son activité intellectuelle l'entraînait en même temps, un peu au hasard, sous les horizons les plus divers. Ses longs voyages, au cours desquels il a été surpris par la mort, étaient comme une image visible de ses excursions incessantes à travers ces domaines variés de la pensée, tantôt brumeux, tantôt fleuris, où il s'improvisait tour à tour poète, philologue, archéologue.

Son œuvre échappe à toute classification ; outre ses *Récits jurassiens,* elle comprend *les Scarabées* ou Récits des champs (1856); *Alesia, Alaise Séquane, Alise en Auxois* (1857); *Etude sur les champs sacrés de la Gaule et en particulier sur celui des Séquanes* (1861); *Du culte des arbres chez les anciens* (1862); *Fleur de fables* (russes, polonaises, turques, arméniennes) (1864); *Essai sur les sanctuaires primitifs* (1864); *Recherches sur la langue Bellau,* argot des peigneurs de chanvre du haut Jura (1867); *De quelques proverbes, locutions du pays de Salins* (1868); *Lectures algériennes* pour toutes les écoles (1880); *le Chansonnier salinois* (1882); *la Fête des myrtes*, pièce lyrique (1884); *Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française* (1886); *Essai sur la dénomination aryenne* (1888).

M. Toubin avait appartenu au corps universitaire, d'abord comme professeur au collège de Salins, puis comme professeur d'histoire au lycée d'Alger. Sa sollicitude pour les intérêts de sa ville natale s'est manifestée encore après sa mort par une série de legs généreux. Ses compatriotes ont regretté en lui, dit le *Salinois* du 28 novembre, « un homme à l'intelligence très ouverte, à l'esprit très libéral, chez qui toutes les facultés s'étaient main-

tenues dans ce bel équilibre qui caractérise ce que le xvii[e] siècle appelait l'honnête homme. »

Notice sur M. Xavier Kohler, *associé étranger, par M.* Fleury-Bergier.

L'Académie de Besançon a perdu dernièrement un de ses membres associés étrangers, M. Xavier Kohler, décédé à Porrentruy le 17 mai 1891. Il était né en cette ville le 2 juillet 1823; il y commença ses études, qu'il continua au pensionnat des Jésuites à Fribourg. Rentré dans sa famille, il devint professeur au collège, puis à l'école cantonale de Porrentruy. En 1849, il épousa M[lle] Alexina Favrot, dont le père, d'abord notaire, fut ensuite nommé président du tribunal civil. Cette alliance dans une des plus honorables familles de la ville lui a donné tout le bonheur qui peut surtout faire aimer la vie : une bien digne compagne et des enfants pleins d'affection et de dévouement.

En 1864, il quitta l'enseignement et se lança dans la politique, ce terrain toujours mouvant, sur lequel on s'entend le moins, où l'on se dispute le plus quand on ne s'y bat pas. Il fut élu député au grand conseil de Berne, fonction qu'il occupa jusqu'au mois de mai 1890.

Cette notice va nous permettre de jeter un regard sur l'histoire du pays de Porrentruy, c'est-à-dire sur les événements politiques de 1814, qui amenèrent la réunion de l'ancien évêché princier de Bâle au canton de Berne (1). Cela se fit, on peut le dire, presque au mépris des différences capitales de race, de langue et de religion (2), et surtout contrairement aux vœux des populations, qui demandaient à former un canton distinct.

Mais il s'agissait de ménager et de satisfaire les patriciens de Berne, auxquels on avait refusé, au congrès de Vienne, de rendre leurs anciennes conquêtes du pays de Vaud et de l'Argovie, devenus définitivement cantons suisses; comme pour les dédommager, on leur fit don de l'évêché de Bâle. Ce n'était point à titre de

---

(1) A l'exception toutefois de quelques portions, qui furent incorporées aux cantons de Bâle et de Neuchâtel.

(2) Les protestants sont en majorité dans un certain nombre de communes.

sujets, il est vrai, que se faisait cette cession, mais à titre d'*annexés*, mot nouveau, sous lequel pouvait encore se dissimuler la sujétion.

C'est ainsi que, dans un quart de siècle, ce pays si curieux, si intéressant à tous égards, avait passé du pouvoir temporel de ses évêques à la domination française, puis était venu échoir à la Confédération helvétique. C'eût été pour le mieux s'il n'avait dû subir, pour l'initier au régime de l'égalité et de la liberté politique, des éducateurs comme les patriciens de Berne et après eux, comme les radicaux du canton : c'était, pour dire le mot, tomber de Charybde en Scylla!

Ainsi donc, avant d'en arriver à l'état normal actuel, le pays de Porrentruy eut à réagir, dès le début de l'annexion, contre la politique de ses nouveaux maîtres. Ceux-ci se montraient trop disposés à le traiter comme une annexe du canton ou plutôt — ce qui était pire, — comme une dépendance de Berne. Il s'ensuivit une lutte persistante, dont l'objet était la défense de ses intérêts les plus vitaux, moraux et matériels. Elle fut soutenue en même temps que dirigée par les hommes les plus marquants du Jura.

A son tour et quand vint son heure, M. Kohler prit rang parmi eux et se distingua bientôt par la connaissance approfondie de toutes les questions intéressant le pays : instruction publique, intérêts communaux, chemins de fer jurassiens.... Il y apporta un esprit de justice et de modération dont il ne s'écarta jamais.

Ce fut, chez lui, le respect profond de la liberté des cultes et des droits sacrés de la conscience qui le guida dans son opposition à l'établissement du soi-disant culte vieux catholique. Les radicaux avaient entrepris de substituer ce culte au catholicisme romain, croyant que, de ce fait ou plutôt de cette aventure, devaient sortir les fondements d'une Eglise nationale suisse (1).

Cette entreprise, faite pour ainsi dire à l'instar du Kulturkampf, entraîna fatalement l'odieux emploi de la force et de la violence. Aux curés et aux paroisses qui repoussèrent le schisme — et c'était la presque totalité — on enleva les presbytères et les églises pour y installer de vive force un pitoyable personnel de soi-disant prêtres, recrutés de tous côtés et en quête de troupeaux faits à leur image.

Mais laissons là cette persécution; aussi bien a-t-elle dû finir,

---

(1) Déjà, par l'application des fameux articles de la conférence de Baden, de 1834, pareille tentative avait été faite, sans succès non plus, malgré les violences mises à son service.

décriée par ses excès et dans l'impuissance finale d'atteindre le but qu'on s'était proposé. Après cela, on peut se demander si sa fin est due à la même cause que celle qui a fait tomber le Kulturkampf et, partant, si les radicaux ont fini par reconnaître qu'il y a, dans chacune des forces morales de la société — et la religion en est une, — une vie qu'il est souverainement impolitique de méconnaître et, à plus forte raison, de combattre et de chercher à détruire?.... C'est là, a-t-on dit, ce qu'a compris et reconnu M. de Bismarck; mais en a-t-il été de même de MM. les radicaux suisses?....

Il y a donc plaisir autant que justice à se dire que M. Kohler a consciencieusement rempli les fonctions publiques qui lui ont été confiées : professeur, archiviste, député.... Elles ne l'ont pas conduit à la fortune, il s'en faut, mais c'est qu'il avait le respect de ses fonctions et de lui-même à un degré qui ne lui permettait pas, comme le font les politiciens de profession, de vendre sa conscience et ses votes, pour acheter à ce prix les faveurs des hommes au pouvoir. Il n'a donc retiré de sa participation aux affaires publiques qu'une seule chose, mais, de toutes, la plus chère au cœur d'un patriote — nous voulons dire, la satisfaction d'avoir servi utilement son pays. Mais que dire de celle qu'il a puisée dans la culture des lettres, sinon qu'elle a été la satisfaction de toute sa vie? C'est maintenant sous le rapport littéraire qu'il nous reste à le faire connaître.

Homme de livres et d'étude avant tout, il acquit bien vite une érudition et des connaissances variées dont il fit l'objet de différentes publications, notamment de plusieurs biographies jurassiennes. Devenu archiviste de Porrentruy, il puisa dans ce riche dépôt les documents les plus précieux pour l'histoire de l'évêché princier de Bâle.

Mais l'œuvre capitale à laquelle il contribua dans la plus large mesure, ce fut la fondation de la Société jurassienne d'émulation en 1847. Il y eut, pour collaborateurs, les hommes les plus distingués d'alors; leurs noms sont à retenir. C'étaient : MM. Thurmann, A. Quiquerez, Trouillat, A. Daguet, Stockmar, X. Péquignot, L. Dupasquier, J. Durand, V. Cuenin, Gaullieur, M. Buchon, Gressly. Cette œuvre trouva dans M. Kohler un dévouement sans bornes, que ses fonctions de secrétaire général firent brillamment ressortir. Plus tard, la reconnaissance de ses collègues l'appela à la présidence de la Société; puis, quand vint pour lui l'âge du repos, il fut nommé président d'honneur.

Cet hommage, si bien dû à l'homme de lettres, lui fut égale-

ment rendu par plusieurs sociétés savantes, qui s'empressèrent de l'admettre parmi leurs correspondants. L'Académie de Besançon, sur la présentation de M. Weiss, se l'adjoignit comme associé étranger le 28 janvier 1855. Ce patronage qui l'honorait et, avant cela, le bienveillant accueil qu'il avait reçu du savant bibliothécaire, avaient laissé dans son cœur un inexprimable sentiment d'estime et de reconnaissance. On en peut juger par un passage de la lettre qu'il écrivait le 29 août 1862 à M. le pasteur Goguel : « Etranger, y est-il dit, M. Weiss m'accueillit, il y a douze ans, » comme un enfant du pays, et je conserve dès lors avec lui les » relations d'un fils avec son père. Il faut l'avoir vu chez lui dans » l'intimité et avoir de ses bonnes lettres pour en juger (1). »

Nous touchons à celle de ses œuvres littéraires qui doit le plus nous intéresser, puisque l'idée ou l'inspiration lui en est venue de l'Académie de Besançon. Il s'agit du concours académique de 1864, dont le sujet était une étude sur la vie et les œuvres d'un Franc-Comtois, Pierre Mathieu, historiographe de France, né à Pesmes en 1563. Sa famille se rattachait à Porrentruy, où son père avait été principal du collège, et où lui-même, quoique laïque et âgé seulement de quatorze ans, avait été pourvu d'un bénéfice d'église. Il fut temporairement principal du collège de Vercel, fonction que son père avait occupée avant lui. Il débuta à quinze ans dans la carrière des lettres, et, à vingt ans, il composa la tragédie d'*Esther*, qui fut joué au château de Vercel (2) et à Besançon, aux applaudissements d'un public choisi. A Vercel encore, en 1585, il fit représenter une pastorale à deux personnages.

Tel fut le sujet historique et littéraire traité par M. Kohler, et couronné par l'Académie. Le rapporteur du concours, M. Pérennès, nous représente son œuvre comme une étude sérieuse et substantielle, pleine de recherches, et dont le mérite spécial est de jeter une vive lumière sur quelques points obscurs du sujet. Il est à regretter, disons-le à ce propos, que ce mémoire ne se trouve pas dans les archives de l'Académie, où cependant il devrait être.

Nous trouvons dans les notices nécrologiques que lui ont consacrées les journaux du Jura Bernois l'appréciation de ses travaux littéraires, au mérite desquels ils sont unanimes à rendre

---

(1) Voir l'ouvrage de M. Goguel, pasteur à Sainte-Suzanne, 1864. *Hommes connus dans le monde savant, nés ou élevés à Montbéliard.*

(2) Jeanne de Peloux, dame de Vercel, épouse en premières noces de François d'Achey, neveu du cardinal de Granvelle, gouverneur.

hommage. M. Jean Bron écrit dans le *Démocrate* que les travaux de M. Kohler — en dehors de ses deux compositions « *Les Alperoses* et *Les Alsaciennes,* » que nous n'avons pu lire — formeraient plusieurs volumes, étant donné le nombre considérable d'articles de journaux, de revues et de lectures faites à la Société d'émulation et dans des réunions de sociétés savantes.

Nous voici malheureusement au terme de sa carrière ! ses dernières années se sont passées dans de trop pénibles épreuves. La perte de Mme Kohler a été pour lui un coup funeste, qui l'a frappé au cœur. Puis sont venues les souffrances physiques, une attaque d'apoplexie à Berne, dont il se remit difficilement, enfin un grand affaiblissement de la vue, au point d'en être devenu presque aveugle. Cette situation, supportée avec courage et résignation, a été adoucie et consolée par les soins affectueux de ses enfants et les visites de ses fidèles amis.

Il est mort, et, comme l'a dit une voix amie : c'était un homme de bien, une intelligence d'élite et un cœur généreux (1).

Notice sur M. Liagre, *associé étranger.* *par M.* Sire.

L'Académie de Besançon a perdu, au commencement de cette année, l'un de ses associés étrangers les plus éminents. Le lieutenant général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, décédé le 13 janvier 1891, était correspondant de notre compagnie depuis 1874.

Il fit partie de la première promotion lors de la création de l'Ecole militaire, dans laquelle, pendant une période de trente-huit années, il devint successivement répétiteur, professeur, directeur des études, puis commandant supérieur. Il quitta l'Ecole en 1879, pour devenir ministre de la guerre : enfin il parvint au rang de grand officier de l'ordre de Léopold et de lieutenant général. Telle a été la carrière militaire de notre correspondant.

Sa carrière scientifique n'a pas été moins brillante. Des travaux de mathématiques importants le firent successivement élire : correspondant de la classe des sciences à l'Académie royale de Belgique en 1850 ; membre titulaire en 1853 ; directeur de la classe

(1) *Jura* du 19 mai 1891.

et président de l'Académie en 1861 ; et enfin secrétaire perpétuel en 1874, après la mort de Quételet. A ce titre, il appartenait aux trois classes de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts. Il devint en quelque sorte l'âme de ce corps savant dont il faisait partie depuis quarante ans ; lui seul en connaissait à fond les traditions et les règlements.

Dans ces multiples fonctions, le général Liagre déploya une activité prodigieuse jointe à une vaste érudition : dès ses débuts, le nouveau secrétaire pérpétuel prouva que l'héritage de Quételet ne pouvait tomber en de meilleures mains.

Les ouvrages scientifiques publiés par le général Liagre ont rapport aux mathématiques, à l'astronomie, à la géographie et à la physique. On lui doit aussi quelques notices nécrologiques écrites avec élégance.

La mort du général Liagre a été pour la Belgique et pour les sciences une perte considérable. Les discours qui ont été prononcés sur sa tombe prouvent la haute vénération dont il était entouré et l'intensité des regrets que sa disparition a laissés dans son pays.

Il était né à Tournai, le 18 février 1815.

Notice sur M. le baron Kerwyn de Lettenhove, *associé étranger, par M. le marquis* Terrier de Loray.

Le 3 avril dernier, le baron Kerwyn de Lettenhove, président de la commission royale d'histoire de Belgique, ancien ministre, correspondant de l'Institut de France, terminait sa longue et laborieuse carrière. Depuis plusieurs années, cette compagnie l'avait élu à titre d'associé étranger, et votre choix était justifié par des titres que vous n'avez pas oubliés. Les liens historiques qui unissent la Franche-Comté et la Belgique vous ont toujours inspiré le désir de nouer et d'entretenir dans ce pays des relations profitables aux études qui font l'objet ordinaire de vos travaux, et nul mieux que M. Kerwyn de Lettenhove ne pouvait servir d'intermédiaire entre vous et les érudits de *par delà,* comme on disait autrefois. Travailleur infatigable, il s'adonna de bonne heure à l'étude de l'histoire. La Belgique venait de recouvrer son autonomie, et les hommes de la nouvelle génération se plaisaient à mettre en lumière les faits d'un glorieux passé et les traditions

de la patrie qu'ils avaient reconquise. M. Kerwyn de Lettenhove se plaça bientôt au premier rang de ce groupe intellectuel et fit paraître plusieurs travaux qui attirèrent l'attention du public érudit, et dont l'un, son *Mémoire sur Froissard* — étude sur les mœurs du xive siècle, fut couronné par l'Académie française. C'est sans doute à ce succès que l'on doit rapporter la prédilection qu'il montra pour le célèbre chroniqueur dont les récits, s'ils ne sont pas toujours rigoureusement vrais, sont toujours si attachants et si ressemblants à la vérité. Séduit par le charme qu'il y trouvait, il se détermina à donner de son œuvre une édition nouvelle rendue nécessaire par les incorrections des anciennes éditions et par les éclaircissements qu'exigeait un texte plusieurs fois remanié par l'auteur, au gré de son humeur voyageuse et des inspirations successives qu'il acceptait. On comprendra l'immensité de ce travail, si l'on songe qu'il dut collationner plus de cinquante manuscrits contemporains du compendieux chroniqueur — y compris celui de la bibliothèque de Besancon, l'un des plus anciens et des plus corrects de la première rédaction, que notre confrère M. Castan a décrit et dont il a fait connaître la piquante histoire; — qu'enfin le texte, avec les nombreuses additions de M. de Lettenhove, ne remplit pas moins de vingt-quatre volumes in-8°, dont la publication fut à peine interrompue par divers travaux sur l'histoire des Flandres ou sur des sujets d'intérêt local.

La direction de ses études et ses connaissances spéciales l'indiquaient pour diriger, comme président, les travaux de la commission chargée de publier la correspondance de Granvelle qui fait suite aux papiers d'Etat, et dont la publication n'est pas encore achevée. C'est dans cette correspondance, aussi bien que dans une foule de documents originaux, qu'il sut se procurer tant en Belgique qu'en France et en Espagne, qu'il puisa les matériaux de son livre : *les Huguenots et les Gueux*, ouvrage en six volumes, plein de faits et d'aperçus nouveaux, qui est devenu pour les érudits une source inépuisable de renseignements et de lumière historique. On y voit naturellement figurer plusieurs personnages qui appartiennent à divers titres à notre province, les deux Marnix, qui jouèrent un si grand rôle dans les troubles des Pays-Bas, d'Andelot, Champagney, Richardot, et, en première ligne Granvelle, que son génie et son esprit de modération ne pouvaient défendre des antipathies d'une noblesse impatiente de l'autorité exercée par un étranger. Au surplus, aujourd'hui, tous les historiens, et, en dernier lieu, l'amiral Jurien de la Gravière après Prescott, Wiesener et M. de Lettenhove, sont d'accord pour

rendre justice à ce grand ministre : « Brave jusqu'à l'imprudence, dit l'amiral, doué d'une finesse extrême, enclin par tempérament aux moyens habiles plutôt qu'aux mesures de rigueur, et qui a droit à une place à part parmi les grands hommes qu'a produits l'Eglise romaine. »

M. Kerwyn de Lettenhove, dans ses travaux marqués au coin d'une consciencieuse exactitude, ne se contentait pas de consulter les riches dépôts des bibliothèques flamandes ou françaises; il savait par sa bonne grâce et la séduction de ses manières et de son esprit se faire ouvrir les archives des familles et y recueillait souvent des trésors enfouis sous une poussière séculaire, trésors qu'il sut mettre à profit pour lui-même et qu'il signalait avec empressement à ses confrères en érudition, dont il facilitait les recherches.

Celles qu'il dut faire en Angleterre en vue de l'*Histoire des Gueux* lui mirent entre les mains un certain nombre de documents restés entièrement inédits relatifs à la captivité et à la mort de Marie Stuart. Il s'attacha dès lors à retracer l'histoire des dernières années de l'infortunée reine et, sous le titre de *Procès et condamnation de Marie Stuart*, publia une étude qui fut le dernier et peut-être le meilleur de ses ouvrages. Les archives privées du marquis de Salisbury, héritier du ministre Cecil, s'ouvrirent pour lui et lui procurèrent des documents tout nouveaux sur ce drame sanglant où la passion et le fanatisme ne reculent devant aucun artifice et ne discutent jamais la moralité des moyens propres à assurer le succès de leurs desseins. Correspondances intimes, rapports confidentiels, ordres secrets, tout reparaît au grand jour de la publicité, et « ces révélations inattendues, dit un juge compétent (1), nous montrent de quelles odieuses machinations la reine d'Ecosse a été victime, et font peser sur le parti presbytérien, sur les ministres d'Angleterre et sur Elisabeth elle-même, les plus graves responsabilités. » Celle d'Elisabeth paraît, au premier abord, atténuée par les sollicitations opiniâtres des puritains dont elle s'est entourée et par les artifices qu'ils mettent en jeu pour la déterminer à leur livrer la « bonne sœur » à laquelle elle a promis un sûr asile dans son royaume; mais ses complaisances pour le parti qui la domine, et surtout des insinuations qui équivalaient presque à des ordres pour qu'on la fasse disparaître sans recourir à l'appareil d'une

(1) M. de Vogüé, Discours à la Société d'histoire de France, *Bulletin*, 1891, p. 47.

exécution publique, montrent bien que sa résolution était prise de se défaire d'une rivale odieuse. La crainte de l'opinion des princes chrétiens et peut-être le souci de sa renommée future, étaient la seule cause des hésitations qui firent différer pendant quelques semaines l'exécution de l'arrêt qu'elle avait fait rendre.

Je ne veux pas énumérer devant vous les nombreux travaux qui avaient précédé cette dernière œuvre de M. Kerwyn de Lettenhove et dont la liste occupe six pages de la bibliographie académique de Belgique. Je regrette également de ne pouvoir, dans le cadre restreint où je dois me renfermer, vous parler de l'homme public que la fermeté de ses convictions faisait honorer de tous, ni de l'homme privé qui vécut trop loin de nous pour que nous en ayons pu apprécier les éminentes qualités. Disons seulement que la distinction dont vous l'aviez honoré en l'associant à cette compagnie, lui avait été très sensible et que l'un de nous, le rencontrant à Paris, avait eu l'occasion de recueillir le témoignage de sa gratitude. J'ajouterai que, depuis quelques années, un lien étroit le rattachait à notre province, par l'entrée en religion d'une de ses filles chez les carmélites de Lons-le-Saunier. Ce choix, déterminé peut-être par quelque souvenir du passé et par certains rapprochements historiques, fut pénible à M. de Lettenhove, qui vit avec chagrin s'éloigner une fille d'une grande intelligence, d'une instruction rare, dont il avait fait la compagne de sa vie et de ses travaux. Le temps néanmoins calma le déplaisir qu'il en avait conçu, et il se disposait à faire le voyage de Franche-Comté et peut-être à s'arrêter parmi nous, lorsque la mort le surprit dans sa résidence de Saint-Michel-lez-Bruges. Si nous n'avons pu le saluer dans nos murs, il nous est permis du moins de rendre hommage à la mémoire de ce vétéran de la bonne et saine érudition, avec l'espoir que la perte que nous avons faite ne mettra point un terme aux relations que nous aimons à entretenir avec ce pays de Belgique, si favorable aux recherches historiques, si fécond en travailleurs et qui tient une place si honorable dans le monde de la pensée et de l'intelligence.

LISTE

DES

TRAVAUX PUBLIÉS PAR LES ACADÉMICIENS

EN 1890 & 1891

Académiciens titulaires.

Baudin (Docteur). — Les bains salins de la Mouillère. Besançon et les eaux salées de Miserey, 1 vol.

La pendaison dans l'ataxie (brochure).

Annuaire statistique et démographique de Besançon, an. 1889.

L'électrolyse linéaire des rétrécissements de l'urèthre. *(Bulletin de la Société de médecine de Besançon.)*

La législation des aliénés, à propos du projet de réforme de la loi de 1838. *(Id.)*

Bulletin de quinzaine, statistique démographique et médicale de la ville de Besançon. (Périodique depuis le 1er janvier 1891.)

Castan. — Le sculpteur Legros deuxième du nom et le mausolée de la maison de Bouillon à Cluny. *(Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements.)*

L' « architecteur » Hugues Sambin, créateur de l'école bourguignonne de menuiserie d'art au xvie siècle. *(Id.)*

La conquête de Tunis en 1535, racontée par deux écrivains franc-comtois, Antoine Parrenin et Guillaume de Mantoche. *(Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)*

La rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon. *(Id.)*

Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon. *(Revue de numismatique.)*

Note sur la mosaïque de l'hôpital militaire d'Orléansville. *(Société des antiquaires de France.)*

Note sur une bague romaine trouvée à Vaire-le-Grand. *(Société des antiquaires de France.)*

Coutenot (Docteur). — Fièvre typhoïde et salubrité à Besançon. *(Bulletin de la Société de médecine de Besançon.)*

Gauthier (Jules). — Actes d'abjuration de cent cinquante protestants internés à Besançon de 1686 à 1690. *(Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.)*

L'église et les inscriptions de l'abbaye de Corneux. *(Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.)*

Documents sur les artistes franc-comtois. *(Annuaire du Doubs.)*

Girardot (Albert). — Note sur l'oolithe inférieure de la Franche-Comté septentrionale (brochure).

Guichard (Paul). — L'âge mûr et la poésie spiritualiste, poésie. *(Mémoires de l'Académie de Tarn-et-Garonne.)*

A obtenu de la même Académie une médaille de bronze pour un groupe de sonnets intitulé *Mors et vita.*

Lambert (Maurice). — Les fédérations franc-comtoises et la fête de la Fédération de 1790, 1 vol.

L'enseignement du droit en Franche-Comté. *(Annales franc-comtoises.)*

Saint Bernard. Résumé de sa vie d'après ses derniers biographes. *(Revue de la Suisse catholique.)*

Art. *Divorce et séparation de corps, Domicile*, dans le supplément au *Répertoire de Dalloz.*

Articles de jurisprudence dans le *Polybiblion.*

Mercier (Louis). — Aux monts franc-comtois. *(Recueil de l'Académie des jeux floraux.)*

Nuit de mai — Au fond des bois. *(Mémoires de la Société académique de l'Aube.)*

A obtenu de l'Académie de Montauban une médaille de bronze, pour sa pièce *Aux monts franc-comtois.*

Pingaud (L.). — Relation des voyages des curés de Plombières et de Vielverge, dans l'Allemagne du Nord et en Suède, pendant la Révolution. *(Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.)*

Une ambassade en Turquie sous Henri IV. *(Revue des questions historiques.)*

La frontière franco-suisse pendant la Révolution. *(Annales franc-comtoises.)*

Sayous. — Les deux Révolutions d'Angleterre, 1 vol.

Suchet (J. M.). — Notre-Dame de Thoraise, chronique et prières.

Association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire d'Ornans, 6e réunion. — Rapport annuel.

Toussaint Louverture au fort de Joux. *(Annales franc-comtoises.)*

Touchet (abbé). — L'œuvre de la Croix-Rouge. *(Annales franc-comtoises.)*

De l'influence de la religion quant à la condition des pauvres et des petits. *(Id.)*

Académiciens honoraires.

Bigandet (Mgr). — La mission de Birmanie, 1 vol. (En anglais; traduit par A. Launay.)

Tivier. — Histoire des littératures étrangères, 1 vol.

Weil (Henri). — Aristote. Constitution d'Athènes. *(Journal des savants.)*

Les Mimiambes d'Hérodas. *(Id.)*

La tragédie attique. Euripide. Herakles. *(Id.)*

Associés correspondants franc-comtois.

Feuvrier (Julien). — Souvenirs d'un grognard. Le capitaine Puffeney. *(Annales franc-comtoises.)*

Girod (Paul). — Les sociétés chez les animaux, 1 vol.

Les stations de l'âge du renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze, 2e, 3e et 4e fascicules (en collaboration avec M. Massénat).

Marcou. — Les géologues et la géologie du Jura depuis 1870. *(Mémoires de la Société d'émulation du Jura.)*

Les perforations du calcaire sableux nummulitique par l'Echinus lividus dans les roches de Halde à Biarritz. *(American naturalist.)*

The Triassic Flora of Richmond (Virginia).

Reply to the questions of Mr Selwyn on Canadian geological classification for Quebec.

The American neocomian and the gryphæ Pitcheri.

The Lower and Middle Taconic of Europa and North America, avec une carte de Palæogéographie.

Biography of Dr E. Emmons, avec portrait et fac-similé d'une lettre.

Amerrique, Amerigho Vespucci and America, avec une carte du dernier voyage de C. Colomb, et deux fac-similés de lettres de Vespucci (brochure).

Prost (Bernard). — Documents inédits sur sainte Colette. *(Archives historiques, artistiques et littéraires.)*

Quelques acquisitions de manuscrits par les ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur. *(Id.)*

Les tapisseries du duc de Berry. *(Id.)*

Liste des artistes mentionnés dans les états de la maison du roi et des maisons des princes, du XIIIe siècle à l'an 1500. *(Id.)*

Un diplôme de l'empereur Frédéric Ier. *(Id.)*

Rambaud (Alfred). — L'insurrection algérienne de 1871. Un grand seigneur religieux et un supérieur de confrérie : Ben Ali Chérif et Cherik-Heddad. *(Nouvelle Revue.)*

L'enseignement primaire chez les indigènes musulmans d'Algérie. *(Revue pédagogique.)*

Empereurs et impératrices d'Orient. *(Revue des Deux Mondes.)*

Articles divers dans la *Revue bleue.*

Recueil des instructions données aux ambassadeurs français en Russie, 2 vol.

Robert (Ulysse). — Les testaments de l'officialité de Besançon. *(Annales franc-comtoises.)*

Histoire du pape Calixte II, 1 vol.

Bullaire du pape Calixte II, 2 vol. (2e prix Gobert à l'Académie des inscriptions.)

Thuriet (Charles). — Traditions populaires du Doubs, 1 vol.

Proverbes judiciaires, 1 vol.

Une visite au berceau et à la tombe de Lamartine. *(Annales franc-comtoises.)*

Reine Cigale. *(Id.)*

Tripard (Just). — Monographie du bassin de l'Audeux (la Grâce-Dieu, Bremondans-Leugney, Orsans), 1 vol.

Associés correspondants nés en dehors de la Franche-Comté.

Arbois de Jubainville (d'). — Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), 1 vol.

Le Droit des femmes chez les Celtes. *(Revue celtique.)*

Les noms de lieux gaulois dans le Roussillon. *(Id.)*

Recherches sur la plus ancienne histoire des Teutons. *(Id.)*

Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord. *(Id.)*

Les noms gaulois dont le dernier terme est *rix*, dans le *De Bello gallico*. *(Revue archéologique.)*

La saisie immobilière dans le Senchus Môr. *(Revue générale de droit.)*

De quelques termes du droit public et du droit privé qui sont communs au celtique et au germanique. *(Nouvelle revue historique de droit.)*

Notice sur les Celtes d'Espagne. *(Comptes rendus de l'Académie des inscriptions.)*

Babeau (Albert). — Claude Molé, son château de Villemereuil et sa bibliothèque (brochure).

L'intervention de l'Etat et l'instruction primaire en province sous la Régence. *(Congrès des sociétés savantes* et *Revue historique.)*

Babeau (Albert). — Un maître de chapelle sous Louis XIII. Etienne Bergerat (brochure).

Les statues de l'église Saint-Mards-en-Othe, au xviiie siècle. *(Réunion des sociétés des beaux-arts des départements.)*

Beaune (Henri). — Fragments de critique et d'histoire. — Droit public et privé. — Episodes judiciaires, 1 vol.

Beaurepaire (de). — Notes sur les juges et les assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, 1 vol.

Dumay (G.). — Les évêques de Dijon (1731-1889). Etudes historiques, épigraphiques et héraldiques. *(Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or.)*

Finot (J.). — Projet d'expédition contre les Turcs, préparé par les conseillers du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. *(Mémoires de la Société des sciences de Lille.)*

Inventaire des archives départementales de la Haute-Saône, t. IV (en collaboration avec MM. Lex et Dunoyer de Segonzac).

L'Hôtel des comtes et des comtesses de Hainaut. *(Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques.)*

Les subventions accordées aux littérateurs et aux savants par les gouverneurs des Pays-Bas au xvie siècle. *(Réunion des sociétés des beaux-arts des départements.)*

Notes sur la bataille de Denain. *(Archives historiques, artistiques et littéraires.)*

Garnier (Joseph). — Notes inédites sur des artistes bourguignons. *(Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques.)*

Les anciens orfèvres de Dijon (brochure).

Meaux (de). — Un centenaire catholique aux Etats-Unis. *(Correspondant.)*

Le peuple catholique aux Etats-Unis. *(Id.)*

Le clergé catholique aux Etats-Unis. *(Correspondant.)*

Les écoles aux Etats-Unis. *(Id.)*

Les finances de l'Eglise catholique aux Etats-Unis. *(Id.)*

Pigeotte (Léon). — Le président Corrard (1792-1871). Notice sur sa vie littéraire. *(Mémoires de la Société académique de l'Aube.)*

Taine. — Les origines de la France contemporaine. Le régime moderne, t. Ier.

Tinseau (Léon de). — Du Havre à Marseille par l'Amérique et le Japon, 1 vol.

Les grands côtés du Japon. *(Annales franc-comtoises.)*

Viellard (Léon). — Notice concernant la ville de Delle. (*Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.*)

Associés étrangers.

Choffat (Paul). — Le tertiaire de Fort du Plasne. (*Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

Géologie. Espagne et Portugal. (*Annuaire géologique universel.*)

Daguet (Alexandre). — Histoire de la ville et seigneurie de Fribourg des temps anciens à son entrée dans la confédération suisse en 1481, 1 vol.

Mirabeau à Neuchâtel en 1782. (*Musée neuchâtelois.*)

Du Bois-Melly. — De la désertion malicieuse et de l'adultère, de la séparation conjugale et du divorce sous l'ancienne législation genevoise. (*Bulletin de l'Institut national genevois.*)

De l'exercice des derniers droits féodaux dans l'ancienne république de Genève. (*Id.*)

Les ordonnances royales et les mœurs sous le règne des derniers Valois. (*Id.*)

Kerwyn de Lettenhove. — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre, t. IX et X.

Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, le supplice, 2 vol.

Montet (Albert de). — Mme de Warens et le pays de Vaud, 1 vol. (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.*)

Piot. — L'histoire des troubles des Pays-Bas par Renou de France. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

L'arrestation des membres du Conseil d'Etat à Bruxelles en 1576. (*Id.*)

Renseignements sur les archives de la haute Cour du Luxembourg. (*Commission royale d'histoire de Belgique.*)

La conquête de Tunis en 1535 racontée par deux écrivains

franc-comtois, Antoine Parrenin et Guillaume de Mantoche. (*Id.*) (Cf. plus haut l'article CASTAN.)

Correspondance du cardinal de Granvelle (1580-1585), t. VIII.

VUY (Jules). — Esquisses et souvenirs, les débuts de Marc Monnier. *(Bulletin de l'Institut national genevois.)*

1814-1816, quatre pièces contemporaines. *(Id.)*

Un voyage en Europe dans le siècle dernier. *(Id.)*

WAUTERS (Alphonse). — Analectes de diplomatique, 4e série. *(Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire de Belgique.)*

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1892

1° PRIX D'ÉLOQUENCE (300 fr.)

Sujet proposé : Les journaux politiques et littéraires en Franche-Comté, depuis leur origine jusqu'en 1870, étude historique et bibliographique.

2° PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE (400 fr.)

Sujet proposé : L'industrie métallurgique franc-comtoise. Etude sur les forges et hauts-fourneaux établis en Franche-Comté du XIVe au XIXe siècle. Origine, développements, transformation, situation actuelle.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PINGAUD.

MÉMOIRES

XAVIER MARMIER

VOYAGEUR DANS L'EUROPE MÉRIDIONALE

Par M. Edouard SAYOUS

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 22 janvier 1891)

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS,

Les voyageurs qui ont parcouru le globe se montrent tantôt les plus oublieux, tantôt les plus reconnaissants des hommes pour les souvenirs du sol natal. Appelé par vos suffrages à présider votre Compagnie, je viens vous parler aujourd'hui d'un voyageur franc-comtois reconnaissant. Ce compatriote est aussi notre collègue, le doyen de tous nos collègues ou correspondants, c'est M. Xavier Marmier. « Cèdres du Liban, sapins du Jura ! » s'est-il écrié quelque part dans une invocation aux forêts de l'univers. Ces mots pourraient lui servir de devise. Au milieu des cèdres du Liban et de tous les arbres exotiques de l'ancien et du nouveau monde, il n'oubliait pas « ces sapins des montagnes de Franche-Comté, dont l'arome rafraîchit les cœurs souffrants. »

Rencontre-t-il au loin quelque beau paysage, il lui décerne ce suprême éloge, qu'on peut le comparer aux Pyrénées, aux Alpes et *même* à la Franche-Comté. Enumère-

t-il les habitations rustiques où se conserve dans les veillées la poésie du passé, à côté des isbas de la Russie, des gaards de la Norwège, il place les chalets de la Franche-Comté. Le Danube, qui descend d'un pauvre filet d'eau, éveille dans son esprit, par contraste, l'image de la Loue, qui jaillit de son bassin, frémissante, écumante, vigoureuse, superbe. Enfin, dans l'éblouissement des environs de Stockholm, il regrette Besançon, Pontarlier, Frasnes, où la maison de son père l'appelle, le val de Morteau, les gorges de Mouthe, et il envoie cette pièce de vers à ses amis de Franche-Comté :

... Nul pays ne vaut notre terre natale;
Si forte qu'elle soit, nulle amitié n'égale
Celle qui nous sourit dans le printemps du cœur,
Fleur de notre berceau, trésor de la jeunesse,
Baume dont le parfum, dans la froide vieillesse,
Exhale encore sa saveur.

Mon but n'est pourtant pas, en ce moment, d'apprécier les hommages de M. Marmier à sa terre natale, ni l'ensemble presque encyclopédique de ses voyages : il y faudrait un gros volume au lieu d'un petit discours. Vous savez tous, d'ailleurs, que l'illustre académicien est un de ceux qui ont fait connaître aux Français l'Allemagne et la littérature allemande ; que, plus que personne, il leur a ouvert le chemin des pays et des poésies scandinaves ; que le patriote a ranimé le sentiment français dans le Canada ; que l'historiographe du ministère de la marine a décrit l'Irlande et le Spitzberg. Le nom même de ces lointaines îles de glace était, avant lui, si peu connu chez nous, qu'à son retour un député lui dit, faisant confusion avec la forteresse du Spielberg en Moravie : Ah ! vous venez du Spitzberg, vous avez vu le cachot de ce pauvre Silvio Pellico ? Non, ce qui est moins attendu peut-être, et ce que je vais essayer de montrer, ce sont les services rendus par l'infatigable touriste à l'étude de l'Europe orientale : par

quoi j'entends les contrées situées au delà de la Baltique et de l'Oder, de Venise et de Vienne.

La Finlande est un de ses pays de prédilection : il l'a chantée en vers, il l'a dépeinte en prose, non seulement avec talent, mais avec une exactitude que j'ai été à même de vérifier : « Rien de plus frais, de plus riant à voir, par un beau jour d'été, que les rives du golfe de Finlande, à partir d'Helsingfors. En longeant les côtes on navigue sans cesse entre des bois et des collines dont les contours, les formes, les couleurs, varient à chaque instant. Ici, c'est une île arrondie et couverte de sapins, posée comme une corbeille de verdure au milieu des eaux; là, c'est une longue vallée ombragée par les bouleaux aux branches pendantes comme celles des saules et parsemée d'habitations; plus loin, on rencontre les chaînes de rocs, les pyramides de granit rouge et veiné où l'on a taillé la colonne d'Alexandre et le piédestal de la statue de Pierre le Grand. Parfois la mer, coupée par des îles parallèles, apparaît de loin comme un fleuve plus large que le Rhône, plus pittoresque que le Rhin, puis elle s'étend, elle s'élargit de nouveau, et l'on n'entrevoit plus qu'à l'horizon lointain la grève noyée dans une brume d'azur. »

Ces aspects physiques de la Finlande n'étaient pas ceux qui se dérobaient le plus. Quand on se promène dans les rues d'Helsingfors, on voit que les écriteaux qui les désignent sont rédigés en trois langues, en russe, en suédois, en finlandais. Le souverain, qui est le tzar, et une minorité imperceptible parlent le russe; l'aristocratie et le grand commerce se servent du suédois; le finlandais, vraie langue nationale, est harmonieux, mais difficile parce qu'il sort complètement du système indo-européen. L'un des premiers parmi les occidentaux, M. Marmier a pénétré dans ce trésor poétique, en s'aidant des travaux suédois. Il a tantôt analysé, tantôt traduit l'épopée du *Kalevala*, dont le héros est Wæinemœinen, sorte de dieu, de sorcier et de

musicien. Voici un des passages qu'avec raison il admire le plus :

« Alors le sage Wæinemœinen, ayant purifié ses mains, s'assied sur un roc, au bord de l'onde argentée, pose la harpe sur ses genoux, la tient sous les doigts, et s'écrie d'une voix élevée : Que celui qui n'a pas encore connu la douceur du chant, le charme de la mélodie, s'approche et écoute. Et il joue sans effort et il chante. Ses doigts courent sur les flancs et sur les cordes de la harpe; le son harmonieux s'élève dans l'air.... Nul animal dans la forêt ne continue sa course, nul oiseau dans l'air ne poursuit son vol. Le sanglier écoute dans son antre, l'ours sort de sa tanière entourée de sapins; il se balance sur les rameaux, tandis que Wæinemœinen répand de tous côtés ses joyeux accords....

» Il n'y a pas un héros, un homme au cœur endurci, pas une femme qui ne soit émue jusqu'aux larmes. Les jeunes et les vieux, tous pleurent en écoutant les touchantes harmonies de la harpe finlandaise. Wæinemœinen pleure aussi; la source des larmes s'ouvre doucement dans son cœur, les larmes s'amassent sous sa paupière et coulent plus nombreuses que les fruits de la forêt; elles roulent sur les rives de l'onde, et de ces rives elles tombent dans les flots limpides, où elles se changent en perles.... »

La Russie proprement dite a été parcourue dans tous les sens par M. Marmier en un temps où ce vaste empire était beaucoup moins accessible qu'aujourd'hui. S'en plaignait-il, des épines de la route et de l'immensité? Assurément non; il a plus d'une fois maudit les chemins de fer et l'aisance banale dont ils empoisonnent les voyages. Il regrette les diligences, les eilwagen, les tarantasses. Grand bien lui fasse! Je m'avoue trop « fin de siècle » pour ne pas préférer le banal engin moderne. Il éprouvait, disait-il, la nostalgie de l'espace : les interminables plaines de la Russie avaient de quoi le contenter. Les obstacles d'un

autre genre, ceux que lui opposait le despotisme de Nicolas, ne l'empêchaient pas de dire son avis avec la franchise généreuse qui est un des traits de son caractère ; ils n'empêchaient même pas son succès secret, car un libraire de Saint-Pétersbourg écrivait à son correspondant de Paris : « Le livre de M. Marmier vient d'être interdit ; envoyez-m'en d'urgence trois cents exemplaires. » Enfin, les obstacles qui venaient des langues à apprendre n'existaient pas pour lui, car ce labeur exerçait sur son âme une propriété pharmaceutique ; il la guérissait des chagrins causés par les révolutions de France. Après celle de février, le russe lui servait de remède. A chaque secousse politique, un idiome de plus. « C'est pour cela, Monsieur, que vous en savez beaucoup, » ajoutait son spirituel ami, Cuvillier-Fleury, en le recevant à l'Académie française.

Il lui disait aussi : « Vous n'avez pas fait un voyage sans en tirer un livre. Vous n'avez pas fait un livre sans donner à votre lecteur le désir de faire après vous le voyage. » C'est particulièrement sur les voies topographiques ou littéraires de la Russie qu'il a attiré sur ses traces, non seulement des curieux, mais de savants explorateurs français. Par exemple, ses traductions des écrivains russes ouvraient la porte à M. Louis Léger, à M. Alfred Rambaud, un autre écrivain franc-comtois, qui devait si bien faire revivre l'épopée et l'histoire de ce pays. Ses pages sur les peuples ougro-finnois du bassin du Volga ouvraient la porte à plusieurs chercheurs dont M. Charles Rabot est le plus récent. Ses chapitres sur le servage, sur la société moscovite, ouvraient la porte à tous ceux qui ont décrit les institutions de l'empire des tzars.

La Pologne, visitée par M. Marmier avec sympathie, lui a inspiré des pages élevées, celle-ci entre autres :

« Nous continuâmes notre route à travers les champs d'Ostrolenka, inondés en 1831 du sang des Russes et des Polonais, et couverts à présent d'une riche moisson. La

nature suit pas à pas les traces de l'homme, et répare d'une main bienfaisante les dégâts qu'il a commis dans sa haine et son orgueil. Elle met une couronne de verdure au front des monuments en ruine; elle fait d'une tombe un tertre de gazon, un champ de fleurs d'un champ de bataille. L'orage de l'homme, l'orage d'un jour de colère, d'une heure de vengeance, a cessé, et la nature a repris son immortelle beauté. Ainsi l'œuvre de la destruction est l'élément d'une œuvre de vie. Nains superbes et impuissants, nous n'avons pas même la force d'anéantir ce qui fatigue notre envie, ce qui irrite nos caprices. Nous parlons aveuglément de notre haine et de nos ravages; la nature, fille de Dieu, se rit de notre vaniteuse faiblesse et chante son chant éternel d'amour et de résurrection. »

A côté de la Pologne, et mêlées intimement à l'histoire de ce brillant et malheureux pays, s'étendent les contrées slaves ou lettones, puis germanisées, qui ont formé l'un des éléments principaux de la monarchie prussienne. Pour les étudier, M. Marmier a passé un été au bord de la Baltique, vérifiant sur place et s'assimilant avec originalité les résultats acquis par les savants slaves ou allemands. Il a fait connaître au lecteur français le paganisme si curieux de l'île de Rügen; en ce sanctuaire si longtemps conservé, les divinités slaves se rencontraient avec les traditions guerrières de la mythologie scandinave, autre objet favori des études de notre voyageur. Un paganisme plus durable encore fut celui des anciens Prussiens, qui a tenu bon jusqu'aux derniers siècles du moyen âge, et que combattirent deux sortes d'hommes bien différents, les missionnaires du couvent d'Oliva et les chevaliers teutoniques.

Historien à tendances très religieuses, M. Marmier a écrit avec une émotion communicative les destinées des apôtres, qui, dit-il, « dessinèrent sur la façade de leur chapelle une tige d'olivier et donnèrent à leur habitation

le nom de *mons olivarum*. C'était bien, en effet, pour eux, une sainte colline d'oliviers, où, à l'exemple de leur divin maître, ils devaient veiller et prier, et souffrir leur agonie. » Quant aux chevaliers teutoniques, on peut les apprécier de façons fort opposées. D'autres historiens ont surtout blâmé leurs violences et leur rapacité; votre compatriote a vu surtout les services rendus par eux, en dernière analyse, à la cause chrétienne. Il a décrit leur château de la Marienbourg, si différent du château d'Oliva. Il nous a fait connaître aussi, dans la partie moderne de sa relation, les belles œuvres agricoles qui transformèrent peu à peu cette côte et ces îles.

Nous arrivons, Messieurs, aux pays danubiens, à ce qu'on pourrait appeler la partie autrichienne et turque de l'Europe orientale. Rassurez-vous : nous n'irons pas jusqu'à Constantinople, qui est moralement en Asie, et nous ne suivrons pas M. Marmier jusqu'au Nil. C'est lui qui est infatigable, lui qui, comme on l'a dit, pendant plus de quarante ans, ne s'est arrêté que pour rajuster sa valise ou corriger ses épreuves. C'est qu'il entendait, nous dit-il lui-même, une voix de sirène l'appelant toujours vers un monde nouveau. Hélas ! nous n'avons pour le suivre, par la parole ou par l'attention, que les forces ordinaires des mortels. Bornons-nous à constater qu'il n'a pas moins aidé à étudier le monde qui s'étend des Karpathes à l'Adriatique que celui qui s'étend de l'Oder au Caucase, ou de la mer Noire à la mer Blanche. Voici d'abord comment il décrit le grand fleuve qui est, avec les dynasties des Habsbourg, la véritable unité de la mosaïque austro-hongroise :

« Ici vous voyez le Danube descendre mollement sa pente, comme une idyllique rêverie, entre le frais gazon et les fleurs champêtres qui s'épanouissent sur ses bords; là, vaguer comme un songe flottant en de capricieux méandres; plus loin, se jeter de côté et d'autre par un

subit élan, envahir l'espace comme un désir ambitieux, découper le terrain, enlacer des îles en une amoureuse étreinte, puis se perdre comme une folle pensée humaine dans un archipel confus, dans un labyrinthe d'arbres épais, d'arbustes où le pilote le plus expérimenté ne retrouve qu'avec peine sa juste direction. Puis soudain le voilà qui, après cette heure de somnolence et cette sorte de divagation, rassemble tout à coup, en un même courant, ses flots épars, recueille ses forces comme un athlète qui se prépare à une lutte difficile et se précipite impétueusement, et bondit contre les masses de rochers qui resserrent son lit, et tombe en gémissant de cascade en cascade. »

Ce beau fleuve était alors sillonné par les premiers bateaux à vapeur, qui présentaient, comme les steamers perfectionnés d'aujourd'hui, un tableau bigarré de costumes, de races et de langages. Notre voyageur a décrit ce mélange avec gaieté : ainsi, dans le voyage de Pesth à Semlin, assez long pour qu'on passe la nuit à bord en « s'installant tant bien que mal dans le salon :

« A peine commençais-je à fermer les yeux que je me réveille tout à coup, surpris par un ronflement comme de ma vie je n'en ai entendu. Qu'on se représente, s'il est possible, l'affreuse cacophonie de quarante-deux nez allemands, hongrois, slaves, échauffés par le souper, par la température du lieu, et entonnant à la fois le concert le plus fantastique sur tous les tons de la gamme, depuis le fausset de l'enfant de chœur jusqu'à la basse de Lablache. Un gros nez brillait entre tous les autres, à la lueur de la lampe de nuit. C'était une espèce de trompette bourgeonnée, plantée sur le visage d'un marchand de bois qui semblait sonner la marche et battre la mesure. De temps à autre, on entendait un vibrement sonore et prolongé, pareil au son d'un *tam-tam*. C'était le *la* bémol d'un autre scélérat de nez qui, avec sa gourmandise de fonctionnaire

autrichien, avait toute la soirée humé le meilleur vin hongrois du restaurant.... »

Mais n'insistons pas sur les qualités humoristiques d'un auteur qui a appliqué ses qualités sérieuses à l'étude des pays danubiens. Ses chapitres sur Pesth et sur la Hongrie en 1845 sont d'une haute importance pour l'histoire de ce pays, surpris par l'observateur dans un moment unique : le jour des réformes, la veille d'une révolution. Son goût très vif pour les vieilles poésies nationales s'est exercé avec fruit sur toute cette région, notamment sur la Serbie. Par exemple, il a raconté au public français l'épopée serbe de la bataille de Kossovo, c'est-à-dire la chute de ce royaume chrétien sous le cimeterre du sultan Mourad.

Un autre petit pays conservait le christianisme dans ses montagnes. Aussi le Montenegro fut-il l'objectif principal de notre voyageur chrétien lorsqu'il se dirigea vers l'Adriatique, pour explorer ses côtes dentelées, coupées d'îles innombrables. La polyglotte cité de Trieste, son quartier général au début de cette expédition, ne pouvait manquer de lui plaire, tout en le défiant et en le piquant au jeu. « A l'heure de la Bourse, dit-il, on entend un murmure d'accentuations exotiques, un bourdonnement de dialectes à faire pâlir des légions de professeurs. Chaque fois que je vais errer sous ces voûtes de Babel, j'en reviens confondu, et quand je rentre dans ma demeure, j'éprouve une autre humiliation. Il y a là un homme qui parle à tout venant français, allemand, anglais, italien, hongrois, illyrien, polonais et même grec au besoin. Ce savoir lui a valu l'honneur d'être portier de mon hôtel. » De Trieste il a pu visiter les tribus ethnographiques les plus diverses, les Slovènes de Carniole, les Zichi, les Morlaques; et il a laissé de leurs mœurs un tableau détaillé, plein de vie, qui deviendra de plus en plus précieux pour l'histoire, à mesure que certaines nuances s'effaceront.

Deux petits peuples attirèrent surtout sa sympathie, la généreuse république de Raguse, reléguée dans le passé, la principauté de Montenegro, qui est encore, selon sa définition, un obus toujours chargé, dont le tzar tient la mèche. Tous ces chapitres ont été pour notre public, ou pour la presque totalité de notre public, autant de révélations.

Tel est bien le rôle de votre éminent compatriote et collègue. Il a révélé, il a levé les voiles qui recouvraient des régions à peu près ignorées parmi nous. Il me disait, l'autre jour : Je ne suis qu'un pauvre touriste. Vous serez d'accord avec moi pour trouver cette définition trop modeste, encore que les bons touristes soient rares, et pour adresser à cet initiateur un hommage auquel il sera sensible, car il aime à se dire membre de votre Académie, à rappeler qu'elle lui a décerné en 1832 le premier encouragement littéraire qu'il ait reçu, et il compte rester, dans l'avenir, son bienfaiteur. Cet hommage est aussi celui que lui rendent les nombreux savants français auxquels, depuis plus de quarante ans, il a ouvert les portes de l'Europe orientale : ils se sentent tous les obligés de Xavier Marmier.

UNE VALLÉE DU JURA

AU XVIII[e] & AU XIX[e] SIÈCLE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Aimé LIEFFROY

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 22 janvier 1891)

MESSIEURS,

En m'appelant à siéger au milieu de vous, dans une Compagnie qui a toujours été, dans notre province, à la tête du mouvement intellectuel, vous m'avez fait un honneur bien grand et bien immérité. En consultant l'histoire de la Franche-Comté, histoire qui, pour ainsi dire, est celle de l'Académie de Besançon, je vois que dans le passé, vos prédécesseurs ont toujours accueilli tous ceux qui pouvaient accroître le patrimoine littéraire, scientifique et artistique de la région; en jetant les yeux sur cette assemblée d'élite où, grâce à des amitiés précieuses, je suis invité à prendre place, je vois que vous continuez ces nobles traditions; vous faites plus encore. Non seulement vous tenez compte du résultat obtenu, des efforts couronnés de succès, mais encore, en devinant les aspirations et les tendances de l'esprit, vous allez, avec une beinveillance extrême, au-devant de ceux qui, comme

moi, n'ont pas de titres bien précis à la distinction dont ils sont l'objet, et qui en sont d'autant plus touchés que cette distinction était plus inattendue et moins espérée.

On dit que les premières impressions sont celles qui s'effacent le moins et qui nous laissent les traces les plus profondes. Permettez-moi, Messieurs, de vous parler d'un souvenir déjà bien éloigné de ma jeunesse. Attiré par le goût des lettres qui ne m'a jamais quitté, j'entrais, pour la première fois, un jour de vos réunions publiques, dans cette même salle où nous nous trouvons aujourd'hui. Le président annuel, M. le président Clerc, prononçait le discours d'usage, et retraçait à grands traits la vie du président Boyvin. Il y avait vraiment quelque chose de grand et de solennel à voir ce magistrat, dont nous nous rappelons tous la figure grave et sereine, faire l'éloge de ce magistrat d'un autre âge, de l'illustre défenseur de Dole et de l'indépendance de notre province comtoise menacée. Un tel orateur, je le ressentais alors avec une émotion juvénile, était digne d'une telle cause, et une telle cause ne pouvait trouver plus digne orateur. Cette étude si largement traitée, ce discours vibrant d'un ardent patriotisme, tout me frappa et me donna le plus grand respect, et pour l'historien qui rendait un tel hommage à notre passé, et pour la Compagnie qui avait la primeur d'œuvres semblables. Jamais ce souvenir ne s'effaça de ma mémoire, jamais je ne perdis ce grand respect pour l'Académie, qui en était l'objet. On prétend que l'on médit des corps savants à proportion du désir que l'on a d'y pénétrer : jamais, croyez-le, la moindre idée de médisance n'est entrée dans mon esprit. J'avais si peu l'espoir de devenir un jour votre collègue !

Et comment, Messieurs, peut-on médire d'un corps comme le vôtre? A toutes les époques n'avez-vous pas été les inspirateurs du talent? N'avez-vous pas toujours accueilli, comme je le disais tout à l'heure, toutes les bonnes

volontés? N'avez-vous pas donné de véritables lettres de naturalisation franc-comtoise à des étrangers qui, par leurs études, leur savoir, leur science profonde, ne sont pas les joyaux les moins précieux de votre couronne? Sans repasser ici votre histoire, il m'est permis de constater les services rendus par l'Académie de Besançon à la noble cause que nous servons tous à des degrés si divers. Dans un ouvrage bien peu connu (1), imprimé en 1769, dans un poème en prose dû à la plume d'un médecin de Lons-le-Saunier, le docteur Giraud, nous lisons ceci : « Là (à Besançon), une célèbre Académie, rivale des plus célèbres de l'Europe, et glorieuse de sa triple fécondité, répand au loin sa lumière. » Telle était, Messieurs, il y cent vingt ans, la réputation de votre Compagnie; nous savons tous ce qu'elle est aujourd'hui.

Grâce à vos travaux et à vos recherches, il n'est pas un coin de notre belle province que vous n'ayez exploré. Aussi, en vous priant de m'accompagner un instant sur les bords de l'Ain, dans un pays que j'aime parce qu'il est le mien, je crains vraiment de vous faire parcourir des chemins trop connus et de ne pas vous intéresser suffisamment à ce que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Dans un livre récent que l'on vient de commettre sur la Franche-Comté, l'auteur a prétendu que notre petite vallée de Bourg-de-Sirod (c'est elle dont je veux vous parler) était un Tempé moderne empuanti par une usine et des machines de toutes sortes. Empuanti!...., c'est ce que nous verrons tout à l'heure; mais, dès à présent, je proteste énergiquement contre ce participe.... disqualificatif. La vallée de Bourg-de-Sirod ne mérite pas non plus d'être comparée à la vallée de Tempé, embellie et poétisée par les souvenirs décevants de la mythologie grecque; mais telle qu'elle est, dans sa modestie et son peu d'étendue, elle est digne d'at-

(1) *La Thériacade*, poème en prose, imprimé à Paris en 1769.

tirer les yeux du touriste et de l'intéresser dans ses excursions. En effet, elle est entourée de montagnes, elle est sillonnée par la rivière de l'Ain, qui, après s'être un instant dérobée sous des rochers amoncelés, échappe à leur étreinte en formant une cascade magnifique, et coule gracieusement ensuite au midi pour absorber à Syam les petites rivières de la Billaude et des Planches. Les montagnes sont les unes boisées et verdoyantes, les autres sèches et pelées; sur le sommet de l'une d'elles, on voit encore les ruines d'un vieux manoir que l'on appelle Château-Vilain. Ce donjon, bâti par Simon de Commercy en 1186, passa, après bien des vicissitudes, avec la seigneurie et les terres en dépendant, entre les mains de la puissante maison de Châlon, qui, comme vous le savez, détenait la plupart des châteaux du voisinage. Détruit sous le règne de Louis XI, restauré dans les premières années du XVIIe siècle, ou même dans les dernières années du XVIe, et relevé de ses ruines, il justifiait complètement, par son élégante construction sur des hauteurs escarpées, l'inscription latine que l'on peut lire encore au-dessus de la principale porte d'entrée :

Rident vicini glebas et saxa moventem,
Quodque fuit rupes arx sit amœna simul.

Le premier vers de ce distique est d'Horace, dans son épître intitulée : *La Ville et la Campagne.* Quant au second vers, — est-il besoin de le faire remarquer? — il n'a ni la facture ni la force gracieuse que l'on admire chez le prince des satiriques latins; il renferme une élision mentale, et il est alourdi par un malheureux subjonctif qui rend le vers assez difficile à traduire en lui-même. Il est, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, à peu près aussi dur, aussi abrupt que les rochers remués et élevés par le seigneur de Château-Vilain pour s'en faire un agréable séjour. D'ailleurs, Horace n'a jamais fait, que je sache, ni pentamètre, ni distique par conséquent. Si donc le pre-

mier vers est bien du grand poète, le second peut être attribué à un versificateur obscur de la basse latinité, probablement à un chapelain du seigneur de Château-Vilain.

Maintenant, sur cette devise, il faut faire une observation. Quand Horace venait se reposer à la campagne des fatigues de Rome et de la somptueuse amitié de Mécène, il aimait à se mêler à la vie des champs, à s'occuper du travail de ses fermiers et à prendre part à leur labeur. Avec l'ardeur passagère du citadin blasé, il se plaisait à prendre une bêche, dont il se servait avec une maladresse que nous devinons tous, et ses voisins riaient bonnement de voir cet épicurien, aux mains blanches et délicates, retourner lui-même la terre et mettre gauchement les pierres de côté.

Rident vicini glebas et saxa moventem.

Il nous semble que le rire des voisins du châtelain franc-comtois ne devait pas être le même que celui des villageois de Tibur. Si les uns riaient simplement en voyant le travail d'Horace, les autres (du moins le seigneur de Château-Vilain le croyait sans doute) devaient se moquer et le railler de sa patience et de ses efforts. « Il aura beau remuer les pierres et les rochers, disaient-ils probablement. » — « Rira bien qui rira le dernier, a l'air de répondre le châtelain dans le second vers. Dans tous les cas, je suis arrivé à faire une citadelle *(arx)*, imprenable pour les autres, et une habitation agréable *(amœna)* pour moi. » Alors il n'y avait peut-être plus de quoi rire pour les voisins, ou du moins ils riaient jaune, comme on le dit quelquefois, comme on le fait plus souvent encore.

Quoi qu'il en soit de notre inscription, la position du manoir était éminemment pittoresque; dominant complètement à droite et à gauche les vallées de Sirod et de Bourg-de-Sirod, cette demeure ne devait être ni désagréable ni commune.

Au moment de la conquête de la Franche-Comté par

Louis XIV, le domaine de Château-Vilain était la propriété du fameux abbé de Watteville, dont Saint-Simon [1], avec son esprit et sa verve accoutumés, a tracé un portrait à l'emporte-pièce, dont je vous demande la permission de citer quelques passages :

« Ces Watteville sont des gens de qualité de Franche-Comté. Ce cadet-ci se fit chartreux de bonne heure, et après sa profession fut ordonné prêtre. Il avait beaucoup d'esprit, mais un esprit libre, impétueux, qui s'impatienta bientôt du joug qu'il avait pris. Incapable de demeurer plus longtemps soumis à de si gênantes observances, il songea à s'en affranchir. Il trouva moyen d'avoir des habits séculiers, de l'argent, des pistolets, et un cheval à peu de distance. Tout cela, peut-être, n'avait pu se pratiquer sans donner quelque soupçon. Son prieur en eut, et, avec un passe-partout, va ouvrir sa cellule et le trouve en habit séculier, sur une échelle, qui allait sauter les murs. Voilà le prieur à crier; l'autre, sans s'émouvoir, le tue d'un coup de pistolet et se sauve. »

Après diverses aventures, il passe en Turquie, devient bacha et l'homme de confiance, en Morée, des Turcs, qui faisaient la guerre aux Vénitiens. Moyennant la promesse de son pardon en cour de Rome, il trahit les Turcs, livre leurs places et leurs secrets aux Vénitiens, et revient à Rome, puis en Franche-Comté.

« Des événements si singuliers, continue Saint-Simon, le firent connaître à la première conquête de la Franche-Comté. On le jugea homme de main et d'intrigue : il en lia directement avec la reine mère, puis avec les ministres, qui s'en servirent utilement à la seconde conquête de cette même province. Il y servit fort utilement, mais ce ne fut pas pour rien. Il avait stipulé l'archevêché de Besançon, et, en effet, après la seconde conquête, il y fut nommé.

(1) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, t. III. Edit. Hachette, 1856, *passim*.

Le pape ne put se résoudre à lui donner des bulles, il se récria au meurtre, à l'apostasie.... Le roi entra dans les raisons du pape, et il capitula avec l'abbé de Watteville, qui se contenta de l'abbaye de Baume, la deuxième de Franche-Comté, d'une autre bonne en Picardie et de divers autres avantages. Il vécut depuis dans son abbaye de Baume, partie dans ses terres, quelquefois à Besançon, rarement à Paris et à la cour, où il était toujours reçu avec distinction.

» Il avait pourtant beaucoup d'équipages, grande chère, une belle meute, grande table et bonne compagnie.... Il vivait non seulement en grand seigneur et fort craint et respecté, mais à l'ancienne mode, tyrannisant fort ses terres, celles de ses abbayes et quelquefois ses voisins, surtout chez lui très absolu.... Avec ces mœurs et ce maintien qui se faisaient craindre et respecter, il se plaisait à aller quelquefois voir les chartreux, pour se gaudir d'avoir quitté leur froc.... Il vécut de la sorte et toujours dans la même licence et la même considération, jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans. »

On voit encore de nos jours la tombe de l'abbé de Watteville, dans son abbaye de Baume-les-Messieurs.

C'est cet abbé, légendaire dans nos montagnes, que l'on nomme avec terreur le « moine noir » et que l'esprit crédule de nos paysans croyait naguère encore voir gravir, la nuit, les rochers inaccessibles, monté sur un coursier à l'œil de feu et aux sabots d'airain. C'est lui qui a inspiré la muse de nos poètes et que l'on a chanté ainsi :

Dieu vous garde du moine noir,
Son fantôme apparaît dans l'ombre.
Qui ne l'a vu dans la nuit sombre,
L'affreux revenant du manoir ?
Il se dresse au haut de la tour,
Du castel embrasse la cime,
Puis s'avance jusqu'à l'abîme,
Observant les lieux d'alentour.

A la fête des Trépassés,
Quand l'airain dans la nuit résonne,
Un cortège affreux l'environne :
Il fuit devant les rangs pressés,
Il fuit les spectres des héros
Victimes de sa perfidie,
Dont il a vendu la patrie
Et livré le col aux bourreaux.

L'abbé de Watteville, nous l'avons vu, n'avait pas hésité à trahir le roi d'Espagne pour Louis XIV. Grâce à cette conduite, que le moine noir pouvait appeler prudente et qui était parfaitement dans son caractère et dans ses habitudes, ses propriétés furent complètement épargnées par le vainqueur, et quand le grand roi ordonnait la destruction des châteaux du voisinage qui avaient servi de centres de résistance ou de points de ralliement à l'ennemi, tels que les châteaux de l'Aigle, de la Chaux-des-Crotenoy, de Montrivel, etc., il couvrait de sa royale protection Château-Vilain, qui put ainsi conserver son ancienne splendeur.

Le conventionnel Lequinio, dans un ouvrage intitulé : *Voyage dans le Jura* (1), imprimé en l'an IX et dédié emphatiquement au Tonnerre, parle de Château-Vilain avec le mauvais goût de l'époque. Il raconte en ces termes sa visite au vieux manoir : « Trois objets peuvent y solliciter vos regards; le premier, c'est la prison creusée dans le rocher au-dessus des bâtiments : on y descend par un escalier qui n'a pas un pied et demi de large, à peine le corps peut-il y passer : dans la voûte, se trouve une petite entaille, toute noircie de fumée : c'est à cette entaille que se collait indubitablement le bout de chandelle du geôlier, quand il descendait pour apporter la nourriture aux squelettes vivants qui respiraient encore dans ce tombeau. Qui respiraient? par où? Trois portes épaisses en défendaient l'entrée à la lumière ; nulle fenêtre, nul tuyau, nul

(1) *Voyage dans le Jura*, frimaire an IX, t. Ier, *passim*.

canal, ne permettaient à l'air de s'y introduire, nulle scissure, même dans le rocher, ne laissait y pénétrer les sons; et ce fut la simple chasse d'une perdrix peut-être, infortuné vassal, ou la défaite du sanglier dévastateur de tes moissons, qui te fit ensevelir ainsi tout vif et sans aucune pitié! O domination! O puissance! Siècles passés, fuyez, écartez-vous dans le néant! »

Après cette prosopopée ridicule, Lequinio continue sa description :

« Dans une des cours, se trouve un puits qui n'a que huit pieds de profondeur, et c'est autant qu'il en faut; c'est une source qui ne tarit jamais et qui, comme le petit torrent du mont Rivel, doit prendre son aliment à quelque mont plus haut et fort éloigné.

» Enfin, à l'intérieur, on remarque, dans l'appartement de la princesse, une armoire fort commune, et dont un seul voyageur, d'entre mille, ne s'aviserait pas de soupçonner la destination : c'est le vestibule de l'appartement des jeunes princesses. Les battants même étant ouverts, on ne voit qu'une armoire encore; un secret fait ouvrir une partie du fond, et vous avez le passage dans un petit escalier, par lequel on grimpe à deux petits cabinets boisés qui se communiquent et dont les fenêtres sont disposées de manière à ne pouvoir donner d'espérance aux plus hardis des galants.

» Lecteurs qui pensez, voilà le réduit où, dans les siècles derniers, on prolongeait à dessein l'enfance du sexe aimable auquel l'homme s'attache à faire croire tous les jours qu'il attend de lui son bonheur! »

Il nous semble pour le moins étrange de voir ce jacobin se plaindre d'attentats à la liberté et s'apitoyer longuement sur le sort de jeunes filles que, sous la Terreur, il aurait sans doute considérées comme aristocrates et suspectes et qu'il aurait, sans preuves d'aucun crime, envoyées à l'échafaud.

Si, en 1802, comme le montrent ces citations, tel était l'état de Château-Vilain, que s'est-il donc passé et comment cet édifice qui avait su résister à la main du temps, à la main plus terrible encore de Louis XIV, ne présente-t-il plus aujourd'hui qu'une ruine et ne trouve-t-on sur ces hauteurs, qu'il dominait naguère, que quelques vestiges informes, laissant deviner à peine ce qu'il était autrefois?

Je vais être amené, et je vous en demande pardon, Messieurs, à parler un peu d'industrie métallurgique et de commerce. A ce moment, je ne puis m'empêcher de me souvenir de cette phrase que Georges Ohnet (1), dans un de ses romans les plus connus, met dans la bouche du duc de Bligny : « Depuis les temps mythologiques, les forgerons n'ont pas de chance. » Aussi je ne serai forgeron que le moins possible : je serai encore moins métallurgiste, ou chimiste, ou technique. Je veux dans cette causerie faire tout ce que je pourrai pour n'être pas trop aride, et pour n'ennuyer personne.

Depuis un temps très reculé, les seigneurs de Château-Vilain avaient eu dans leur domaine et avaient fait valoir eux-mêmes un haut-fourneau qui portait le nom de haut-fourneau de Château-Vilain.

Nous trouvons, en date du 1er février 1724, un arrêt qui permet à M. le marquis de Conflans de rétablir une forge et un fourneau dans la terre de Château-Vilain.

Nous pouvons constater, en étudiant cet arrêt, qu'il vise, en accordant l'autorisation demandée, deux choses principales : la première, c'est que le haut-fourneau et la forge dont il s'agit n'étaient que la continuation de ce qui avait existé auparavant, et que, dès lors, il n'y avait pas création proprement dite; la seconde, c'est que les bois qui devaient servir à l'alimentation de la forge ne pouvaient guère être utilisés ou transportés ailleurs, la

---

(1) *Le maître de forges*, par G. Ohnet.

rivière d'Ain, en cet endroit, n'étant ni navigable ni flottable; d'ailleurs, l'essence de ces bois était le sapin, qui ne peut guère servir de chauffage aux particuliers. On craignait alors les déboisements précipités, et, au point de vue de l'hygiène publique, l'administration veillait avec un soin jaloux au maintien et à la conservation des forêts existantes.

Dans les dernières années du siècle passé et dans les premières de celui-ci, l'usine était en pleine activité : on y fabriquait de la fonte et du fer, ainsi que Lequinio, dans l'ouvrage que nous avons cité tout à l'heure, le raconte avec une véritable naïveté et avec une précision qui n'est pas sans mérite.

A côté du haut-fourneau se trouvait ce que, plus tard, nous avons appelé un feu d'affinerie, où la fonte provenant de la fusion du minerai dans le haut fourneau, et appelée du nom peu euphonique de *gueuse*, était travaillée de nouveau. Lequinio dépeint assez exactement le travail du forgeron, poussant l'extrémité de la gueuse à l'embouchure d'un soufflet, où elle rentre une seconde fois en fusion; puis, quand elle est fondue et quand elle forme une espèce de boule de fonte malléable, l'ouvrier la pousse sous une masse de fer du poids de sept cents livres, façonnée en tête de marteau, emboîtée sur un manche de bois de huit pouces de diamètre et de neuf pieds de long; ce manche est dans une situation horizontale : il est fixé par son extrémité postérieure, mais de façon à conserver le mouvement de charnière. Plusieurs dents de fer, implantées circulairement en forme de pignon dans l'arbre d'une grande roue, que les eaux font tourner, soulèvent le marteau dans leur trajet et l'abandonnent à son propre poids en s'échappant : c'est là ce que l'on appelle un gros marteau. Ce marteau ne demande, aux forgerons qui le servent, d'autres soins que de tourner et retourner le fer, à mesure que ce métal s'aplatit et s'allonge entre l'en-

clume et lui, et de régler la force ou la vivacité de ses coups, en tirant une chaîne prise dans un levier, qui, par une trappe ajustée avec précision, laisse passer à volonté la quantité d'eau nécessaire pour donner à la roue le mouvement que le travail exige.

Telles étaient donc les usines de Bourg-de-Sirod quand, en 1804, un immense incendie vint tout détruire. A cette époque, les Watteville ne possédaient plus le manoir ni ses dépendances. Les derniers représentants de cette famille dans nos provinces avaient aliéné et le château de Château-Vilain et les usines. Ces dernières furent anéanties par le feu, disons-nous, et les propriétaires, ainsi que les forgerons, qui vivaient comme dans une cité ouvrière, groupés autour du centre de leur travail, durent chercher un refuge dans les vastes constructions du château. Qu'arriva-t-il ensuite? Il faut bien avouer que l'on n'avait pas alors le culte du beau et du pittoresque que l'on a aujourd'hui : d'un autre côté, les châteaux n'étaient peut-être pas à ce moment en grande odeur de sainteté ; et puis, mettons-nous à la place d'un maître de forges qui a sur les bras une population ouvrière sans abri et sans travail, qu'il est pressé d'occuper et de loger à tout prix. Bref, le propriétaire se servit des pierres du manoir, les trouvant presque taillées et appropriées à souhait; il prit les tuiles pour les toits ; il enleva les portes de bois, et il reconstruisit ainsi rapidement son usine.

Comme les autres forges établies en Franche-Comté, celle de Bourg-de-Sirod avait pour raison d'être la proximité des bois et la force motrice qui résidait alors uniquement dans les cours d'eau et les chutes de rivières et de torrents. Je ne parlerai pas de la proximité des minerais pour le haut-fourneau. Celui-ci, croyons-nous, ne fut pas rallumé lors de la reconstruction de l'usine; ces minerais, extraits du sol, étaient d'une richesse fort contestable; mais l'usine réédifiée continua à avoir ses marteaux, ses

martinets, ses cylindres, où l'on fabriquait le fer marchand, la tôle et les feuillards ou cercles de tonneaux. Ce fut alors le beau temps des usines et l'époque de prospérité pour le maître de forges du Jura. Ses efforts étaient couronnés de succès, la main-d'œuvre était à bon marché, l'ouvrier était habile et consciencieux, surtout les prix étaient largement rémunérateurs. Une clientèle fidèle et loyale, qui s'attachait particulièrement à la qualité des produits, ne marchandait jamais ce qu'on lui offrait, de sorte que les fers de Comté, estimés et recherchés partout, jouirent pendant bien longtemps d'une réputation méritée.

Et cependant, si on considère seulement les difficultés et les longueurs du transport, il semble que le maître de forges avait alors à vaincre d'insurmontables obstacles. Ainsi cette fonte, qui était nécessaire comme matière première à la fabrication du fer, il fallait aller la chercher dans la Haute-Saône, à Pesmes, à Valay, à Gray. A ce moment, il n'y avait pas d'autre moyen de transport que le simple voiturier du pays, qui, en boitant, jamais pourtant autant que ses chevaux, faisait, pour importer la fonte ou pour exporter les produits fabriqués, des voyages qui finissaient, par leur longueur et leurs péripéties, à ressembler à de véritables odyssées. A la garde de Dieu et du sieur un tel, portaient alors en tête les lettres de voiture; pas plus l'une que l'autre ne faisait défaut, sans doute, à l'expédition; mais que d'atermoiements et de retards! Le voiturier, connu et fêté dans les auberges, était bien mieux accueilli partout que le collecteur d'impôts de l'abbé de Watteville. Il ne voyageait pas quand il faisait chaud, quand il pleuvait, quand il faisait trop froid, quand il était malade; de plus, quand un de ses chevaux, venant à périr de vieillesse, le laissait dans l'embarras, il lui fallait attendre, où il se trouvait, une belle occasion pour le remplacer sans trop de frais. Le

voiturier finissait toujours par revenir quand on y pensait le moins : il rapportait fidèlement la marchandise qu'on lui avait confiée. Il était patiemment attendu par le maître de forges, qui, d'ailleurs, savait à quoi s'en tenir et avait pris ses mesures pour ne pas se trouver dans l'embarras.

Les ouvriers continuèrent à être rassemblés autour de leur usine, et ils le sont encore aujourd'hui. Ils formaient une espèce de famille profondément attachée à leur maître, qui, en échange du logement gratuit, trouvait en eux l'assiduité, le respect et le dévouement. L'ouvrier, logé ainsi dans l'établissement même, se croit plus tenu qu'un autre à l'obéissance de toutes les heures et de tous les instants. Il se considère aussi comme plus du métier que le forgeron logé dans un village voisin, car il n'a, ailleurs, ni maison, ni champs, ni terres qui le préoccupent.

Certainement, notre petite vallée de Bourg-de-Sirod, s'il n'y avait ni machines, ni fumée, ni ouvriers, ni industrie, en un mot, gagnerait peut-être en tranquillité et en recueillement. J'ai souvent pensé que, loin du bruit, dans cette gorge qui serait presque une Thébaïde, au milieu des montagnes, au bord d'une rivière pittoresque et accidentée, le bibliophile, entouré de livres rares, d'éditions précieuses, pourrait, sans être dérangé par personne, se livrer au travail qu'il aime et avoir de ces jouissances que lui seul peut ressentir. Mais une existence plus mouvementée, peut-être plus inquiète, a son charme aussi. Cette population ouvrière, livrée à un rude labeur, gagnant son pain véritablement à la sueur de son front, mérite qu'on s'occupe d'elle : l'homme, en se mêlant forcément pour l'adoucir à cette vie de travail pénible et quotidien, est plus utile à ses semblables, et il se sent meilleur quand il a pu faire un peu de bien.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Les directeurs de forges n'ont pas aussi peu de chance que veut bien le dire l'auteur cité par vous. Autrefois on disait qu'ils étaient les maîtres de la France. Aujourd'hui nous en pouvons citer qui se font aimer de tout le monde, qui apportent le goût le plus sûr et le plus fin dans l'appréciation des œuvres d'art, qui savent également connaître la valeur des vieux livres et présider une moderne société de lecture, et qui, lorsqu'ils entrent dans une académie, lui apportent une monographie intéressante, comme celle que vous venez de nous lire et que vous avez eu l'heureuse idée de consacrer au passé historique et au présent économique d'une vallée du Jura.

En vous, Monsieur, aussi bien que le bibliophile et que le critique d'art, le métallurgiste, le maire de Bourg-de-Sirod, est le bienvenu dans notre Compagnie.

D'abord l'industriel est, vous nous l'avez fait voir, doublé d'un chroniqueur, d'un historien local; et l'histoire locale de chacune des parties de la province est l'un des objets de notre institution. Ensuite la littérature, en notre siècle, reçoit volontiers dans ses cadres élargis une description métallurgique non seulement comme instructive par elle-même, mais comme intéressant directement les classes laborieuses.

Nous avons donc à vous remercier doublement pour les deux parties de votre discours. Et à ce remerciement nous ajoutons un vœu: c'est que votre collaboration, qui a tant à nous enseigner, continue à être active dans l'avenir.

ÉLOGE

DU DOCTEUR

SANDERET DE VALONNE

Par M. le Docteur COUTENOT

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 22 janvier 1891)

Monseigneur,
Messieurs,

Le 10 septembre 1890, l'Académie a perdu un de ses plus anciens membres, mort loin d'elle, avancé en âge, au château d'Asnières (Yonne), où il terminait sa vie dans la retraite.

L'Académie n'est point oublieuse de ceux qui l'ont honorée, elle aime à leur rendre le culte du souvenir, et c'est à l'un de ses membres qu'elle confie ce devoir.

Quoique je n'aie connu ni l'amitié du docteur Sanderet ni son intimité, mais parce que j'ai vécu non loin de lui, que j'ai parcouru dans le même sens des chemins souvent rapprochés, aujourd'hui que le silence va se faire autour de lui, j'ai été jugé propre à rappeler cette figure qui a eu sa puissance parmi nous, et cette personnalité assez énergiquement accusée pendant tant d'années.

Cette mémoire mérite plus qu'une notice, qui serait

pour l'Académie un manque de justice, et pour celui qui s'en charge un reproche de conscience. Si, en raison des agitations professionnelles de la vie, mes relations avec lui n'ont été souvent que des rapports d'affaires ou de devoir, ne saurais-je oublier que je lui dois une part de reconnaissance pour le service bienveillant accordé à mon entrée dans l'enseignement médical: c'est aussi pour satisfaire les sentiments de nombreuses générations d'étudiants et de jeunes médecins que je viens, en retraçant sa vie, fixer les principales lignes de la physionomie d'un maître.

Joseph-Edouard Sanderet de Valonne est né à Morteau, le 10 août 1802, d'une très ancienne famille. Il était l'avant-dernier de onze enfants.

Son père, Charles-François Sanderet de Valonne, était avocat; après la Révolution, il obtint la charge de juge de paix à Morteau, qui l'aida à élever, selon les traditions de maison, sa nombreuse famille.

Il faudrait remonter jusqu'en 1603 pour trouver l'origine de sa noblesse, et on y rencontrerait des sujets de race. Son grand-père, Jean-Baptiste Sanderet, était conseiller-maître à la Cour des comptes de Dole. De ses quatorze enfants, l'un fut conseiller au Parlement de Besançon, un autre était doyen mitré de la Collégiale de Poligny, un troisième, officier de cavalerie au régiment de la Reine. Dans cette parenté on comptait encore deux lieutenants généraux au bailliage d'Ornans.

Sa famille était-elle d'épée, était-elle de robe? Elle avait pour armes: d'azur à la bande d'argent, chargée de trois flammes de gueules, couronne comtale.

M. Sanderet aurait pu se prévaloir de sa lignée ancienne et noble. Il ne l'a jamais fait ostensiblement. On l'ignorait même. Ce ne fut qu'à l'époque de son mariage que ce titre de seigneurie, fief ou propriété, je ne sais, ainsi que la couronne comtale furent mis en évidence pour contenter une vanité qui n'était pas sienne, et qui, au reste, pouvait

s'autoriser d'un droit. M. Sanderet n'en fit que rarement usage personnellement: dans ses actes publics, dans ses écrits, dans sa correspondance officielle ou privée, nous ne trouvons que son nom patronymique ; il ne tirait non plus ni gloire ni profit de ses alliances très nombreuses, toutes d'origine franc-comtoise (les de Laviron, de Déservillers, de Vermondans, de Maléchard, de Naisey, de Novillars, de Champvans).

Edouard enfant était très doux, bon et tendre de cœur; rien en lui ne faisait présager cette sorte de fierté qu'on lui a souvent reprochée. On cite de ses premières années plusieurs anecdotes enfantines et touchantes. L'une d'elles restera toujours neuve.

Le petit Edouard s'était lié d'amitié avec un enfant de son âge, d'une famille pauvre, vivant de mendicité; ne sachant comment secourir son petit protégé, il s'avisa de retourner ses vêtements, et profitant de son habileté naissante de parole, d'aller mendier avec lui, afin d'arriver à doubler sa recette. Son père, auquel ce mode de charité convenait peu, y mit ordre en le faisant ramener au domicile paternel, comme vagabond, par la main d'un gendarme.

L'âge des études l'arracha à la vie de famille; son instruction et son éducation furent confiées aux Jésuites du collège de Dole; il obtint des succès classiques, s'attacha beaucoup à ses maîtres, qu'il voulut suivre à Fribourg, lorsqu'en 1828 les Pères durent abandonner la France. Il revint ensuite à Besançon, puis à Paris, prendre ses premiers grades universitaires.

Pour qu'il fît honneur à son nom, ses parents décidèrent qu'il serait de robe. On le destina à la magistrature, et en 1832, il fut envoyé à la Faculté de Dijon pour y faire son droit.

La jeunesse des écoles était alors fort animée; l'esprit politique nouveau, enfanté par la révolution de juillet,

l'avait enflammée et rendue turbulente; on se réunissait, on discutait chaleureusement, sans toutefois faire trêve aux plaisirs, qu'entravaient peu et Justinien et les Institutes. Lié avec le rédacteur d'une feuille bourguignonne, le jeune Edouard se prit à marier la plume avec la parole, publia plusieurs articles, même des revues de théâtre, qui ne manquaient ni de goût ni de jugement. Sa famille, informée, vit là un danger pour son fils, le rapprocha d'elle en le rappelant à Morteau.

Un ami de la famille, le docteur Gérard, médecin de la localité, voulant occuper les loisirs de ce jeune étudiant sans travail, le conduisit près de ses malades et l'initia aux premiers éléments de l'observation médicale. Ce fut là l'origine de sa vocation.

Quelques jours de vacances furent passés en Suisse, dans le val de Saint-Imier, à Sonvillier, dans un joli paysage, au pied des ruines pittoresques du château d'Erguel. Il y trouva et s'y fit des amis dont la passion politique éclatait en transports difficilement modérés. Comme en France, une certaine effervescence régnait dans les cantons de Berne et de Neuchâtel; il eut l'idée de composer des chansons politiques, qui eurent, en peu de temps, une telle vogue, qu'elles créèrent aux autorités locales certains embarras, et qu'il fut sommé de rentrer en France.

Nous voyons le jeune Sanderet, deux fois contenu dans la fougue ardente de son esprit, dans ses élans et ses enthousiasmes sans discernement, inquiéter ses parents, qui ne l'envoyèrent qu'à regret commencer ses études médicales à Besançon, et ensuite, sur ses instances, les continuer à Paris sous le décanat d'Orfila.

Ce qui était à redouter à Paris ne se réalisa pas. Le jeune Sanderet n'était plus l'étudiant de Dijon; les aliments nouveaux offerts à son esprit avaient fortifié sa raison et donnaient satisfaction à son amour du beau.

Comme tout jeune homme supérieur, bien que suivant

assidûment les cours de la Faculté, il trouvait des loisirs pour autre chose que la médecine, et fasciné par le retentissement de ces grandes et éloquentes voix qui s'appelaient Villemain, Guizot, Cousin, il s'adonnait avec ardeur à la recherche et à l'étude de cette philosophie, de cette littérature, de cette poésie même d'alors, créée par Chateaubriand et Lamartine, qui sentimentalisaient les jeunes intelligences amoureuses des choses de l'esprit. La science de bien dire, les séductions du langage furent ses attractions; et il les retrouvait aussi dans cette Faculté de médecine, où la correction, l'élégance et le relief de la parole se trouvaient dans la bouche de Trousseau, d'Orfila, de Bouillaud, de ces maîtres dont la verve, les larges idées, l'éloquence unie à la science, étaient un charme pour la jeunesse.

Le printemps de 1840 ramena M. Sanderet avec le titre de docteur en Franche-Comté, où nous allons le suivre dans l'essor de sa carrière.

Son entrée dans la société bisontine n'était pas préparée; mais un ou deux amis bien placés suffirent. Sa finesse d'esprit, son goût non moins vif pour le plaisir que pour le travail, l'élégance et la parfaite distinction de ses manières, le firent accueillir avec faveur dans les salons d'alors, et lui facilitèrent des liaisons solides et durables dans plusieurs des premières familles de la cité.

Le préfet, M. Tourangin, fort estimé dans cette ville, remarqua notre jeune docteur, l'admit avec bienveillance dans sa société choisie, plus tard lui accorda une confiante intimité, dont tous deux tirèrent profit et qu'ils cimentèrent par des rapports d'amitié qu'aucune ombre ne voila. C'est à ce protecteur que le jeune Sanderet dut ses premiers succès, et dans la suite, cet appui ne lui a jamais manqué.

Ses liaisons habilement choisies devinrent nombreuses et allèrent jusqu'aux amitiés indissolubles. Nous les trou-

vons dans la maison universitaire, chez les Carbon et les Gardaire, ces recteurs qui, investis de droits et de pouvoirs, gouvernaient sagement leur petit royaume, aimés de leurs sujets, et que nous appelions si justement du nom de pères ; chez les médecins de réputation, M. Bulloz, M. Villars, chez ce dernier surtout, dont la chaude affection ne s'éteignit qu'avec la vie. Le monde militaire savait combien le lieutenant général Voirol le recevait fréquemment.

On le voit, la situation était belle au début; s'il en sut profiter, ce ne fut ni pour intriguer ni pour édifier une brillante et fructueuse clientèle médicale.

Comme tout homme fort, il se sentait apte à réussir dans les voies officielles. L'ambition raisonnée, la confiance ou plutôt le sentiment de sa puissance, aidés d'une volonté persistante, lui ouvraient les chemins pour arriver au but désiré.

Les événements politiques de 1848 auraient pu changer les horizons d'une si bonne fortune, mais pour M. Sanderet, comme pour beaucoup d'hommes, la route était ouverte et sûre. Les embarras, les résistances s'effaceront; sa destinée est faite, il suffit de ne pas faillir à la prospérité qui l'appelle.

Il nous suffira d'énumérer toutes les fonctions, les emplois ou les charges de confiance qui lui furent attribués ou demandés.

Dans l'enseignement, il est successivement titulaire de deux chaires et directeur de l'Ecole de médecine.

Dans l'administration, il fait partie de nombreuses commissions d'établissements publics, du conseil départemental d'hygiène; il devient médecin en chef de l'hospice de Bellevaux, médecin légiste.

Dans le corps médical, il siège au conseil général de l'Association des médecins de France, et préside diverses sociétés locales.

Il est nommé officier d'Académie, puis officier de l'Instruction publique; enfin, en 1863, chevalier de la Légion d'honneur.

Il est, en outre, appelé dans plusieurs sociétés littéraires, et se considère comme appartenant plus particulièrement à l'Académie de Besançon.

Lorsque le docteur Sanderet prit possession de l'enseignement de la médecine légale, cette science, à la fois médicale et juridique, se trouvait en face d'innombrables théories paradoxales, qui après avoir jeté par-dessus bord toute métaphysique et tout spiritualisme, expliquaient tout en l'homme par le physique.

Née et développée dans le XVIII[e] siècle par la Mettrie, la doctrine organiciste, renforcée des écoles de Cabanis et de Broussais, ne reconnaissait pour vrais que les phénomènes du corps. Le cerveau, l'instrument ou mieux l'organe de la pensée, la cause génératrice des phénomènes intellectuels et moraux, tous les penchants, toutes nos actions dépendant de notre constitution organique, le crime et la vertu ne sont que des phénomènes naturels, quand ils ne sont pas des maladies ou des défectuosités corporelles. Le coupable, c'est le corps; l'honnête, c'est le corps; le crime est assimilé à la folie; plus de distinction entre le criminel et l'aliéné. Moreau de Tours n'a-t-il pas avancé que le génie est une névrose?

Il est vrai que les théories spiritualistes étaient restées tellement exclusives, en ne voulant rien en dehors de l'analyse des facultés de l'âme, qu'elles avaient motivé les attaques violentes et passionnées des physiologistes, et que le spiritualisme et le matérialisme se posaient et se posent toujours, l'un en face de l'autre, comme deux termes contraires et inconciliables. L'accord n'est pas prêt à se faire, et cependant la vérité est cachée entre les deux. La fatalité devra-t-elle remplacer la volonté?

Le libre arbitre doit-il sombrer avec la responsabilité morale?

Le professeur aimait par goût les discussions philosophiques, et revenait souvent sur ces questions passionnantes.

Il était de ces médecins aliénistes qui croyaient au libre arbitre et le défendaient comme Legrand du Saulle, Foville, Morel, Lucas, et voyaient dans l'homme un être moral et d'une nature libre, capable de réagir sur elle-même et de résister à ses propres attractions.

Dans ses leçons orales, pleines, nourries et sensées, le professeur faisait la part des prédispositions physiologiques dans l'ordre moral, et distinguait les penchants que nous tenons du tempérament des actes qui dépendent de la volonté. Mais il s'élevait contre cette confusion si souvent produite de la transmission héréditaire ou atavique d'un penchant, d'un tempérament, avec la transmission des vertus et des vices, en un mot, cette confusion de l'hérédité de la tendance avec l'hérédité de l'acte. Il s'inscrivait avec indignation contre la philosophie morale déterministe, école de négation, qui fait de l'homme la résultante de ses aïeux, de l'air, du vivre, du vêtement, de tout ce qui tient à sa nature.

Je ne sais ce que les sciences, dans leur marche précipitée et tumultueuse, nous réservent. Laisseront-elles longtemps insoluble pour le magistrat et pour le médecin ce terrible problème de la liberté et de la responsabilité morales? Mais il me semble impossible qu'on supprime à jamais la distinction du bien et du mal et qu'on ne sache plus aucun gré à l'homme d'être vertueux, aucun mauvais gré à l'homme d'être vicieux.

On comprend que de telles études professorales et la pratique prolongée des expertises aient dû faire du docteur Sanderet un véritable médecin légiste; la confiance des magistrats lui était acquise. Au prétoire comme aux

assises, où il était écouté, sa parole, s'inspirant d'une autorité qu'il savait indiscutée, se mèlait d'une certaine raideur et d'une solennité théâtrale que le vrai goût réprouverait peut-être, mais on ne pouvait lui refuser la ponctualité et la précision des assertions, si précieuses à ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes.

M. Sanderet occupa ensuite, pendant trente ans, une seconde chaire, celle d'obstétrique et de gynécologie, s'adonnant avec amour à l'étude de l'art des accouchements, avec un tel zèle que, comme professeur et médecin en chef de l'hospice de Bellevaux, il sut attirer dans son service bien des femmes qui, auparavant, refusaient d'y chercher l'assistance nécessaire à leur position.

Son cours était à la fois théorique et pratique. A l'encontre de son prédécesseur, il était attentif à signaler l'erreur qui consiste à intervenir sans raison, à oublier qu'on est présent à la plus grande et à la plus noble des fonctions, que nulle part les conséquences malheureuses d'une instruction insuffisante n'apparaissent aussi évidemment que dans la pratique obstétricale, et, fort de sa propre expérience, il pouvait dire que sur cinquante naissances, l'homme de l'art ne devait, terme moyen, prêter son ministère qu'une seule fois.

M. Sanderet a eu une carrière professorale longue et ininterrompue. Il possédait toutes les qualités d'un bon professeur : parole facile, langage clair et correct, esprit progressif, jugeant droit ; il était enfin zélé au devoir, mais se revêtait d'un décorum scolaire un peu ancien. Néanmoins, son enseignement conservait encore un certain caractère d'intimité. Les étudiants qui tout d'abord avaient redouté son aspect sévère, trouvaient bientôt, sous cette apparence froide, un homme affable et un maître condescendant.

M. Sanderet fut pendant vingt et un ans directeur de

l'Ecole de médecine. Nous pourrions dire ce qu'a été cette direction, la sagesse de son administration, la façon dont il a su donner à l'Ecole un certain éclat, de l'activité et une impulsion soutenue.

L'éloge n'excluant pas la vérité, nous devons dire toutefois qu'il avait pris à la lettre son titre de chef de l'Ecole, et que souvent il oubliait qu'il avait avec lui des collaborateurs et des confrères; aussi s'était-il créé des oppositions ouvertes ou cachées, qui désarmaient difficilement, tout en rendant pleine justice à ses actes.

Ses disciples sont, pour la plupart, les maîtres d'aujourd'hui; plus de vingt générations d'étudiants ont connu son zèle, son impartialité, sa bienveillance toujours unie à la justice et à la sincérité. En voici un exemple :

Deux étudiants, aujourd'hui médecins en faveur, sollicitent par voie hiérarchique un privilège scolaire près du ministre Jules Simon. Ils l'obtiennent, et s'empressent de remercier le directeur, qui les félicite de leur heureuse réussite, mais se refuse à accepter leurs remerciements, déclarant que, pour des motifs qu'il leur expose, son rapport avait été défavorable à leur demande.

Nous le savons, jamais il n'a cherché une mesquine popularité auprès de la jeunesse, lui qui n'allait même pas jusqu'à tenter les attaches amicales de ses collègues.

Et, néanmoins, l'Ecole reste pleine de sa mémoire.

M. Sanderet avait de nombreux ennemis, pourtant il ne fit jamais sciemment à personne ni tort ni injure, la dignité de sa conduite nous l'affirme. Les premiers de ces ennemis lui furent transmis par héritage. Les luttes passionnées de la profession, les brigues des partis avaient autrefois partagé le corps médical en deux camps. Les Ecoles s'étaient ressenties de cette division; elle s'était si accentuée que le public même s'en occupait. M. Sande-

ret avait recueilli les animosités de ses protecteurs et de ses amis.

Lors de la réorganisation de l'Ecole en 1857, des éliminations imméritées, des compétitions non satisfaites, quoique du fait de l'autorité universitaire, lui furent injustement attribuées. Ajoutons que la fierté de son caractère, souvent prise pour du dédain, le choix un peu exclusif de ses relations, sa réserve quelquefois affectée pour celles qui s'offraient à lui, toutes ces causes lui avaient créé de nombreux ennemis, qui formaient une véritable armée, dont les rangs ne s'éclaircirent que par la force même des choses et par la disparition des plus agissants.

Nous devons dire, à la gloire du praticien, qu'il n'y eut jamais lutte de clientèle et qu'il ne fut jamais exposé de ce côté à la moindre animosité.

Ces hostilités n'eurent l'occasion de s'affirmer qu'une fois avec succès; ce fut lors de sa révocation.

Les RR. PP. Jésuites avaient été les instituteurs et les éducateurs de sa jeunesse; il leur était resté attaché par delà les années et avait conservé de constantes liaisons avec ses anciens condisciples, qui l'avaient porté à la tête de leur Société d'anciens élèves. Il devait présider leur réunion générale à Dole, mais comprenant que, vu l'état d'antagonisme qui existe entre les établissements de l'Université et les établissements libres, sa position de directeur de l'Ecole, véritable représentant politique du gouvernement, le lui interdisait, il déclina cet honneur, en alléguant les motifs les plus puissants et les plus capables d'être affranchi de cette obligation. Il n'y parvint pas.

C'est alors que les dénonciations, les intrigues hostiles entrèrent en jeu, livrèrent par la presse cette affaire à la discussion publique. Un recteur, très effrayé pour son propre compte, fulmine et lui fait réclamer par le ministre

sa démission, avec une hâte que ne justifient ni la gravité ni l'importance d'une telle infraction. M. Sanderet, fort de sa conscience et de ses intentions pures, eût cru commettre un acte de faiblesse et de défaillance en donnant sa démission, instamment demandée par le ministre, et pourtant, en la refusant, il savait que sa chaire de professeur était en péril. Relevé de ses fonctions le 22 juillet 1878, M. Sanderet rentra dans le rang des professeurs comme un homme déchargé d'un fardeau, la tête haute, avec ce silence paisible qui est la dignité de ceux auxquels le témoignage secret de leur conscience suffit.

Les documents que j'ai en mains me permettent de proclamer l'innocence des Pères et de déclarer fausses des accusations dirigées contre eux dans cette circonstance. M. Sanderet avait près de lui une influence moins clairvoyante, qui sut l'engager dans cette démarche hardie, généreuse, mais inconséquente.

Après cet événement, le plus douloureux de la vie de M. Sanderet, sa carrière officielle et sa vie publique sont terminées. Mais avant de toucher à cette dernière période de sa vie, j'ose vous rappeler quelques faits saillants, quelques traits caractéristiques de sa conduite.

M. Sanderet était tenu pour un orateur éloquent. Si, comme je le crois, l'éloquence est l'art et le talent d'émouvoir, de persuader, de passionner par le langage ; si elle est une puissance agissant à la fois sur le cœur et l'esprit, capable d'entraîner, de communiquer avec force et rapidité des sentiments exprimés avec véhémence ; si elle appelle à son service le jeu de la physionomie et du regard, celui du geste, M. Sanderet ne la possédait pas habituellement. Son éloquence était seulement l'art de bien parler. Le bien dire coulait de ses lèvres à longs flots et sans nul effort. Il s'exprimait avec clarté et élégance, dans une forme toujours châtiée, harmonieuse ; le mot était toujours puissant,

traduisant le sentiment vrai d'une intelligence convaincue ; l'orateur demeurait sobre de métaphores, sobre aussi d'images, muet du geste.

Il enfantait un discours ou un rapport d'un seul jet, négligeant les ébauches indispensables au reste des hommes ; l'idée féconde se développait avec une progression savante ; peut-être parfois avec trop d'abondance et de répétitions. Sa parole avait-elle toujours de la vie ? Bien rarement elle offre le frémissement de l'émotion ou de ces traits que soulignent ou des applaudissements, ou une approbation de l'auditoire. Le corps du discours était supérieur à son âme. Des exagérations, il était préservé par deux qualités qu'il possédait au suprême degré, le bon goût et le bon sens. Cependant, sûr de son talent, il avait dans son langage quelque recherche de l'effet, tout en restant circonspect, poli pour ceux qu'il devait combattre, et révérencieux envers ses auditeurs.

Ses qualités oratoires, un peu froides, disparaissent dans l'éloquence d'apparat à déployer dans les circonstances solennelles.

En 1857, le maréchal Canrobert arrivait à Besançon comme le représentant armé de l'empereur. On lui rendit de pompeux honneurs. Les habitants lui offrirent un punch dans la salle des Pas Perdus de la Cour impériale richement décorée. Des toasts politiques furent prononcés. M. Sanderet fut chargé de celui destiné à la personne même du maréchal. Il s'en acquitta de telle manière que la bruyante approbation qui parcourut l'auditoire parut s'adresser à la fois à l'orateur et à l'illustre personnage ; elle se renouvela quand le maréchal répondit à ce toast par quelques mots dénotant une profonde émotion.

En 1864, l'Association des médecins de France, réunie à Paris en assemblée générale, résolut en une acclamation unanime d'élever, à l'aide d'une souscription publique, un monument à la gloire de Laennec, à Quimper, sa ville na-

tale. Le soin d'exposer au monde médical cette pieuse inspiration fut confié à M. Sanderet. On sait que Laennec figure dans la haute compagnie des meilleures illustrations de la France. Il est l'un des bienfaiteurs non seulement de l'humanité, mais encore de la médecine; il est le maître et le précepteur des générations médicales. M. Sanderet, dans un rapport remarquable, reproduisait l'image sacrée du médecin breton de telle manière que toute la presse scientifique et médicale, d'ordinaire difficile à satisfaire, l'appela un vrai chef-d'œuvre, et l'auteur, en en donnant connaissance, sut encore le relever par sa diction exquise et son débit soigné.

L'Académie, qu'il a présidée, sait ce qu'était son style, s'il avait du nombre, de la fermeté, mêlés à l'élégance.

M. Sanderet a peu écrit, c'était surtout un homme de pensée et de conversation. Il n'a rien laissé *ex professo;* il répétait comme son vieux maître, le docteur Villars : « J'en sais trop, j'en sais trop peu, et je le sais trop tard. »

M. Sanderet était un homme du monde et, par sa brillante causerie, souvent un charme pour la société.

Son langage n'avait rien de pédantesque, c'étaient l'excellent ton, les manières aisées de la bonne compagnie. Il n'avait ni raillerie ni mordant, et s'il hasardait une plaisanterie, elle n'avait point d'amertume. Les personnes qui pouvaient éprouver près de lui quelque gêne lui savaient bientôt gré de la simplicité avec laquelle il se mettait à la portée de tous et les écoutait tous. S'il plaisait aux autres, il se plaisait aussi à lui-même. Avec les gens du monde officiel avec lesquels il était le plus souvent, et qui, enchaînés par leur situation, ont mille intérêts à ménager, il avait pour philosophie la circonspection et la convenance, il pratiquait la morale de ceux qui ne veulent rien choquer; son caractère avait donc la modération du possible.

Dans la famille de M. Vautherin, son ami de tous les temps, il y avait toujours nombreuse et brillante compagnie, soit à Besançon, soit surtout au château de Rans. Mme Vautherin, célèbre par sa bonté et ses talents dans tout le pays, faisant le charme du château, en faisait aussi un séjour d'attraits, d'art et de délices. On y trouvait l'alliance des meilleures traditions de l'ancienne société et des plus brillantes qualités de la société moderne. M. Sanderet était un hôte assidu de cette belle demeure.

La musique, qui a une place immense dans les habitudes de la société cultivée, et même, aujourd'hui, dans les classes populaires, était un des plaisirs quotidiens de la compagnie. M. Sanderet avait l'aptitude à sentir et le don de juger très savamment cet art mobile par excellence, le plus mystique comme le plus sensuel. La littérature, les productions de l'esprit, celles des arts, venaient compléter le charme et les distractions attrayantes de ces réunions. Dans les jours les plus joyeux, M. Sanderet ne craignait pas une réminiscence poétique de sa jeunesse et mettait volontiers au service d'une gaieté communicative des pièces de vers ou des refrains bien enlevés.

Ce serait manquer à sa mémoire, ce serait la trahir, si je ne proclamais hautement chez lui une qualité peu répandue et même presque inconnue des hommes : l'oubli des injures, je n'ose dire le pardon. M. Sanderet était heureusement touché; il ne pouvait haïr; la nature avait complètement oublié le fiel dans la composition de son être. En ses mains, mille occasions se sont trouvées pour se venger de ses ennemis; le sentiment de sa dignité lui en ôtait même la pensée. Aussi on ne peut lui reprocher d'avoir usé de représailles ou d'avoir satisfait un ressentiment. Cette vertu, inhérente à son caractère, est un des traits cléments et généreux que l'on a toujours admirés en

lui : il était trop honnête pour la vengeance, trop fier pour la haine.

Une dernière qualité que nous voulons honorer dans M. Sanderet, c'est la fidélité, fidélité à ses amitiés, fidélité à ses convictions.

La fidélité est-elle encore une vertu? Cette vertu modeste et silencieuse, qui survit même à l'illusion et à l'espérance, même, dans les relations personnelles, en amitié, n'a-t-elle pas subi une certaine dépression, un certain discrédit? Ceux que M. Sanderet a aimés, il les a toujours aimés.

Nous nous rappelons avec émotion ses soins, ses attentions quotidiennes prodigués à son vieil ami M. le docteur Villars, et cela pendant de longues années. On ne peut citer ce dernier nom sans rappeler, au bout d'une grande carrière médicale, ce vénérable vieillard, condamné à l'immobilité par des infirmités douloureuses, à qui les livres jeunes et vieux furent une compagnie de jour et de nuit, si constante et si aimée. M. Sanderet s'absorbait avec lui dans ces études historiques et soulageantes, et ils relisaient ensemble les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine, ces éternelles délices de l'esprit humain.

On sait que c'est aussi la fidélité qui est, en grande partie, la cause de sa révocation.

Ses convictions et ses sympathies politiques sont toujours restées les mêmes. Sa naissance et son titre le rangeaient dans l'aristocratie, et il ne pouvait être ni révolutionnaire ni républicain. Le nouvel état de choses ayant respecté ses fonctions et son élévation, lui, à son tour, se faisait un devoir de respecter cet état de choses, mais il ne chercha point à tirer aucun avantage d'une conviction apparente; la défection, qui s'affiche aujourd'hui avec une assurance qui ne choque personne et que l'on décore volontiers du nom d'évolution, lui paraissait une trahison. Tout en restant non seulement très correct, mais zélé et

[illegible] sympathies et sa [illegible] aux dignités et [illegible] quelque part indépen-dance [illegible] comme ce [illegible] n'était jamais [illegible].

[illegible] avaient fait [illegible]. Ses études phi-losophiques, [illegible] fait ensuite un [illegible] comme Pascal, il s'anéantissait devant la grandeur de Dieu, mais sa religion restait peut-être spé-culative; ses épreuves et les méditations de sa retraite en firent un catholique en action. Il affirma sa fidélité à sa foi en faisant partie de la Société des médecins catholiques de France, instituée depuis quelques années, qui a son centre à Paris et son patronage à Montmartre, et dont les membres, liés pendant la vie par une pensée religieuse pratique, restent unis en confraternité pieuse au delà de la tombe.

Nous reprenons l'existence de M. Sanderet dans sa période finale, douloureuse et amère.

Il avait épuisé la coupe des ivresses, il but au calice des souffrances, et, en le suivant dans les jours d'épreuves, ce sera pour moi une grande satisfaction d'avoir à montrer en lui un noble cœur et une belle âme.

La mort fit d'abord un vide dans sa maison. La compagne qu'il s'était donnée succomba à la suite d'une maladie douloureuse et prolongée. Dans cette union, M. Sanderet n'avait pas connu les émotions du foyer; le bonheur d'être père, toujours désiré, ne lui fut pas accordé; cette privation tend à refroidir le cœur et altère souvent le caractère propre.

Ce premier isolement fut suivi d'autres abandons; les amis disparurent; ceux qui survivaient paraissaient moins

amis qu'autrefois; il ne comptait guère qu'une réelle affection, née dans la jeunesse, généreuse et constante jusqu'à la dernière heure. Devant les délaissements, M. Sanderet se retira doucement, sans bruit, avec la tristesse muette qui convient aux grandes déceptions.

Pourtant, un accident subit et inattendu dans sa santé exigeait une opération chirurgicale, et les soins empressés de ses confrères lui furent prodigués. Il aimait, depuis, à rappeler qu'au milieu de ses souffrances, il avait eu des instants d'heureuse satisfaction procurée par cette affectueuse sollicitude.

M. Sanderet n'avait jamais cherché le gain, il n'avait point tenté la richesse et n'avait pas su épargner; n'ayant pas la science de l'argent, il n'eut pas celle des précautions nécessaires; il était arrivé sur les limites où la fortune qui finit touche à la gêne qui commence; il dut se réfugier dans un modeste quartier, où nous le vîmes; il avait perdu un œil, et craignait la cécité complète; les ménagements qu'il devait prendre le privaient de ses distractions intimes : la lecture et l'écriture. Dans cette vie immobile, à laquelle ses infirmités le condamnaient, nous le trouvions toujours grand, se contentant du plaisir sédentaire de ceux qui ne peuvent, au dehors, chercher le mouvement des idées; il entretenait ses souvenirs, faisant l'inventaire des jours passés, se recueillant religieusement, oubliant toutes les blessures et toutes les défections, n'y faisant jamais allusion, toujours fort, toujours élevé dans ses moindres paroles.

C'est alors qu'un frère aîné, qu'un neveu, qui n'avaient cessé de l'attirer à eux, obtinrent son consentement. Au château d'Asnières, il trouva ce qu'il n'avait jamais connu : les chaudes et inaliénables affections d'une famille à soi. Ces trois dernières années furent les plus douces, peut-être, de toute son existence. Malgré la privation d'un sens et la souffrance continue d'une maladie de cœur, il

se trouvait très heureux d'arriver au terme de ses jours sans connaître la décadence de l'esprit; d'avoir un intervalle de réflexion entre la vie agitée et le repos final. Il se plaisait à philosopher, remontant à ces temps plus salubres et plus sains de sa jeunesse, contemplant l'abandon des doctrines anciennes, qui lui étaient chères, pour l'esprit et le monde nouveau, qu'il jugeait frappés de scepticisme et sans voie. Il se fortifiait dans sa vieille foi et se trouvait prêt, en chrétien éclairé, pour cette heure qui le détacha subitement de la terre.

NOTICE SUR LES ÉCRITS DE M. SANDERET

Revue médicale de Besançon et de la Franche-Comté, journal en collaboration avec M. Mayer, 1847, fondu en 1848 avec le Bulletin de la Société de médecine. — On y trouve plusieurs observations, comptes rendus et articles médicaux, discours présidentiels, etc.

Rapport à l'Association générale des médecins de France pour la statue à élever à Laennec.

Rapport au préfet sur les falsifications du vin. 1854. Monographie très complète et très pratique.

Rentrées des Facultés et de l'Ecole de médecine.— Rapports de 1857 à 1877. Devant un auditoire peu compétent, il expose les actes de l'Ecole, et se pique d'éveiller l'intérêt, l'attention ou la curiosité, quoique renfermé dans le cercle étroit et fastidieux des travaux de l'Ecole, thème obligatoire et invariablement tracé. — Il y parle toujours avec fierté de la mission sociale de la médecine; fait l'éloge du professeur Bernard, homme aussi modeste qu'excellent; plus tard, celui de M. Villars. — Il défend les études classiques trop dédaignées, reproche la tendance aux procédés rapides, la recherche des moyens plutôt que les idées, l'oubli des enseignements de l'expérience, du respect de la tradition.

Grand discours solennel en 1872, long et complet mémoire sur l'alcoolisme, l'intempérance. L'auteur le dénonce comme le mal dominant, et appelle pour y remédier les sociétés de tempérance, surtout l'action des lois et des pouvoirs publics.

Mémoire sur les maladies vénériennes à Besançon, rédigé pour la Commission de surveillance de Bellevaux. 1867.

Académie de Besançon. — Président en 1867, il consacre son discours de janvier à l'hygiène, ses succès, son avenir. Il constate que si la moyenne de la vie humaine s'est accrue, ce progrès n'est en somme qu'un déplacement. Il décrit les causes de dépopulation, l'amoindrissement réel, incontestable, de la force organique dans la race française et la vie nationale.

Son discours d'août est consacré aux concours d'éloquence sur l'Eloge de Desault, Franc-Comtois, chirurgien chef d'Ecole, aux mains si habiles et au cœur si généreux.

Polémique et *observations médicales* dans l'*Union médicale* de Paris, notamment l'observation de l'Extatique de Voray, 1871, où l'on peut admirer la réserve véritablement scientifique de l'auteur.

Discours à la distribution des prix du collège de Baume-les-Dames. 1877.

Articles bibliographiques.

A PROPOS
DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

NÉCESSITÉ DE CONSERVER LE SECOND ORDRE DE MÉDECINS

Par M. le docteur DRUHEN Aîné

DOYEN DE LA COMPAGNIE

(Séance du 14 mai 1891)

Dans le courant du mois de mars dernier, la Chambre des députés s'est occupée d'une loi sur l'exercice de la médecine, mais à en juger par l'indifférence avec laquelle la presse en a parlé, la discussion, quoique intéressante, a rencontré peu d'échos dans la province. Il est vrai que plusieurs députés n'y ont vu qu'une loi d'intérêt professionnel et l'ont votée sans en prévoir les conséquences. Comme la loi ne sera définitivement adoptée qu'après avoir été discutée au Sénat, je vais essayer de faire un peu de lumière sur cette question et de montrer qu'il s'agit d'une loi vraiment démocratique, car elle touche aux intérêts sanitaires des populations rurales. Mon âge et ma situation professionnelle me permettent d'émettre à cet égard une opinion absolument désintéressée.

Depuis soixante ans, les gouvernements qui se sont succédé en France annoncent l'intention de réformer la

loi du 19 ventôse an XI qui régit la matière, et il est visible que dans plusieurs des projets qui ont vu le jour, le but principal était la suppression des officiers de santé.

Il est vrai que leur instruction, trop souvent insuffisante, appelait tout au moins une réforme. Le bagage littéraire exigé des étudiants pour commencer leurs études en médecine était fort léger, et après trois ans de scolarité, ils pouvaient se présenter devant le jury chargé de conférer le diplôme. On remplaçait même quelquefois les inscriptions régulières par un certificat de complaisance délivré par un docteur en médecine attestant que le candidat l'avait assisté dans sa clientèle et qu'il avait étudié avec lui les éléments de l'art de guérir. Ajoutons que la commission d'examen, nommée par le préfet, était composée de praticiens étrangers à l'enseignement et quelquefois même aux progrès de la science.

Cet état de choses avait rendu les abords de la profession trop faciles, et notre département, qu'on peut citer comme exemple comptait, en 1830, 90 officiers de santé exerçant à côté de 77 docteurs et maîtres en chirurgie : ce nombre était vraiment excessif.

Actuellement la situation est bien changée : les candidats à l'officiat ne peuvent s'inscrire à une école de médecine que munis du diplôme de l'enseignement secondaire ou d'un baccalauréat; ils ne peuvent se présenter aux examens devant un jury composé de professeurs en exercice qu'après quatre ans d'études et trois ans de stage dans les hôpitaux, et à l'exception des sciences accessoires, dont ils sont dispensés, ils étudient l'anatomie, la physiologie, la pathologie et les cliniques, comme les aspirants au doctorat, y suivent les mêmes cours qu'eux et sous la direction des mêmes professeurs. Il en est résulté une chose à laquelle on devait s'attendre : la réduction du nombre des officiers de santé, en même temps que le niveau de leur instruction s'élevait notablement.

Dès lors on se demande quels sont les motifs de la loi que la Chambre des députés vient d'adopter, et dont l'article premier n'admettra, désormais, que les docteurs à la pratique médicale.

Voici, à cet égard, l'opinion de M. Chevandier, rapporteur de la commission : « Il n'y a qu'une catégorie de malades, il ne doit y avoir qu'une catégorie de médecins. L'égalité du malade devant la science est un droit démocratique que la république ne peut méconnaître. Il y a d'ailleurs un minimum de connaissances médicales au-dessous duquel il ne faut pas descendre, ce minimum est représenté par l'ensemble des connaissances requises pour le doctorat en médecine. »

Ces deux arguments ne me paraissent pas sérieux : l'institution des deux grades en médecine n'est pas plus contraire au droit démocratique que les deux grades en droit, en lettres et en sciences. Vous avez des licenciés en droit qui plaident fort bien : Berryer et Gambetta, qui cependant n'étaient que licenciés, en sont des exemples remarquables; des licenciés ès lettres et ès sciences qui enseignent dans les collèges communaux et même dans les lycées, et personne n'y trouve à redire. Au lieu de supprimer les officiers de santé, changez leur titre, et vous aurez des licenciés en médecine qui pratiqueront l'art de guérir comme les licenciés en droit, en lettres et en sciences exercent les professions auxquelles ces titres se rapportent. En agissant ainsi, on donnera « satisfaction à ce sentiment d'égalité » que vous cherchez, quoique dans la pratique il soit illusoire; car le diplôme de docteur en médecine ne confère pas à tous ceux qui l'obtiennent l'égalité du mérite, du talent, du tact médical, etc.

Quant au minimum de connaissances médicales représenté par le diplôme de docteur et que tout praticien doit posséder, c'est là une exagération incontestable. Il y a, dans le programme des examens pour le doctorat, des

questions doctrinales, certaines théories, certaines connaissances en histoire naturelle, en anatomie microscopique, en chimie organique, acquises par les exercices du laboratoire et qui, tout en étant fort intéressantes au point de vue de la science pure, n'ont qu'une application fort indirecte avec les recherches du diagnostic et le choix du traitement des maladies. Le rapporteur du projet de loi en convient lui-même quand il dit : « Je suis convaincu que les docteurs les plus émérites, s'ils étaient appelés demain à passer sur ces matières les examens qu'ils ont autrefois subis avec succès, leur accordât-on même deux ou trois mois pour se préparer, se trouveraient fort embarrassés. » C'est parfaitement vrai, ces connaissances qui manquent au docteur émérite, après quelques années d'exercice, parce qu'il les a oubliées, ne diminuent en rien sa qualité de bon praticien et ne font donc pas partie de ce minimum au-dessous duquel il ne faut pas descendre.

Ce minimum, chacun le devine, et il n'est pas nécessaire d'être instruit pour le formuler en des termes clairs, nets et précis. L'ignorant comme le savant, le pauvre comme le riche, le résument dans les mêmes termes : malades, ils demandent à être guéris ou tout au moins soulagés. Or, est-ce parce que pendant ses études, il aura consacré plusieurs heures par semaine au maniement du microscope, qu'il aura assisté aux expériences physiologiques ou toxicologiques *in animâ vili*, qu'il aura appris les phénomènes de la circulation, de la digestion, etc., chez les animaux inférieurs, que le médecin sera devenu plus apte à reconnaître à son début et à soigner une fluxion de poitrine, une hydropisie, une scarlatine et ses suites? Est-ce là qu'il aura appris à diagnostiquer une fracture, à la contenir dans les appareils appropriés, à reconnaître un abcès, son siège, sa nature et ses causes? En aucune façon. Le docteur, comme l'officier de santé, laisse à la

porte de son malade sa science spéculative, comme un luxe inutile, et il s'adresse aux moyens pratiques, variables selon les cas, dont l'application peut le sauver et dont l'ensemble constitue seul ce minimum des connaissances médicales que tout praticien doit posséder. Pour qu'on ne m'accuse pas d'esprit rétrogade, d'opposition aux progres de la science, qu'il me soit permis d'appeler en témoignage quelques professeurs et quelques docteurs appartenant à l'école de Paris.

Alfred Naquet, agrégé pour les sciences chimiques à la faculté de Paris, s'exprime ainsi dans un article sur l'enseignement pratique : « Je ne parlerai pas des manipulations chimiques ni des herborisations, qui sont une perte de temps pure et simple (1). »

Marchal de Calvi, autre professeur agrégé, a écrit ceci : « Nulle part en France et en Europe, la médecine n'est moins curative qu'à Paris. On cherche la petite bête, on microscopise, on cryptogamise, on germanise, et les malades vont comme ils peuvent (2). »

Le docteur Ed. Carrière dit, à propos d'un livre du professeur Anglada, de Montpellier : « Ce livre m'a reposé de toutes ces anatomies, de tous ces microscopes, de toutes ces recherches moléculaires, de tous ces abus de petite analyse où l'intelligence se perd (3).... »

Je pourrais multiplier ces citations, mais à quoi bon, ma démonstration n'est-elle pas suffisante ?

Le rapporteur du projet de loi justifie encore la suppression des officiers de santé en disant « que les ménagements dont on a usé et dont on use encore envers ceux qui pratiquent illégalement la médecine » ont obligé les docteurs à laisser aux empiriques la médecine rurale. C'est

(1) *Mouvement médical*, 13 mars 1870.
(2) *Tribune médicale*, 18 juillet 1869.
(3) *Union médicale*, 31 août 1869.

le contraire qui est vrai, et M. Chevandier, qui habite Paris, s'il vivait dans nos montagnes, serait de mon avis : c'est parce que la campagne manque de médecins que les empiriques, les charlatans, les rebouteurs, y exercent avantageusement pour eux, et lorsqu'on aura supprimé le second ordre de médecins et que les officiers de santé auront disparu par extinction, leur succès n'aura plus de limite.

Ainsi, un droit démocratique qui veut l'égalité du malade devant la science, l'espoir d'assurer un minimum de connaissances médicales que tout praticien devra posséder désormais, combattre l'empirisme pour faire de la place aux vrais médecins, voilà les motifs invoqués pour justifier une mesure aussi grave que la suppression du second ordre de médecins.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'avant de se décider, il était convenable et même nécessaire de s'informer si le nombre des officiers de santé est vraiment encombrant au point de ralentir les vocations médicales des aspirants au doctorat, si après leur suppression le nombre des médecins serait suffisant pour assurer des secours à tout le monde, et enfin si, en les conservant, leur instruction offre aujourd'hui les garanties qu'on est en droit d'en attendre.

Ce travail n'ayant pas été entrepris, je l'ai fait pour le département du Doubs : en voici le résultat.

Et d'abord, sous le rapport de l'instruction des officiers de santé, on reconnaît généralement que ceux qui ont été reçus sous l'empire des nouveaux programmes ont une instruction tout à fait rassurante. S'ils ne connaissent pas à fond les théories modernes, ils sont exercés dans l'art de diagnostiquer les maladies et connaissent la médication qui convient à chaque cas en particulier.

Quant à savoir le nombre actuel des officiers de santé, et si leur suppression peut se faire sans compromettre l'assistance médicale dans les campagnes, j'ai interrogé la

statistique pour le département du Doubs, et voici sa réponse. Nous avons déjà dit qu'en 1830 on y comptait 167 médecins, dont 90 officiers de santé (1), pour une population de 254,314 habitants, ce qui donnait une clientèle de 1,522 personnes par médecin, et aujourd'hui on n'y compte plus que 100 médecins, dont 17 officiers de santé, pour une population de 310,963 habitants, ce qui donne en moyenne un médecin pour 3,110 personnes. Dans ces conditions, il est permis d'affirmer que le nombre des praticiens, exagéré en 1830, est insuffisant aujourd'hui, et qu'il est loin de répondre aux besoins de la population.

Cette vérité est plus frappante encore si, des généralités, nous interrogeons la répartition des médecins entre les cantons qui composent le département.

Ainsi, la ville de Besançon, qui renferme une population civile de 49,531 habitants, compte à elle seule 38 médecins, dont 3 officiers de santé, ce qui donne un médecin par 1,200 habitants. Si cette proportion dépasse les besoins de la population, nous voyons tout le contraire dans les cantons ruraux, et principalement dans ceux de la haute et de la moyenne montagne. Et d'abord nous signalerons deux cantons privés de médecin : Saint-Hippolyte, avec 7,883 habitants sur une surface de quatre-vingt-douze kilomètres carrés, et Levier, avec 8,933 habitants sur une surface de cent quarante kilomètres carrés. Citons encore celui de Blamont, qui n'a qu'un médecin pour 10,363 habitants ; celui de Morteau, qui en a deux pour 10,092 ; celui de Mouthe, qui en a deux pour 9,089 ; celui de Montbenoît, qui n'en a qu'un pour 7,502 ; celui de Pierrefontaine, qui en a deux pour 8,315 ; celui du Russey, qui n'en a qu'un pour

(1) Voici un document curieux à consulter sur l'état des officiers de santé depuis 1830 de dix en dix ans. 1830, 90 ; 1840, 68 ; 1850, 72 ; 1860, 61 ; 1870, 36 ; 1880, 25 ; 1889, 18 ; 1891, 17. En soixante ans, le département a perdu 73 officiers, combien en restera-t-il dans dix ans ?

6,955, et celui de Maîche, qui en a deux pour 11,498 habitants.

Cette pénurie s'explique en grande partie par la topographie de ces cantons : chacun sait que sur ces territoires les habitations ne sont pas toujours agglomérées ; qu'on y trouve au contraire en grand nombre et à toutes les altitudes des métairies, des fruitières, des fermes isolées ; que les servitudes militaires, toujours excessives à la frontière, y ont rendu les chemins carrossables à peu près impossibles ; que les hivers y sont longs et rigoureux, et que les neiges abondantes et durables qui règnent dans ces régions élevées de notre département exigent, de la part du médecin qui veut s'y fixer, une constitution vigoureuse et une santé à toute épreuve.

L'insuffisance du personnel médical en France avait déjà été constatée par plusieurs publicistes et par les médecins qui avaient étudié la question sans parti pris. Dans une séance de l'Association générale des médecins de France (1), le docteur Riant a fait un rapport sur un projet de loi sur l'exercice de la médecine, lequel projet maintenait les deux ordres de médecins. Il reconnaît que, « en France, le nombre total des médecins est en décroissance progressive. Celui des docteurs reste à peu près constant ; celui des officiers de santé diminue ; c'est lui qui supporte la décroissance générale.... Sur 36,097 communes existant en France, il en est 29,795 qui n'ont ni docteurs ni officiers de santé, soit les cinq sixièmes. Les soins médicaux font défaut sur de grandes étendues du territoire. Dans 2,000 communes, les officiers de santé assurent seuls le service médical (2). »

Or, je le demande, dans de pareilles conditions, ne serait-il pas imprudent d'adopter une mesure aussi radicale que celle que l'on propose ? C'était déjà l'opinion de

(1) Le 18 avril 1887.

(2) *Bulletin médical*, avril 1887, p. 229.

Dumas, de l'Institut, ancien professeur à la faculté de médecine de Paris, ancien inspecteur général pour les écoles de médecine, ancien ministre de l'instruction publique, qui, vingt-trois ans auparavant, affirmait la nécessité de conserver le second ordre de médecins. Dans la discussion d'un projet de loi sur l'exercice de la médecine, projet qui n'a pas abouti (1), il rappelle que l'institution des officiers de santé avait pour but principal d'assurer aux campagnes les soins principaux, et « il ne pense pas qu'il soit prudent de compter sur les docteurs qui, après avoir consacré de longues études et un capital qu'on doit estimer à 15 à 20 ou 25,000 fr., consentiraient à se parquer dans un village. » Denonviller, un des successeurs de Dumas dans l'inspection générale des écoles et des facultés de médecine, professait la même opinion, et au lieu de les parquer dans le département pour lequel les officiers de santé se sont fait recevoir, il leur assignait la circonscription académique pour le libre exercice de leur profession. Nous l'avons déjà dit, pour être médecin de campagne, il faut une santé robuste, façonnée de longue date à la fatigue et aux intempéries de toutes les saisons. Trouverez-vous ces conditions réunies chez un homme élevé dans les villes ou qui, étant né au village, l'aura quitté pendant l'enfance pour consacrer douze à quinze ans de sa jeunesse aux exercices de l'esprit, à l'ombre d'un lycée, d'une école de médecine et des hôpitaux ? Au jeune docteur, à qui un long séjour dans les villes a donné des habitudes et des goûts auxquels il devra renoncer désormais, offrez un poste rural, avec la perspective de parcourir chaque jour, à pied, trente à quarante kilomètres sous l'action d'un soleil brûlant, d'un froid vif, de la neige ou de la pluie, ou quelquefois encore exposé aux rafales et aux orages ; ajoutez, ce qui est vrai, que bien souvent ce travail restera sans rémunération, et

(1) Corps législatif, séance du 16 avril 1864.

vous comprendrez sa préférence pour les villes, où l'attirent tant de séductions et, avant tout, l'espoir du succès.

C'est donc dans les villes, dans les chefs-lieux d'arrondissement et exceptionnellement dans les chefs-lieux de canton, que les docteurs en médecine, dans le département du Doubs, fixent de préférence leur résidence. La conséquence est facile à prévoir quand une maladie se déclare dans un village plus ou moins éloigné. La distance à parcourir pour obtenir du secours impose quelquefois un voyage de dix, vingt et même trente kilomètres aller et retour, et si c'est la saison des foins, des moissons, des vendanges, le paysan retardera le plus possible ce voyage. Et si le médecin est absent, ce qui arrive souvent, ce n'est que le lendemain qu'il pourra se rendre à la prière de son client. Enfin la visite si impatiemment attendue est faite. Alors un deuxième voyage est nécessaire pour se procurer des médicaments. Nouvelle perte de temps, nouveau retard. Cependant la maladie fait des progrès, et si elle était légère à son début, elle présente bientôt un danger que les soins les plus intelligents ne conjurent pas toujours. Dans les villes, lorsque le cas est grave, le praticien multiplie ses visites sans difficulté. Il n'en est pas de même à la campagne. La crainte d'augmenter les frais, l'empêchement matériel tiré de la distance à parcourir, s'opposent aux visites fréquentes les plus utiles du médecin.

A l'appui de son opinion, Dumas présentait un argument qui a été passé sous silence dans la discussion du mois de mars dernier et dont cependant personne ne méconnaît la valeur. « La suppression des officiers de santé, disait-il, n'en supprimerait pas le besoin, car il y aurait beaucoup de localités privées de docteurs en médecine. Et dans les centres manufacturiers, on compte nombre de familles qui n'aiment pas à tenir de la charité les soins dont elles ont besoin, qui ne sont pas assez pauvres pour

les réclamer, qui ne sont pas assez riches pour payer un docteur, et qui trouvent que leur dignité se satisfait mieux en prenant un médecin d'un ordre plus modeste et en le payant un prix un peu plus modéré, qui s'accommode mieux à la situation de ces médecins et à leur propre bourse. »

En résumé, si j'avais l'honneur de parler devant le Sénat, qui sera prochainement saisi de la loi sur l'exercice de la médecine, je lui dirais :

La diminution progressive du nombre des médecins m'autorise à croire que, dans un temps plus ou moins rapproché, les praticiens deviendront si rares dans les campagnes, qu'il sera urgent d'aviser. Si le deuxième ordre de médecins a été supprimé par une loi, il faudra le rétablir par une loi qui se fera longtemps attendre. Si, au contraire, l'officiat est tombé en discrédit par défaut de candidats que rebutent actuellement les exigences des programmes et la méconnaissance marquée par la nouvelle loi militaire de leur titre, de leur profession, un simple décret peut modifier les programmes, les rendre plus doux, et leur assurer dans l'armée une situation en rapport avec les services qu'ils seraient appelés à y rendre (1).

Ce n'est pas la suppression du deuxième ordre de médecins qui attirera les docteurs en médecine dans les

(1) Il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos ce qui s'est passé il y a cinquante ans pour le Doctorat. On a calculé que la mort prélève sur le corps médical un tribut annuel de 450 décès, et que pour le conserver au chiffre de 18,000 praticiens, considéré comme normal, les écoles de médecine doivent pourvoir à un recrutement équivalent de 450 réceptions annuelles. Or, de 1830 à 1840, la moyenne des réceptions des deux ordres de médecins a été de 832 ; c'était évidemment trop. Alors on imposa aux aspirants au doctorat l'obligation du double baccalauréat et, cinq ans après, le chiffre des réceptions était abaissé à 553. Et vingt ans plus tard, par suite d'autres mesures, en 1864, on ne comptait plus pour les deux ordres que 370 réceptions, c'était trop peu. Aujourd'hui, heureusement, le nombre des candidats admis au diplôme semble normal.

villages : pour les y fixer, il faudrait leur assurer un traitement fixe, largement rémunérateur; or, les communes sont dans l'impossibilité matérielle absolue de le faire.

Au témoignage des écoles qui leur confèrent leurs diplômes, l'instruction des officiers de santé offre actuellement des garanties suffisantes.

Avant de vous prononcer, renseignez-vous à bonne source, c'est-à-dire auprès des conseils d'arrondissement.

Réformez, mais ne supprimez pas.

LES DROITS HONORIFIQUES

DES PATRONS & DES SEIGNEURS

DANS

LES ÉGLISES PAROISSIALES AVANT LA RÉVOLUTION

Par M. FLEURY-BERGIER

VICE-PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance du 19 mars 1891)

Voilà un siècle que la tempête révolutionnaire a emporté, avec tous les droits féodaux, les *Droits honorifiques* dont les patrons, les seigneurs hauts justiciers et les autres seigneurs jouissaient dans les églises paroissiales. Ce sujet, qui se rapporte aux idées et aux usages d'un autre âge, est de nature à attirer notre attention : c'est de l'histoire, et, à ce titre, il nous intéresse comme tout ce qui a vécu et duré à l'état d'institution pendant des siècles.

Le plan de cette étude consiste à faire l'exposé de ces Droits, autrement appelés les *Honneurs de l'Eglise*, à rechercher leur origine et à montrer dans quel genre d'abus ils sont tombés. Cette tâche n'est point rendue facile, il s'en faut, par l'étrange diversité des opinions émises sur cette matière par les jurisconsultes, diversité qui se reproduit naturellement dans les décisions judiciaires émanées des présidiaux et des Parlements.

L'ensemble de ces Droits constituait pour les curés autant de devoirs, dont l'accomplissement, fort assujettissant d'ailleurs, devait nécessairement se ressentir des relations bonnes ou mauvaises existant entre le château et la cure. De là, dans ce dernier cas, des conflits trop possibles entre les curés et les seigneurs. Ceux-ci, dont les prétentions dépassaient souvent les droits, étaient trop portés à considérer le curé, à cause de ses devoirs d'église envers eux, comme un de leurs serviteurs. Ceux-là, — les curés, — froissés quelquefois par l'orgueil et les exigences des seigneurs, faisaient souvent à contre-cœur et de mauvaise grâce ce qui pourtant leur était prescrit par les Rituels. Nous avons à citer plusieurs de ces conflits, où tantôt l'un, tantôt l'autre, souvent les deux à la fois, se mettaient dans leurs torts.

Remarquons d'abord qu'il ne faut pas comprendre les Droits honorifiques parmi les Droits féodaux proprement dits : rien, en effet, n'est plus dissemblable que l'origine des uns et celle des autres. Ces derniers consistaient dans une série presque interminable de redevances en argent, de dîmes, de corvées et de sujétions de toutes sortes, la mainmorte comprise; tandis que les droits dont nous allons parler n'affectaient en rien le sort des populations rurales, leur restaient parfaitement étrangers, et que, s'il leur arrivait d'être gênants et abusifs, ce ne pouvait être qu'à l'égard des curés.

L'origine des Droits honorifiques n'est donc point féodale; elle se réclame d'une légitimité qu'on ne peut méconnaître et qu'on chercherait en vain dans l'origine de la plupart des Droits féodaux. On peut l'appeler religieuse ou, si l'on veut, ecclésiastique, car ces droits doivent s'entendre uniquement des honneurs rendus aux fondateurs et bienfaiteurs des églises paroissiales. On les accordait également aux seigneurs qui avaient la haute justice sur le sol où était bâtie l'église. Les premiers

étaient appelés *patrons* des églises qu'ils avaient bâties et dotées (1).

Ces honneurs étaient de deux sortes : les *grands* et les *petits*. Les premiers comprenaient le banc fermé dans le chœur, l'eau bénite, l'encensement, les prières nominales au prône, la sépulture dans le chœur, les litres ou ceintures funèbres; les *petits* étaient le pain bénit, le baiser de paix, la préséance aux offrandes et aux processions.

Nous exposerons, dans le cours de cette étude, la part respective des patrons, des hauts justiciers, des moyens et bas justiciers, et des autres nobles dans la jouissance de ces honneurs.

Mais auparavant, rappelons ici dans quelles circonstances et à propos de quels besoins religieux est né le *Droit de patronage*, car c'est de lui surtout, comme d'une source féconde, que sont sorties la plupart de ces distinctions honorifiques. Pour saisir ce droit à son origine, il faut remonter aux premiers siècles de la prédication chrétienne dans les Gaules et dire comment elle s'est faite.

A cette époque, la population des villes était devenue aisément chrétienne; les classes éclairées qui y dominaient n'avaient pas tardé à comprendre la supériorité du dogme et de la morale chrétienne. Mais ce mouvement religieux s'était à peine fait sentir dans les campagnes, où régnaient encore les vieilles superstitions païennes, qui restaient à combattre et à détruire.

---

(1) Parmi les nombreux ouvrages qui ont traité la matière des Droits honorifiques, il faut citer le *Traité des seigneuries*, par Loiseau ; les *Observations sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisses*, par Germain-Antoine Guyot, avocat au Parlement ; le *Traité des Droits honorifiques dus aux seigneurs hauts justiciers*, par Etienne de Clugny, conseiller au Parlement de Dijon ; le *Dictionnaire des Fiefs*, par Laplace, avocat au Présidial de Périgueux ; le *Traité du patronage et des Droits honorifiques*, par Denis Simon, conseiller au Présidial de Beauvais ; *Traité des Droits honorifiques des patrons et seigneurs dans les églises*, par Maréchal ; *Mémoire sur l'origine des Dîmes*, par M. Lanjuinais fils, avocat au Parlement de Bretagne et docteur-régent en droit canon. 1786.

Cette tâche, toutefois, était relativement facile, grâce à la condition servile des campagnards, qui favorisait plutôt qu'elle n'entravait la mission du prêtre. Leurs maîtres, grands propriétaires gallo-romains, étaient chrétiens ; à ceux-ci vinrent se joindre les chefs des Francs, des Visigoths et des Burgondes, ces derniers d'abord ariens, puis devenus catholiques. L'exemple et l'influence des maîtres, et souvent leur volonté à cet égard, devaient nécessairement appuyer cet apostolat et décider de l'adoption par tous de la foi nouvelle.

C'est ainsi que cette religion s'implantait dans les âmes, au fur et à mesure qu'elle trouvait, pour la répandre, des ouvriers évangéliques, des apôtres. Ceux-ci, venant des villes ou sortant des couvents, étaient des prêtres envoyés par les évêques, des moines qu'un zèle ardent poussait à cette mission, des chorévêques (1), chargés, dans certaines contrées, de la prédication et de la direction de cet apostolat.

L'œuvre de l'évangélisation avançait donc, mais en mettant à nu les besoins matériels du nouveau culte : des églises à bâtir, des vases sacrés, des habits sacerdotaux à leur donner, des moyens d'existence à procurer au clergé.... Pendant que les évêques prodiguaient aux missionnaires tous les secours dont ils pouvaient disposer, les grands propriétaires, de leur côté, portant intérêt à la conversion de leurs colons, de leurs esclaves, venaient généreusement en aide au clergé.

Mais cet amour du bien pour lui-même, n'étant jamais qu'à l'état d'exception, ne pouvait suffire seul à faire face

---

(1) Les chorévêques (*episcopi vagi, regionenses*) étaient connus dès le ve siècle sous le nom de prêtres des campagnes. Le concile de Riez de 439 en parle ainsi : Qu'il soit permis aux prêtres de campagne de donner la bénédiction, de consacrer les vierges, de confirmer les néophytes ; — et qu'ils se conduisent comme supérieurs aux prêtres et inférieurs aux évêques. Les chorévêques furent surtout les missionnaires des campagnes et les organisateurs des paroisses rurales. On les supprima définitivement au xe siècle.

à des besoins religieux de plus en plus pressants. Il fallut recourir à des moyens tout humains, mais qui n'en étaient pas moins efficaces : ce fut d'intéresser à la satisfaction de ces besoins la vanité elle-même de l'homme et son amour du lucre; on y arriva, en effet, en accordant aux patrons des honneurs de préséance dans les églises de leur fondation, et, par surcroit, en les laissant prendre ou se réserver une part dans le casuel, dans les oblations faites aux autels (1).

C'est de tous les temps et dans toutes les civilisations possibles, que l'amour des distinctions et de tout ce qui peut exciter la vanité a eu de l'attrait pour l'homme : il lui faut un sentiment qui le flatte et un intérêt qui l'attire. Pour trouver l'un et l'autre, le clergé n'avait qu'à se reporter aux temps où dominaient, avec le paganisme, les sociétés antiques. Ce n'étaient pas seulement les villes et l'Etat, mais encore les particuliers, les fonctionnaires, les patriciens, qui fondaient à leurs frais des théâtres, des basiliques, des collèges de prêtres, comme celui du temple d'Auguste à Lyon, qui élevaient des temples, des autels consacrés à quelques divinités, dont il leur était loisible de se réserver, pour eux et leurs descendants, les fonctions de prêtres et de sacrificateurs, ou bien une part dans les offrandes faites aux autels.

Tous ces bienfaits étaient l'objet de la reconnaissance publique; les villes, les provinces érigeaient des statues à leurs auteurs et leur décernaient des places d'honneur aux théâtres, dans les cérémonies et les assemblées publiques.

Voilà comment, dans les sociétés antiques, on entendait et pratiquait la reconnaissance envers des bienfai-

---

(1) Aymonin ou Aimé de Domprel, chevalier, patron de la cure de Vercel, amodie, le 29 mars 1388, son droit de patronage, se composant de deux parts dans les oblations faites au maître autel et à ceux des chapelles de Saint-Eloi et de Notre-Dame de Lypsonâ, dans le casuel des enterrements, des mariages.... (*Archives communales de Vercel.*)

teurs. A cet égard, l'imitation par le christianisme était tout indiquée, elle allait de soi. C'est donc ici qu'on doit trouver l'origine des *Droits honorifiques;* ils découlaient de la reconnaissance publique envers les fondateurs d'églises et aussi de la considération qui s'attachait à la magistrature, surtout à l'exercice de la justice dans son degré le plus élevé, à ce qu'on appelle *haute justice.* Ce respect s'étendait encore à la noblesse spécialement distinguée par la profession des armes et dont une partie jouissait des droits de moyenne et de basse justice.

Il faut donc voir dans les Droits honorifiques ce qu'on peut appeler une *résultante* de l'institution du patronage: ici la cause, là l'effet. Cette institution a subi les vicissitudes, les fluctuations les plus diverses et certainement les plus contraires à la bonne administration des paroisses. On les voit, en effet, — ces patronages, — donnés, échangés, vendus, usurpés, inféodés, divisés et subdivisés en portions de fiefs (1); et ce qu'il y a de plus étrange dans ce désordre, c'est la part qu'y prennent les évêques eux-mêmes, si intéressés pourtant à voir se concentrer entre leurs mains le plus grand nombre possible de patronages et par conséquent de cures à pourvoir. Mais loin de là, ils aliènent imprudemment ceux de leurs menses épiscopales en les donnant à des laïques, — leurs parents ou leurs amis (2), — aux ordres religieux, couvents et chapitres.

---

(1) L'histoire ecclésiastique nous offre trop d'exemples de ces subdivisions du droit de patronage, pour ne pas dire de son émiettement. Ainsi, en nous bornant à ces trois exemples, nous citerons, en 1060, un noble du nom de Roger, qui donne la *huitième* partie d'une église du diocèse de Rennes, *quam militari beneficio tenebat.* En 1350, c'est Jean de Loray, chevalier, qui achète, pour la somme de 40 livres estevenantes, la *moitié* du patronage de l'église de Vercel. Enfin, en 1378, nous voyons Aymonin ou Aimé de Domprel acheter la *quatrième* partie de ce même patronage moyennant 38 petits florins d'or de Florence.

(2) En 947, l'archevêque de Besançon, Geffroy, donna les églises de Froley

Certes, disons-le à ce propos, il n'est aucun genre de propriétés qui ait subi des révolutions à l'égal de celles dont les biens de l'Eglise ont été les victimes. L'histoire nous montre ces biens pris, usurpés à certaines époques par les rois et les seigneurs, puis restitués en partie et se reconstituant de nouveau par l'effet surtout d'une administration prudente et économe. Puis enfin, est venue, en 1790, la grande et complète expropriation de ces biens; et maintenant encore, voilà que surgit la demande d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat, avec la suppression du budget des cultes et la pensée, chez certains de ses auteurs, que c'est là le moyen d'en finir avec l'Eglise et sans doute aussi avec la religion.

C'est, en vérité, une lamentable histoire que celle du clergé des paroisses depuis Charles Martel jusqu'à Charles le Chauve et encore pendant le XIe siècle. Tous ces princes, la plupart mal assis sur leurs trônes, ayant à récompenser les services de toutes natures que leur rendaient les grands du royaume et les seigneurs, le firent aux dépens des domaines de la couronne et des biens de l'Eglise. Ils les donnèrent aux guerriers, aux courtisans, aux femmes même (1), quelquefois en alleux, en fiefs, le plus souvent en précaires.

Les seigneurs, devenus ainsi maîtres des biens et des dîmes d'une église, d'une abbaye, furent appelés *abbés*

---

et d'Etrelles à Attelle, dame de Scey en Varais, et à ses fils, et au chevalier Foucard celle de Tarcenay. Au XIe siècle, l'évêque de Nantes, Quiriac, céda à son frère Rodoald l'église de Pontchâteau avec les revenus curiaux : *ecclesiam ipsam et presbyteratum ipsius.*

Le mot église (*ecclesia*) signifiait le patronage, quelquefois la seigneurie sur l'église et le patronage, mais sans les dépendances si elles n'étaient pas exprimées. Il a signifié aussi une chapelle. *Parochia* comprenait les paroissiens, les prémices, les oblations et les dîmes. *Altare* marquait le droit de desservir le bénéfice attaché à un autel et de jouir des oblations qui s'y faisaient.

(1) Lothaire, roi de Lorraine, donna l'abbaye de Lure à sa concubine Waldrade, qui en chassa l'abbé Hicca et ses religieux, 864-865.

laïques. Dans les anciennes provinces de la Navarre, du Béarn, du Bigorre.... On appelait *abbés* les possesseurs des biens des paroisses ; leurs maisons, auxquelles ces biens étaient attachés, s'appelaient *abbayes*, et les terres qui en dépendaient, *abbatiales* (1). Au reste, l'intrusion des laïques ne se bornait pas à cette contrefaçon d'abbés, elle allait encore plus loin, ainsi que nous l'apprend un capitulaire de l'empereur Charles le Chauve où il nomme ses sept aumôniers, parmi lesquels figurent.... *trois laïques* (2) !

Dans les paroisses qui avaient perdu leurs biens, — et le nombre en était considérable, — le clergé se vit réduit à une situation presque au-dessous de la misère. Par une étrange ironie, il devait être entretenu par ceux-là mêmes qui l'avaient dépouillé : c'était une charge dont les princes leur avaient fait un devoir et les conciles une obligation de conscience. Mais, avec des hommes qui avaient pu prendre ou se faire donner ces biens, comment espérer qu'ils voulussent remplir honnêtement cette charge et, s'il le fallait, comment les y obliger ? Il se passa donc un long temps avant que la royauté, redevenue puissante, et la volonté des conciles enfin respectée, pussent mettre un terme à leur indigne conduite envers les prêtres. En attendant, ils les traitaient comme des serviteurs, comme des mercenaires, les employant dans les champs au service de leurs fermes, ou les nourrissant dans leurs maisons avec leurs autres serviteurs, ou leur payant des gages, ou, enfin, leur affermant, à des conditions plus ou moins onéreuses, tout ou partie des revenus de l'église (3). Trop souvent ils les prenaient ou les renvoyaient suivant leurs caprices (4).

A l'indignité de cette conduite venait se joindre celle

(1) Mémoire sur l'origine des dîmes, par LANJUINAIS.

(2) C'étaient trois comtes. — Assemblée et capitulaire de Kiersy en 877.

(3) Conciles de Vernon, 844 ; de Meaux, 845.

(4) Concile d'Ingelheim, 948.

des patrons, qui tendait au même but — la spoliation et l'appauvrissement de ces malheureux prêtres. C'était pour avoir obéi aux exigences du temps que l'Eglise avait permis ou toléré la réserve, par les patrons, d'une part dans les revenus curiaux. Mais cette concession, si obligée qu'elle fût, devait être funeste aux intérêts du clergé paroissial, car elle ouvrait la porte aux convoitises et aux appétits désordonnés des patrons. Ils n'avaient droit qu'à une part, mais ils en prenaient deux, souvent trois : en un mot, ils se faisaient la part du lion ! Ils retenaient les prémices, les offrandes, les droits pour les cimetières, les œufs qu'on offrait aux prêtres ou ceux qu'on leur présentait pour les bénir par l'aspersion de l'eau et du sel ; ils retenaient encore les rétributions dues aux clercs à raison des prières qu'ils faisaient pour les morts (1).

Mais un abus encore plus criant avait précédé ceux-là, car il remontait au VIe siècle. Des laïques, — seigneurs et patrons, — spéculaient sur l'établissement d'une maison de prières, d'une église, et la fondaient uniquement pour en partager les offrandes avec les prêtres appelés à la desservir. Mais les conciles s'élevèrent avec force contre ces *nouveaux marchands du temple* et mirent fin à ce scandale (2).

Rien ne fait mieux connaître les excès auxquels se livraient les patrons dans le prélèvement de leur part de casuel que la nécessité où se trouvèrent les conciles de se borner à exiger d'eux, pour les curés, un tiers seulement des dîmes et des autres revenus curiaux (3). Plus tard, cette

---

(1) Concile de Narbonne, 1054.

(2) Concile de Braga, 572. Un de ses canons porte : Si quis basilicam non pro devotione fidei, sed pro quæstu cupiditatis ædificat, ut quidquid ibidem de oblatione populi colligitur, medium cum clericis dividat.... hoc de cætero observari debet, ut nullus episcoporum tam abominabili voto consentiat.

(3) Conciles de Toulouse, 1056 ; de Tours, 1063 ; de Rouen, 1470 ; de Lillebonne, 1680 ; de Rouen, 1096 ; d'Avranches, 1172. Mémoire sur l'origine des dîmes ; l'auteur cite les textes latins de ces canons, p. 102.

situation du clergé paroissial s'améliora un peu, mais en lui laissant toujours des moyens d'existence à peine suffisants. En effet, depuis les siècles dont nous parlons jusqu'à la révolution française, les curés ruraux, pour la plupart, n'ont jamais connu la richesse, très peu l'aisance, souvent la gêne. Ce qu'on a appelé les *biens de l'église* leur était complètement étranger; ce n'étaient pas leurs biens, mais le riche apanage du haut clergé, des chapitres et des couvents. Quant à eux, il faut bien croire que leurs traitements étaient jugés inférieurs à leurs besoins, puisque l'autorité royale dut intervenir en leur faveur et prescrire un minimum de traitement, que les patrons ne pouvaient plus abaisser à leur gré et qui fut désigné sous le nom de *portion congrue*. Un édit du roi du 29 janvier 1686 fixa d'abord ce minimum à 300 fr. pour les curés et à 150 fr. pour les vicaires : puis, un autre édit du mois de mai 1768 l'éleva à 500 fr. pour les curés et à 200 pour les vicaires.

Mais terminons cette question du patronage, qui fait essentiellement partie de notre sujet et qui se rattache à celle des biens du clergé, et disons qu'à l'avènement du régime féodal devenu assez fort pour assurer l'ordre et la paix publique, l'Eglise se hâta d'en profiter pour renouveler ses revendications au sujet des biens qu'on lui avait enlevés, et réussit enfin, par ses anathèmes, à exciter quelques remords dans l'âme des seigneurs et des patrons.

Il se fit des restitutions, il est vrai, mais ici encore le mal ne fut pas réparé comme il aurait dû l'être ; au lieu de restituer aux victimes les plus nécessiteuses — ce qui eût été à la fois justice et charité — les seigneurs préférèrent généralement, encore plus par intérêt et ostentation que par piété, employer ces biens à de nombreuses fondations de couvents et de chapitres, dont ils devenaient les bienfaiteurs et, à ce titre, y fondaient leurs sépultures de famille et des services de prières après leur mort. Ajou-

tons encore que cette restitution fut loin d'être générale et que beaucoup de seigneurs persistèrent à garder ce qu'ils possédaient indûment — ce qui obligea l'Eglise à tolérer entre leurs mains la possession des dîmes sous le titre assez illusoire d'inféodation.

Telle était la situation matérielle que les seigneurs et les patrons avaient faite à la généralité des curés des campagnes — situation qui se compliquait encore des difficultés et des conflits auxquels donnait lieu l'exercice des Droits honorifiques ; c'est un sujet que nous ne tarderons pas à traiter. En attendant, insistons encore sur ce fait que ce n'est point la féodalité qui a créé, établi, ces droits ; ils ne sont pas son œuvre, mais elle se les est appropriés, ce qui était inévitable sous un régime aussi aristocratique. Toutefois, elle y a apporté quelque chose du sien, c'est-à-dire beaucoup d'abus ! La plupart de ces droits, pour ne pas dire tous, rappellent, en effet, des usages, des cérémonies bien antérieures à elle, ainsi :

L'eau bénite rappelle l'eau lustrale, l'eau sacrée des anciens, les ablutions, qui, chez les Juifs, devaient précéder les sacrifices. Elle symbolisait aussi la pureté d'âme qu'on doit apporter dans le lieu saint, dans la maison de Dieu.

Le pain bénit, dont l'usage remonte au commencement du VIe siècle, était considéré comme un symbole de la fraternité qui doit unir tous les fidèles pour n'en faire qu'une seule et même famille, ainsi que le faisaient les agapes.

Le baiser de paix avait la même signification symbolique.

L'encensement, en usage dans l'Eglise, a commencé avec les empereurs romains, avec les rois, puis, s'est étendu aux évêques, aux prêtres, aux représentants de l'autorité royale. Les patrons des églises et les hauts justiciers reçurent bientôt cet honneur, qui fut, avec celui de l'eau bénite, l'objet de grandes difficultés entre eux et les curés, car les arrêts des parlements nous les montrent trop souvent en

désaccord sur le temps, la façon et le nombre des encensements, ainsi que sur la manière de donner l'eau bénite.

La recommandation aux prières publiques a toujours eu lieu dans l'Eglise pour les souverains, même pour ceux qui étaient hérétiques ou païens (1), puis on l'a étendue au pape, aux évêques, aux bienfaiteurs de l'Eglise et aux magistrats.

Il faut d'abord prémettre que le clergé paroissial comprenait non seulement les prêtres, les diacres et sous-diacres, mais encore tous les laïques employés à un titre ou à un autre aux cérémonies du culte, tels que chantres, enfants de chœur, marguilliers.... En cette qualité, ils devaient recevoir, avant le patron et le haut justicier, l'eau bénite, le baiser de paix, le pain bénit, l'encensement.

Banc fermé au chœur à l'église. — La première distinction réservée aux deux dignitaires dont il s'agit, c'était le banc fermé placé dans le chœur de l'église — à droite pour le patron, à gauche pour le haut justicier. Quand il n'y avait de place que pour un banc, c'était le patron qui en disposait ; toutefois, il était loisible au seigneur d'agrandir le chœur moyennant l'autorisation du patron ; à défaut d'y être autorisé ou de vouloir le faire, il avait droit à la place la plus honorable dans la nef.

Si, au chœur, il n'y avait de place que pour le banc du curé, les deux dignitaires se plaçaient dans la nef, à moins qu'ils ne convinssent entre eux d'agrandir le chœur. En cas de partage soit du droit de patronage, soit de la haute justice, celui qui avait la plus grande part jouissait du droit de banc ; en cas de partage égal et à défaut d'arrangement sur ce point, les ayants droit alternaient. Le patron et le haut justicier avaient en outre la faculté d'avoir un

---

(1) Le père de l'histoire ecclésiastique, Eusèbe, évêque de Césarée, remarque que l'on priait pour les empereurs Valérien et Gallien. Il en était de même pour l'empereur Constance, protecteur déclaré de l'arianisme.

banc dans la nef en même temps que dans le chœur. Quant au seigneur, qui n'avait point la haute justice sur le sol de l'église, mais seulement dans la paroisse, il avait droit à la place la plus honorable dans la nef. Nous donnons ici les principaux cas pratiques de ce genre d'honneur ; ce serait trop long de vouloir énumérer tous ceux qui se rattachent à son exercice.

Aspersion de l'eau bénite. — L'honneur qui précédait tous les autres à l'entrée du patron et du haut justicier à l'église, consistait à recevoir l'eau bénite de la main du curé, soit par aspersion, soit par présentation de l'aspersoir. Il était tenu de la donner avec distinction et d'une manière décente. En cas d'absence des deux dignitaires, le curé devait donner l'eau bénite par présentation de l'aspersoir au plus âgé de leurs enfants se trouvant à l'église et aux autres par aspersion.

Ce devoir ou, si l'on veut, cette sujétion déplaisait fort à certains curés, et leur sentiment à cet égard se traduisait quelquefois par des actes ou procédés de la nature la plus excentrique et la moins excusable. L'aspersion était de tout temps dans les usages de l'Eglise et se trouvait d'ailleurs recommandée par les conciles, mais l'abus qui en était fait rendit nécessaire le recours à un autre mode de donner l'eau bénite : ce fut par la présentation du goupillon, que de nombreux arrêts des parlements imposèrent à ces curés.

Pain bénit. — Le pain bénit était d'abord offert au clergé, puis au patron et au seigneur haut justicier, à leurs femmes et à leurs enfants. Le premier avait le droit d'interrompre les rangs et de présenter le pain bénit à sa convenance. Cette faculté était également laissée, dans certaines provinces, aux hauts justiciers et même à de moindres seigneurs. Une question ordinairement débattue entre les curés et les ayants droit, c'était de savoir si la présentation du pain bénit devait se faire dans la corbeille commune ou

dans une autre à part, ou même sur un plat, avec morceaux distingués. Sous ce rapport, les arrêts confirmaient les usages, c'est-à-dire une possession depuis longtemps acquise. Il est à noter qu'en l'absence des maîtres, les domestiques ne devaient point occuper leurs bancs, et surtout ne point se faire donner l'eau bénite et le baiser de paix.

Encensement. — L'encensement était un honneur dont, — immédiatement après le clergé, — devaient jouir le patron et le haut justicier ; il avait lieu à la messe et aux vêpres. Au premier de ces offices, le curé, après avoir encensé l'autel, se tournait vers les bancs seigneuriaux et encensait sans bouger. Mais à vêpres, il devait aller encenser devant les bancs et il ne pouvait se faire remplacer par un diacre ou un sous-diacre, et encore moins par un enfant de chœur, à moins d'un usage contraire, ce qui était extrêmement rare. Quand il y avait exposition du saint Sacrement, il n'encensait que l'autel.

L'usage le plus général était d'encenser une fois le patron et le seigneur, une fois leurs femmes et une fois leurs enfants. Néanmoins, dans certaines coutumes, le curé encensait trois fois chacun de ces dignitaires, trois fois leurs femmes et chacun une fois leurs enfants.

Recommandation aux prières publiques. — La recommandation nominale aux prières publiques du haut de la chaire constituait une des principales, sinon la première des prérogatives attribuées aux patrons et seigneurs hauts justiciers. C'était au prône que le curé, après avoir prié pour le roi et la famille royale, priait pour ces deux dignitaires, en les désignant par leurs noms et qualités, mais sans les traiter de *hauts et puissants seigneurs*, ce qui eût été une qualification abusive après la prière pour le roi : *ne gloriosus appareat coram rege. (Prov.*, xxv, 6.)

Le patron, le haut justicier et leurs femmes devaient être recommandés chacun distinctement, et leurs enfants

en nom collectif. S'il y avait plusieurs ayants droit au patronage ou à la haute justice, la généralité des arrêts décidait qu'en cas d'indivision entre eux, tous devaient être nommés; mais que, s'ils jouissaient divisément, l'aîné ou celui qui avait la plus grosse part serait nommé le premier et les autres ensuite. Au reste, ce droit honorifique, à l'instar de plusieurs autres, recevait des applications très diverses, suivant les décisions judiciaires rendues sur la matière.

Priorité du pas à l'offrande et à la procession. — Dans les cérémonies du culte, aussi bien en dehors qu'en dedans de l'église, la distinction la mieux marquée suivait toujours ces deux dignitaires. A la procession, le patron allait le premier, puis venait le haut justicier; ils suivaient immédiatement le clergé. Dans certaines paroisses, comme à Vercel, en 1713 (1), ils étaient accompagnés de deux flambeaux blancs portés en leur honneur. Après venaient les juges seigneuriaux, les seigneurs de fiefs et les gentilshommes. Quant aux femmes des hauts dignitaires, il n'était pas admis qu'elles assistassent à la procession dans un autre rang que celui des femmes de la paroisse, mais toujours à leur tête.

S'il n'y avait eu à honorer que ces deux dignitaires, le curé aurait encore pu croire que c'était facile, mais il y avait en outre les gentilshommes, qui, n'ayant aucune prérogative les uns sur les autres, se partageaient les honneurs de cette façon : à l'un l'eau bénite le premier, à l'autre le pas à l'offrande ou à la procession, à l'un le pain bénit, à l'autre l'encens. En quelques lieux, ils se partageaient les honneurs en alternant par année (2).

Droit de sépulture à l'église. — La sépulture dans l'église était une des prérogatives les plus enviées de tout ce

(1) *Archives communales de Vercel.*
(2) *Traité des Droits honorifiques*, par MARÉCHAL.

monde aristocratique et même des membres les plus notables de la bourgeoisie. Ils étaient guidés en cela par un sentiment religieux qu'on ne peut méconnaître, mais aussi par le désir de se distinguer du commun des fidèles. Ce genre de sépulture n'avait été d'abord accordé qu'aux martyrs, puis on l'accorda aux prêtres, aux bienfaiteurs de l'église, aux seigneurs hauts justiciers, aux gentilshommes, enfin aux particuliers. On enterrait en plusieurs endroits de l'église, devant le maître-autel, devant la grille du chœur, dans la grande et les petites nefs, dans les chapelles, dans le bas de l'église et près de la porte d'entrée.

L'inhumation dans le chœur était le droit exclusif du patron et du haut justicier; le curé y avait le même droit. Les tombes ne pouvaient être taillées à bosse ou relevées qu'autant qu'elles n'incommoderaient pas le clergé dans le libre usage du chœur. Mais s'il y avait gêne à cet égard, il appartenait à l'archidiacre, dans ses visites de paroisses, de les faire remplacer par des tombes plates. Les seigneurs et les particuliers qui avaient fondé des chapelles dans l'église, s'y faisaient enterrer; ils pouvaient faire de même dans les nefs.

Ajoutons une observation à ce qui concerne les chapelles appartenant soit aux seigneurs, soit aux particuliers, soit à la paroisse. Tous les ornaient à leur gré, y plaçaient des bancs et en disposaient exclusivement. Ainsi, nous voyons, à Vercel, Mme de la Tour, dame de Goux, se permettre de placer un banc à son usage dans une chapelle paroissiale et recevoir immédiatement sommation de la part des habitants d'avoir à l'enlever, ce qu'elle fit aussitôt.

Mais avant cela, en 1707, ces mêmes paroissiens s'étaient montrés bien moins respectueux des droits de Mme de Granvelle, dame de Goux, dans sa chapelle seigneuriale dite de *Verchamp*. Cette dame en avait fait en-

lever, à cause de sa laideur, un tableau représentant un saint du nom de saint Gras (1). Plusieurs habitants, dont cette peinture, si mal faite qu'elle fût, n'offusquait point la dévotion, portèrent plainte de son déplacement à l'archevêque de Besançon. Mme de Granvelle, priée de s'expliquer à cet égard, prit le parti le plus court, ce fut d'envoyer le tableau à l'archevêché. Le prélat, — François-Joseph de Grammont, — fort expert d'ailleurs en fait d'art, trouva que le tableau était des plus excentriques et parut s'étonner que les bonnes âmes de Vercel pussent en avoir besoin pour s'exciter à la piété. Il confirma le droit de cette dame et maintint le déplacement du tableau.

Droit de litre ou ceinture funèbre. — Ce qui achevait la longue série des privilèges ou honneurs dont jouissaient les patrons et les hauts justiciers, c'était le droit de *litre* ou de ceinture funèbre. L'avocat Laplace définit ainsi cet honneur (2) : Les litres, écrit-il, sont des bandes ou ceintures noires de deux pieds au plus de largeur, mises tout autour d'une église, en dedans et en dehors, en signe de deuil du patron ou du haut justicier, sur lesquelles les écussons des armes du défunt sont peintes de distance en distance. Ce droit appartenait essentiellement au patron et il en usait en dedans et en dehors de l'église. Certains juristes, interprétant quelques arrêts, ne voulaient lui reconnaître que le droit de litre à l'intérieur et réservaient la litre du dehors au seigneur haut justicier ; mais l'usage contraire, sauf peut-être quelques exceptions, a toujours prévalu.

Sonnerie des cloches après leur décès. — Les litres du

(1) Le martyrologe, publié dans l'histoire de l'église gallicane, XXVIe et dernier tome, fait mention de deux saints du nom de Grat (en latin *Gratus*) : 1° Saint Grat, martyr, honoré à Cadonac le 16 octobre ; saint Grat, de Châlons, honoré le 8 octobre. Ce catalogue des saints de France n'ajoute aucun détail concernant ces deux saints.

(2) *Dictionnaire des Fiefs*, 1757.

patron étaient toujours placées au-dessus de celles du haut justicier. Un autre honneur leur était également accordé, c'était la sonnerie des cloches pendant quarante jours après leur décès, le soir et le matin ou à une autre heure de la journée, suivant les coutumes locales. Les seigneurs possédant des fiefs dans la paroisse avaient, pour la même cause, le droit de sonnerie. Les fondateurs de chapelles dans les églises pouvaient y apposer des litres. Quant aux gentilshommes qui avaient des bancs séparés dans les nefs, il leur était loisible d'attacher une litre à un pilier.

Après cet exposé des Droits honorifiques, il nous reste à voir ce qu'ils ont été dans la pratique, en d'autres termes, comment les seigneurs en ont joui. C'est la partie spécialement historique ou anecdotique de cette étude. Nous avons dit qu'aux premiers temps de leur apparition dans l'Eglise, ces honneurs, ces distinctions diverses, avaient été décernés aux seuls fondateurs et bienfaiteurs des églises ainsi qu'aux représentants de la puissance publique. Il y aurait eu prudence et sagesse à ne pas les étendre au delà, c'est-à-dire à ne point en multiplier le nombre et à ne pas les prodiguer outre mesure. Ce fut une faute, qui eut surtout pour auteurs les curés eux-mêmes, car ils les accordèrent trop souvent à des nobles qui ne pouvaient être comptés parmi les bienfaiteurs de leurs églises.

Il faut parcourir, disent les auteurs, les arrêts des Parlements pour se faire une idée des conflits et des procès auxquels a donné lieu l'exercice de ces droits. Indépendamment des curés qui se refusent indûment à remplir les devoirs qui leur sont imposés par les rituels et qui sont condamnés par les arrêts des parlements, on voit des seigneurs qui font changer les heures des offices des paroisses suivant leurs convenances ou leurs caprices; qui injurient les bedeaux ou les font battre par leurs gens

pour de prétendus manquements dans la présentation du pain bénit. Il y en a d'autres qui se querellent et se battent entre eux pour la priorité du pas à l'offrande, à la procession; qui déplacent violemment les bancs d'église ou déchirent les litres de leurs coprétendants; qui font, enfin, enterrer leurs parents défunts dans les parties de l'église où ils n'ont aucun droit, avec des épitaphes mensongères de *hauts et puissants seigneurs*, ce qu'ils ne sont pas.

En général, les Parlements, dont les membres étaient nobles ou fraîchement anoblis, se montraient naturellement fort sévères sur le respect et le maintien des Droits honorifiques, et réprimaient sans pitié les transgressions qui en étaient faites : c'étaient, à vrai dire, leurs propres droits qu'ils défendaient. Un conseiller au Parlement de Dijon, Etienne de Clugny, mort en 1741, nous a laissé un *Traité des Droits honorifiques*, où il s'élève avec force contre les curés qui n'observent pas à la lettre les prescriptions des Rituels; il est curieux de l'entendre expliquer à sa façon les causes ou les motifs de leurs transgressions.

« Parmi les curés, dit-il, qui refusent de rendre ces » honneurs en la manière prescrite, les uns le font par » ignorance, ne sachant pas que le premier devoir d'un » chrétien est de rendre à chacun ce qui lui est dû, et que » les honneurs qu'on rend dans les églises aux personnes » qui ont le caractère de la puissance publique, sont aussi » anciens que la religion. Les autres le font par un zèle » indiscret, croyant, par une semblable conduite, soute- » nir les intérêts du clergé; les autres, par orgueil, s'ima- » ginant qu'au moment où ils ont été ordonnés prêtres, » on les a dispensés d'avoir aucun égard pour toutes » sortes de personnes; les autres, enfin, par caprice ou » par passion, accordant ou refusant aux seigneurs ce » qu'ils leur doivent, suivant qu'ils sont bien ou mal avec » eux. »

Ce même auteur, dans le blâme qu'il adresse aux seigneurs qui font changer les heures des offices suivant leurs convenances personnelles, trouve encore moyen de le faire partager aux curés : « Ces sortes de dérangement,
» dit-il, ne se font jamais sans scandale ; on dira à la hâte
» une messe basse à la pointe du jour, parce que le sei-
» gneur veut aller à la chasse, ou bien on en commencera
» une un peu avant midi, parce que madame aura passé
» une partie de la nuit à jouer, et cela n'arrive guère que
» le curé ne soit de la partie de chasse ou n'ait été de
» celle du jeu. »

Mais entrons dans plus de détails ; les différents auteurs qui ont écrit sur les Droits honorifiques et rapporté les jugements des présidiaux et les arrêts des cours souveraines, nous apprennent la façon dérisoire et même outrageante pour le seigneur dont certains curés s'acquittaient, ou plutôt ne s'acquittaient pas de leurs devoirs à son égard.

Le conseiller de Clugny nous rapporte dans son *Traité* qu'un curé, condamné par un arrêt à donner l'eau bénite séparément et avec distinction à la dame châtelaine, fit faire un goupillon d'une grosseur énorme, dont il se servit pour la première fois dans le temps d'un froid rigoureux ; et, l'ayant rempli d'eau bénite tant qu'il en put tenir, il baigna si fort la dame qu'elle fut obligée de sortir de l'église pour aller changer d'habits et de linge.

Un autre curé, également condamné à donner l'eau bénite, s'étant aperçu un dimanche que le seigneur avait mis une perruque neuve, attacha une queue de cheval au goupillon, et, l'ayant trempé dans le bénitier, aspergea le seigneur de telle façon que sa perruque fut en aussi mauvais état que si elle avait trempé dans l'eau, ce qui amena un nouveau procès et une nouvelle condamnation.

Cette crainte bien fondée d'une aspersion trop abondante pour être honorifique détermina les seigneurs à

solliciter du Parlement la transformation de l'aspersion en présentation de l'aspersoir.

L'obligation d'encenser le seigneur et sa famille n'était pas celle qui déplaisait le moins aux curés; ils avaient cru en diminuer la fréquence en obtenant la permission d'exposer le saint Sacrement le jour de la fête patronale et certains dimanches de l'année, ce qui les dispensait de l'obligation d'encenser les seigneurs ces jours-là. Mais ceux-ci, bien plus dominés par le sentiment de la fraude faite à leur droit que par leur dévotion, recoururent aux tribunaux et en obtinrent que l'encensement fût renvoyé aux dimanches suivants. D'autres curés furent accusés de se servir, à l'adresse du banc seigneurial, d'un encens qui trahissait un malicieux mélange de poix et de goudron.

Ce n'est pas tout, les recommandations nominales aux prières publiques faites du haut de la chaire donnaient encore à quelques curés, prévenus contre le patron ou le haut justicier, l'occasion de faire montre de leur animosité à son égard. Ils ne craignaient pas de faire suivre son nom de quelques épithètes dont la malveillance ne se trouvait pas suffisamment compensée par le mérite de la prière qui les accompagnait. Le conseiller de Clugny prétend même qu'ils se livraient souvent à de violentes satires.

Dans son *Traité des fiefs*, l'avocat au Parlement Guyot parle du curé de Dammart, près de Lagny, qui, priant au prône pour le seigneur, ne disait mot de la dame, sous prétexte qu'il ne savait pas si *monsieur* était marié. Il fallut un procès et une condamnation pour lui apprendre à tenir compte de ce qu'il affectait de ne pas savoir, quoique cela fût de notoriété publique.

Voilà en toute impartialité les torts des curés; voici maintenant ceux des seigneurs : on jugera ensuite de quel côté ces torts ont été le plus répréhensibles. Dans

un manuscrit conservé aux Archives du Doubs, intitulé « *Mes Récréations*, » un capucin franc-comtois, prédicateur de missions, raconte une insulte fort grave dont fut victime, peu d'années avant la Révolution, le curé de Voillans, près de Baume-les-Dames, de la part de la châtelaine et de deux officiers de la garnison de Besançon, alors en congé chez elle. Le curé, dit-il, se faisait remarquer habituellement par une tenue des plus négligées, ce qui choquait au plus haut point la jeune châtelaine. Déjà beaucoup de remontrances lui avaient été faites à ce propos sans qu'il en tînt compte. Averti une dernière fois par elle d'avoir à se peigner et à se poudrer les cheveux, sinon qu'elle le ferait elle-même, qu'il le voulût ou non, il lui avait bonnement répondu : « *que ce n'était point son accoutumance, surtout à son âge, de prendre autant de soin de sa chétive personne, que ce n'était pas là besogne de prêtre.* »

Ce qui, dans ce cas, semblait devoir être une menace de pure plaisanterie, devint néanmoins pour lui un fait vraiment inqualifiable. En effet, le dimanche suivant, à la grand'-messe, le curé se trouva aussi mal peigné que jamais ; il commençait l'*Introït* au bas de l'autel, lorsque la châtelaine et ses deux officiers, quittant leur banc, vinrent près de lui, et, pendant que ces derniers lui tenaient les bras, la dame se mit à l'œuvre pour lui peigner et poudrer les cheveux. La besogne faite, ils regagnèrent le banc seigneurial, tandis que le pauvre curé, délivré de leurs mains, se sauvait à la sacristie, et que ses paroissiens, effrayés d'une audace qui leur semblait de l'impiété, presque un sacrilège, s'empressaient de quitter l'église.

Cette scène, qui n'avait paru à ses auteurs que folâtre et amusante, ne fut pas jugée telle par le cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, qui, la qualifiant à bon droit de scandaleuse, s'en plaignit au maréchal-duc de Duras, gouverneur de la province, et requit contre les

deux officiers une punition exemplaire, laquelle consista dans une assez longue détention à la citadelle.

Voici un autre fait qui nous montre assez de quelle étrange façon quelques seigneurs entendaient l'exercice de leur supériorité sociale, et cela aux approches de la terrible révolution française.

Dans un village de l'arrondissement de Baume-les-Dames, à Gonsans, le seigneur et sa société, revenant de la chasse un certain dimanche, entrèrent à l'église, où se célébrait la grand'messe. Leurs chiens les suivirent; l'un d'eux pénétra dans le chœur; pour le chasser, le curé saisit un grand éteignoir et l'en frappa; le chien se sauva en hurlant.

Après la messe et la rentrée du prêtre à la sacristie, le seigneur et sa suite s'y rendirent et firent des observations au sujet de la correction infligée au chien. La discussion s'échauffa, et l'un des gentilshommes s'oublia au point de frapper le curé; ce fait de violence, bientôt connu du public, causa une indignation générale.

Il nous reste à faire quelques remarques au sujet du changement des heures d'offices, ainsi que de la priorité du pas à la procession et de la sonnerie des cloches pendant les quarante jours qui suivaient le décès des seigneurs.

Notons d'abord que l'avance ou le retard des offices était absolument contraire aux règlements des Rituels : la célébration des offices, surtout celle de la grand'messe du dimanche et des fêtes, devaient être faites à des heures fixes, ce qui était particulièrement prescrit pour les paroisses composées de plusieurs villages ou hameaux éloignés de l'église. Toutefois, il est certain que, dans quelques paroisses, par suite des exigences du seigneur, le curé était amené à ne commencer l'office qu'après l'arrivée du personnel du château. Si l'on retrouve cet usage dans d'autres paroisses, cela était dû à la complaisance du curé et

à la tolérance des paroissiens. M. Droz, dans son *Histoire de Pontarlier*, rapporte, d'après un on dit, qu'il y avait près d'Ouhans, du côté de Renédale, un château du nom de *Voirbé*, dont on devait attendre les seigneurs pour commencer la messe.

Il n'en était pas de même de la priorité du pas à la procession : c'était le droit du seigneur ; personne n'aurait osé le lui disputer et toute la paroisse le respectait. S'il donnait lieu à des conflits, ce n'était qu'entre les gentilshommes de la paroisse, dont l'égalité de rang laissait indécise la question de savoir à qui il appartenait de marcher le premier soit à l'offrande, soit à la procession. A moins de s'être mis d'accord entre eux pour alterner à ce sujet, il en résultait souvent — comme en témoignent certains procès — des scènes de pugilat qui n'avaient absolument rien de chevaleresque.

Mais quand vint la Révolution, ce droit ne fut pas le dernier à être méconnu, au moins à Chevigney-lez-Vercel, où le comte de Belot de Fussey en fit personnellement l'épreuve. Il s'était mis, suivant l'usage, à la tête de la procession de la Fête-Dieu — c'était en 1790 ; — mais voilà qu'un vigoureux paysan, le moins poli sans doute du village, le prenant vivement par le bras et le retirant en arrière, lui dit à haute voix : *Cela était bon autrefois, cela, Fussey, maintenant c'est autre chose, à nous autres d'aller les premiers.*

Un autre droit honorifique a également trouvé sa fin dans la Révolution : c'était la sonnerie des cloches pendant quarante jours et deux fois par jour après le décès des patrons et seigneurs hauts justiciers. A cette sonnerie presque interminable, il faut ajouter celles qui étaient dues aux seigneurs de fiefs et aux gentilshommes. Ce noble, mais trop continuel abus du son, avait l'inconvénient de casser les oreilles du public et quelquefois les cloches : c'était à en devenir sourd !

Mais terminons cette étude par la citation suivante tirée de l'intéressant ouvrage de M. Jules Sauzay sur la *Persécution révolutionnaire dans le département du Doubs* (1); c'est comme le résumé de ce que nous avons dit et c'est à lui que nous laissons le dernier mot sur ce sujet.

« Les rapports des curés avec la noblesse — beaucoup » moins nombreuse et peut-être moins pure que dans les » champs de la Bretagne et de la Vendée — étaient en gé- » néral ceux d'une indépendance respectueuse et d'une ré- » serve bien justifiée par l'esprit licencieux qui régnait dans » un trop grand nombre de châteaux. Invinciblement atta- » chés au peuple par les triples liens du sang, du devoir » et de la communauté des croyances, il était évident » qu'en cas de conflit avec une aristocratie sceptique, pas » un seul d'entre eux ne déserterait les intérêts populaires. » Quelques-uns même ne supportaient qu'avec peine les » distinctions honorifiques que l'usage avait introduites » jusqu'au pied des autels en faveur des nobles, et il s'en- » suivit plus d'une lutte judiciaire.

» A la messe du dimanche, le curé devait, avant l'asper- » sion, présenter l'eau bénite aux châtelains. On raconte » que le marquis de Saint-Mauris, étant un jour entouré » d'une nombreuse compagnie au banc seigneurial, fit » signe au curé de Saint-Maurice, après avoir reçu lui- » même l'eau bénite, de la présenter à chacun de ses invi- » tés. Le curé commença ; puis, se ravisant tout à coup, il » jeta l'eau bénite au visage des illustres hôtes du château » et continua sa marche. De là, un procès qui fut gagné » par le marquis ; le curé, condamné et mécontent, n'obéit » qu'avec des marques de mépris encore plus sensibles — » il présenta l'eau bénite en tournant le dos. De là un nou- » veau procès, et le curé fut encore condamné pour irrévé- » rence envers son seigneur.

(1) Tome Ier, p. 17.

» Un autre trait ne peint pas moins bien l'un des côtés » curieux de cette époque. Vers 1775, le chef de l'une des » principales familles de Besançon, le comte de Laurencin » de Beaufort, fut convaincu d'avoir tué à coups de canne » le curé de sa paroisse de campagne, parce qu'il n'avait » pas attendu Mme la comtesse pour commencer l'office. » Voltaire, dans sa correspondance, prit naturellement » fait et cause pour ce gentilhomme, qui fut gracié au bout » de quelques années et revint dans ses terres. Mais le » peuple ne lui avait pas pardonné, et le premier usage » qu'il fit de sa liberté en 1789, ce fut de chasser le meur» trier et de saccager le château. »

Cette étude achevée, que nous reste-t-il à dire ? sinon que l'abolition des Droits honorifiques a été une réforme religieuse éminemment utile, indispensable même au clergé des paroisses. Elle a mis fin à l'exercice de droits devenus trop abusifs, à une situation toujours ouverte à des conflits, qui gênait et embarrassait tout le monde — d'abord, ceux qui la subissaient à regret, ensuite et souvent ceux-là mêmes qu'elle était censée favoriser.

BESANÇON EN 1889

D'APRÈS MM. LE DOCTEUR BAUDIN & JEANNOT

Par M. le docteur LEBON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 mars 1891)

Messieurs,

M. le Secrétaire perpétuel se rappelant que l'an dernier j'avais eu l'honneur de vous rendre compte de *Besançon en 1888*, par MM. le docteur Baudin et Jeannot, m'a prié de vouloir encore cette année vous présenter l'analyse d'un travail similaire des mêmes auteurs ; et voilà comment aujourd'hui je viens dire brièvement quelques mots de l'*Annuaire statistique* pour l'année 1889, dont vous avez reçu l'hommage.

Ces auteurs ont suivi la même marche que dans *Besançon en 1888*. Dans un premier chapitre consacré à la population, nous voyons que cette ville possède 49,531 résidants proprement dits, dont 38,238 seulement se trouvent dans le rayon de l'octroi, que dans les cinquante dernières années, l'accroissement de la population a été six fois plus grand que celui de la France et huit fois plus que celui du Doubs; mais que malheureusement ce n'est pas un accroissement de fait, mais provenant de l'émigration tant intérieure qu'extérieure, et qu'en réalité, de

1881 à 1886, il y a au contraire un mouvement de recul qui ne ferait que s'accentuer davantage de 1886 à 1891.

Il faut toutefois remarquer que le courant d'émigration étrangere ne s'est pas ralenti dans le Doubs, mais qu'il a pris la direction de Pontarlier, Morteau, et surtout de Montbéliard. Enfin, si l'on envisage la population par rapport aux divers cultes, sur 49,000 habitants, chiffre rond, Besançon compte 42,000 catholiques, 5,500 protestants et 1,500 israélites.

Le chapitre de la nuptialité nous révèle qu'il n'y a à Besançon que 5.91 mariages sur 1,000 habitants, chiffre d'une faiblesse vraiment inquiétante, puisque la moyenne en France est de 7.1 ; que notre nuptialité est inférieure à celle de Caen, Amiens, Montpellier, que celle de Pau est seule légèrement inférieure à la nôtre ; que même, si on étudie la nuptialité par rapport aux personnes mariables, elle est de moitié plus faible que celle de la France ; en chiffre 54 °/₀. Non seulement notre nuptialité est très faible, mais la fécondité des mariages occupe un rang plus regrettable encore, puisque la moyenne en Europe étant de 4.11, celle de la France ne s'élevant qu'à 3.03, celle de Besançon ne dépasse pas 2.62.

Ces faits ont amené MM. Baudin et Jeannot à en rechercher les causes. Ils pensent, avec M. le docteur Rochard, que « le Code civil, en fixant à vingt-cinq ans l'âge où l'homme peut se marier sans l'autorisation de ses parents, a mis obstacle aux unions précoces et désintéressées, qui sont en même temps les plus fécondes, pour les reporter à un âge où l'homme raisonne davantage et attache à la fortune plus d'importance qu'il ne le faisait à vingt ans. Les formalités sans nombre, les cérémonies ennuyeuses dont on entoure le mariage, les dépenses exagérées qu'il entraîne, en détournent beaucoup de gens.

» Le besoin de luxe et de confortable, qui est entré dans nos mœurs, le rend inaccessible à beaucoup de jeunes

gens des deux sexes. Enfin, le relâchement progressif des mœurs, la tolérance croissante pour les unions irrégulières, l'indulgence pour le libertinage et ses conséquences, rendent la vie de garçon aussi douce que celle du père de famille est rude, et retiennent dans le célibat tous ceux qui n'ont pas, pour le mariage, une vocation bien décidée. Ajoutons encore à ces entraves celles qu'impose la loi militaire en retenant les jeunes hommes sous les drapeaux. »

Pour ceux d'entre nous, Messieurs, qui connaissent les travaux de le Play, je n'ai pas à vous apprendre que son école depuis longtemps appelle aussi la revision de la loi sur le mariage dans un sens plus libéral.

« Combien de temps, ajoutent MM. Baudin et Jeannot, se prolongera cet état de choses, qui de tant de manières s'attaque aux intérêts vitaux de Besançon? Nul ne saurait le dire. L'année 1888 avait semblé marquer tout au moins un cran d'arrêt dans la phase actuelle vraiment lamentable de l'évolution de notre nuptialité. L'année 1889 n'a malheureusement confirmé ni nos prévisions ni surtout nos espérances, et les débuts de 1890 semblent l'avoir fait moins encore. »

Le chapitre consacré à la natalité est aussi attristant que le précédent ; en effet, en 1888, la natalité avait été 19.6, et en 1889 elle n'est plus que 19.3, c'est-à-dire qu'elle est même inférieure à celle de l'année terrible 1871. « En résumé, disent les auteurs, il n'est pas douteux que cette étude de notre natalité française en général, et de notre natalité bisontine en particulier, inspire des réflexions sérieuses et laisse une réelle impression de tristesse. » (Page 40.) « Il semble bien, ajoutent-ils, que l'abaissement de la natalité soit une conséquence à peu près forcée des éléments mêmes de la civilisation, et que cet abaissement soit favorisé en France par certaines conditions spéciales de notre régime démocratique. » (Page 40.)

A Besançon, la mortinatalité continue à être vraiment effrayante, puisqu'elle s'élève dans le cours de ces vingt dernières années, mort-nés compris, à 76.9 ‰, plus du double de la moyenne de la France ; et même en 1889, elle a beaucoup dépassé cette moyenne, puisqu'elle a atteint 91.58 tandis qu'elle ne s'est élevée à Montbéliard qu'à 71.20, à Ornans 50.00, 26 à Morteau et seulement 17.8 à Baume-les-Dames.

MM. Baudin et Jeannot établissent d'autre part qu'en France, la mortinatalité illégitime est à la mortinatalité légitime comme 186 est à 100, et que la France est le pays placé le plus bas dans l'échelle de la mortinatalité.

Ce n'est pas dans cette cause qu'il faut toutefois rechercher l'élévation de la mortinatalité à Besançon en 1889, car les naissances illégitimes en cette année n'ont pas augmenté d'une manière sensible; ce n'est pas davantage dans la dégénérescence de la race, mais bien dans l'intervention du crime; MM. Baudin et Jeannot le répètent encore cette année, et ils ont le courage de mettre en tête d'un paragraphe : intervention du crime. « C'est-à-dire, disent-ils, et à n'en plus douter, que l'intervention criminelle ne se contente plus d'exercer ses ravages d'une manière plus ou moins exclusive, sur les nouveau-nés illégitimes, mais qu'elle vient atteindre les enfants au sein même de ces familles constituées par la loi et devant la loi, en vue de leur sauvegarde. »

M. Baudin nous annonce qu'il va proposer à la municipalité diverses mesures pour combattre ce mal, et il ajoute : « En attendant et en revenant à la charge, sans nous lasser, nous redirons encore : c'est là un état de choses inadmissible, et qu'il n'est pas admissible davantage que l'on se borne à le constater en hochant la tête et en se croisant les bras. » (Page 47.)

Comme M. Baudin, nous reconnaissons les services rendus par la loi Roussel, sur la « protection des enfants du

premier âge ; » nous ne connaissons pas quelles mesures administratives va réclamer M. Baudin, mais ce que nous savons bien, c'est que l'administration sera impuissante dans ses efforts si la religion ne lui vient en aide, et comme l'a très bien démontré Frédéric le Play, plus les peuples s'éloignent du Décalogue, plus leur moralité baisse, plus aussi les peuples tombent en décadence ; de sorte que, suivant le plus ou moins de degré de prospérité d'un peuple, on peut affirmer la proportion dans laquelle ce peuple est resté plus ou moins fidèle à l'observation du Décalogue.

La mortalité générale en 1889 fait le sujet du cinquième chapitre ; cette mortalité a été exceptionnellement faible, il faudrait même remonter à trente ans en arrière pour constater un état sanitaire aussi satisfaisant.

Le chapitre consacré à la climatologie n'offre rien de bien spécial à signaler.

En vous rendant compte de *Besançon en 1888*, je vous disais, Messieurs, que le docteur Baudin réclamait l'établissement d'un bureau de nourrices et la création d'un bureau municipal d'hygiène ; ces vœux sont réalisés, M. le docteur Baudin a été nommé directeur du service de l'hygiène. Aujourd'hui, les familles qui sont à la recherche de nourrices trouveront à la mairie l'adresse des femmes qui réclament des nourrissons ou qui veulent aller dans les familles allaiter les enfants qui réclament le sein.

En rendant compte de *Besançon en 1888*, j'exprimais aussi le regret que les auteurs, après avoir si bien signalé les côtés défectueux de notre cité, n'aient pas fait également ressortir sa supériorité au point de vue de l'abondance des eaux mises à la disposition des habitants ; ce desideratum a été satisfait ; cette année, MM. Baudin et Jeannot consacrent un long chapitre à cette question.

Après avoir rappelé que la vie humaine représente un capital et que, d'après les calculs de M. Rochard, chaque

décès cause une perte moyenne de 1,500 fr. à la société, M. Baudin estime que si, grâce à l'hygiène, on peut abaisser la mortalité de 2 à 3 °/₀ pour une ville de l'importance de Besançon, on aura économisé de quatre à cinq millions. Et si, d'autre part, on remarque qu'en même temps que la mortalité diminue les maladies sont moins fréquentes, on économise encore de ce côté les frais de maladie, les pertes de journées de travail, de sorte qu'on réalise encore de cette source près de quatre à cinq millions, aussi peut-on admettre comme parfaitement vrais les axiomes suivants énoncés par M. Rochard :

1° Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie.

2° Il n'y a rien de plus dispendieux que la maladie, si ce n'est la mort.

3° Le gaspillage de la vie humaine est le plus ruineux de tous.

Ces conclusions de M. Rochard conduisent MM. Baudin et Jeannot à examiner la constitution des eaux d'approvisionnement de Besançon : il ressort de leurs recherches que chaque habitant peut disposer de quatre cent soixante litres d'eau de source par jour, tandis que Paris ne peut en offrir que cent quatre-vingts, tant de source que de rivière.

La banlieue est, il est vrai, moins bien partagée, puisque chaque habitant ne peut disposer que de deux cents litres, chiffre cependant bien supérieur à celui des Parisiens, des Marseillais ou des Dijonnais, qui passent cependant pour jouir d'eau en abondance.

S'occupant ensuite de la question de l'eau, nous voyons qu'après des analyses faites à Paris par des spécialistes, l'eau d'Arcier est excellente, celle de Bregille buvable, mais de médiocre qualité, l'eau d'Aglans est assez bonne, l'eau de Fontaine-Argent est plus que médiocre et ne doit être employée comme boisson qu'avec réserve, l'eau de

Billecul ne doit pas être utilisée pour boisson; que l'eau du Doubs en amont est bonne, mais qu'en aval elle est mauvaise, que l'eau du puits n° 111, Grande-Rue, est bonne.

Il résulte donc des faits produits par MM. Baudin et Jeannot, que Besançon et sa banlieue occupent non seulement en France, mais en Europe, au point de vue de l'eau, un rang exceptionnellement favorable, tant par la quantité que par la qualité.

Il est vrai que, pour atteindre ce résultat, la ville de Besançon a dû débourser près de deux millions, mais si, d'un autre côté, on remarque que, depuis 1854, sa mortalité a baissé de près d'un tiers; on voit que notre municipalité a fait une excellente spéculation, puisqu'elle économise ainsi près de 700,000 fr. par an, résultant des vies conservées et des maladies diminuées; aussi conclurons-nous avec MM. Baudin et Jeannot, « que la prodigalité en matière d'hygiène n'est que de l'économie bien entendue. »

Après l'eau, les égouts. La question de tout à l'égout est examinée dans l'*Annuaire statistique* à tous les points de vue, et de cet examen, M. Baudin conclut que la solution de tout à l'égout s'impose à Besançon, pourvu toutefois que les immondices soient conduites en aval de la ville.

Enfin, dans un chapitre sur le service municipal d'hygiène, M. Baudin traite la question de désinfection d'une manière plus théorique que pratique. La discussion des questions soulevées à ce sujet m'entraînerait trop loin. Je me contenterai donc de vous signaler un seul des nombreux faits discutables que renferme le chapitre relatif à la désinfection des logements contaminés par des maladies contagieuses, désinfection qu'il voudrait rendre obligatoire.

Comment s'y prendra-t-on pour désinfecter, en particulier, les logements d'ouvriers composés d'une ou deux pièces?

Pendant l'opération, que fera-t-on de ces familles? Qui fera les frais de désinfection et de tout ce qui s'y rattache?

Enfin, s'il y avait une épidémie tant soit peu étendue, que ferait-on de la population ouvrière atteinte? l'expulsera-t-on de Besançon? comment? où l'enverra-t-on? comment forcera-t-on les communes voisines de Besançon à recevoir les expulsés de cette cité? qui les obligera à se contaminer pour favoriser Besançon? Bien d'autres questions pourraient encore être posées.

Une autre difficulté se présente encore; il existe deux méthodes de désinfection : par les vapeurs sulfureuses et par les vapeurs mercurielles. Comment faire son choix, lorsque les savants ne sont pas même d'accord sur ce point, les uns proclamant l'inutilité des vaporisations sulfureuses que préconisent les autres? Quant aux émanations mercurielles, est-on bien sûr que ces gaz n'intoxiqueront pas les étages supérieurs, surtout dans les habitations ouvrières si défectueuses? Est-il même prouvé qu'il ne soit pas dangereux d'habiter des logements imprégnés de vapeurs mercurielles? Et je ne dis rien des dangers que courrait la liberté individuelle ni des rancunes qui surgiraient entre voisins si on appliquait les mesures préconisées par M. Baudin. Inutile d'ajouter qu'il y aurait là des mines à procès. Après avoir lu ce chapitre, il m'est revenu à la mémoire qu'autrefois Platon avait soutenu « que les hommes ne seraient heureux que lorsque les philosophes seraient rois. » Ne pourrais-je pas ajouter qu'il n'y aura de sécurité en ce monde que lorsque les hygiénistes seront nos maitres?

L'*Annuaire statistique* se termine par une série de tableaux statistiques et de graphiques plus nombreux encore que dans *Besançon en 1888;* je serais porté à penser qu'ils en ont fait abus: tableaux par section, par quartier, par rue, etc.

Une lecture superficielle de ces statistiques pourrait bien jeter la panique dans plus d'une famille. Car si la mortalité est plus grande dans telle ou telle rue, tel ou tel quartier, cela ne tient pas absolument à la rue, au quartier, au sous-sol, à sa ventilation, à son orientation, mais provient le plus souvent de l'encombrement des maisons, du plus ou moins d'hygiène des habitants et souvent de l'alimentation insuffisante ou de mauvaise qualité, résultant de la plus ou moins grande gêne des locataires. La statistique est bonne, très bonne si l'on veut, mais cependant pas trop n'en faut.

Ces réserves faites, on ne saurait s'empêcher de féliciter MM. Baudin et Jeannot du travail consciencieux et de longue haleine auquel ils se sont livrés, de les remercier des nombreux documents qu'ils nous présentent, et surtout on constate avec plaisir qu'ils ont montré un rare talent de discussion joint à une grande impartialité; aussi ce sera justice que la Compagnie les remercie sincèrement de l'hommage qu'ils ont fait à l'Académie de leur *Annuaire statistique*.

L'ABBÉ ESPIARD

Par M. le marquis TERRIER DE LORAY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 16 avril 1891)

Parmi les hommes de lettres ou d'étude qui, en 1752, formèrent le noyau de cette compagnie, figure, dans les premiers rangs, le nom de l'abbé Espiard, chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, conseiller clerc au Parlement de Franche-Comté, abbé de Saint-Rigaud, prédicateur de la reine. François-Bernard d'Espiard de Saulx, son père, appartenait à une famille ancienne de Bourgogne. Une alliance l'avait fixé en Franche-Comté, où il occupa, pendant près de quarante ans, le siège de président à mortier au Parlement. C'était un magistrat profondément versé dans la connaissance des lois, hautement estimé pour son intégrité et ses lumières, et jouissant d'une grande considération à la cour, comme dans le sein de sa compagnie. De Versailles, les ministres du roi le consultaient; à Besançon, il était souvent choisi pour arbitre par les familles, et sa maison, où se conservaient les traditions de la plus exquise urbanité, était un lieu de réunion universellement recherché.

Jean-François Espiard, son second fils, manifesta de bonne heure des dispositions pour l'état ecclésiastique et

s'y prépara, à Paris, par de sérieuses études. Lorsqu'il fut engagé dans les ordres, son père obtint pour lui une place dans le chapitre de l'église métropolitaine de Besançon. Cette modeste faveur est la seule, est-il dit, qu'il ait sollicitée de la cour, dans le cours de sa longue carrière. L'abbé Espiard s'en montra digne par la dignité de sa vie, par la sévérité exemplaire de ses mœurs, et par la décence de sa société. Un peu plus tard, on lui conseilla de diriger ses travaux du côté de la prédication ; il y réussit, et la réputation qu'il acquit dans la chaire de la métropole ne tarda pas à franchir les limites de la province. Elle s'étendit jusqu'à Paris, et la place de prédicateur de la reine s'étant trouvée vacante, le cardinal de Tavannes proposa et fit agréer l'abbé Espiard pour ce poste important. Pendant seize ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Marie Leckzinska, il se fit entendre à Versailles, et il y fut goûté et écouté, dit le récit d'où nous tenons ces détails, d'autant plus que, devant cette princesse, il ne profana pas les vérités de la religion par la flatterie ou par le ton dominant du siècle. Il reçut plusieurs fois de la reine les marques de sa satisfaction, et ne cessa de recueillir, à Versailles, les témoignages de l'estime et de la considération qui s'attachaient à sa vertu comme à son talent.

Sur la fin de sa vie, l'abbé Espiard consentit à publier quelques-uns des sermons qu'il avait prononcés tant à Versailles qu'à Besançon. Le volume qui les contient est devenu très rare, et c'est avec peine que nous sommes parvenu à nous en procurer un exemplaire. Ce recueil nous permet, du moins, de juger ce qu'on appellerait aujourd'hui la manière et le genre d'éloquence qui fit sa réputation dans la province, comme au dehors. « Dépouillés qu'ils sont — disait la courte notice que nous avons sur lui — du prestige de l'action, et de cette sorte d'intérêt qui s'attache à la parole évangélique prononcée par une bouche illustre et respectée, il nous semble que la solidité

des preuves, une certaine onction douce et insinuante, une simplicité vraiment digne de la religion auguste qu'il prêchait, caractérisèrent son genre d'éloquence, et que, s'il ne lança pas les foudres de Bourdaloue, s'il ne prodigua pas les fleurs sacrées de Massillon, s'il n'étala pas les saintes richesses de Neuville, il ne s'éloigna pas beaucoup de la netteté, de la candeur, de la marche aisée et unie de Cheminais. »

Ce jugement nous paraît n'avoir rien d'exagéré. Le P. Cheminais, à peu près oublié aujourd'hui, prêcha avec un grand succès du temps de Louis XIV, et l'on dit que, s'il eût vécu, sa réputation aurait pu balancer celle de Bourdaloue. Il nous semble que, chez lui, l'abondance de la parole et des images nuit un peu à la force de la pensée. Dans l'abbé Espiard, la netteté et la justesse de l'expression, la clarté des idées, la correction du style, la force de la logique, satisfont à la fois le goût et la raison, et persuadent le lecteur plus encore peut-être qu'ils n'ont dû entraîner l'auditeur. Comme Bourdaloue, dès le début du discours, il expose son sujet dans des divisions précises et claires qui se gravent dans la mémoire, et dont les développements, qu'il a soin de ne pas surcharger, ne fatiguent pas l'attention et se retiennent avec facilité. Il évite les ornements superflus qui détournent l'attention et refroidissent souvent l'auditeur ; il recourt rarement aux comparaisons et aux images, et quand il le fait, c'est toujours pour donner à sa pensée plus de force et plus de clarté. Bien que vivant parmi les amis des jésuites, sa morale est sévère, comme était d'ailleurs celle des prédicateurs de la célèbre compagnie, les Neuville, les Beauregard, les Lenfant, et dans le langage qu'il tient aux puissants et aux hommes de cour, on croirait souvent entendre quelque chose des accents de Massillon. « Vous avez été grands aux yeux des peuples, il est vrai, leur dit-il, mais ils n'ont porté de vous ce jugement que parce

qu'ils ne vous connaissaient pas ; ou parce qu'ils attachaient la grandeur à ce qui ne l'était pas ; car s'ils eussent pénétré, comme moi, dans le fond de vos cœurs, ils s'en fussent formé des idées bien différentes. Ils auraient compris que cette politique n'était souvent qu'une adroite fourberie ; que ces fausses vertus ne se soutenaient que par la dissimulation ; que cette générosité n'était fondée que sur l'injustice et la mauvaise foi.... Au jour du jugement, il n'y aura que Dieu de grand, et de quelques titres, de quelques honneurs que nous ayons été revêtus, nous n'y paraîtrons plus à ses yeux et aux nôtres que des hommes. »

L'abbé Espiard n'était pas ce qu'on peut appeler un orateur populaire. Il prêche la vérité évangélique à Versailles, devant des hommes de cour ; dans la chaire de notre métropole, devant les dignitaires ecclésiastiques, les hauts magistrats, devant une bourgeoisie riche, principalement occupée de ses affaires et de son négoce. S'il parle du manouvrier et de l'homme du peuple, ce sera pour opposer la « simplicité de l'humble artisan aux friponneries insignes du politique, » qu'il stigmatise avec une énergie tout apostolique. D'après les reproches sévères et souvent véhéments qu'il adresse à ses auditeurs, on se demande si l'on peut se rendre un compte quelque peu fidèle de l'état des mœurs de la société au milieu de laquelle il vivait, des idées qui prévalaient à cette époque et des tendances qui se substituaient aux idées et aux croyances des temps antérieurs. S'il s'agit des hommes de cour, on peut reconnaître, dans le tableau qu'il en fait à maintes pages de ses discours, les traits qui en ont été tracés par les moralistes du siècle précédent, par la Bruyère, Larochefoucauld, aussi bien que par les prédicateurs ; mêmes vues d'ambition, même préoccupation exclusive de leur fortune, même indifférence sur les moyens de succès, mêmes sentiments d'envie et de jalousie vis-à-vis de ceux

qui traversent leurs desseins. Les temps sont changés, les hommes sont les mêmes.

Dans un sermon prêché, selon toute apparence, à Besançon, après avoir reproché aux hommes de négoce les tromperies qu'ils exercent, les voies illicites qu'ils emploient dans leur commerce, les usures, les trafics défendus, les malversations auxquelles ils se livrent, il se tourne vers les magistrats chargés d'administrer la justice et les grâces, il les accuse avec véhémence d'interpréter les lois selon leurs passions et de les appliquer avec une partialité coupable. « Est-ce là, leur dit-il, cette équité qui vous était recommandée et que les hommes attendaient de vous? Voilà les lois que vous avez violées, les sages maximes que vous avez enfreintes, les louables coutumes que vous avez abolies; les voilà, elles s'élèvent contre vous pour demander justice de l'injure que vous leur avez faite; voilà vos prévarications, vos détours, vos acceptions, vos partialités; envisagez-les, et reconnaissez-vous. »

Peut-être ces reproches hardis s'expliquent-ils par les circonstances qui divisaient et passionnaient alors les membres de notre Parlement et qui jetaient le trouble dans les corps judiciaires, et il est permis de croire que la magistrature n'avait pas abandonné, autant qu'on pourrait l'inférer de ces paroles, les traditions de probité, d'intégrité et d'application à ses devoirs qui en avaient fait jusque-là l'honneur. Au surplus, il ne montre pas plus d'indulgence lorsqu'il s'adresse aux ecclésiastiques, nombreux alors, qui peuplaient le sanctuaire, et il ne leur ménage ni les avertissements ni les dures sévérités de son langage. Devant le peuple même, il signale les abus qui se sont produits, ou plutôt perpétués, dans une partie du clergé que « le goût de la mondanité, les inspirations de l'ambition, le besoin de se mêler au tracas des affaires, éloignent de l'esprit de son état, » et il semble que l'invé-

tération des abus regardés comme inévitables, et quelquefois comme utiles, laisse peu d'espoir d'y porter un remède efficace. C'est à certains membres du corps ecclésiastique qu'il reproche « ces interprétations erronées données à la loi divine, ces fausses consciences qu'ils se sont formées pour concilier le christianisme avec leur intérêt, leur ambition, leur orgueil, leurs passions ; ces opinions dangereuses qu'ils ont embrassées, ces pernicieuses maximes qu'ils ont adoptées, ces mauvais exemples qu'ils ont suivis ou donnés, ces détours, ces défaites, ces systèmes, ces déguisements à la faveur desquels ils justifient toutes les prévarications.... Ni ces dehors spéciaux que vous gardez devant les hommes, ajoute-t-il, ni cet extérieur composé dont vous vous voilez comme d'un bandeau, ni cette intégrité et cette droiture que vous affectez n'en imposeront au juge suprême. » Il reprend avec énergie ces serviteurs inutiles que le monde attire dans ses pièges ; « quand le christianisme les voudrait à l'Eglise, le monde les appelle à la cour ; lorsqu'il faudrait se renfermer dans la retraite, le monde exige qu'ils se produisent et qu'ils agissent ; lorsqu'ils devraient vaquer à la prière ou s'occuper de leurs devoirs, le monde les oblige à s'intriguer, à parler ; à peine, dans cette multiplicité de servitudes auxquelles le monde les assujettit trouvent-ils le temps d'assister aux offices des chrétiens, les jours mêmes qui devraient y être consacrés tout entiers.... »

Mais c'est en ce qui touche les mœurs de la famille et les habitudes sociales que sa parole se répand avec le plus de chaleur et avec toute l'autorité qui appartient à la chaire chrétienne. Chez la femme du temps où il parle, le goût d'un luxe ruineux, les habitudes futiles, la dissipation, l'entraînement du jeu surtout, sont devenus des besoins qui, des classes élevées, se répandent parmi les plus humbles, et altèrent l'esprit du christianisme qui régnait

autrefois dans les familles. De là, des désordres plus graves et trop communs qui détruisent la paix du foyer, le font souvent déserter et ébranlent les fondements mêmes de la société. Il y a là, on n'en saurait douter, un état de choses nouveau, une décadence réelle dont le moraliste chrétien s'alarme avec raison, et qui lui inspire des pressentiments douloureux, et trop légitimes, sur l'avenir d'une société en apparence si solide et si pleine de force. Ne nous étonnons donc point si, l'un des premiers peut-être, et avec une vue trop juste des choses, l'abbé Espiard se demande « quelles sont les causes de la décadence des empires, des révolutions, de la chute des Etats, du renversement des royaumes, » et si avec un regard trop pénétrant, il en aperçoit les funestes pronostics dans l'abandon des anciennes mœurs et dans la licence coupable qu'il dénonce à ses auditeurs.

Dans les sermons prononcés par l'abbé Espiard à Versailles, est-il permis de chercher quelques allusions à l'état intime de la cour, et à des faits qui avaient acquis alors une pleine notoriété, et dont on s'entretenait jusque dans la province? Le prédicateur de la reine a-t-il cru qu'il lui appartînt d'adresser des avertissements au pécheur royal dont les écarts attristaient alors sa famille et l'Eglise, et a-t-il eu l'espoir d'exercer vis-à-vis de lui un ministère efficace? Il n'est pas téméraire de le croire. La charge dont il était revêtu se bornait à un discours annuel prononcé, le jeudi de la semaine sainte, devant la reine et devant la cour. Nous voyons dans les mémoires du duc de Luynes que ce sermon fut prononcé pour la première fois par l'abbé Espiard, en 1752, et nous trouvons, en effet, à la fin de ce discours, une allusion à la naissance du premier fils du dauphin, qui avait eu lieu dans l'automne précédent. A cette époque, d'après les mémoires du temps, le crédit de la marquise de Pompadour paraissait ébranlé, et certaines intrigues se nouaient à la cour

pour lui substituer une autre favorite. D'un autre côté, on pouvait croire que l'époux de Marie Leczinska s'était enfin lassé de la voie coupable où il s'était engagé depuis quelques années, et ce qu'on appelait le parti dévot pouvait nourrir l'espoir de le faire renoncer à des habitudes qui étaient déplorées par la partie saine de la nation. Certains éclats du parti philosophique, qui préludait alors à la publication de l'*Encyclopédie*, avaient alarmé son esprit foncièrement religieux, et la mort de sa fille aînée, Mme Henriette, qu'il perdit le 10 février de cette année, l'avait profondément ému et rappelé à des pensées sérieuses qui semblaient être un acheminement vers une vie plus grave. L'abbé Espiard pouvait donc espérer de coopérer à une conversion pressentie, mais lente à se déclarer, lorsque, pour sujet de son premier sermon, il choisit le *Retardement de la conversion*, thème souvent développé d'ailleurs dans la chaire chrétienne. Il est vrai que le prédicateur de la reine n'était pas censé s'adresser directement au monarque, mais cette circonstance même pouvait lui permettre d'user de plus de liberté et de plus de hardiesse, et il est évident qu'en choisissant cette matière, il parlait bien moins encore pour la pieuse princesse à laquelle semblaient bien mieux convenir les sermons sur la *sainteté*, sur l'*humilité*, etc., qu'il prononça plus tard devant elle. Cette matière, disons-nous, a été maintes fois traitée dans la chaire, et forme, en quelque sorte, le préambule des stations où les vérités de la religion et les devoirs qu'elle impose sont rappelés aux fidèles. Bourdaloue, dans un de ses Carêmes, a prononcé sur ce sujet un sermon d'une grande force, qui est devenu en quelque sorte classique, et dont les divisions ont été à peu près invariablement adoptées par les prédicateurs, tant que la méthode suivie par cet éminent orateur a servi de règle, c'est-à-dire jusqu'à des temps très voisins de nous. Le chrétien ne doit pas différer de se convertir parce qu'il n'est assuré

ni du temps, qui peut lui faire défaut, ni de la grâce divine, dont il a besoin, ni de sa propre volonté à y coopérer : tel est le thème fécond en développements dont s'inspirent les orateurs chrétiens pendant deux siècles. L'abbé Espiard, prêchant devant la cour, s'en écarte; le temps, il ne le refuse pas au pécheur; n'est-il pas permis de croire que celui pour lequel il parle est dans la force de l'âge, peu préoccupé d'une fin prochaine, peu enclin à méditer de pareils sujets, et que les images lugubres qu'on placerait devant ses yeux le disposeraient mal à entendre les vérités salutaires qu'il s'agit de lui rappeler? Mais ce temps que l'orateur sacré accorde au pécheur devient, selon lui, le principal obstacle à sa conversion, en resserrant chaque jour les liens du péché, et en transformant en une habitude inéluctable ce qui pouvait n'être d'abord qu'un entraînement passager. La volonté, il ne la refuse pas; il a devant lui un croyant, un homme qui n'a point oublié les redoutables enseignements de la foi, qui, tout en persévérant dans ses dérèglements, conserve la pensée et la résolution de revenir un jour à des habitudes de vie meilleures. Mais cette intention et ce ferme propos, lui dira le prédicateur, sont un leurre funeste qui engendre une fausse sécurité, et, en lui donnant l'illusion d'une conversion future, l'expose au danger de ne se convertir jamais. Ces graves considérations ne paraissent pas avoir exercé une influence décisive sur l'esprit du royal auditeur, et grâce aux savantes manœuvres de l'ennemi, grâce aux petits cabinets et aux comédies jouées dans l'intimité, on sait que la crise se dénoua d'une manière contraire aux espérances un moment conçues. Peut-être, néanmoins, en resta-t-il quelque chose dans la conscience qu'on voulait troubler. Il est certain que Louis XV se montra, à cette époque plus qu'à aucune autre, disposé à accueillir les plaintes formulées par le clergé, et à le soutenir dans ses luttes, tant contre le Parlement que contre

les encyclopédistes, et les évêques pouvaient, dans une de leurs requêtes, s'adresser à lui comme à un prince qu'ils reconnaissaient « aussi plein de religion que juste et éclairé. »

A la mort de la reine, sa maison fut supprimée, et plus tard on en forma, pour la nouvelle reine, une autre, composée d'un personnel tout nouveau. L'abbé Espiard fut le seul auquel on conserva ses fonctions, tant l'estime qu'on avait pour ses talents et pour sa personne avait parlé pour lui dans cette nouvelle cour où il ne s'était même pas montré. Il allégua, pour se défendre de cette faveur, son âge, ses infirmités, son scrupule d'accepter un emploi qu'il ne pourrait plus remplir. La reine insista et il dut conserver jusqu'à sa mort, survenue en 1778, le titre qu'il avait obtenu et si bien justifié à une autre époque.

L'aisance dont il jouissait était consacrée tout entière au soulagement des malheureux, et à la restauration de l'église de l'abbaye de Saint-Rigaud, dont il avait reçu le bénéfice. De cette antique abbaye, située dans le diocèse de Mâcon, il ne reste aujourd'hui que les ruines. L'œuvre littéraire de l'abbé Espiard est tombée dans un oubli à peu près égal. Il est permis de regretter cette double destruction accomplie par le temps et par les révolutions, et vous me pardonnerez d'avoir, dans ces quelques pages, évoqué devant vous le souvenir d'un homme qui compte parmi les fondateurs de cette compagnie, et qui l'honora par son goût éclairé des lettres, par sa vie et par ses travaux.

LES DEUX FRÈRES

AUGUSTIN & AMÉDÉE THIERRY

A VESOUL & A LUXEUIL

Par M. Edouard SAYOUS

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 23 juillet 1891)

MESSIEURS,

La belle et illustre province où nous vivons n'a pas seulement donné le jour à plusieurs écrivains éminents, elle a donné l'hospitalité à des écrivains venus d'autres parties de la France; et parmi ceux-ci, les frères Thierry occupent peut-être la première place. Amédée fut nommé professeur d'histoire près notre Faculté par le ministère Martignac. L'un de ses successeurs, l'un de mes prédécesseurs, M. Chotard, a présenté une notice sur son enseignement à la Société d'émulation du Doubs : je n'ai point à revenir sur ce sujet fort bien traité : « Amédée Thierry à Besançon. » Mais sa destitution par le ministère Polignac et son départ momentané ne terminaient pas la période comtoise de la vie de l'historien des Gaulois. La révolution de juillet, l'amitié de M. Guizot, les amitiés qu'il laissait derrière lui, causèrent sa nomination à la préfecture de la Haute-Saône; et cette nomination, à son tour, amena

le séjour prolongé d'Augustin Thierry, déjà aveugle et paralysé, tantôt, pendant l'hiver, dans l'hôtel du premier fonctionnaire de Vesoul, tantôt, pendant l'été, aux bains de Luxeuil. Tel est le sujet dont je vais vous parler au début de cette séance publique, au moment de terminer la présidence annuelle dont vous m'avez fait l'honneur inattendu et immérité. La précieuse intervention de M. le chanoine de Beauséjour m'a valu la communication de renseignements et de documents inédits qui, venant s'ajouter au peu que je connaissais déjà, feront, je l'espère du móins, l'intérêt et la nouveauté de cette étude.

Un historien de trente-quatre ans, jeté par une révolution dans l'administration départementale, risquait fort de s'y trouver dépaysé et de s'y montrer partial : il parait qu'Amédée Thierry sut assez bien éviter ce double écueil. Les partisans du gouvernement déchu rendirent plus d'une fois hommage à son esprit bienveillant et équitable envers les personnes. Il tâchait aussi de ne pas exprimer de dédain pour les choses tombées brusquement dans le discrédit officiel. Par exemple, un vent d'irréligion, quelque peu provoqué par des excès contraires, soufflait sur toute la France : un préfet, ouvertement esprit fort, semblait dans les conditions du moment. Sans dissimuler des opinions philosophiques qui étaient celles des libéraux de la Restauration, Amédée, futur historien des siècles théologiques de l'empire d'Orient, aimait à parler choses d'Eglise et à montrer que, digne fils d'un organiste de Blois, il savait par cœur les hymnes et les proses. Si bien qu'une personne attachée aux anciens principes lui dit gaiement un jour : Vous allez bientôt chanter au lutrin. Il ne craignait point la société des dames de la société tombée, et il leur faisait volontiers confidence de son peu de goût pour les dames de la société montante. Je vais, murmurait-il, demander à Mme X. son opinion sur la *Nouvelle Héloïse*, ou plutôt — se reprenant perfidement — lui de-

mander si son cochon a été bien salé. Et une fois que Mme Y. s'extasiait avec peu de générosité sur la chute des Bourbons : Ils devraient bien être encore là, les Bourbons, pour te museler — grommelait-il de façon à être entendu.

Il a laissé la réputation d'un préfet laborieux, bon observateur, dévoué aux intérêts de la science et de l'instruction publique. Mais restons dans les limites de notre petit sujet littéraire. Il voulut faire profiter de sa belle installation son pauvre Augustin, qui comme lui était encore célibataire. Le grand homme arrivait à peine à sa trente-cinquième année, et depuis cinq ans il avait perdu la vue, depuis deux ou trois ans ans il avait progressivement perdu l'usage de ses membres! De plus, ses ressources étaient encore fort modestes, malgré le grand succès de ses *Lettres sur l'histoire de France* et de sa *Conquête de l'Angleterre par les Normands*. La préfecture de Vesoul offrit à ses misères une large et confortable hospitalité. Le printemps de 1831 étant arrivé, on pensa que les eaux de Luxeuil soulageraient ses maux. On chercha une maison dont il pût occuper quelques pièces, car alors les hôtels étaient rares et insuffisants dans les stations thermales, tandis que les familles, même les premières familles de l'endroit, étaient habituées à louer une partie de leur demeure. Il fallait d'ailleurs un jardin où l'on pût rouler le fauteuil de l'illustre victime du travail, dans les belles journées, une charmille qui pût abriter son front contre les rayons trop forts du soleil.

Un joli édifice du xve siècle, construit par le cardinal Jouffroy ou par son frère, réunissait les conditions requises, et le préfet y retint le logement, qu'on appelle encore aujourd'hui le quartier d'Augustin Thierry. Cet hôtel, avec ses fenêtres à croisillons, sa lanterne en encorbellement, son balcon de pierre ajouré, sa corniche à modillons, ses gargouilles grimaçantes, était le digne sé-

jour d'un historien pittoresque. Mais, dira-t-on, il ne voyait rien de tout cela. — Il voyait très bien avec l'œil intérieur. Lui-même nous a raconté, dans sa fameuse préface datée de Vesoul, que ses derniers restes de vision avaient été consacrés à un voyage archéologique, en compagnie de son ami Fauriel. Il lui en était resté une grande facilité à se représenter les monuments d'après les descriptions qu'on lui en faisait, et, chose étrange, il causait avec ses visiteurs de l'ensemble et des détails de l'hôtel Jouffroy, où il vivait sans le voir. De même, sous la charmille qu'une orangerie a remplacée récemment, il voyait dans sa pensée les personnages des *Récits mérovingiens* qu'il composait alors.

La propriété de cet hôtel avait passé aux Saint-Mauris, puis aux Rance de Guiseuil, enfin, dans le cours du XVIIIe siècle, à la famille Laborey. Le dernier de ce nom, bailli de Luxeuil, maria sa fille au chirurgien-major Frayssignes. Les deux jeunes filles issues de ce mariage, Mlles Désirée et Eléonore Frayssignes, âgées d'environ quarante ans, devenaient, au printemps de 1831, les hôtesses d'Augustin Thierry. Elles furent bientôt ses amies, et même ses intimes. Elles méritaient cet honneur, d'après les souvenirs que l'on a conservés de ces deux personnes, en particulier de Désirée, l'aînée des deux sœurs. Aussi distinguées que modestes, aussi agréables que simples, aussi accueillantes que spirituelles, elles étaient pour la ville le centre d'une société choisie, et pour les baigneurs un attrait et un agréable motif de réunion. Le grand historien leur montrait, et quelquefois leur laissait les lettres qu'il recevait à Luxeuil de ses confrères littéraires. L'une de ces lettres, que j'ai eue en main, est de la grande et peu belle écriture de Chateaubriand. J'ai tout lieu de la croire inédite. La voici :

« Paris, le 6 mai 1831.

» On m'avait dit, Monsieur, que vous reveniez à Paris,

et dans l'espérance de vous voir, je ne vous ai point envoyé mes *Etudes historiques*. Mais les jours s'écoulent, vous n'arrivez point et je pars : il faut donc que je vous adresse les volumes que je vous destinais. Ce n'est ni pour le peu qu'ils valent, ni pour vous forcer à les lire; c'est pour vous donner un témoignage de mon admiration, admiration que vous trouverez exprimée dans la préface et dans plusieurs passages des *Etudes*. Je me suis hautement avoué votre disciple, tout vieux que je suis, fier de suivre un tel maître. J'ai le bien vif regret, Monsieur, en quittant la France, de n'avoir pu vous faire mes adieux de vive voix. Combien je serais heureux de vous retrouver si ma triste et capricieuse fortune me ramenait jamais dans ma patrie!

» Adieu, Monsieur, mon dévouement à votre personne égale mon admiration pour vos talents.

» CHATEAUBRIAND. »

C'était le moment où Chateaubriand, un peu théâtral comme toujours, s'exilait pompeusement du royaume de son ennemi Louis-Philippe, sourd à la voix de Béranger, qui lui chantait « . .. Pourquoi fuir ta patrie? pourquoi quitter notre encens et nos vœux? » Les relations des deux grands écrivains dataient de la Restauration. Certes, la distance était grande alors entre le patriarche de la littérature et un petit journaliste érudit; la politique ne se chargeait certes pas du rapprochement. Pourtant le royalisme quinteux et boudeur du ministre disgracié était volontiers en coquetterie avec des libéraux très avancés, tels que Béranger et Augustin Thierry. Mais ce qui avait supprimé les distances de toutes sortes, c'est que l'auteur de la *Conquête de l'Angleterre* se montrait à la fois et se déclarait le disciple de l'auteur des *Martyrs*, de celui qui par son fameux chant des guerriers francs, compris dans le récit d'Eudore : « Pharamond, Phara-

mond, nous avons combattu avec l'épée, » avait éveillé en lui la vocation historique. L'intérêt de la lettre que nous venons de lire, c'est que Chateaubriand se reconnaît à son tour le disciple de son disciple. La visite qu'il regrettait de ne pouvoir lui faire n'était qu'ajournée de quinze mois, car nous lisons ceci dans les *Mémoires d'outre-tombe*, à la date du 12 août 1832 :

« Bâle, 12 août 1832.

» J'ai vu à Vesoul M. Augustin Thierry, retiré chez son frère le préfet. Lorsque autrefois, à Paris, il m'envoya son *Histoire de la conquête des Normands*, je l'allai remercier. Je trouvai un jeune homme dans une chambre, dont les volets étaient à demi fermés ; il était presque aveugle; il essaya de se lever pour me recevoir, mais ses jambes ne le portaient plus, et il tomba dans mes bras. Il rougit lorsque je lui exprimai mon admiration sincère : ce fut alors qu'il me répondit que son ouvrage était le mien, et que c'était en lisant la bataille des Francs dans les *Martyrs* qu'il avait conçu l'idée d'une nouvelle manière d'écrire l'histoire. Quand je pris congé de lui, alors il s'efforça de me suivre et il se traîna jusqu'à la porte en s'appuyant contre le mur : je sortis tout ému de tant de talent et de tant de malheur. »

Une autre lettre inédite et méritant d'être reproduite au moins en partie, reçue dans la saison de 1831, et conservée à Luxeuil, est de M. Villemain :

« MON CHER AMI,

» Je reçois ta lettre avec une grande joie, et je me hâte de te répondre en homme qui pense souvent à toi, et qui voudrait grandement te voir à Paris. (Ici, M. Villemain explique avec détail qu'il sera difficile de trouver à Augustin Thierry une place avantageuse dans la direction de l'instruction publique, mais qu'on fera tout le possible.) Je viens de relire encore une fois tes *Lettres sur l'histoire*

avec une vive admiration. Quel intérêt, quelle nouveauté! J'appuierai tout à fait la désignation que demande ton libraire.

» Tu vas donc retourner à Vesoul. Rappelle-moi, je te prie, au souvenir de ton frère, qui est aussi bon préfet que bon historien, quoique avec moins de gloire. Je pense que les soins de son amitié te rendront ce séjour très agréable. La belle saison va bientôt passer, et l'hiver, tu ne viendras pas sans doute à Paris. Je m'en afflige, car j'aurais grand bonheur à te voir. Je t'aime comme un ami, et te recherche comme un homme rare par le talent. Sois bien sûr que tous ceux qui te connaissent pensent de même. Si M. et Mme Guizot ne t'écrivent pas, ce n'est pas oubli. Ils pensent et parlent de toi comme nous tous.

» Mille amitiés.

» Ce 25 août (1831). VILLEMAIN. »

L'amitié dévouée d'un frère très occupé, les soins intermittents d'excellentes hôtesses, laissaient souvent un grand vide autour du fauteuil d'Augustin Thierry. Le mariage pouvait seul combler ce vide en lui donnant une compagne permanente, qui pût voir, lire, écrire, agir, pour ce captif des ténèbres et de l'immobilité. Mlle Julie de Quérangal, d'une famille de marins bretons, se trouvait à Luxeuil, elle aussi, dans l'intimité de Mlle Désirée Frayssignes. Elle fut alors présentée à Augustin Thierry, à moins que, comme sembleraient l'indiquer d'autres renseignements, elle ne l'eût déjà connu à Paris. En tout cas, c'est à Luxeuil, et par l'intervention de Mlle Frayssignes, qu'un projet de mariage se forma dans son esprit et dans celui de l'historien. Très instruite, laborieuse, parlant plusieurs langues, s'étant essayée dans la littérature d'imagination, douée elle-même d'une imagination généreuse, assez vive pour la porter dans les voies du dévouement et du renoncement, bientôt elle accepta l'idée d'unir sa des-

tinée à celle du malade. Dans l'automne de 1831, fut célébré ce mariage; on croit se rappeler que l'époux fut transporté dans un fauteuil à l'église, et cette tradition locale est certainement exacte, car il était depuis plusieurs années incapable de marcher. Bientôt il rentrait à la préfecture de Vesoul, d'où il écrivait à Mlle Désirée, pendant une courte absence de sa femme, la lettre suivante, qui fait également honneur aux deux correspondants :

« .... Vos soins pour ma pauvre Julie sont d'une véritable sœur, et ce que vous me dites de ses sentiments pour moi et du bonheur qu'ils doivent me procurer, est plein de grâce et de délicatesse. Ce bonheur, je ne l'oublierai jamais, est en grande partie votre ouvrage; c'est sous vos auspices que se sont formés peu à peu les liens qui nous unissent pour toujours; une main moins amie que la vôtre aurait pu les briser bien des fois, mais vous, au contraire, vous les avez fortifiés; vous êtes venue à notre secours, lorsque les difficultés de cette triste vie rendaient nos volontés défaillantes. Dans mes jours heureux, je penserai à vous, et je parlerai de vous avec celle que vous m'avez donnée; car elle vous appartenait alors par droit d'amitié, et ce changement dans sa destinée a été un sacrifice pour votre cœur. Je sens, par ce que je souffre moi-même, combien l'absence de Julie vous sera pénible. Il n'y a que trois jours que je suis seul (que mon frère me pardonne ce mot), et déjà la solitude me pèse au point de me rendre quelquefois cette espèce d'angoisse nerveuse que j'ai éprouvée dans mon lit, le matin de notre séparation. J'écrirai demain à ma pauvre femme, mais je ne lui dirai rien de cela.... »

Pendant l'hiver, Mme Augustin Thierry devenait, non plus seulement la garde-malade et le secrétaire de son mari, mais la dame de la préfecture. Amédée, en effet, ne s'était pas encore marié, et sans avoir précisément des goûts d'homme du monde, il tenait à recevoir. Sa belle-

sœur le secondait, paraît-il, avec tact et avec succès. L'été ramenait les époux à la charmille de Luxeuil, sous laquelle ils recevaient des visites telles que celle de Désiré Nisard, rendue célèbre par un chapitre des *Mélanges* de celui-ci. Ce chapitre est à lire ou à relire en entier. Je me bornerai, en ce moment, à vous en rappeler une page, relative aux services que la femme de l'historien lui rendait pour la rédaction des *Récits mérovingiens :*

« Elle ne s'endort jamais sans avoir sur sa table un crayon et du papier, avec une veilleuse pour lumière. Au moindre bruit, elle s'éveille, elle écoute, elle attend. Il n'y a guère de nuit où notre historien ne l'appelle. Tantôt c'est pour lui dicter à la hâte quelque ébauche brûlante dont il fera le lendemain un splendide tableau sous la charmille du petit jardin, quand le doux souffle d'une belle matinée aura reposé son visage et rafraîchi son esprit ; tantôt c'est pour refaire quelque scène péniblement imaginée la veille à cause d'un léger surcroît de souffrances, et qui se sentait de la fatigue du corps.... Tantôt c'est pour moins que cela : c'est pour quelque phrase d'abord mal venue, où l'expression était incertaine, et qui, parmi les mille ressouvenirs vagues des rêves, lui sera apparue vive et colorée.... Quand il est soulagé, il se rendort, et elle après lui, plus heureuse et plus reposée de ce sommeil troublé, que s'il s'était contraint pour ne pas l'interrompre ; et cette page crayonnée d'une main engourdie, à la lueur d'une veilleuse, dictée par un malade de son lit de souffrance, vous en admirerez demain la fraîcheur, la grâce, la facilité.... »

Voici en quels termes Désiré Nisard, retournant à Vesoul pendant une belle soirée d'été, termine le récit de sa visite :

« A la vue du soleil couchant, une pensée dut me venir : Etre au premier rang des écrivains de son époque, avoir la gloire si populaire de l'historien, écrire avec originalité

dans la vieille langue, savoir parler au cœur et à l'esprit, être admiré et aimé tout ensemble.

» Tout cela vaut-il ne plus voir le soleil ?....

» Ce n'est pas moi qui dirai non. »

Le poète franc-comtois Auguste Démesmay dédiait, à Augustin Thierry et à sa compagne, des vers dont j'ai eu en main l'original conservé à Luxeuil, mais qu'il a imprimés dans son recueil de 1838.

En voici quelques-uns :

.... Mais il est des douleurs hors de la loi commune;
Dieu toujours les réserve à ses âmes de choix.
Oui, toujours ici-bas la gloire et l'infortune
Sur les plus nobles fronts descendent à la fois....

Et tu souffrais pourtant d'un mal inconsolable,
Et ta tristesse immense autant que ton malheur
Ne demandait plus rien au sort inexorable
Qu'un ami sûr et vrai qui comprît ta douleur.

Mais une compagne s'est rencontrée, et elle a dit :

« Va, je sens tout le prix d'être ton Antigone,
De braver avec toi le destin irrité,
De rendre quelque joie à ce front qui rayonne
Des splendeurs de la gloire et de l'adversité.

Qu'importe qu'à tes yeux la clarté soit ravie !
C'est assez que l'un voie alors qu'on marche à deux ;
L'amour, flambeau de l'âme, éclairera ta vie,
Sa divine clarté nous vient aussi des cieux.

Et lorsque surgiront les jours de la tempête,
A l'horizon en feu quand l'éclair brillera,
Dans mon sein palpitant tu cacheras ta tête;
Peut-être en me frappant la foudre t'oubliera. »

Ces derniers vers étaient une prophétie. Contrairement à toute vraisemblance, Julie de Quérangal devait précéder de douze ans son mari dans la tombe; mais elle aura eu, avant cela, douze ans pour se dévouer à lui. La dernière moitié de cette période nous occupera peu. Augustin Thierry avait écrit à Vesoul, en novembre 1834, la préface de ses *Dix ans d'étude*, une des plus belles autobiogra-

phies qui existent. Amédée ayant été appelé au conseil d'Etat trois ans plus tard, Paris devint le séjour des deux frères et celui des deux belles-sœurs, car l'ancien préfet de la Haute-Saône ne tarda pas à se marier. Mlle Désirée Frayssignes reçut plusieurs lettres de Mme Augustin Thierry, lui parlant des souffrances de son malade, des petites jouissances que lui procuraient ses réceptions du soir, de la douleur profonde que lui cause la mort du duc d'Orléans, et aussi de ses souffrances physiques à elle, qui lui faisaient prévoir sa fin prochaine. Le 11 juin 1844, Amédée écrivait à Mlle Désirée la lettre suivante :

« Votre pauvre amie n'est plus.... De sa famille nul ne manquait que son mari. Hélas! il a fallu le tromper un jour entier et lui donner heure par heure des nouvelles d'une pauvre créature qui n'était plus. Quand nous l'avons vu suffisamment préparé, quand une voiture a été disposée pour l'emmener à la campagne et le remettre entre les mains de nos plus chers amis, le coup lui a été porté. Je ne voudrais pas traverser dans ma vie un second jour pareil à celui-là. La crise a été terrible, mais maintenant il est bien. Les nouvelles que je reçois d'instant en instant sont parfaitement rassurantes. Celui-là, du moins, ne nous quittera pas; je vous écris près de la chambre où l'autre repose. »

Un peu plus tard, Augustin lui-même écrivait ou plutôt dictait ce qui suit :

« .... Ah ! Mademoiselle, j'ai bien de la peine à me refaire une nouvelle vie; les choses s'arrangent matériellement autour de moi; mais au dedans il y a un vide que rien ne peut remplir. Les soins qui m'entourent, la conversation de ceux qui m'aiment, me relèvent un moment, et puis je retombe dans un abîme de souvenirs. Si vous étiez ici, que de questions j'aurais à vous faire, que de choses j'aurais à vous dire sur ces années qui ne sont plus. J'espère qu'un jour vous viendrez à Paris, et qu'il

me sera encore donné d'entendre votre voix si amie et de vous serrer la main (1).... »

Dans cette même lettre Augustin Thierry annonce à sa correspondante l'envoi de divers objets que la défunte lui a laissés en souvenir. Quatre années plus tard, encore malade des émotions que lui avaient causées les journées de juin, le 16 août 1848, il lui écrit : « Je vous remercie vivement de votre sollicitude sur les conséquences de la dernière révolution à mon égard. Hélas! la république m'a traité comme l'un des abus de la monarchie; j'ai perdu tout ce que mon pays m'avait donné pour prix de mes yeux et, comme l'on disait alors, de mes services. On dit maintenant que rien de pareil ne peut plus se faire. Ma pauvre Julie n'aurait pas supporté cette ruine; elle en serait morte de désespoir. Pour moi qui suis maintenant seul au monde et qui n'ai plus à vivre que pour moi-même, je vivrai au jour le jour tant qu'il plaira à Dieu. Les inquiétudes publiques dont je prends ma part me rendent moins sensibles mes préoccupations particulières; incertain du lendemain pour mon pays, j'ai moins le loisir de songer à moi. Souvenez-vous, Mademoiselle, de l'année 1840 et de votre voyage à Paris, c'est le temps heureux de ma vie, celui vers lequel je me reporte sans cesse dans mes heures de découragement. »

Je ne sais si Augustin Thierry a écrit ultérieurement à Luxeuil. En tout cas, il a encore vécu quelques années, de plus en plus souffrant, mais ayant recouvré la situation pécuniaire qu'il se plaignait d'avoir perdue. Il avait tenu à conserver une miniature de Julie de Quérangal, exécutée par Casimir Gay, peintre de Luxeuil, très lié avec la famille Frayssignes; mais à la mort de l'illustre infirme, cette miniature fut envoyée à l'hôtel Jouffroy, où elle est encore aujourd'hui. Amédée, devenu sénateur de l'em-

(1) Cette lettre sans date est bien certainement de l'été de 1844.

pire, n'avait jamais coupé le câble qui l'unissait à la Haute-Saône; il succéda au général Rebillot comme conseiller général pour le canton d'Amance, non loin duquel il avait acheté le petit castel de Montdoré; il fut même président du conseil général. Il mourut un peu après la chute de l'empire; les demoiselles Frayssignes étaient mortes l'une et l'autre un peu avant.

J'ai pensé, Messieurs, que ces souvenirs des relations des frères Thierry avec Vesoul et avec Luxeuil ne vous laisseraient pas indifférents. Vous aurez peut-être éprouvé quelquefois, en écoutant les documents dont j'ai extrait pour vous quelques parties, cette impression que la souffrance et le génie éveillent après eux, et qui est faite d'admiration et de sympathie.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Pierre MIEUSSET

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 23 juillet 1891)

MESSIEURS,

Les pièces de vers envoyées au concours de cette année appartiennent à deux groupes de poètes, dont les genres sont différents et opposés. Les uns ont conservé la forme classique des siècles derniers avec ses alexandrins lents et monotones, invariablement coupés en deux hémistiches égaux, et ses rimes généralement faibles. Les autres appartiennent à de nouvelles écoles, éprises d'art et de modernité, mais dont les exagérations ont abouti aux bizarreries des poètes naturalistes, symbolistes et décadents. Les premiers s'imaginent peut-être que, pour obtenir le prix de poésie dans nos concours académiques, il suffit de trouver un beau sujet moral, patriotique ou religieux, et de le versifier très correctement, d'après les règles de Boileau, sans se préoccuper davantage de l'exécution. Les autres ont cherché à gagner nos suffrages en modulant des strophes souriantes et en ciselant leurs vers à

l'exemple de Théophile Gautier et de Théodore de Banville. Tous ont plus ou moins le sentiment poétique ; mais le sentiment poétique ne produit que des ébauches : l'art seul peut créer des œuvres vraiment remarquables. La poésie française dispose aujourd'hui d'un clavier immense qui peut rendre les sons les plus variés et les plus harmonieux. Heureux ceux qui ont l'oreille musicale, l'inspiration poétique, et qui peuvent jouer sans effort du merveilleux instrument !

Nous avons aujourd'hui à juger quinze pièces de vers qui appartiennent à sept concurrents.

La pièce inscrite sous le n° 1 est intitulée *Edouard Baille*. L'auteur célèbre tour à tour l'artiste et l'homme qui passa en faisant le bien. Il nous montre le peintre épris des chefs-d'œuvre de l'Italie et surtout de ceux de Raphaël. C'est ici que le poète aurait dû donner de l'harmonie à ses vers et de riches couleurs à son tableau. Plusieurs strophes sont ternes ou obscures. Les rimes sont assez riches, mais la foi qui anime l'auteur ne brille pas dans son œuvre en rayons assez poétiques ; on n'y retrouve pas assez le sentiment exquis du beau qui rayonne dans les tableaux d'Edouàrd Baille. L'éloge de notre grand peintre a été fait par des juges compétents en matière d'art. Les uns l'ont surnommé le Flandrin de la Franche-Comté ; d'autres l'ont appelé l'*artiste angélique* en le comparant au peintre italien Fra Angelico. Nous aurions été heureux de couronner une pièce de vers en l'honneur de notre regretté confrère. Après la lecture des premiers vers, nous attendions un portrait achevé, et l'auteur ne nous donne qu'une esquisse imparfaite.

Un petit poème, inscrit sous le n° 2 et intitulé *Un curé franc-comtois*, commence d'une manière assez amusante :

Après avoir doublé le cap de la septième,
Nous faisions crânement notre entrée en sixième ;

A peine honorions-nous de regards protecteurs
Ceux qui dans la septième étaient nos successeurs.
Quant à ceux qui, venant ce jour-là du village,
Osaient de la sixième aborder le rivage,
Nous les toisions d'un œil hautain et curieux,
Et les prenions, ma foi, pour des prétentieux.

Parmi ces campagnards, dont la nature encore inculte coudoyait gauchement l'élégante allure des élèves de sixième, se trouvait François Vincent, élève très distingué et, paraît-il, rempli de perfections morales.

Dès l'âge de treize ans il était un modèle. Arrivé en rhétorique, il eut un triomphe éclatant.

L'auteur nous dit ensuite que l'abbé Vincent avait le plus grand désir d'être missionnaire, qu'il fut retenu par le cardinal Mathieu et qu'il se mit alors à prêcher de tout cœur.

Son nom ne sera point célèbre dans l'histoire,
Il n'eut pour l'écouter qu'un modeste auditoire.

Qu'importe ? Il savait charmer les petits enfants, ramener à Dieu les pécheurs les plus endurcis et enchanter tous ses auditeurs les jours de fête. A cinquante ans, il partit pour la Terre sainte et mourut à son retour. Ce petit poème n'a pas assez de couleur, surtout dans la description de l'Orient. Des rimes telles que *Vincent* et *Orient*, *humain* et *divin*, sont un peu négligées ; mais plusieurs passages ont une certaine chaleur et révèlent un excellent cœur et une âme poétique.

Le n° 3 est une élégie sur la mort de Mgr Besson, évêque de Nimes.

Le grand prélat n'est plus !.... et l'Eglise le pleure !
Et nous, ses fils, restés gémissants dans Cédar,
Nous le vîmes s'enfuir, cet Elie, avant l'heure....
Le ciel l'emporta dans son char.

L'auteur nous dit qu'il est du diocèse de Nimes ; il ne voit dans son héros ni le Franc-Comtois, ni le professeur de rhétorique, ni le supérieur du collège Saint-François-

Xavier, ni l'éloquent prédicateur de la cathédrale de Saint-Jean ; il se contente de pleurer le prince de l'Eglise de Nimes, enlevé par une mort foudroyante. Les strophes contiennent quelques vers assez bons, mais elles ne caractérisent nullement Mgr Besson et pourraient s'appliquer à tout autre prélat. La pièce est écourtée et insuffisante.

Nous arrivons à un cahier de poésies inscrit sous le n° 4. Réservons-le pour le bouquet final et passons au n° 5. C'est un poème de trois à quatre cents vers, dans lequel l'auteur célèbre *Béatrice*, fille de Raynaud III, le Franc-Comte. Cette princesse, aussi belle que sage,

De la mort de Raynaud ne se consolait pas.
Le sceptre du Franc-Comte aux mains de Béatrice
Ne pouvait être, hélas ! qu'un bien pesant fardeau ;
Pour ce bras de vingt ans quelle main protectrice
Remplacera l'appui de son père au tombeau ?....

Ange de pureté, que connais-tu du monde?
Tendre fleur, connais-tu l'ouragan destructeur ?....
Colombe à l'aile blanche, en ta candeur profonde
Connais-tu le vautour ou le plomb du chasseur ?
Crois à la loyauté, charmante Béatrice !....

Elle implore l'appui de son oncle Guillaume de Mâcon, qui, perfide et ambitieux de devenir le maître de la Comté, la fait jeter en prison. Frédéric Barberousse apprend que Béatrice est captive et sent l'indignation déborder de son cœur ; il rassemble une armée, attaque et défait l'usurpateur et court délivrer la princesse, qui, bientôt après, épouse son libérateur et donne une fête brillante à Besançon. Ce poème est assez bien conduit, mais il y a des passages faibles et des longueurs. En outre, il manque de hardiesse, de couleur et de nouveauté. En poésie, ce n'est pas la quantité, mais la qualité qui fait le mérite de l'œuvre. On a dit, avec raison, que tout vers, pour être bon, devait être semblable à l'or, en avoir le poids, le titre et le son, c'est-à-dire la pensée, l'éclat et l'harmonie. Si une seule de ces trois qualités manque, le vers ne vaut

rien. A ce compte, le poème qui nous occupe est un alliage formé de trop peu d'or, de quelques parties d'argent et de beaucoup trop de cuivre.

Un autre poème, intitulé *La bataille de Cussey*, est remarquable par le patriotisme ardent et les pensées philosophiques qui y règnent. L'auteur cherche à expliquer pourquoi les Prussiens ont marché de victoire en victoire dans la guerre de 1870. Dieu, dit-il, voulait châtier la France, et cependant il la frappe à regret, car il y a chez elle une jeunesse qui lutte pour la gloire. Il raconte alors la bataille de Cussey-sur-l'Ognon, célèbre la valeur des mobiles et montre Werder qui les admire lui-même et s'étonne que des enfants puissent, sans armes et sans munitions, combattre si longtemps. La pièce se termine par une prière à Dieu, dite par les soldats martyrs qui entrent au ciel pour y recevoir la récompense due aux vaillants :

Tandis que la terre les pleure
Dans le deuil et le désespoir,
Les portes de saphir de la sainte demeure
S'entr'ouvrent pour les recevoir.
Au titre de martyr, les célestes phalanges
S'avancent au-devant de ces nouveaux élus ;
Eux, tout froissés encor de leurs tourments étranges,
S'étonnent de ne souffrir plus....
Aux pieds de l'Eternel, inondés de lumière,
Ils se sont prosternés tout couronnés de fleurs ;
Ils élèvent ensemble une ardente prière
Pour ceux qu'ils ont laissés dans ce val de douleurs :
« Permets, Seigneur, à nos pensées
» De redescendre encor dans le lieu de l'exil :
» Nos mères et nos fiancées
» Sont dans le deuil et le péril.
» Pour ces êtres chéris dont la mort nous sépare,
» Nos vœux, nous le sentons, ont un plus grand pouvoir ;
» Ah ! ces regards aimés que la douleur égare,
» Puissent-ils un instant ici nous entrevoir !
» Veille sur la chère patrie
» Qui nous demanda notre sang,
» Et redonne à son glaive un éclat menaçant »

Si l'Académie avait à décerner un prix pour le patriotisme et la foi, l'auteur de ce poème obtiendrait une récompense; mais il s'agit ici du prix de poésie. Pourquoi faut-il que l'œuvre soit déparée par d'incroyables fautes de goût? Pendant la bataille, après les accents d'une musique guerrière entraînante, nous n'entendons plus que les fausses notes d'un clairon de conscrit, comme dans ces vers emphatiques sur les mobiles qui défendent nos montagnes :

Contre un nouveau Xerxès ce sont nos Thermopyles;
Est-il pour les garder trois cents Léonidas?
Nous avons mieux encor : je vois sept cents mobiles.

Plus loin, il compare ces mobiles au jeune David affrontant les Philistins et s'écrie :

Je la salue en eux la jeunesse féconde,
Dont un brillant prestige éclaire la beauté,
Je crois revoir Adam s'éveillant dans le monde.

Ailleurs, après le départ des Prussiens, il ose comparer Vesontio à Philomèle échappée au vautour. Les défauts de cette pièce nous ont empêché de décerner à son auteur une mention honorable, malgré les belles idées qui s'y trouvent. Qu'il ne se décourage pas. S'il n'a reçu du ciel qu'une lyre imparfaite, avec une imagination un peu vagabonde, qu'il apprenne à tirer des sons justes de son instrument et qu'il continue à cultiver la poésie qui enflamme les cœurs et élève les âmes. Pour la trouver, qu'il se rappelle que, selon les uns, la poésie est une création, et, selon d'autres, la perfection d'un art. D'après Victor Hugo, c'est ce qu'il y a d'intime dans tout; d'après Paul de Saint-Victor, « c'est la lumière, le relief de la parole, c'est l'idée revêtue des ailes qui transfigurent et font voler, c'est le souffle qui enfle les mots, les rend légers et les colore. » Qu'il ne craigne pas d'employer le mot propre. Ces termes de guerrier, glaive, airain, ne sont plus que de la vieille ferraille poétique; Victor Hugo a pro-

clamé et prouvé que la noblesse n'est pas dans les mots, mais dans les pensées et dans les sentiments. L'auteur a cherché à mettre de la variété dans son style, en mêlant des petits vers à ses pompeux alexandrins, qui marchent toujours à pas comptés et solennels; il a ainsi échappé jusqu'à un certain point à la monotonie. Il aurait encore gagné à employer par endroits l'alexandrin romantique à césures mobiles, et dont l'allure plus légère et plus rapide aurait convenu à la description du combat. Il aurait, en un mot, pu employer avantageusement la jeune poésie à chanter la belle audace de la jeunesse.

Nous arrivons à des pièces de vers d'une facture plus moderne et qui paraissent être l'œuvre de poètes très jeunes. L'un d'eux nous dit :

> Je n'ai pas encor vu blanchir dix-sept hivers,

et nous envoie trois pièces : *Victor Hugo*, *la Courtisane*, et *Sonnet à la Franche-Comté*. L'ode à Victor Hugo débute par une strophe dont toutes les rimes sont féminines. Ce genre de rimes a été employé avec assez de succès dans quelques cas particuliers; il peut être une beauté quand ces rimes produisent un accord évident avec la pensée de l'auteur. Ici, on ne voit guère quel accord il pourrait y avoir entre des rimes toujours féminines et le mâle génie d'Hugo. L'auteur continue donc, en mélangeant à propos les rimes masculines aux rimes féminines :

> Allons, Muse, à mon cœur inspire des accents
> Dignes du grand poète.
> Donne la force à mes doigts frémissants,
> La lyre est prête.

On s'attend, après cette invocation, à entendre un écho de la grande lyre de Victor Hugo; le sujet était vaste et poétique; mais l'auteur se déclare impuissant à célébrer dignement notre illustre poète, et dit qu'il se contentera de lui élever dans son cœur un mystique autel.

La *Courtisane* est un petit poème extrait de la légende de

saint Colomban. Engerla, jeune fille impudique, séduite par les charmes du pieux jeune homme, cherche à lui plaire. Elle se pare souvent devant son miroir et dispose d'une main savante et délicate ses cheveux sur son front, pour essayer, par sa grâce troublante,

D'émouvoir ce cœur pur, cette âme vierge encore.

Malgré tous ses efforts, elle se voit repoussée et méprisée. Alors elle tend un piège à l'innocence du jeune écolier. C'est la nuit,

Suspendue au plafond, la lampe solitaire
Eclaire Colomban, à genoux et rêveur.

Un voyageur le demande et l'informe qu'une femme, à son lit de mort, désire lui confier un secret important. Colomban se rend chez cette femme : c'est la pécheresse, la célèbre Engerla, qui se révèle tout à coup, resplendissante de la beauté du diable. Le style n'est peut-être pas assez gazé. La tentation, dont le chaste jeune homme triomphe facilement par la fuite, se termine brusquement par une visite qu'il fait à une sainte femme, Réthor, dont la vieillesse n'offre aucun danger à sa vertu. On pourrait tirer un beau poème de la légende de saint Colomban. L'auteur ne nous en a donné qu'un fragment.

Son *Sonnet à la Franche-Comté* est assez vibrant. Il attaque l'idée avec bonheur dans le premier quatrain :

Dans ces sublimes temps de la chevalerie,
Quand un jeune seigneur entrait dans les tournois
Pour rompre vaillamment en un combat courtois
Quelques lances, toujours de sa dame chérie

A son casque d'acier il portait les couleurs.
. . . .

Le trait final est ensuite préparé et lancé avec vigueur :

Ainsi, quand attiré par la gloire aujourd'hui
J'entre dans la carrière avec un cœur hardi,
Je me bats aussi pour ma dame bien-aimée ;

Et sur mon bouclier, à mon heaume argenté,
J'arbore tes couleurs, ô ma Franche-Comté !

Un sonnet doit être une perle sans défaut.

Ici, les rimes *aimée* et *pensée*, *aujourd'hui* et *hardi*, ne sont pas assez sonnantes. Notre jeune poète triomphera sans doute un jour dans nos tournois littéraires, et nous l'attendons à une nouvelle passe d'armes. Puisqu'il s'est enrôlé sous le drapeau des novateurs, il ne doit pas ignorer les séductions de la rime que Sainte-Beuve a si bien chantée :

Rime, écho qui prend la voix
Du hautbois,
Ou l'éclat de la trompette,
Dernier adieu d'un ami
Qu'à demi
L'autre ami de loin répète....

Théodore de Banville a dit, avec raison, que la rime doit être archiriche et en même temps neuve, brillante et originale. Nous avons reproché aux autres concurrents de ne pas assez employer le vers moderne ; nous pourrions peut-être reprocher à leur jeune rival de ne pas l'employer avec assez de discernement. La forme moderne a ses écueils ; la suppression fréquente de l'hémistiche, des enjambements multipliés mal à propos, des césures indécises, amènent bien vite la destruction du rythme musical des vers, quand la rime riche n'est pas là pour battre la mesure. Les poètes de génie ne se permettent guère un enjambement sur une rime faible ; ils entendent chanter en eux les vers qu'ils composent, et ils varient adroitement le rythme et la cadence, afin d'obtenir des effets supérieurs, qui expriment toutes les nuances de leurs pensées.

Le cahier de poésies inscrit sous le n° 4, et intitulé *Doubs et Loue*, a pour épigraphe deux vers de Max Buchon. Le poète indique par là à quelle école il se fait gloire d'appartenir. Hâtons-nous de le dire, son réalisme est de bon

goût et n'exclut pas l'idéal. L'auteur sait faire un heureux mélange du vers ancien et du vers romantique. Il prend à chaque école ce qu'elle a de réellement bon, et après avoir étudié les poètes des différents siècles, depuis Ronsard et la Pléiade jusqu'à Paul Verlaine, il essaie de chanter à son tour. Sa voix est fraîche et déjà harmonieuse. Les beaux vers abondent dans ses strophes, et les rimes y brillent souvent comme des filigranes d'or et d'argent.

Le manuscrit qu'il nous envoie comprend sept pièces, dont les titres sont : *Lizine, Sur les bords du Doubs, Promesse, Musée rustique, la Scille, Ballade des mangeurs de gaudes,* et *Villanelle d'envoi.*

Lizine, son village, lui inspire son premier chant :

Des villages nombreux pendus au flanc des chaînes
De l'agreste Jura, du Jura franc-comtois,
Qui dressent au-dessus des sapins et des chênes
Autour de leur clocher, les chaumes de leurs toits,

Le plus beau c'est Lizine, où l'écumante Loue
Gronde comme la mer au pied des caps bretons,
Et dont l'âpre forêt à l'horizon dénoue
Une abrupte guirlande et d'étranges festons.

Sans souci, je vécus ainsi qu'une mésange,
Par ses bois et ses prés sans cesse reverdis,
Mais, hélas ! le devoir, impitoyable archange,
Me chassa, jeune encor, de mon gai paradis.

Le poète, exilé dans la grande ville, pense au hameau paternel qu'il revoit en rêve :

Tout renaît. .. Les grands bœufs accroupis sur la paille
Me regardent passer par les battants mi-clos;

Des fermes de Comté, la nôtre est la plus vieille,
Mais son seuil est fleuri de frais géraniums,
Ses murs ridés, que cache un lourd rideau de treille,
Portent un toit couvert de mousse et de rédums.

Traversant le jardin où parmi les nigelles
Les mouches du rucher viennent querir leur miel,
Où le puits, sous les ifs qui bordent ses margelles,
Mire depuis cent ans les mêmes coins du ciel,

J'approche doucement, j'entre et je vois, ô charme !
Et ma mère et ma sœur, mon grand-père et... Médor,
Groupés dans la grand'salle où des gaules de charme
Suspendent au plafond les maïs aux grains d'or.

Le poète revoit tous les objets et tous les personnages du foyer. Il continue ainsi :

Bientôt nous savourons la soupe qu'à merveille
Parfume le jambon qu'un lit de choux revêt,
Çà et là du pays se dresse une bouteille,
Dans l'air flotte l'arome alléchant d'un civet.

Un rayon de soleil sur la nappe vient mettre
Devant nos gobelets un beau nimbe pourpré,
Le pays aperçu semble un tableau de maître
Par la fenêtre ouverte humblement encadré.

. . . .

Cette rustique fête se termine par des couplets chantés par la fille du voisin invitée au dessert. Le seul reproche à faire à cette pièce, c'est qu'elle est, par endroits, un reflet d'une idylle de notre confrère, M. Mercier ; mais le poète a des rimes neuves et beaucoup de détails très poétiques qui sont bien à lui.

Sur les bords du Doubs est la pièce la plus importante du recueil :

Sur les bords du Doubs, quand avril déploie
Son manteau d'azur strié de rayons,
Les fleurs de velours, de satin, de soie,
Ouvrent leur calice aux gais papillons.

Sur les bords du Doubs la fauvette noire
Et le loriot chantent dès le jour,
Et du gai printemps célébrant la gloire,
Ils emplissent l'air de leurs chants d'amour.

Sur les bords du Doubs plus d'un gai village
Mire, tête en bas, son clocher dans l'eau,
Tandis que poussant son rude attelage,
Passe un marinier sur le blanc radeau.

. . . .

Plus loin ce sont les vendanges. Enfin l'hiver vient et

les Comtois, assis près de l'âtre, trinquent en disant quelque vieux noël.

C'est sur les bords du Doubs que l'auteur a entendu chanter, près du château de Vaite, la chanson du troubadour, si gai de nature, un vrai pinson qui tout à coup devient triste. Pourquoi ? Parce qu'il a vu la fille du roi :

Mais la fille du roi
Dont le pied est de neige,
Mais la fille du roi
Qui n'était pas pour moi,

En passant un matin
Emmi son beau cortège,
En passant un matin
Brisa le frêle brin.

C'est pourquoi nuit et jour,
Autrefois si frivole,
C'est pourquoi nuit et jour
Gémit le troubadour.

C'est encore près des bords du Doubs que l'auteur a entendu raconter en patois la légende du château de Belvoir. Là, dans le tronc creusé d'un sapin,

Une Vierge miraculeuse,
Découpée en un bloc d'yeuse.
Souriait à l'Enfant divin.

Or, tandis que les pastourelles
Chaque matin de fleurs nouvelles
Ornaient son autel vénéré,
Caché dans la lande déserte,
Pierre, un doux pâtre épris de Berthe,
S'alanguissait enamouré.

Berthe était la fille du comte de Belvoir.

C'était, paraît-il, la plus belle
Et la plus fière damoiselle
Que sur la terre l'on pût voir.

Ses longs cheveux d'un blond de seigle,
Son blanc col et son regard d'aigle
Avaient brûlé de leurs rayons
L'enfant que brisait la souffrance

Des tendresses sans espérance
Et des vaines affections.

Comme on n'a jamais ouï dire
Que la fille d'un noble sire
Se soit éprise d'un pastour,
Notre berger ne pouvait croire,
N'ayant ni fortune ni gloire,
Qu'on partagerait son amour.

Cependant, souvent en sa peine,
Du ciel il suppliait la reine,
Prosterné sous les noirs rameaux ;
Si bien qu'un jour il crut entendre
Une voix solennelle et tendre
Lui murmurer tout bas ces mots :

« Pierre, j'ai pitié de qui pleure !
Va-t'en trouver en sa demeure
Enguerrand, le comte chrétien ;
Demande-lui sans verbiage
Sa fille Berthe en mariage :
Je veille, ne redoute rien. »

Le pâtre, que l'espoir anime,
Du haut coteau gravit la cime,
Devançant daims et tiercelets ;
Et la foi lui donnant l'audace,
Devant gardes, varlets, il passe
Et pénètre dans le palais.

Puis, sans que la crainte l'arrête,
Aux pieds du seigneur il se jette
Et de Berthe implore la main.

Le terrible comte répond au pauvre berger qu'il lui donnera sa fille si lui, le chétif amoureux, est encore vivant le lendemain. Puis, le soir même, il le fait pendre à dix pieds du sol,

Dans le sapin dont le branchage
De Marie abritait l'image.

. . . .

L'aurore éclatante rayonne....
L'enfant, sauvé par la Madone,
Frappe à la porte du château....
Est-ce une folie, est-ce un rêve ?

Celui que l'on croit mort se lève....
On prévient le comte aussitôt.

Dès qu'il le voit, sous la poterne,
Le pâtre à genoux se prosterne :
« Hier vous m'avez dit : Demain,
Noble sire, qu'il vous souvienne ;
Au nom de la Vierge chrétienne,
De Berthe j'implore la main. »

Outre qu'il n'était point parjure,
Le vieux comte en cette aventure
Voulut voir un ordre d'en haut ;
Si bien qu'un matin Pierre et Berthe
A l'église de fleurs couverte
Echangeaient le fidèle anneau.

. . . .

Lorsque l'humble berger fut comte,
A la Vierge du pin, l'on conte
Qu'il fit faire une châsse d'or,
Une châsse devant laquelle
Les pastours épris d'une belle
Au temps dernier priaient encor.

Après cette gracieuse légende, l'auteur continue son excursion sur les bords du Doubs, où règnent, dit-il, la bravoure, l'honneur et la loyauté. La pièce se termine par cette strophe :

Sur les bords du Doubs, au pied d'une église
Dont un lierre sombre envahit le mur,
La gentille enfant dont j'ous l'âme éprise
M'attend sous les fleurs de pourpre et d'azur.

Les autres pièces du recueil ne sont pas sans mérite. *Promesse* est une idylle qui contient une fraîche description des bords de la Loue :

Sur les bords aimés de la Loue,
Il est un coin délicieux
Où la libellule se joue
Parmi les joncs harmonieux,

Où sur des ondes azurées
De vieux saules tout rabougris
Penchent leurs branches altérées
Au long feuillage vert-de-gris....

Dans l'herbe mille bestioles
Chevauchent les tiges eu fleurs
Des sauges et des gratioles,
Des orchis aux vives couleurs.

. . . .

Malgré le lierre qui la noue
A son pan de mur calciné,
Sur l'autre bord tourne la roue
D'un vieux moulin abandonné.

Et, tout en mirant ses décombres,
L'onde limpide aux environs
Laisse voir les brochets, les ombres,
Chassant ablettes et vairons.

. . . .

Cette gracieuse idylle, intitulée *Promesse*, semble nous promettre un futur poète descriptif.

Musée rustique est un sonnet assez bien tourné.

La *Scille* est un autre sonnet assez joli :

En cherchant la scille naissante
Dans Chailluz un jour égaré,
Chez les coupeurs je suis entré,
Afin de demander ma sente.

Une brunette adolescente,
Aux yeux d'azur, au teint doré,
M'indiqua parmi le fourré
Une venelle verdissante.

Or, si de trompeuses amours
Ont sur le groupe de mes jours
Comme un crêpe jeté leur ombre,

De la belle enfant le pastel
Brille sur mes souvenirs, tel
Qu'une scille dans un bois sombre.

La *Ballade des mangeurs de gaudes* célèbre les monts Jura et les vallons du Doubs et de la Loue ; elle a pour refrain :

Eh bien ! ce pays c'est chez nous,
Nous sommes les mangeurs de gaudes.

Enfin la *Villanelle d'envoi*, qui clôt le manuscrit, est adressée à la Franche-Comté :

A la Franche-Comté la belle
Va, ma première villanelle.

Dis-lui que je cueille pour elle
L'églantine et la rose-thé,
Va, ma première villanelle,

Et que pour la chanter, je selle
Mon Pégase encore indompté.

. . . .

Espérons que notre jeune poète domptera un jour le cheval de gloire et nous donnera des œuvres plus parfaites en l'honneur de notre belle Franche-Comté. Dès aujourd'hui, l'Académie, en l'encourageant, montre à ses concurrents attardés qu'elle préfère au style démodé les couleurs nouvelles, la mélodie variée des vers et les rimes riches et heureuses.

Nous proposons de décerner à l'auteur une mention très honorable avec une médaille de cent francs.

SUR

LA FERMENTATION PANAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. Léon BOUTROUX

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 23 juillet 1891)

MESSIEURS,

La bienveillance que vous m'avez montrée en m'admettant parmi vous m'a rempli de reconnaissance, et aussi d'inquiétude : de reconnaissance, parce que c'est pour moi un grand honneur de faire partie de votre savante compagnie; d'inquiétude, parce que j'ai à vous témoigner ma reconnaissance par un discours. Il y aurait bien de quoi me faire trembler; cependant, quand vous avez bien voulu porter sur moi vos suffrages, vous comptiez ouvrir vos rangs, non à un homme versé dans l'art de l'éloquence, mais à un disciple de l'illustre savant que la Franche-Comté a le bonheur de compter parmi ses enfants, Pasteur. C'est pourquoi j'espère que vous me permettrez de remplacer le discours traditionnel par la simple exposition d'un travail scientifique. Je me propose donc de vous entretenir des recherches que j'ai entreprises sur la fermentation panaire, c'est-à-dire sur la fermentation qui fait lever la pâte du pain.

Il y a longtemps qu'on fait du pain par fermentation. Les Hébreux possédaient cet art au temps d'Abraham, car dès cette époque nous voyons dans la Genèse distinguer le pain, sans épithète, *panes*, du pain azyme, *azyma*. A l'époque de Moïse, l'emploi du levain est explicitement indiqué : « *Tulit igitur populus conspersam farinam antequam fermentaretur.... Coxeruntque farinam, quam dudum de Ægypto conspersam tulerant : et fecerunt subcinericios panes azymos : neque enim poterant fermentari cogentibus exire Ægyptiis, et nullam facere sinentibus moram.* » (Exod., XII, 34, 39.) Il y a pourtant bien peu de temps qu'on cherche à se rendre compte d'une manière scientifique des phénomènes qui transforment une pâte lourde et indigeste en une matière légère, boursouflée, de facile digestion. C'est seulement depuis que, sous l'impulsion du grand chimiste franc-comtois Pasteur, la science, unissant aux ressources de l'analyse chimique les moyens d'investigation fournis par le microscope, a acquis des notions justes sur les fermentations, que l'explication des phénomènes dont la pâte du pain est le siège a pu être utilement recherchée.

Pour faire du pain, on délaie une petite quantité de pâte provenant d'une opération antérieure, et qu'on appelle du levain, dans de l'eau tiède salée, puis on ajoute de la farine ; on pétrit le tout ; on obtient ainsi une pâte qu'on place dans des corbeilles ; celles-ci sont abandonnées quelque temps à elles-mêmes ; la pâte lève, c'est-à-dire qu'elle subit une fermentation pendant laquelle des bulles de gaz divisent la masse, la remplissent de cavités, la soulèvent et en augmentent considérablement le volume ; après quoi la pâte est cuite au four. Quelquefois on remplace le levain par de la levure de bière. En la pétrissant avec de l'eau salée et de la farine, on obtient une pâte qui subit la même fermentation.

Comment se produisent ces bulles de gaz qui font gon-

fler la pâte? Quelle est la nature de cette fermentation? Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer.

Plusieurs théories ont été proposées. Je n'indiquerai que les plus récentes.

La farine de blé se compose de plusieurs principes. On y trouve : 1° de l'amidon ; 2° une matière azotée, constituée surtout par le gluten ; 3° un peu de matière grasse ; 4° un peu de son ; 5° une petite quantité de substances solubles dans l'eau, consistant surtout en matières sucrées, dextrine et sels ; 6° de l'eau.

La théorie la plus répandue est la suivante : l'amidon est la matière fermentescible de la farine. Outre le gluten, la matière azotée de la farine contient un principe analogue à celui que sécrète l'orge pendant sa germination et que le brasseur emploie à saccharifier l'amidon pour le rendre fermentescible. C'est ce que nous appelons une diastase [1]. Cette diastase de la farine, appelée *céréaline* par M. Mège-Mouriès, qui l'a découverte, transforme de même l'amidon de la pâte en un mélange de dextrine et de sucre. D'autre part, le levain contient un élément vivant, qui est de la levure alcoolique; cette levure décompose le sucre en alcool et acide carbonique ; ainsi prennent naissance les bulles de gaz.

En un mot, la fermentation panaire serait une fermentation alcoolique produite par de la levure sur l'amidon préalablement saccharifié par la céréaline.

Cette théorie a soulevé dans ces dernières années de nombreuses critiques. D'abord elle reposait sur une pure hypothèse; car personne n'avait constaté que la céréaline, capable de dissoudre l'amidon amené par la chaleur à l'état d'empois, avait le même pouvoir sur l'amidon cru

(1) Ce mot désigne, en général, des substances sécrétées par les cellules vivantes, animales ou végétales, et dont le rôle consiste ordinairement à rendre assimilables des matières alimentaires qui ne le sont pas par elles-mêmes.

de la pâte à pain. En second lieu, divers observateurs nièrent la présence de l'alcool dans les produits de la fermentation panaire (1). Enfin, les mêmes savants affirmèrent que la levure ne se développe pas dans le levain, et que celle qu'on y ajoute artificiellement y est rapidement détruite.

Une théorie toute différente fut alors émise, en 1883, par M. Chicandard (2). La matière fermentescible n'est plus l'amidon, c'est le gluten; le ferment du levain n'est plus de la levure, c'est une bactérie. Celle-ci sécrète une diastase qui dissout le gluten, le transforme en partie en peptone, puis produit, aux dépens de cette peptone, de l'acide carbonique, de l'hydrogène, de l'azote et diverses autres substances.

Telles sont les deux théories principales; depuis 1883 on a publié sur ce sujet plusieurs travaux qui n'ont pas tranché définitivement la question. J'ai repris à mon tour cette étude.

Il s'agit de savoir, d'une part, si la partie vivante utile du levain est une levure alcoolique ou une bactérie, ou encore une association de plusieurs microbes, par exemple d'une levure et d'une bactérie, et, d'autre part, si la matière fermentescible à laquelle est emprunté le gaz qui fait lever le pain, est l'amidon, ou le gluten, ou la partie soluble de la farine. La question a donc deux faces : c'est un problème microbiologique et un problème chimique. Nous la traiterons successivement à ces deux points de vue.

---

(1) DUCLAUX, *Microbiologie*. — CHICANDARD, Comptes rendus de l'Académie des sciences, 28 mai 1883.

(2) G. CHICANDARD, La fermentation panaire. *Moniteur* de Quesneville, octobre 1883.

I. — ÉTUDE MICROBIOLOGIQUE.

J'ai d'abord cherché à isoler les microbes présents dans le levain ou dans la farine, auxquels *a priori* on peut être tenté d'attribuer un rôle utile dans la panification. Ce n'est pas chose facile que de savoir quels sont les microbes contenus dans la pâte de pain. Si l'on délaie dans une goutte d'eau une petite parcelle de pâte en fermentation et qu'on en fasse l'examen au microscope, on ne voit guère que des grains d'amidon ; à force de chercher, on peut arriver à découvrir quelques cellules de levure ou quelques bactéries, mais en si petit nombre qu'on ne peut savoir si leur présence n'est pas accidentelle. Cette rareté de la population de la pâte tient à ce qu'elle ne renferme guère plus du tiers de son poids d'eau, et encore une grande partie de cette eau, au lieu d'être à l'état de liquide libre, est fixée à l'état solide par le gluten et par l'amidon, en sorte qu'une faible fraction seulement de la pâte constitue une solution nutritive capable de servir de milieu de culture aux microbes, et ceux-ci sont comme perdus au milieu d'une énorme masse solide. Ce n'est donc pas par l'observation directe que nous chercherons à faire le dénombrement des espèces qui peuvent servir de ferment dans le levain. C'est par la méthode des ensemencements : une parcelle imperceptible de pâte est prise au bout d'un fil de platine qu'on vient de passer dans une flamme pour brûler tout germe adhérent à sa surface. Cette parcelle de pâte contient quelques cellules vivantes que nous ne pourrions qu'à grand'peine apercevoir au microscope. Semons ces quelques cellules dans un milieu nutritif liquide, pur de tout germe, et approprié à leur culture ; elles vont se multiplier, et, dès lors, leur présence deviendra facile à constater soit par l'examen

microscopique, soit par le travail chimique qu'on leur fera accomplir. Le choix du milieu de culture dépendra de l'espèce de microbe dont on voudra rechercher la présence. S'agit-il de mettre en évidence la levure alcoolique : on prendra pour milieu de culture du jus de raisin, liquide acide où la levure se multiplie facilement, et où la plupart des bactéries ne peuvent pas végéter. Veut-on, au contraire, étudier les bactéries de la pâte, on les sèmera dans un liquide neutre, tel que du bouillon de malt ou du bouillon de levure additionné de glucose. Dans tous les cas le milieu nutritif sera préalablement stérilisé, c'est-à-dire débarrassé de tout germe vivant par la chaleur ou par la filtration sur porcelaine. Cette méthode n'est pas particulièrement avantageuse pour faire voir quels sont les microbes présents; elle a surtout pour but de faire voir si tel ou tel microbe est présent.

Je l'ai appliquée pour rechercher si la levure alcoolique est vraiment un élément normal du levain de pain. Le levain des boulangers ne peut servir pour cette recherche, parce que ceux-ci ont l'habitude d'ajouter de la levure à leur levain quand le pain ne lève pas assez vite. Il fallait au contraire explorer du levain dans lequel on n'ajoute jamais de levure artificiellement. Je connaissais une ferme, située en Sologne, loin de toute brasserie, où l'on fait du pain de seigle, en prenant uniquement pour levain une partie de la fournée précédente. Un peu de ce levain, semé dans du moût de raisin, y a produit une fermentation alcoolique; et en appliquant les procédés usités en microbiologie, j'ai isolé de cette culture trois espèces de levure alcoolique.

J'ai également recherché la levure dans le levain de pain de blé, en un lieu très éloigné du premier, ici même, à Besançon. Pour être sûr de la provenance du levain, ainsi que de tous les détails des manipulations, je me suis adressé à la manutention, où l'autorité militaire, avec une

complaisance pour laquelle je lui suis très reconnaissant, a bien voulu me donner libre accès et autorisation de faire tous les prélèvements qui pourraient m'être utiles pour mes recherches. D'après les renseignements qui m'ont été donnés à la manutention, on y fait le pain uniquement avec du levain, sans jamais y ajouter de levure. Or, en appliquant au levain de la manutention la méthode précédente, j'en ai tiré encore trois espèces de levure, dont une peut-être identique avec une de celles que j'avais tirées du pain de seigle.

Il est établi par ces expériences, exécutées sur des pains de farines différentes et en des lieux différents, que la levure alcoolique est un élément *normal* du levain de pain, et qu'elle s'y trouve en quantité telle qu'un point quelconque de la masse, touché avec un fil de platine, en abandonne quelques cellules.

Mais la simple observation directe montre que le levain contient toujours aussi des bactéries. J'ai isolé un certain nombre de celles-ci. Pour ne parler que de celles qui pourraient jouer un rôle utile dans la fermentation panaire, j'en citerai trois :

1° Un bacille, c'est-à-dire une bactérie en forme de bâton assez long, que je nommerai α, doué de la propriété de sécréter des diastases qui dissolvent le gluten et saccharifient l'empois d'amidon. Semé seul dans un mélange de farine et d'eau stérilisé par la chaleur, il se borne à liquéfier la farine, et à transformer l'amidon en sucre; il n'attaque pas ce sucre et ne produit aucun dégagement de gaz. Mais si dans ce même mélange on sème, d'abord le bacille α, puis de la levure, une fermentation alcoolique se déclare; ce que ni l'un ni l'autre microbe n'aurait pu produire par ses propres ressources, leur association le produit : le bacille α transforme l'amidon en sucre, et la levure transforme ce sucre en alcool et acide carbonique : féconde division du travail.

2° Un bacille, que j'appellerai β, et qui, à lui seul, produit une fermentation avec dégagement de gaz dans le mélange de farine et d'eau stérilisé par la chaleur.

3° Une bactérie, γ, que j'ai tirée du son, et qui produit une fermentation avec dégagement de gaz dans le mélange de son et d'eau.

Cette analyse microbiologique de la pâte de pain nous montre, comme éléments normaux de cette pâte, de la levure alcoolique et plusieurs bactéries. Pour être complètement éclairé sur leur rôle, il faudrait à l'analyse faire succéder la synthèse, c'est-à-dire faire du pain avec de la farine, de l'eau et un ou plusieurs de ces microbes. Mais ici se présentent des difficultés que l'on ne rencontre pas dans les fermentations bien connues. On ne peut pas cultiver un microbe unique dans la pâte, car on ne peut pas, avec les moyens connus, stériliser la pâte sans la dénaturer.

Cherchons cependant à prendre pour levains les divers microbes que nous avons mentionnés. Si, un certain microbe étant ajouté à une pâte de farine et eau, la pâte lève; si une portion de cette pâte peut servir à faire lever une seconde pâte, et ainsi de suite, et qu'après un grand nombre de semblables passages de pâte en pâte, le microbe semé dans la première se retrouve toujours, on n'en pourra certes pas conclure que c'est lui qui est l'agent essentiel de la fermentation panaire, mais à coup sûr on devra refuser ce rôle au microbe essayé, s'il n'en est pas ainsi. En d'autres termes, les conditions posées ne sont pas suffisantes, mais elles sont nécessaires.

Soumettant à cette épreuve successivement les microbes que j'avais trouvés dans le levain ou dans la farine, j'ai constaté que parmi les levures, celles qui étaient des ferments alcooliques actifs satisfaisaient pleinement à la condition posée. J'ai fait ainsi quatorze cultures successives d'une de mes levures de pain de seigle. Toujours

une portion de la pâte précédente faisait lever la pâte nouvelle, et toujours un point quelconque de la pâte en fermentation, touché avec un fil de platine, donnait des cellules de levure capables de se multiplier dans du moût de raisin, et semblables à la semence originelle.

Une levure de brasserie a donné le même résultat. J'ai même pu prendre pour premier levain une trace presque impondérable de cette levure. Elle envahit peu à peu toute la pâte; la première culture fut lente; mais dès la seconde culture j'avais un levain aussi fort que le levain ordinaire.

Au contraire, les espèces peu actives de levure et les bactéries β et γ, les seules qu'il y eût lieu d'essayer isolément, se sont montrées incapables de se cultiver de pâte en pâte en déterminant toujours le même gonflement. J'ai obtenu le même résultat négatif en employant comme levain, sans séparation préalable, l'ensemble des bactéries qui se développent naturellement quand on abandonne à une douce température une pâte faite de farine et d'eau sans aucun levain. Une telle pâte finit, au bout d'un temps plus ou moins long, par se gonfler; mais une portion de cette pâte gonflée, pétrie avec une pâte nouvelle, ne la fait pas lever à son tour.

La condition nécessaire que nous avions posée est donc satisfaite par les espèces de levure qui sont des ferments alcooliques actifs. Elle ne l'est pas par les autres microbes essayés. Par suite, aucun de ces derniers ne peut être regardé comme l'agent essentiel de la fermentation panaire.

Quant à la levure, cherchons à la cultiver dans la pâte de pain, en employant un artifice de nature, sinon à rendre impossible, du moins à gêner considérablement le développement de tout autre microbe. On atteint ce but en acidulant la pâte avec de l'acide tartrique. J'ai constaté qu'à la dose de 0,3 °/₀ et aux doses inférieures, l'acide tar-

trique n'empêche pas de lever une pâte faite avec de la farine, de l'eau salée et de la levure de brasserie. Cette pâte s'est gonflée tout autant qu'une pâte semblable sans acide tartrique. J'ai même pu cultiver indéfiniment de la levure de pâte acide en pâte acide, avec une dose d'acide tartrique encore un peu plus élevée ; les pâtes successives se gonflaient toutes également. Au contraire la même dose d'acide tartrique, ajoutée à de la pâte sans levain, l'empêchait totalement de se gonfler.

Nous avons maintenant les éléments d'un raisonnement rigoureux. Le simple mélange d'eau et de farine contient des microbes qui peuvent le faire gonfler, mais à condition que l'acidité n'y dépasse pas une certaine limite. Au contraire, le mélange d'eau, de farine et de levure, lève même quand l'acidité dépasse de beaucoup cette limite. Donc en pâte acide, c'est la levure, et non aucun des microbes de la farine, qui produit la fermentation. Quand la pâte n'est pas acide, le pouvoir de la levure n'en est pas diminué ; seulement d'autres microbes se développent en même temps qu'elle. Mais nous avons prouvé que ces microbes sont incapables de fournir un levain cultivable de pâte en pâte, tandis que la levure en est capable ; donc dans la pâte neutre aussi bien que dans la pâte acide, c'est uniquement la levure qui produit la fermentation (1).

Telle est la conclusion à laquelle nous conduit l'étude microbiologique de la fermentation panaire. Voyons maintenant si cette conclusion sera compatible avec les résultats de l'étude chimique.

---

(1) Des expériences sur la fermentation de la pâte acidulée par l'acide tartrique avaient déjà été faites par M. Dünnenberger. (Bakteriologisch-chemische Untersuchung über die beim Aufgehen des Brotteiges wirkenden Ursachen. *Arch. der Pharm.* 1888, p. 544.) J'ai répété ces expériences en leur donnant plus de précision et en y ajoutant les cultures successives de la levure en pâte acide.

II. — ÉTUDE CHIMIQUE.

Nous avons cherché dans la première partie quel était le ferment. Cherchons dans la seconde quelle est la matière fermentescible : ce ne peut être que le gluten, ou l'amidon, ou la partie soluble de la farine.

Commençons par le gluten. Pour voir si ce principe est attaqué dans la fermentation panaire, je dose le gluten dans une pâte avant et après fermentation. Or, j'ai constaté, en prenant la pâte au moment où elle était bonne à être mise au four, soit dans une boulangerie civile, soit à la manutention, qu'elle ne contenait plus du tout de gluten normal, tandis que la farine qui avait servi à faire la fournée en contenait la proportion ordinaire. Il ne restait plus, dans la pâte fermentée, qu'un gluten modifié, non agglomérable quand on malaxait la pâte sous un filet d'eau. Le gluten avait donc été attaqué dans la fermentation panaire. Mais l'expérience ainsi faite ne permettait pas de juger si l'attaque du gluten était un phénomène *essentiel* de la fermentation ou s'il n'en était qu'une *perturbation*. Dans les conditions de la pratique, nous sommes loin d'assister à une fermentation pure ; l'agent utile du levain, quel qu'il soit, ne travaille pas seul. Une partie des résultats observés peut être l'œuvre de microbes parasites. Il fallait, dans une expérience de laboratoire, éliminer l'influence de ces derniers. On ne peut, comme nous l'avons déjà dit, les supprimer ; mais on peut, en faisant suffisamment prédominer l'agent utile, obtenir une fermentation panaire assez rapide pour que les parasites n'aient pas le temps d'en altérer sensiblement les produits. C'est ce que j'ai réalisé en prenant pour semence une culture de levure parfaitement pure, et la déposant, en quantité relativement considérable, dans une pâte

exempte de tout microbe autre que ceux de la farine. La levure pure est placée dans une capsule de porcelaine préalablement stérilisée par la chaleur ; j'y ajoute de l'eau salée stérilisée, puis de la farine, et je pétris le tout avec les doigts gantés de caoutchouc stérilisé. Dans ces conditions, les seuls microbes parasites sont ceux que contient la farine; mais au lieu d'y être à l'état de cellules en pleine vie, ils y sont à l'état de germes desséchés qui ne pourront passer de la vie latente à la vie active qu'après un certain temps d'incubation. La levure, jeune et vigoureuse, ne leur laisse pas ce temps. La pâte lève rapidement. Dès qu'elle est bien gonflée, je la malaxe sous un filet d'eau et j'obtiens un gluten parfaitement normal, en quantité presque égale à celle que contient une pâte témoin, faite de la même manière, mais sans levure. Ainsi le gluten n'a pas été altéré; seulement une très faible fraction, les 3/100 environ du gluten que contenait la farine, a disparu, sans doute consommée par la levure.

En second lieu, l'amidon est-il attaqué dans la fermentation panaire? J'ai dosé l'amidon d'une pâte avant et après une fermentation panaire provoquée de même par une levure pure. Ce dosage est difficile à effectuer avec quelque rigueur. J'éliminais le gluten de la pâte par des lavages réitérés à l'acide tartrique étendu, puis je saccharifiais l'amidon au moyen de l'acide sulfurique, et je dosais, par les procédés connus, le sucre produit; cette donnée permet de calculer le poids d'amidon que contenait la pâte essayée. J'ai trouvé ainsi qu'une proportion tout à fait minime (environ un centième et demi) de l'amidon primitivement contenu dans la pâte avait disparu après la fermentation.

Par conséquent l'amidon n'est pas sensiblement attaqué dans la fermentation panaire. La constatation de ce fait rend inutile l'hypothèse d'après laquelle la céréaline saccharifie l'amidon pendant la fermentation. J'ai cependant

10

voulu savoir si cette saccharification par la céréaline serait possible. D'après M. Mège-Mouriès, c'est dans le son surtout que réside cette diastase. J'ai donc préparé un extrait aqueux de son, et je l'ai fait agir sur de l'empois d'amidon en évitant toute intervention de microbes, soit par addition de thymol, soit par l'emploi d'une température capable de s'opposer au développement de tout microbe, quoique favorable aux actions de diastase, 57°. Cet extrait de son a transformé une partie de l'empois en sucre. Le même extrait, ajouté de même à de l'amidon cru en présence de l'eau, n'a plus produit de sucre. Donc, la céréaline existe bien réellement dans la farine, et particulièrement dans le son, mais elle ne saccharifie pas l'amidon cru, au moins en quelques heures. La diastase sécrétée par le bacille α est dans le même cas, ce qui rend inadmissible l'intervention de ce microbe dans la fermentation panaire.

Ainsi ni le gluten ni l'amidon n'est la matière fermentescible de la fermentation panaire. Il ne reste plus que la partie soluble de la farine. Celle-ci étant constituée par de la dextrine, du sucre et des sels, substances éminemment attaquables par de nombreux microbes, il n'est pas nécessaire d'instituer des expériences spéciales pour savoir si elle est attaquée. Elle ne saurait manquer de l'être. Mais, pourrait-on dire, cette partie soluble est peu abondante dans la farine ; elle ne s'y trouve que dans la proportion de 3 ou 4 pour cent. Cela suffit. La fermentation panaire ne dure pas longtemps, deux ou trois heures suivant la température, et elle se fait en présence de très peu d'eau, un peu plus de la moitié du poids de la farine. Or, la matière fermentescible ne peut fermenter qu'après s'être dissoute : par conséquent, s'il y a peu de dissolvant, il n'y aura que peu de matière susceptible d'entrer en fermentation. Pour ces deux raisons, la fermentation panaire ne peut employer qu'une très petite quantité de matière.

Après avoir recherché quelle est la substance qui fermente, on pourrait demander aussi à l'analyse chimique de faire connaître quels sont les produits de la fermentation. Ce problème serait assez difficile à résoudre, à cause de la petite quantité de ces produits. De plus, les résultats de cette recherche seraient peu instructifs. Si, par exemple, la fermentation panaire est une fermentation alcoolique, il ne faudrait pas croire qu'elle sera sûrement caractérisée par la présence de l'acide carbonique et de l'alcool. D'abord, l'acide carbonique est un produit commun à une foule de fermentations. L'alcool lui-même peut, comme nombre de recherches récentes l'ont prouvé, être produit en petite quantité dans diverses fermentations bactériennes. Si donc on en trouve dans la pâte fermentée, on n'en peut pas conclure que la fermentation a été produite par de la levure. Et si l'on n'en trouve pas, on ne peut pas non plus dire qu'il n'y a pas eu fermentation alcoolique, parce que de l'alcool a pu être produit par la levure, puis détruit par un microbe parasite. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à cette recherche.

III. — THÉORIE DE LA FERMENTATION PANAIRE.

Nous avons, dès maintenant, emprunté à l'expérience assez de matériaux pour en pouvoir édifier une théorie de la fermentation panaire. D'après notre étude microbiologique, la levure est l'agent essentiel et unique de la fermentation qui fait gonfler la pâte du pain. D'après notre étude chimique, le gluten ainsi que l'amidon peuvent être presque entièrement respectés dans une véritable fermentation panaire, la partie soluble de la farine étant seule profondément modifiée. Comme celle-ci contient normalement du sucre, elle fournit à la levure la matière fermentescible.

Il en résulte que *la fermentation panaire consiste essentiellement en une fermentatian alcoolique normale du sucre préexistant dans la farine.*

Les microbes, autres que la levure, que l'on trouve dans le levain ou dans la pâte, ne sont qu'inutiles ou nuisibles. L'altération du gluten, qui est leur œuvre, n'est qu'une perturbation de la fermentation panaire. Le rôle de la levure est double : en même temps qu'elle produit les bulles de gaz qui gonflent la pâte, elle retarde le développement des bactéries et préserve le gluten de la destruction. Si le gluten était détruit, la pâte crue se gonflerait néanmoins, mais à la cuisson, par suite de la vaporisation partielle de l'eau, l'enveloppe de chaque bulle de gaz se criblerait de trous et deviendrait comparable à une enveloppe de toile, se laissant facilement traverser par le gaz qui se dilate; au contraire, si le gluten est conservé, c'est à une enveloppe de toile cirée, c'est-à-dire imperméable, qu'il faut comparer la membrane dans laquelle le gaz est contenu ; ce gaz y reste emprisonné pendant la cuisson, et ainsi les yeux du pain sont nombreux et demeurent à peu près égaux. Par conséquent, mieux le gluten est conservé, plus le pain est léger.

On voit que je suis ramené à l'ancienne théorie, avec cette différence que je n'admets pas la saccharification de l'amidon pendant la fermentation.

Se dégage-t-il de ce travail des conséquences pratiques? Je ne prétends pas apporter des perfectionnements dans une industrie aussi bien étudiée que celle de la fabrication du pain. Mon but est bien plutôt d'expliquer les usages des boulangers que de leur proposer des procédés nouveaux. Toutefois il n'est pas impossible que la pratique ait quelque profit à tirer des faits mis en évidence par ces recherches.

Puisque la levure est le seul microbe utile à la panification, il faut favoriser le plus possible son développement dans la pâte à l'exclusion des autres. C'est ce que font les

boulangers en « rafraichissant » plusieurs fois le levain avant de l'incorporer à la pâte. Rafraichir le levain, c'est le pétrir avec de l'eau et de la farine, de manière à en doubler le volume. Dans le levain vieux, à la fermentation par la levure a succédé une culture de bactéries qui rendent la pâte acide et dissolvent le gluten. Quand on mélange de l'eau et de la farine neuve à ce levain, parmi tous les microbes présents c'est la levure qui profite le mieux des nouveaux aliments offerts; elle reprend donc dans une certaine mesure la prédominance; une nouvelle opération semblable augmente encore sa supériorité. Ainsi par les « rafraichissements » successifs, le boulanger arrive à restituer à la levure le monopole du travail de la pâte, toujours disputé par les bactéries. Mais par ce moyen, le boulanger n'empêche pas le levain de contenir plusieurs espèces de levure à la fois. Or, parmi ces diverses levures, il y en a qui sont des ouvriers si lents dans leurs préparatifs, qu'ils ne sont en mesure de commencer à faire besogne utile que quand la besogne est terminée. Ce sont des bouches inutiles, et les vivres sont parcimonieusement mesurés; car on ne peut compter comme vivres que ce qui peut se dissoudre dans l'eau, et l'eau est rare dans la pâte. Il conviendrait donc de bannir ces bouches inutiles, c'est-à-dire d'ensemencer la pâte avec une levure pure, choisie parmi les espèces les plus actives. De cette façon la durée des fermentations serait réduite au minimum, le gluten serait parfaitement respecté; le pain serait plus léger et d'une saveur plus délicate. Je me borne à exprimer cette idée d'une manière générale. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans les détails techniques de l'application, pour lesquels, d'ailleurs, la compétence me ferait défaut.

Mon but était surtout de vous faire savoir à quels bienfaiteurs infiniment petits vous devez réserver votre reconnaissance quand vous consommez cet aliment par excellence des peuples civilisés qu'on appelle le pain.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Ce grand nom que vous avez prononcé au début de votre discours est celui d'un des plus illustres enfants de la Franche-Comté. Justement fier et heureux d'être son élève, vous avez pensé avec raison que ce patronage était un titre à être bien accueilli au milieu de nous. Mais vous nous avez montré en même temps que le disciple était de ceux qui font avancer la science et qui, de plus, par une réunion toute française de qualités diverses, savent exposer avec une élégante sobriété les questions les plus difficiles. Celle que vous venez de traiter n'est point élémentaire, mais elle est alimentaire, ce qui la rend vivante, et même dramatique. Un orateur qui nous parle de cet objet, le pain, nous tient par le bon bout, et, avec sa tranquillité scientifique, dépasse en intérêt tous les scénarios fictifs des littérateurs. Nous entrevoyons, sous ces patientes recherches, une amélioration peut-être considérable et prochaine des conditions de l'existence quotidienne du genre humain.

Permettez-moi de citer encore un autre grand nom du département du Doubs, celui de Cuvier. Dans son *Discours sur les sciences et la société*, il a fait voir que les bienfaits les plus pratiques de la civilisation sortaient des travaux les plus désintéressés, et des laboratoires voués à la théorie. Poursuivez donc, Monsieur, vos scrupuleuses études : elles seront de plus en plus un honneur pour vous, et nous pourrons d'autant mieux en réclamer pour nous une faible part que vous voudrez bien, j'en suis sûr, continuer, à l'égard de vos collègues, ce rôle d'initiateur dont ils vous sont reconnaissants.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. le chanoine DE BEAUSÉJOUR

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 23 juillet 1891)

MESSIEURS,

Cinq mémoires historiques vous ont été présentés. Ils ont pour titre :

Le premier : *La municipalité de Gray, du* XVIe *au* XVIIIe *siècle.*

Le deuxième : *Notre-Dame d'Acey, abbaye cistercienne du diocèse de Saint-Claude.*

Le troisième : *Le village d'Autet, étude historique, économique, statistique.*

Le quatrième : *Histoire de la baronnie de Belvoir.*

Le cinquième : *Un coin des Vosges franc-comtoises, de Melisey à Château-Lambert.*

C'est là, comme vous le voyez, un ensemble de travaux variés et choisis. Les trois grandes divisions de notre Franche-Comté, le Doubs, le Jura, la Haute-Saône, y trouvent chacune leur part. Les principaux sujets d'étude

historique y sont traités : une ville et son regime municipal, un village et sa vie rurale, une abbaye et sa chronique religieuse, une terre féodale et ses fastes guerriers, une région et les influences sociales qui l'ont formée. Les sites les plus divers y sont décrits, et ce n'est pas sans charme qu'en lisant ces mémoires, on passe successivement des sombres forêts qui ombragent Château-Lambert aux plaines verdoyantes qui enveloppent Acey, et des eaux tranquilles où se mirent Gray et Autet, aux sévères plateaux où les sires de Belvoir ont planté leur donjon.

Hommage sans doute aux concurrents, qui, sans le vouloir, se sont si bien rencontrés ; mais surtout honneur à vous, Messieurs, qui, par l'attrait de vos récompenses et l'autorité de vos jugements, savez maintenir tout à la fois le nombre des émules, la diversité de leurs travaux, et la valeur de vos concours.

Avant d'entrer dans le détail de ces œuvres, et de distribuer, comme de raison, des éloges et des critiques, je dois rappeler mon rôle. C'est votre commission qui a jugé ; je ne suis que son humble interprète. Toutefois, en faisant connaître son verdict, je n'oublierai pas, je l'espère, que si la justice a ses droits, souvent aussi la bienveillance est une part de la justice.

I. Le mémoire qui traite de *la municipalité de Gray du* XVIe *au* XVIIIe *siècle* s'ouvre par une introduction de quelques pages, dans lesquelles l'auteur montre rapidement quel fut pour les Graylois le régime communal avant le XVIe siècle. La ville était alors gouvernée par un prévôt qui faisait des règlements et infligeait des amendes. Le maire, simple officier de basse justice, se contentait de fixer les bans des récoltes, de contrôler les poids et les mesures. Sa charge, non élective, était un fief que le souverain, sous réserve de l'hommage, inféodait dans une famille. Mais, dès 1324, la comtesse Jeanne de Bourgogne, épouse de Philippe le Long, accorda aux habitants une

charte de bourgeoisie, par laquelle ils furent affranchis pour toujours de la mainmorte, des tailles, corvées, impôts extraordinaires, et reçurent le privilège d'élire quatre échevins pour administrer les biens communaux.

C'était là le début de l'émancipation; ce n'est aussi que le début du mémoire. L'auteur, bien vite, arrive à l'année 1494, et nous fait connaître de plus amples concessions. A cette date, en effet, l'empereur Maximilien donne aux Graylois le droit d'élire un maire, et de créer une halle publique. Ce premier magistrat eut alors une importante juridiction au civil et au criminel. En lisant le détail de ses droits, ainsi que la nomenclature des franchises de ses administrés, l'on reconnait aisément que si tous n'avaient pas alors toutes les libertés dont nous jouissons aujourd'hui, ils en possédaient quelques-unes qui nous manquent à nous-mêmes.

Entrant ensuite dans le cœur de son sujet, l'auteur expose le régime du XVIe siècle. Il est intéressant et instructif de le suivre quand il nous fait assister aux élections municipales d'alors, et aux brigues qui parfois les accompagnaient. Les assemblées générales des bourgeois avaient lieu une fois l'année, mais tous les habitants, ou à peu près, y prenaient part pour élire le maire : c'était le suffrage général; puis les bourgeois se divisaient par dizaines, parmi lesquelles on tirait au sort les notables, et ceux-ci élisaient à leur tour quatre échevins et seize conseillers : c'était le suffrage à un second degré; enfin ces nouveaux élus, s'adjoignant vingt notables tirés au sort, choisissaient les officiers de la ville : Receveur, Syndic, Secrétaire, etc. : c'était le suffrage à un troisième degré.

Les assemblées générales se tenaient dans la chapelle des Cordeliers; les réunions particulières, à l'hôtel de ville.

La municipalité, ainsi constituée, subit successivement, mais sans changer dans son fond, les transformations

imposées par les gouvernements qui se succédèrent jusqu'à nos jours.

Sachons gré à l'auteur d'avoir traité un sujet qui n'avait été qu'indiqué par les historiens de Gray. C'est un mérite d'avoir trouvé une mine, mais c'en est un plus grand d'en suivre les filons, et de l'épuiser s'il y a lieu. Ce second mérite, nous ne saurions le lui accorder. Son travail manque, en effet, de nombreux détails qui n'ont point été mis en lumière. Nous aimerions à voir fonctionner ce mécanisme municipal dont nous connaissons les rouages; nous prendrions intérêt à lire certaines délibérations importantes du magistrat ainsi formé ; il nous plairait de faire connaissance avec quelques-uns de ces échevins, parmi lesquels sans doute nous découvririons telle figure de marque, sous un nom aristocratique ou bourgeois. Et ce tableau de genre a son encadrement tout fait. Comment ne pas esquisser ce charmant hôtel de ville, l'hôtel même de la municipalité ? et en le dessinant, quels jolis traits de crayon n'offrent pas les élégants arceaux de sa façade, ses fenêtres à croisillons, son double ordre de colonnes, ses chapiteaux ioniques et corinthiens ? La distribution intérieure du monument était encore à signaler. Certaines salles ont perdu sans doute leurs anciennes boiseries, mais toutes ont conservé leurs belles proportions, et, par les souvenirs qui s'y rattachent, elles nous rappellent, comme le fait la façade elle-même, cette renaissance de l'art et des franchises si agréable et si précieuse à étudier.

Mais ce n'est pas en quarante pages de format ordinaire, que le sujet ainsi compris pouvait être traité. Le travail, tel qu'il se trouve, est plutôt un rapide article de revue qu'un mémoire complet. Aussi, tout en lui faisant bon accueil, et reconnaissant, avec la devise qu'il porte, que la valeur d'une œuvre ne se mesure pas au poids du papier, *materiam superat opus*, votre commission n'a

pas cru qu'il fût digne de fixer les suffrages de l'Académie.

II. Le mémoire sur *l'abbaye d'Acey* nous transporte à la limite du Jura et de la Haute-Saône, dans cette gracieuse vallée où l'Ognon, grossi des eaux qu'il a recueillies dans son long parcours, est sur le point de mêler les siennes à celles de la Saône. Arrêtons-nous à contempler le paysage qui s'offre aux regards du voyageur franchissant la distance comprise entre Sornay et Montagney. Un vaste demi-cercle de collines, dominées elles-mêmes, dans le lointain, par la chaîne du Jura, avec le mont Poupet comme point culminant, forme le fond du tableau; un groupe de coquets et riches villages, au milieu duquel se profilent les tours ruinées de Balançon, en forme le second plan; et, plus près, se déploie cette plaine tapissée d'herbe fraîche et verte, à travers laquelle coule lentement, et par sinueux contours, la rivière de l'Ognon. C'est au centre de cet hémicycle, ne manquant ni de grâce ni d'ampleur, sur un léger monticule baigné par l'eau, que s'élève, en une masse imposante et solitaire, l'abbaye cistercienne de Notre-Dame d'Acey, fondée en 1128, par douze moines sortis des cloîtres de Cherlieu.

Nous devons louer tout d'abord le chroniqueur d'Acey pour avoir deviné d'instinct et senti vivement tout ce que le sujet qu'il traite présente d'élevé. Comment, en effet, rester froid lorsqu'on touche à ces grandes institutions qui ont imprimé sur le sol de la patrie, dans l'ordre religieux, politique et social, des traces si profondes? Et quand au prestige des œuvres vient s'ajouter celui du malheur, presque de la désolation, on se sent pénétré davantage encore, et l'on se prendrait à chanter des ruines, tout en célébrant des vertus. Ces sentiments, l'auteur les a exprimés avec âme, ne négligeant point du reste le côté historique qui s'imposait à lui.

Le plan du travail est exclusivement chronologique. La

série des abbés en forme toute la trame, Cet ordre est naturel, mais il est monotone et doit être corrigé, si l'on veut en détruire la fadeur. Une monographie est un tableau; comme lui elle s'anime par l'opposition des clairs et des ombres. Or, une suite de notices à peu près analogues, agrémentées seulement par quelques actes de donation ou d'échange, ne suffisent pas à lui donner de la vie. C'est là ce que l'auteur n'a pas assez compris. Bien plus, ces chartes ne peuvent être citées, dans leur texte intégral du moins, qu'avec sobriété. Leur place est aux pièces justificatives. L'érudit saura bien les y trouver, et le récit gagnera en rapidité.

L'intérêt vrai naît d'un fait historique ou anecdotique, clairement dégagé et mis en relief, d'un personnage finement caractérisé, d'un épisode élégamment raconté, d'un édifice savamment apprécié. Dans ce dernier ordre d'idées, la vieille église d'Acey ne pouvait être omise, elle ne le fut pas, et nous nous hâtons de dire que l'auteur, dès le début de l'analyse qu'il en donne, a fait preuve de critique en la datant judicieusement du XIIe siècle, et en n'acceptant pas l'opinion de M. Armand Marquiset, qui, dans la *Statistique de l'arrondissement de Dole*, l'attribue au XVe. Toutefois ici encore, l'auteur eût pu préciser davantage. Si l'on accorde que l'église soit du XIIe siècle, on a lieu de douter qu'elle ait été bâtie dès le début de ce siècle et dès l'arrivée des premiers religieux. Comment ceux-ci eussent-ils pu tout d'abord entreprendre et mener à bonne fin les vastes bâtiments claustraux qui enveloppaient l'église, et cette église elle-même, munie de ses trois nefs, de son large transept, de sa chapelle absidale, le tout mesurant soixante-cinq mètres de longueur et vingt mètres de hauteur. L'étude architectonique du monument indique du reste qu'il faut en fixer la date, au plus tôt, dans les dernières années du XIIe siècle, si même on ne doit pas la reporter jusqu'aux premières années du XIIIe.

Sans doute, les fenêtres et les chapiteaux tiennent encore du style roman, mais les colonnes avec leurs moulures, les voûtes avec leurs nervures, sont de forme et d'allure ogivales. Or, ce style de transition, dans nos pays du moins, n'apparaît guère qu'au début du XIII[e] siècle. Si une étude plus approfondie rend ces inductions certaines, elles seront une indication et une lumière pour l'histoire de l'édifice et de l'abbaye elle-même.

J'ai parlé d'ordre. Voici où il fait défaut : l'église est étudiée dès les premières pages du manuscrit, mais, dans les mêmes feuilles, nous trouvons tous les détails relatifs aux diverses transformations que subit l'édifice jusqu'à nos jours, et tous ceux qui regardent les bâtiments claustraux édifiés seulement au XVIII[e] siècle. C'est anticiper les temps. Chaque chose à sa place, et à chacun son œuvre.

Sans quitter l'église, qui est à elle seule un thème considérable, signalons plusieurs omissions sérieuses. Nous n'avons vu étudier nulle part ni cette vigoureuse corniche romane qui couronne extérieurement les murs, ni cette chapelle absidale si heureusement restituée il y a vingt-cinq ans, par notre savant confrère M. Ducat, ni ces monuments funèbres ou dalles à personnages, dont on retrouve çà et là quelques débris, dont on connaît au moins quelques reproductions, et pour lesquelles une rapide nomenclature, empruntée au recueil de l'Académie, ne suffit pas. Aucune page ne mentionne ni ces statues ou autres objets du culte, que de pieuses mains ont recueillis et mis en honneur, comme sont : l'*Arbre de Jessé*, la *Pieta*, l'*Ecce homo*, l'*Annonciation* dans l'église de Sornay, les deux statuettes de saint André et de saint Laurent, ainsi qu'un bas-relief dans des murs de maison, à Montagney, ni ces nombreux débris d'autel, de chapiteaux, de moulures de toutes sortes qui jonchent encore le sol de l'église abandonnée. Et puis, de la bibliothèque, il n'est fait nulle recherche. N'y a-t-il pas, dans quelque coin ignoré,

un catalogue des livres de l'ancien couvent? Pour le trouver, a-t-on bien parcouru les procès-verbaux de visite dressés à la mort de chaque abbé ou libellés en 1790? Enfin, une étude-archéologique de cette importance demande des plans, des dessins, des figures. Un seul plan, celui de l'église, accompagne le texte, mais encore il est présenté sans cote et sans échelle.

Pour ces motifs, votre commission a pensé qu'au lieu de couronner dès maintenant un mémoire qui, tout en ayant de sérieuses qualités, n'est encore qu'à l'état d'essai, elle ferait œuvre plus sage et plus utile de ne ménager à son auteur ni les bienveillantes critiques, ni les précieux encouragements, et de le prier de compléter son travail, lui faisant entrevoir pour un prochain concours une récompense qui sera à la mesure de son labeur et à la hauteur de son sujet.

III. La monographie du *village d'Autet*, en nous ramenant aux contrés qu'arrose la Saône, nous fait assister aux origines et au développement d'une bourgade qui n'a, il faut en convenir, qu'un intérêt restreint. L'auteur l'a senti, et c'est sans doute par allusion à ce fait qu'il a choisi pour épigraphe ces deux mots empruntés à un vers de Virgile : *tenuis labor*, léger travail. C'est du moins dans cet esprit que nous les lisons nous-même, voulant attribuer le mot léger, non pas au labeur de l'ouvrier, mais à l'objet de son étude. Qu'il se rassure pourtant. Le moindre village peut donner lieu à un intéressant travail, à la condition qu'on sache y mettre le charme du style, la rapidité du récit, la finesse des remarques, l'agrément de la description. Que ne fait-on pas chaque jour en ce genre? Les livres de raison, les mémoires des anciens, les journaux de famille, donnent ample matière à de gracieuses esquisses qui s'intitulent : les Mœurs bourgeoises, un Foyer d'autrefois, la Vie au hameau.

C'est là ce que nous a donné l'historien du *village*

d'Autet. Il a su fouiller les archives de son pays natal, mettre à contribution les papiers de plusieurs familles obligeantes, ne négliger aucune source de documents publics. Il l'a fait non seulement avec la pieuse affection d'un citoyen qui aime son pays, mais avec la sagacité d'un chercheur et la compétence d'un érudit.

Si les anecdotes villageoises piquent la curiosité, elles ne manquent pas au cours du récit. Nous ne pouvons suivre le narrateur dans la voie qu'il nous ouvre. S'il nous était possible de le faire, nous verrions les seigneurs d'Autet, un jour, plus heureux que Henri IV, distribuer à leurs sujets la poule à Carementrant; d'autres fois poursuivre aux bois les sangliers avec leurs meutes; ici, recevoir les maîtres d'école qui viennent se présenter à leur agrément et passer des examens pour y être admis; ailleurs, réglementer les habitants du lieu touchant la nourriture, l'habitation, le vêtement et les jeux.

Le château a son histoire à part : nous y entendons nommer les grands noms de la province : ceux des Champlitte, des Vergy, des Pontailler, des d'Andelot, des Beaujeu, des Perrenot, des Marmier, des Saulx-Tavanes, des la Baume-Saint-Amour. Une page finale concerne la famille des derniers seigneurs, les Barberot d'Autet.

Sachons gré aussi à l'auteur de toutes ses remarques statistiques. C'est là une étude toute moderne. Pourtant la plupart de ces notes pourraient être reportées à la fin de l'ouvrage, et gagneraient même à y être réunies en un tableau général.

Sous ces réserves, votre commission a jugé le travail assez complet et assez intéressant pour mériter une mention honorable et une médaille de cent francs.

IV. L'*Histoire de la baronnie de Belvoir* offre un volumineux ouvrage qui ne comprend pas moins de quatorze cahiers grand in-4°, contenant ensemble 400 pages. C'est vous dire que le sujet est traité avec toute l'ampleur et le

sérieux qu'il comporte. Peut-être même y a-t-il excès : mais n'anticipons pas.

Chacun connaît le château féodal qui s'élève sur la route de Clerval à Maîche. Il commandait cette route, l'une des principales qui conduisaient de la vallée du Doubs à la chaîne de montagnes qui nous sépare de la Suisse.

Les deux premiers cahiers contiennent la description topographique et le dénombrement des terres et villages qui composaient la baronnie. Le suivant embrasse les événements qui se succédèrent aux époques celtique, romaine et burgonde, et relate en particulier les prédications de saint Eustaise, l'illustre successeur de saint Colomban dans les cloîtres de Luxeuil.

Puis vient la série des sires de Belvoir, seigneurs de haut baronnage qui scellaient à cheval comme les très hauts sires, qui s'alliaient aux Vergy, que les ducs de Bourgogne appelaient leurs amis, qu'ils reconnaissaient comme nés de leur sang, et que, dans leurs lettres, les empereurs nommaient expressément parmi les grands nobles du pays.

C'est leur biographie qui se poursuit au milieu des luttes de château à château, parmi les conquêtes de Louis XI, les invasions des Suisses, celle des Suédois, celle de Louis XIV. Entre temps, certains épisodes viennent jeter de la variété et du charme dans ces annales toutes guerrières. Pour n'en citer qu'un, nous ne pouvons omettre celui qui touche aux intrigues de Béatrix de Cusance, baronne de Belvoir, avec le trop fameux Charles IV de Lorraine. Pour elle la devise de sa maison : *Gentillesse de Belvoir*, changeait de sens. Car si pour les sires de ce nom elle signifiait : la noble condescendance d'une force qui sait être bienveillante, pour la célèbre Béatrix, elle n'indiquait plus qu'un attrait périlleux et des charmes séducteurs.

Nous devons rendre hommage aux recherches consciencieuses de l'auteur, au travail infatigable dont il fait preuve dans ce mémoire. L'ordre et la suite des détails, la trame de l'ensemble, ne donnent lieu à aucune critique.

Nous ferons toutefois observer que les sources vraies et fécondes de toute étude historique sont toujours les archives inédites. On trouve trop souvent dans le manuscrit une érudition de seconde main. On aimerait aussi à connaître les documents auxquels l'auteur emprunte ses récits ; souvent ils ne sont point indiqués. On a dit avec raison : l'histoire est dans les notes, c'est au bas des pages qu'elle se lit. Le bas des pages, dans le mémoire, est trop souvent vierge de renseignements. L'auteur se laisse aussi trop souvent entraîner à copier intégralement des passages considérables d'auteur imprimé. Tout l'épisode de Béatrix de Cusance est emprunté textuellement au travail de notre savant confrère, M. Pingaud, sur ce sujet. Les travaux et annuaires de notre éminent archiviste, M. Gauthier, sont mis de même à large contribution. Enfin beaucoup de détails statistiques pourraient être relégués à l'arrière-plan.

Néanmoins, heureuse d'encourager de laborieux efforts et de couronner de sérieux succès, votre commission vous propose de décerner à l'auteur de ce mémoire une mention très honorable et une médaille de deux cents francs.

V. Des hauteurs du Jura passons à celles des Vosges. Il nous reste à juger le mémoire relatif à ce coin frontière dont Faucogney, Melisey, Ternuay, Servance et Château-Lambert ont surtout attiré l'attention du concurrent.

Au premier coup d'œil on s'aperçoit que l'auteur a vécu dans ces régions et y a laissé une partie de son cœur. Sa devise, empruntée d'Horace, traduit son attrait :

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet.

Ce n'est pas du reste un inconnu pour nous. Sous un titre nouveau, il nous donne, après l'avoir remaniée, l'œuvre qu'il avait présentée à notre dernier concours. Le sujet cette fois est agrandi : il comprend toute une terre dont Faucogney est le centre et dont les autres villages ne sont que les dépendances.

Parler de Faucogney et des sires de ce nom, c'était marcher sur un terrain déjà exploré. L'auteur l'a compris, aussi commence-t-il par rendre hommage à l'éminent archiviste de Lille, autrefois archiviste de la Haute-Saône, M. Finot, qui a composé une histoire complète des sires de Faucogney. Toutefois, même après son devancier, le concurrent a su glaner dans les archives de la Haute-Saône, dans celles du Doubs, dans celles de la Côte-d'Or, et les précieuses découvertes qu'il y a faites lui ont permis d'ajouter encore quelques fleurs dans un jardin déjà paré.

Ici la nomenclature est complète, et chacun des seigneurs a sa page bien remplie.

Quand la maison de Faucogney s'éteint avec Henri de Faucogney, la seigneurie se divise. Une part, avec la ville chef-lieu, va au duc de Bourgogne Philippe ; l'autre, avec Melisey pour centre, reste entre les mains de Jeanne, fille unique du défunt, et bientôt, par le fait du mariage de cette dernière, entre dans la maison de Montureux-Ferrette.

Ainsi, l'auteur se trouve amené, sans sortir de son sujet, à étudier la baronnie de Melisey et à donner la suite de ses seigneurs.

Ceux-ci changent à leur tour et s'appellent successivement : Montureux-Ferrette, Grammont, Blisterwich, Beauffremont. Chacun de ces noms devient, sous la plume de l'historien, l'objet d'une étude particulière, intéressante sans doute, mais trop longue à mon gré. Il y a des familles dont l'histoire générale n'est plus à faire;

les détails de leur origine, de leurs armoiries, se trouvent partout; c'est allonger le récit et l'embarrasser de hors-d'œuvre que de les répéter dans une monographie particulière. A peine devraient-ils trouver place dans une note rapide, mais non dans le corps de l'ouvrage.

Après cette étude générale, qui comprend onze chapitres sur quinze, l'auteur fait, dans les quatre chapitres qui suivent, l'histoire des paroisses de Ternuay, de Servance et de Château-Lambert. Descriptions d'églises, droits de curés, achat de cloches, fondation de chapelles, procès divers, tracasseries de mineurs, surtout à Château-Lambert, telles sont les questions les plus habituellement traitées dans ces pages. C'est, comme on le voit, le thème modeste de la vie paroissiale. Tout, néanmoins, y est étudié avec soin, et certains épisodes ne manquent pas d'intérêt.

La critique la plus sérieuse nous paraît porter sur ce point que ces trois villages n'ont pas de raison bien logique d'être étudiés à l'exclusion de plusieurs autres et d'avoir les honneurs de monographies détachées. Si l'auteur a voulu faire l'histoire de la terre de Faucogney, comme il semble l'indiquer d'ailleurs, il n'ignore pas que cette grande terre féodale contenait, outre le chef-lieu, de nombreux villages. En détacher trois pour les étudier à part, c'est trop peu ; et si nous trouvons ces derniers, chacun avec un chapitre spécial, ne serait-ce pas que l'auteur n'a pu, même dans son nouveau travail, se déprendre complètement de son premier plan, qui visait seulement la vallée supérieure de l'Ognon, où se trouvent en effet les trois villages cités?

Pour en finir avec la critique, signalons rapidement quelques attributions de dates au moins douteuses. La croix de pierre que l'on voit à Ternuay porte-t-elle bien : 1015? Celle qui s'élève sur la place publique de Belonchamp, ornée d'un saint Sébastien, porte-t-elle vraiment :

1349? La première rappelle involontairement le même millésime formé à l'emporte-pièce sur le fer battu d'une girouette, au sommet d'une tour à Faucogney ; et la seconde demeure incertaine quand on sait que saint Sébastien n'a commencé à être reproduit dans la pierre ou sur la toile que par les artistes de la Renaissance.

Nous relèverons aussi quelques digressions inutiles. Pourquoi parler, et longuement, d'épisodes de notre guerre de Dix ans qui ont eu lieu à grande distance de Faucogney, par exemple le massacre connu d'une troupe française accompagnant un convoi dans les plaines entre Saulx et Luxeuil ? Pourquoi relater le fameux siège de Dole, sinon pour y faire figurer quelques mineurs de Château-Lambert, fort habiles du reste à creuser des puits ou des chambres de mine, mais transportés pour la circonstance bien loin de leur pays ?

Ces réserves faites, nous devons louer des recherches consciencieuses, reconnaître un certain art de mise en scène, accuser un style rapide, élégant et simple, qui convient au genre historique.

En parlant du premier essai, avant correction, le rapporteur du concours de 1889 vous disait : « Vous tiendrez compte à l'auteur de l'empressement qu'il aura mis à refondre son ouvrage, et vous lui décerneriez, dès aujourd'hui, une mention honorable, si vous ne l'ajourniez à un nouveau concours, en lui réservant une plus haute récompense. »

Ces paroles contenaient ou supposaient un double engagement. L'auteur a été fidèle au sien, c'est à vous, Messieurs, à être fidèle au vôtre.

Aussi la commission vous propose de donner à l'auteur une mention très honorable et une médaille de deux cents francs.

DE L'INFLUENCE DES MILIEUX EXTÉRIEURS

SUR

LES ÊTRES VIVANTS

ET SUR L'HOMME EN PARTICULIER

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Docteur GAUDERON

ASSOCIÉ RÉSIDANT

(Séance publique du 22 janvier 1891)

MESSIEURS,

En m'appelant à prendre place dans votre savante compagnie, vous m'avez fait un honneur dont je comprends tout le prix et dont je suis obligé de rapporter le mérite, non pas à mes titres, trop modestes pour m'avoir valu une si haute distinction, mais à l'estime en laquelle l'Académie a toujours tenu la science et l'art, qui ont été l'objet de mes études et qui resteront le culte de ma vie; les suffrages bienveillants qui m'ont ouvert les portes de l'Académie m'imposent envers elle une dette de respectueuse gratitude, dont je ne pourrai mieux m'acquitter qu'en me montrant le disciple vraiment digne des maitres dont je retrouve le nom dans vos glorieuses annales, des méde-

cins qui ont honoré la science et la pratique de la médecine dans notre province de Franche-Comté.

De tout temps, l'homme s'est préoccupé des milieux qui l'entourent, les médecins en ont fait l'objet de leurs études, et je voudrais, à mon tour, à l'exemple de plusieurs de mes prédécesseurs dans votre compagnie (1), soumettre à l'Académie quelques observations relatives à l'influence exercée sur les êtres vivants, mais sur l'homme en particulier, par les milieux dans lesquels ils vivent, c'est-à-dire par les substances et les forces avec lesquelles ils entrent en rapport durant leur existence.

Qu'il appartienne au règne végétal ou au règne animal, l'être vivant subit l'influence de l'air avec ses caractères variables de composition chimique, de pression barométrique, d'humidité, de sécheresse; il subit aussi l'influence de la chaleur, de la lumière, de l'électricité; l'air, la chaleur, la lumière, l'électricité, ce sont là les *milieux extérieurs ou cosmiques.*

Mais aussi, dans le monde extérieur à lui, l'être vivant prend, pour les besoins de sa nutrition, de sa croissance, de sa reproduction, des substances solides, liquides ou gazeuses qui, après une élaboration différente chez les végétaux et chez les animaux, constituent des sucs végétaux ou animaux; par des procédés variables d'imbibition de cellule à cellule ou de transport à travers des canaux vasculaires, ces sucs vont fournir aux éléments anatomiques végétaux ou animaux de véritables milieux, au sein desquels s'accomplissent les actes de nutrition de ces organismes élémentaires : ces sucs nourriciers, le sang en particulier, constituent *les milieux intérieurs ou organiques*. Claude Bernard est le premier qui ait énoncé et développé cette

---

(1) Docteur Girod de Chantrans, *Essai sur la géographie physique, le climat, l'histoire du département du Doubs*. 2 vol. in-8°, 1810. — Docteur Sébastien Charles, *Essai topographique de la ville de Besançon*, 1812.

idée des milieux intérieurs, qui rend si claire et si facile l'analyse des phénomènes élémentaires de la vie ; l'étude de ces milieux intérieurs est de la plus haute importance et du plus grand intérêt pour l'intelligence des phénomènes les plus curieux de la pathologie ; c'est des modifications dans leur composition que dépend, sans doute, la prédisposition aux atteintes des maladies microbiennes, l'immunité ou préservation acquise par une atteinte antérieure, les effets préservatifs des méthodes de vaccination employées, par exemple, contre la rage et la variole chez l'homme, le charbon des ovidés et des bovidés, le rouget des porcs, le choléra des poules.

L'étude de ces milieux intérieurs est donc du plus haut intérêt ; mais je veux me borner, dans ce travail, à quelques considérations sur les milieux extérieurs, et c'est très brièvement que je parlerai de leur influence sur les végétaux.

Je ne puis cependant omettre de signaler ce qu'a de vraiment admirable la fonction de la chlorophylle, cette substance verte renfermée dans les organismes élémentaires de la plante, dans les *chloroleucites* ou *cellules chlorophylliennes ;* cette substance, plus ou moins abondante suivant l'intensité de la lumière distribuée à la plante, donne à ses tissus foliacés surtout leur couleur verte particulière, très variable suivant les conditions dans lesquelles vit cette plante : la lumière solaire est-elle abondante et pure, les feuilles des végétaux prennent un ton vert intense et leurs fleurs un éclat particulier que l'on trouve à un haut degré dans les plantes alpestres ; mais l'éclat des couleurs du feuillage et de la fleur va s'atténuant à mesure que les plantes alpestres descendent des cimes élevées dans les vallées profondes. C'est par l'artifice d'une culture dans un milieu où la lumière est atténuée que les horticulteurs, ne pouvant obtenir la nuance violette si délicate du lilas, ont cherché et trouvé les

moyens de nous offrir, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, d'élégants rameaux de lilas d'une éclatante blancheur.

Dans le milieu aérien où elle est plongée, la plante respire, s'empare de l'acide carbonique contenu dans l'air et qui est un résidu de la respiration de l'homme et des animaux et un produit ultime de décomposition des matières organiques ; ce résidu, ce rebut organique, les cellules chlorophylliennes s'en emparent sous l'influence de la lumière solaire, elles le dédoublent pour rendre à l'air l'oxygène, qui en est l'élément vivifiant ; puis, prenant le carbone, elles le combinent avec d'autres éléments que la plante puise dans le sol, et après une élaboration plus ou moins longue, ces éléments combinés au carbone en des proportions nouvelles, nous sont rendus sous la forme de combustibles, de graisses, d'huiles, de principes comestibles, ou médicamenteux, ou toxiques.

A côté de l'influence exercée par la composition de l'air et par la lumière sur le développement des végétaux, je signalerai celle de la chaleur et la démontrerai par quelques exemples. Depuis les temps les plus reculés, l'homme a essayé d'acclimater dans les pays tempérés les végétaux rencontrés au cours de ses voyages dans des pays plus chauds, et qu'il désirait utiliser pour son alimentation, pour la fabrication de ses boissons ; mais les exemples sont rares des végétaux qu'il a pu conserver dans les contrées tempérées avec les caractères qu'ils avaient dans leurs pays d'origine. S'agit-il de plantes tropicales importées dans nos pays ? il manque un élément important à leur végétation dans leur pays d'acclimatement ; aussi ces plantes y perdent-elles certains de leurs caractères : c'est pourquoi, par exemple, le *ricin*, dont nous utilisons les graines en médecine, le *réséda*, dont nous recherchons le parfum, et le *cobea scandens*, dont nous aimons à voir les élégantes clochettes violettes et blanches attachées à

nos vieux murs ou aux tonnelles de nos jardins, c'est pourquoi, dis-je, ces plantes, de ligneuses et de vivaces qu'elles étaient, deviennent herbacées et annuelles ; il est vrai que, au prix de ce changement dans leur port, ces plantes tropicales conservent, ainsi que beaucoup d'autres de la même origine, le privilège de nous donner des fruits capables de les reproduire.

Mais que la température du pays d'acclimatement devienne plus insuffisante, et la fructification des plantes acclimatées sera compromise ; c'est ainsi que, d'après les observations de Darwin, le lilas de Perse et de Chine ne donne pas de graine en Angleterre, et que le lilas commun, qui y graine passablement, ne donne souvent en Allemagne que des capsules absolument stériles. La stérilité de nombreuses plantes exotiques doit de même être attribuée au changement de climat (1).

Pour arriver à donner des fruits, on peut dire que les végétaux ont besoin d'une certaine quantité de chaleur, qu'on a essayé, pour quelques plantes, de déterminer en unités de chaleur ou calories : si le milieu où vivent ces plantes leur refuse cette chaleur nécessaire, la végétation proprement dite est possible, la plante en question peut donner des feuilles et même des fruits, mais des fruits inutiles, puisqu'ils ne peuvent parvenir à maturation parfaite et ne peuvent servir à l'usage de l'homme ; on comprend, dès lors, que la culture de ces plantes ait été abandonnée par l'homme dans des climats devenus ingrats, après avoir été auparavant plus cléments et plus hospitaliers ; on s'explique ainsi le recul de certaines plantes, dont la culture émigre des contrées plus froides vers des contrées plus favorisées du soleil ; ne sait-on pas, par exemple, que, au temps de l'occupation romaine des Gaules, la vigne était cultivée jusque sur les bords de la

---

(1) Darwin : *De la variation des animaux et des plantes.*

Somme et donnait des produits estimés là où, à présent, elle a cessé depuis longtemps de végéter sous une autre forme que celle de plante d'ornement.

Après ces considérations sur l'influence du milieu aérien, du milieu lumineux et du milieu calorifique sur la vie des plantes, je pourrais montrer avec quelque détail l'action de la composition du sol, de l'humidité de l'air, sur le développement de la plante, sa taille, la couleur de son feuillage, l'influence de la pression barométrique sur la direction de la racine et des parties aériennes de la plante, celle de l'état électrique de l'air sur la germination, je devrais étudier les changements si curieux observés dans la structure de la feuille des plantes qu'on change de milieu, et qui, habituées à vivre à l'état de plantes aériennes, sont transportées et obligées de vivre en milieu aquatique; mais je dois me borner à signaler rapidement ces influences de milieux, et avant d'arriver à l'étude de l'homme considéré dans ses rapports mésologiques, dire quelques mots seulement de l'action des milieux sur les animaux; je me dispenserai même d'étudier l'action des différents milieux sur les animaux, par cette raison que leur action étant à très peu de chose près la même sur les animaux, et sur les hommes, je m'exposerais à des redites inutiles; je ne traiterai donc brièvement que de l'influence du milieu extérieur, en tant que milieu coloré, et du singulier privilège que possèdent certains animaux d'adapter la couleur de leur enveloppe extérieure, d'assimiler la couleur de leur livrée à celle de leur milieu habituel.

Depuis longtemps, on a remarqué la couleur blanche du pelage de certains mammifères des contrées boréales, le renard de Sibérie, l'ours, etc.; le plumage blanc de certains oiseaux de ces mêmes régions, la perdrix blanche, par exemple; les anciens zoologistes avaient même vu dans cet albinisme, qui n'est pas accidentel chez un indi-

vidu, mais permanent dans la variété, un caractère qui méritait à ces animaux une place à part dans la classification des espèces; mais, à présent, tous sont d'accord pour reconnaître que le renard blanc de Sibérie et le renard français sont de même espèce, et pour attribuer l'albinisme du renard, comme celui de l'ours, de la perdrix, à la sélection, c'est-à-dire à la conservation dans la variété entière d'un caractère particulier apparu accidentellement chez un ou plusieurs individus de cette espèce ; une fois ainsi acquis, ce caractère a été transmis par l'hérédité, parce qu'il avait assuré aux individus qui en étaient pourvus le privilège d'être moins visibles aux yeux de leurs ennemis sur un sol couvert de neige ; c'est donc avec avantage que ces animaux avaient revêtu cette *livrée des neiges*, qui leur assurait une protection contre leurs ennemis et en outre une conservation plus parfaite de leur chaleur animale, puisque la fourrure blanche fournit moins au rayonnement que la fourrure d'autre nuance.

Beaucoup d'autres animaux possèdent ce curieux privilège de l'adaptation de la couleur de leur enveloppe extérieure à celle du milieu ambiant.

Ce sont les animaux du Sahara algérien et des steppes de l'Asie, qui, dans le même but de défense contre leurs ennemis, revêtent la *livrée du désert* et prennent une couleur fauve ou isabelle du plumage ou du pelage.

Ce sont aussi certains poissons, le turbot, la sole, la limande, qui, très mauvais nageurs, ne peuvent chercher au loin leur proie, et l'attendent immobiles sur les fonds sablonneux, avec lesquels ils se confondent par la coloration de leur peau.

Ne connaît-on pas aussi des serpents arboricoles, des serpents d'arbres, qui ont la coloration du feuillage, où ils se tiennent constamment à l'affût ?

On a observé enfin que les chrysalides de plusieurs variétés de papillons, appelés Vanesses, pouvaient prendre

une couleur vert jaunâtre, ou des reflets métalliques, ou des nuances foncées, suivant qu'on les plaçait dans des milieux à parois vertes ou dorées, ou de couleur foncée.

Mais dans certains cas, ce n'est pas seulement la couleur du milieu ambiant, mais encore l'aspect, la forme des objets ambiants, que s'approprient certaines espèces animales, pour échapper mieux aux poursuites de leurs ennemis.

Tels sont les poissons, les crustacés et les mollusques, qui constituent la faune des Sargasses, la faune dont les représentants vivent au milieu de ces fucus flottants, ap pelés Sargasses, que les marins désignent sous le nom de raisins des Tropiques, qui forment des agglomérations flottantes considérables, et couvrent dans l'océan Atlantique des surfaces énormes, auxquelles on a donné le nom de mer des Sargasses; ces agglomérations de fucus servent de retraite à une faune composée d'animaux pélagiques de petite taille et d'espèces peu variées, mais qui tous revêtent la *livrée des Sargasses*, et sont tachetés, comme ces fucus, de jaune et de blanc; parmi eux, un poisson des plus étranges comme aspect, le *phyllopteryx eques*, présente sur certaines parties du corps de longues lanières flottantes, qui ont la plus grande analogie d'aspect avec les prolongements foliacés des Sargasses ; cette similitude d'aspect permet à ce poisson de se dissimuler plus facilement au milieu des filaments de ces fucus.

Dans le même ordre de faits, on a signalé aussi les formes bizarres et les nuances singulières que prennent certains insectes orthoptères pour échapper à leurs ennemis; c'est ainsi que les *phasmiens* ou *spectres* ont un corps filiforme ou linéaire semblable à une petite branche d'arbre, tandis que d'autres orthoptères, les *phyllies*, ont le corps membraneux et aplati, ainsi que les pattes, de manière à ressembler plus ou moins à une feuille, dont ils revêtent la couleur verte ou jaunâtre, qui, suivant leur variété, leur

a mérité le nom de *phyllie feuille verte*, ou de *phyllie feuille sèche*.

Citerai-je enfin les chenilles de Phalénides, appelées *géomètres* ou *arpenteuses*, à cause de leur démarche particulière; elles ont la singulière habitude de s'accrocher à une branche avec les pattes de derrière et de tenir le corps élevé et droit comme un morceau de bois; dans cette position, elles paraissent faire partie de la branche qui les supporte; elles ont tout à fait l'apparence d'une brindille sèche et sont inappréciables à l'œil dans les buissons dépouillés qu'elles fréquentent à l'automne (Maindron).

Dans ces différents cas de l'adaptation de la couleur et de la forme de certains animaux à la couleur, à la forme, à l'aspect des milieux habituels de ces animaux, des objets au contact desquels ils vivent, il faut reconnaître l'effet d'une sélection prolongée, qui assure ainsi une protection efficace aux individus dont la couleur, la forme, l'aspect, s'assimilent le plus parfaitement à la couleur, à la forme et à l'aspect des milieux et des objets ambiants; une fois ces caractères acquis, l'hérédité inter vient pour assurer la permanence de ces caractères si précieux à la conservation de l'espèce animale.

Les Anglais ont donné à ce singulier privilège le nom de *mimicry*, qu'on a traduit plus scientifiquement par le nom de *mimétisme* ou de *mimésisme*, par lequel on semble avoir voulu désigner l'effort produit par une espèce animale pour mimer, pour reproduire, dans les caractères de son enveloppe extérieure, les caractères des milieux extérieurs, pour s'assimiler le plus possible aux milieux ambiants; l'effort en question n'a évidemment rien que de figuré; l'apparition accidentelle chez un individu d'un caractère extérieur favorable à sa conservation personnelle devient, pour cet individu, un attribut de *sélection* qui le rend supérieur aux autres indivi-

dus de son espèce, lui permet de se multiplier plus facilement et de laisser aux individus de sa descendance ce même caractère, dont la perpétuation par *hérédité* va créer une variété d'animaux mieux armée que les animaux de l'espèce primitive contre les chances et les dangers de la *lutte pour l'existence.*

Si nous quittons le milieu aérien et terrestre et que nous étendions nos recherches aux êtres vivants dans le milieu marin, nous pourrons faire là une abondante moisson de faits capables de démontrer l'influence des milieux extérieurs sur les êtres qui vivent à des profondeurs de 4,000 à 5,000 mètres.

Il n'y a pas bien longtemps encore qu'on ne croyait pas la vie possible dans ces profondeurs, à cause des conditions de pression, de lumière, de température, qu'y devaient rencontrer les êtres vivants.

La pression exercée par dix mètres d'eau équivalant à une atmosphère, c'est sous une pression de 400, de 500 atmosphères que doivent vivre les poissons, les crustacés, qu'on pêche à 4,000, à 5,000 mètres de profondeur. L'absence de lumière est absolue dans les eaux à une profondeur supérieure à 400 mètres; passé 400 mètres, il ne pénètre plus assez de lumière pour impressionner les plaques photographiques les plus sensibles ; comment, dès lors, expliquer la vie à des profondeurs supérieures à 400 mètres, puisque les animaux qui y vivent ne doivent pas pouvoir poursuivre ni atteindre une proie quelconque, mais l'attendre au hasard dans ce milieu absolument obscur? — D'autre part, comment l'organisme des animaux vivant dans les profondeurs de la mer peut-il supporter ces pressions énormes équivalentes à celle de plusieurs centaines d'atmosphères?

A ces questions, que se posait récemment encore la science, les campagnes scientifiques entreprises à bord du *Challenger* (1873-1876), du *Travailleur* et du *Talisman*

(1880-1883), et de l'*Hirondelle* (1884-1886), ont donné une réponse victorieuse en démontrant la possibilité de la vie dans les profondeurs de la mer, et en montrant les artifices employés par la nature pour assurer l'existonce à des poissons, à des crustacés nombreux, à des profondeurs de 1,000 à 5,000 mètres.

Le fond des mers s'étant abaissé de plus en plus à mesure que la terre se crevassait sous l'influence du refroidissement qu'elle continue de subir, il est certain que les espèces animales trouvées dans les profondeurs de 5,000 mètres ont dû venir de mers moins profondes ; se trouvant dans des conditions de vie différentes, elles ont dû adapter peu à peu certains de leurs organes à ces conditions nouvelles.

Et d'abord l'absence de nourriture végétale a fait d'eux des carnivores, alors qu'ils étaient auparavant des phytophages ; mais cette proie vivante qui leur était nécessaire pour assurer leur existence, ils ont dû la chercher dans un milieu d'une tranquillité absolue, et se mouvoir sous le poids d'une colonne d'eau d'une hauteur considérable : à 5,000 mètres, c'est une pression de 500 atmosphères que leur organisme supporte ; mais, soutenu de tous côtés, à travers tous ses tissus, intérieurement et extérieurement, à la même pression, par des fluides incompressibles, c'est avec facilité que leur organisme supporte, sans en être incommodé, cette énorme pression ; c'est donc avec aisance qu'ils se meuvent dans ce milieu.

Dans les profondeurs absolument obscures de la mer, il faut à leurs mouvements une direction pour atteindre leur but, la proie ; pour cet objet, la nature a développé chez les uns des organes du toucher très allongés et très sensibles ; la sélection et l'hérédité ont concurremment travaillé à les doter de ces instruments nouveaux en transformant des organes ou des parties d'organes devenus moins utiles en des organes de

première nécessité ; ces organes de toucher très longs, très délicats et très mobiles, servent à certains poissons à les avertir de la présence d'une proie à saisir, d'un ennemi à éviter; c'est le cas d'un poisson pêché à 1,900 mètres de profondeur, le *bathypteris longipes*, qui est porteur de deux longs tentacules ou antennes, résultat de la transformation d'une partie de la nageoire antérieure, et à l'aide desquels il tâte, explore la vase, y découvre les vers, les annélides qui y vivent enfouis (1).

D'autres espèces vivant dans les profondeurs de la mer, des poissons, des crustacés, sont encore plus privilégiés et disposent de moyens plus perfectionnés pour chercher et découvrir leur proie ; ils ont la propriété singulière de créer la lumière au milieu de l'obscurité absolue dans laquelle ils vivent plongés ; ils ont, comme beaucoup d'animaux des profondeurs, des yeux bien inutiles en apparence, puisqu'il n'y a pas de lumière à percevoir dans ces retraites profondes, bien utiles en réalité, puisque ces yeux peuvent devenir lumineux dans des conditions diverses, quand ces animaux se meuvent, quand ils sont irrités ; d'autres, parmi ces animaux, n'ont pas seulement des yeux lumineux, phosphorescents, mais portent, sur certains points de leur enveloppe extérieure, des plaques phosphorescentes, disposées suivant un ordre variable ; le pouvoir lumineux dont sont doués ces animaux, et qui réside tantôt dans leurs yeux, tantôt dans leurs plaques de phosphorescence, leur sert à créer devant eux et autour d'eux une sorte d'atmosphère lumineuse, qui leur sert tantôt à saisir une proie, tantôt à échapper à leurs ennemis (2).

Tels sont les procédés si ingénieux par lesquels sont tournées les difficultés si grandes, insurmontables même, en

---

(1) Filhol, *La Vie au fond des mers.*
(2) Filhol, *loc. cit.*

apparence, qu'opposent à l'existence des êtres vivants les conditions de vie aussi anormales que celles qu'on rencontre dans les profondeurs de la mer; ces procédés nous donnent une merveilleuse idée de la flexibilité de certaines espèces animales, de la possibilité pour elles d'adapter leurs organes aux conditions nouvelles qui sont faites à leur fonctionnement dans des milieux si différents de ceux où ces espèces avaient vécu jusque-là.

Mais c'est trop parler peut-être de ces influences de milieu sur des êtres qui nous intéressent à des titres assez faibles; j'ai hâte de citer rapidement quelques faits relatifs à l'influence des milieux sur l'homme.

Par sa double nature physique et morale, l'homme paie un double tribut à son milieu social et à ses milieux naturels, intérieurs et extérieurs; du milieu social je ne dirai rien ici, et je laisserai aux économistes, aux moralistes, le soin de nous en montrer l'influence sur les sentiments, les passions, le jeu des facultés intellectuelles et morales de l'homme. L'étude des milieux extérieurs de l'homme m'occupera donc, à l'exclusion de celle des milieux intérieurs et social, et je passerai en revue les phénomènes observés sur les hommes, suivant qu'ils vivent dans des climats froids ou des climats chauds, qu'ils ont choisi pour habitation les hauts plateaux des continents américain et asiatique, ou que, dans nos climats tempérés, ils ont voulu émigrer des champs à la ville, échanger le milieu rural contre le milieu urbain.

Quand, dans les climats septentrionaux, l'homme est aux prises avec les rigueurs de la température, il ne peut pas vivre dans cet état d'hibernation particulier à certains animaux et dans lequel la vie de relation est abolie et la vie végétative réduite à un minimum assuré par la combustion des matières grasses emmagasinées dans l'arrière-saison sous la peau des hibernants. L'homme est donc

obligé d'engager la lutte contre le froid, et cette lutte est relativement facile, elle est en quelque sorte illimitée, et ne reconnait d'autres bornes que la possibilité pour l'homme de digérer, d'assimiler une quantité de matières grasses suffisante pour que leur combustion élève la température centrale du corps à son taux normal.

C'est par ces moyens que l'homme peut facilement supporter des températures inférieures de 50° à 60° à celle du corps humain, qui est de 37° à 39° ; pas n'est besoin pour vérifier ce fait d'aller bien loin, puisque dans nos hautes montagnes, à Pontarlier, dans nos vallées, à Morteau, on connait bien des hivers où la température extérieure s'abaisse à 25°, et pourtant, grâce à une alimentation appropriée, nos montagnards luttent facilement et à leur avantage contre cette température rigoureuse, inférieure de 62° à la température centrale du corps humain.

Certaines populations, les Groënlandais, comme aussi les habitants de la Nouvelle-Zemble et du Spitzberg, vivent dans un milieu dont la température est en moyenne de — 5° à — 10° ; et cette moyenne est naturellement bien dépassée pendant les mois plus particulièrement froids ; c'est encore, et toujours par une alimentation spéciale que ces peuplades luttent contre cette température si basse, et c'est par une consommation journalière qui peut aller jusqu'à dix livres de viande ou de poisson, sans compter les végétaux et les coquillages, qu'ils suffisent à éviter les effets pernicieux du froid excessif.

Hayes évalue à 12 ou 15 livres la quantité de chair et de graisse que les Esquimaux ou mangeurs de viande ingèrent par jour, et c'est dans cette alimentation si généreuse qu'ils trouvent un préservatif contre le froid.

Cette consommation d'aliments peut sembler prodigieuse à un étranger ; mais, pour ces peuplades, elle est plutôt une nécessité organique que le résultat d'une gloutonnerie inconsidérée ; un exercice incessant et leur cons-

tante exposition au froid occasionnent chez eux une perte de calorique qui doit être énorme et qui demande à être compensée par une alimentation d'abondance proportionnée.

Dans ces climats excessifs, l'homme est acclimaté, mais l'étranger n'y est attiré par aucune des raisons qui le poussent, au contraire, à émigrer des régions tempérées vers les régions les plus chaudes ; il faut remarquer ici que l'homme, si bien armé pour lutter contre le froid par l'alimentation, par le vêtement et par l'habitation, l'est beaucoup moins pour résister à la chaleur des climats tropicaux ; certes, la fonction de la peau a une importance considérable, et la rosée qui s'épanche à la surface de cette membrane protectrice chez l'homme exposé au rayonnement d'une source quelconque de chaleur, cette rosée contribue à rafraîchir la peau et le corps tout entier par la rapidité et l'intensité de son évaporation ; mais ni le vêtement ni l'habitation ne viennent ajouter de ressource bien importante à l'action bienfaisante de la sueur. Aussi l'homme que nous avons vu supporter facilement, dans l'abaissement de température, un écart de 50° à 60° entre la température du milieu extérieur et celle du corps, peut-il à peine, quand son corps est soumis à une élévation de température, supporter un écart de plus de 15° à 20°, sans courir pour sa santé toujours, pour sa vie quelquefois, un réel danger.

Et cependant, malgré la difficulté de la lutte contre les climats à température élevée, l'homme des climats tempérés s'y porte toujours, attiré qu'il est par des motifs divers, par des considérations d'ordre militaire, d'ordre politique ou social, et aussi par la recherche de la richesse, par la soif de l'or et de la fortune.

C'est que, comme l'a dit Rufz, « la migration est une fonction de l'humanité ; » et de fait, ajoute le docteur Bertillon, « les annales de l'histoire ne sont guère que le récit des

migrations des peuples, de leurs immigrations, de leur acclimatement. » On peut se demander si ces migrations ont toujours été heureuses et si l'acclimatement a été facilement obtenu dans ces migrations.

Certains auteurs ont pu admirer la merveilleuse flexibilité de l'homme et son aptitude à se plier aux exigences des climats les plus extrêmes : ils ont pu croire que l'homme pouvait vivre et se perpétuer sous tous les climats.

S'il s'agissait de l'acclimatement de l'homme pris individuellement, on pourrait, en effet, dire que l'homme, et surtout le blanc, peut prospérer sur tous les points du globe habité; c'est là ce qu'on appelle le *petit acclimatement;* mais ce n'est pas ainsi qu'il faut entendre l'acclimatement, qui n'est parfait et complet qu'autant que non seulement l'homme pris individuellement peut supporter le nouveau climat qu'il a adopté, y pourvoir à sa subsistance, mais aussi perpétuer sa race modifiée par l'acclimatation; c'est à ces conditions que l'homme obtient l'acclimatement vrai, le *grand acclimatement.*

Si on interroge l'histoire, on s'aperçoit bien vite qu'il y a bien peu de climats hospitaliers pour d'autres races d'hommes que la race primitive, autochtone; des invasions ont couvert l'Europe de ruines au ve siècle, les races d'envahisseurs se sont éteintes souvent peu de temps après l'invasion; c'est ce qui est arrivé pour les Goths en Italie, pour les Vandales en Afrique, c'est ce qui s'est montré pour toutes les races étrangères qui, attirées par la fertilité de son sol et les merveilles de sa civilisation, ont voulu envahir l'Egypte et la réduire sous leur domination; qu'est-il resté des Perses, des Assyriens, des Nubiens, des Romains, des Grecs, des Turcs, des Circassiens, qui ont envahi successivement l'Egypte depuis les temps les plus reculés? « Cette terre inhospitalière entre toutes a tout

» dévoré, dit le docteur Bertillon (1), et de toutes ces hordes
» d'envahisseurs il n'est resté que le nom, et ce qui le
» prouve, c'est que la population actuelle, les Coptes et les
» Fellahs, est la même dont les artistes égyptiens gravaient
» et fixaient les traits sur le granit, il y a 50 à 60 siècles.

Au commencement du siècle, Volney constatait non sans surprise que les belles races géorgienne et mingrélienne qui, sous le nom de Mameluks, ont dominé si longtemps la vallée du Nil, n'ont jamais pu faire souche en Egypte et s'y perpétuer; pendant six cents ans de domination, cette caste guerrière s'est recrutée exclusivement par l'achat de jeunes esclaves circassiens.

Dans les temps actuels, les enfants des Turcs et ceux des Européens y meurent jeunes, et leur race n'a pas pu s'acclimater en Egypte plus complètement que la race nègre, qui n'y persiste que par importation..

Voilà des faits qui montrent bien l'importance du rôle que l'acclimatement peut jouer dans l'histoire de l'humanité.

A la lumière de ces faits, on peut se demander ce qu'il adviendra de notre race française dans les colonies que nous acquérons au prix de tant d'or et de sang; la plus belle de nos colonies, l'Algérie, nous verra-t-elle un jour acclimatés complètement et parfaitement sur son sol si riche et si fertile? On peut difficilement répondre à cette question depuis longtemps ouverte; quelque désir patriotique qu'on en ait, il ne faudrait pas se hâter de conclure à l'acclimatement de la race française dans ce beau pays, où elle rencontre trois ennemis redoutables, trois causes de détérioration de l'organisme : une température presque constamment élevée, un vent du désert, le siroco, et les émanations d'une terre longtemps inculte et de marais pernicieux.

---

(1) Acclimatement. *Dictionnaire encyclopédique de médecine.* Paris,

Combien avait été plus heureux l'acclimatement de la race anglo-saxonne dans les Etats-Unis du nord, de la race française dans ce beau pays du Canada, où elle n'a jamais rien perdu de sa fécondité, puisque, en 1870, un million de Franco-Canadiens occupaient cette terre, où de 1600 à 1763, dix mille émigrants français étaient venus planter le drapeau de la France; c'est que dans ces régions, les immigrants européens trouvaient des climats tempérés (Etats-Unis du nord), ou froids (Canada), à peine différents de ceux qu'ils venaient de quitter, mais où, en tout cas, l'acclimatement vrai ne rencontrait, dans la température habituelle et moyenne, dans la nature des vents régnants, dans la composition du sol, aucun obstacle insurmontable.

Dans ses migrations à la recherche de conditions favorables à son existence, l'homme, dans certaines contrées du globe, a porté son habitation sur les hauts plateaux que, dans ses excursions, il avait vus inondés d'air pur et de claire lumière; c'est ainsi que sur les hauts plateaux du Thibet, du Mexique, de la Bolivie et du Pérou, on trouve des populations nombreuses, groupées en des villages, des villes même, qui comptent leurs habitants par milliers. En Bolivie et au Pérou, des millions d'hommes habitent au-dessus de 3,000 mètres d'altitude; la ville de la Paz est à 3,720 mètres, et la ville de Potosi, qui a compté plus de 100,000 habitants, est à 4,165 mètres d'altitude. Les hommes qui vivent sur ces hauteurs sont assurément dans des conditions bien différentes de celles que l'homme rencontre sur le bord de la mer; à 3,300 mètres d'altitude, en effet, l'homme respire un air qui pèse un tiers en moins, et à 2,300 mètres, un air qui pèse un quart en moins qu'au niveau de la mer, et malgré ces conditions défavorables, l'acclimatement des habitants de ces hautes régions est parfait, et « quand on a vu, écrivait M. Bous-
» singault à M. de Humboldt, le mouvement qui a lieu

» dans des villes comme Bogota et Potosi, qui atteignent » 2,600 à 4,000 mètres d'altitude ; quand on a été témoin » de la force et de la prodigieuse agilité du toréador dans » un combat de taureaux à Quito, à 3,000 mètres d'alti- » tude ; quand on a vu, enfin, des femmes jeunes et déli- » cates se livrer à la danse pendant des nuits entières, » dans des localités presque aussi élevées que le mont » Blanc, là où le célèbre de Saussure trouvait à peine » assez de force pour consulter ses instruments, et où ses » vigoureux montagnards tombaient en défaillance en » creusant un trou dans la neige; si j'ajoute enfin qu'un » combat célèbre, celui de Pichincha, s'est donné à une » hauteur peu différente de celle du mont Rose, on m'ac- » cordera, je pense, que l'homme peut s'accoutumer à » l'air raréfié des plus hautes montagnes. »

Ces faits prouvent évidemment que l'homme peut s'acclimater individuellement et perpétuer sa race dans des régions du globe très élevées au-dessus du niveau de la mer, qu'il peut y obtenir le grand acclimatement. Et cependant, qui ne sait que, en s'élevant à de grandes hauteurs, en gravissant des pics élevés, les hommes et les animaux finissent toujours par éprouver des malaises plus ou moins graves (vertiges, lassitude, défaillance, hémorragie nasale et pulmonaire, etc.), dont l'ensemble constitue ce qu'on a appelé le *mal des montagnes*. C'est au Père jésuite de Acosta, qui voyageait dans l'Amérique du Sud, vers la fin du xvie siècle, que revient, d'après Paul Bert (1), l'honneur d'avoir signalé le premier des souffrances spéciales, dues à une cause spéciale, l'action de l'air raréfié des lieux élevés; depuis ce temps, les observations se sont multipliées ; on a signalé les accidents du mal des montagnes chez les ascensionnistes, chez les aéronautes; des interprétations diverses en ont été données; on a établi que les voyageurs

(1) *La Pression barométrique*. Paris, 1878.

en montagne deviennent parfois malades aux environs de 3,000 mètres d'altitude et ne dépassent presque jamais, sans souffrance sérieuse, une hauteur de 5,000 mètres, tandis que les aéronautes, tels que Gay-Lussac, Barral et Bixio, ont à peine ressenti quelque trouble léger à 7,000 mètres. D'autre part, d'après l'opinion du docteur Jourdanet, opinion basée sur sa pratique privée dans différentes localités du Mexique, les étrangers ne peuvent prospérer individuellement, ni surtout propager leur race à des altitudes de 2,000 mètres. Mais par quel procédé les populations qui habitent les hauts plateaux du Mexique, et surtout les plateaux plus élevés de la Bolivie et du Pérou, ont-ils acquis le privilège de l'acclimatement pour eux et leur descendance sur ces hautes régions, où les étrangers, les Européens, végètent dans l'anémie et l'affaiblissement général, et sont incapables de faire souche durable? Dans ces hautes régions de l'atmosphère, qu'il s'agisse d'un ascensionniste, d'un aéronaute, d'un indigène péruvien, la respiration se fait dans des conditions toutes spéciales; tous respirent un air d'autant plus pauvre en oxygène que l'altitude est plus grande, que les gaz de l'air sont soumis à une moindre pression; dans ces conditions, l'oxygène de l'air étant soumis à une moindre pression, sa tension étant moindre, chacun des globules rouges du sang ne peut plus former, avec l'oxygène raréfié, qu'une combinaison imparfaite; dès lors, le sang n'apporte aux éléments des tissus que des globules pauvres en oxygène, l'élément vivifiant par excellence, celui qui alimente les combustions organiques, dont l'effet est d'entretenir la chaleur humaine, et de produire le mouvement des muscles par une véritable transformation de forces.

Malgré la condition commune à ces trois groupes de personnes transportées en de hautes régions, le Péruvien des hauts plateaux est le seul qui échappe constamment

aux accidents du mal des montagnes, au *soroche*, comme on l'appelle dans l'Amérique du Sud.

Cette question intéressante posée, le docteur Bertillon se demandait si, pour la résoudre, il ne fallait pas supposer que le privilège des habitants des hauts plateaux pourrait tenir à l'augmentation du nombre des globules rouges de leur sang; sachant que chaque globule ne fixe, sous la faible pression atmosphérique de ces hauteurs, qu'une faible quantité d'oxygène, on comprendrait que ces globules étant plus nombreux, ils peuvent fournir au sang la quantité d'oxygène nécessaire aux combustions organiques. Cette hypothèse vient d'être vérifiée par l'expérience, et le professeur Viault, de Bordeaux [1], a démontré, par des observations faites pendant plusieurs semaines à la mine de Morococha (Pérou), à l'altitude de 4,392 mètres, que les globules rouges du sang de l'homme vivant à cette altitude étaient au nombre de 7,100,000 par millimètre cube, tandis que leur nombre n'était plus que de 5,000,000 à Lima, à l'altitude de 150 à 200 mètres, et cette observation très curieuse démontre que, dans le fait de l'acclimatement de l'homme aux grandes altitudes, la part la plus importante ne revient ni à l'augmentation de fréquence des mouvements respiratoires, ni à la plus grande activité de la circulation pulmonaire, mais à une augmentation dans le nombre des globules du sang.

Cette modification si remarquable de la constitution du sang, découverte chez les habitants des hauts plateaux du Pérou, appelle quelques réflexions et permet de tenter quelques explications relatives aux faits connus de la vie de l'homme sur les hauteurs.

Nous avons vu que l'aéronaute ne ressent pas de troubles sérieux de sa santé avant d'avoir atteint des hau-

---

(1) *Comptes rendus. Académie des sciences*, déc. 1890.

teurs de 5,000 mètres, tandis que l'ascensionniste est souvent arrêté par des malaises plus ou moins graves, dès qu'il a gravi des sommets de 3,000 mètres. Cette différence ne tient-elle pas à ce que l'aéronaute ne se livre qu'à des mouvements peu étendus, qu'il ne dépense que peu de force musculaire? Pour produire cette force par voie de transformation, il suffit d'une faible quantité de chaleur, et les globules du sang de l'aéronaute trouvent dans l'air raréfié des hauteurs assez d'oxygène pour suffire aux combustions organiques qui doivent fournir cette faible quantité de chaleur. Bien différentes sont les conditions de l'ascensionniste, qui, obligé de transporter le poids de son corps à de grandes hauteurs, fournit une somme considérable de travail, et ce travail ne peut être produit qu'au prix de combustions organiques intenses, auxquelles ne peut plus suffire la faible quantité d'oxygène que les globules du sang trouvent dans l'air raréfié des montagnes.

On comprend dès lors les troubles de la santé observés, à l'état passager, chez l'ascensionniste surtout, mais aussi chez l'aéronaute transporté à des hauteurs supérieures à 5,000 mètres. Les conditions productrices de ces troubles de la santé étant passagères, il suffit d'échapper à ces conditions pour revenir à l'état normal; mais si c'est à l'état permanent que ces fâcheuses conditions de la respiration doivent être supportées, sur les hauts plateaux du Pérou, etc., par l'Européen, par l'habitant des basses terres, qui a voulu transporter brusquement son habitation sur ces hauteurs, on comprendra facilement que la respiration constante d'un air raréfié, insuffisant par sa pauvreté en oxygène, cause chez cet immigré l'anémie, l'affaiblissement général, l'impossibilité de faire souche durable. Ce n'est pas ainsi qu'ont dû procéder les fondateurs des villes hautes du Pérou, du Thibet, de la Bolivie; ce n'est que progressivement, par accoutumance graduelle, que

des générations successives d'habitants des basses terres ont pu porter leur demeure à des hauteurs toujours croissantes, attendant, pour s'élever à une altitude supérieure, qu'ils fussent complètement acclimatés à des hauteurs moindres, que leur sang eût modifié petit à petit sa composition, accru sa richesse en globules pour adapter à de nouvelles conditions d'existence l'organisme, dont ces globules sont les plus précieux serviteurs; ou bien encore, parmi les habitants des basses terres, certains individus mieux doués que les autres, capables de former plus rapidement des globules du sang en plus grand nombre, ont pu, grâce à cet attribut de sélection, s'acclimater facilement et rapidement à des lieux élevés, où, par voie d'hérédité, ils ont pu propager leur race privilégiée.

Nous venons de voir au prix de quelles difficultés, de quels dangers pour sa vie, de quelle insécurité pour sa descendance, l'homme changeait de climat de latitude ou de climat d'altitude; je voudrais essayer, à présent, de démontrer que l'homme n'est pas moins étroitement attaché, dans nos climats, aux milieux naturels où il est né, où il s'est développé, où il a acquis sa complète croissance; je voudrais démontrer combien, dans nos climats tempérés, l'acclimatement du paysan dans les villes, les ateliers, les usines, offre de dangers sérieux pour l'individu et pour sa descendance, combien y sont difficiles le *petit acclimatement* ou acclimatement individuel et le *grand acclimatement* ou acclimatement de la descendance. L'ouvrier des villes et des centres industriels travaille le plus souvent enfermé dans un espace restreint, où il se livre constamment au même travail, et quelquefois même, depuis que la division extrême du travail est devenue une loi du travail industriel, à un travail qui exige un mouvement, ou un groupe de mouvements toujours les mêmes; que devient, dès lors, avec cette prépondérance d'action d'un muscle, d'un groupe de muscles, l'équilibre néces-

saire au jeu normal de l'organisme humain? Pendant que le muscle ou le groupe de muscles occupés habituellement sont dans la pléthore et l'abondance, les autres ne vivent-ils pas d'une vie purement végétative?

Voilà pour le mouvement; que dirai-je de l'aération, du régime respiratoire? Les ouvriers enfermés, en dehors des heures d'atelier, dans ces réduits obscurs, souvent humides, dans lesquels le soleil n'entre que peu ou pas du tout, sont souvent entassés en trop grand nombre dans ce qu'ils appellent, dans leur sotte vanité, un logement; combien était préférable la chaumière qu'ils ont abandonnée, chaumière malpropre et malsaine bien souvent; mais au dehors de laquelle ils vivaient dans un air parfaitement pur, pendant quatorze à seize heures par jour! Dans les villes, au contraire, en dehors de son habitation, quel air peut bien respirer l'ouvrier? On sait, d'après les expériences de Brown-Séquart et d'Arsonval, que l'air expiré renferme un principe toxique, principe de ce qu'on a appelé le *miasme humain;* et on peut dire que dans les villes, « l'accumulation d'un grand nombre de personnes » sur une surface restreinte jette dans l'air des flots d'air » expiré et rempli de ce poison, et, si on ajoute à cela les » émanations provenant des matières organiques en dé- » composition sur tous les points du sol et du sous-sol des » villes, on aura l'explication de cet *affadissement de l'air* » *des villes*, si antipathique au confortable, et ne peut-on » pas ajouter, avec le docteur Arnould, que c'est une » forme de la misère que les citadins les plus riches ne » puissent respirer dans son état normal cet air vivifiant » et pur, dont les plus pauvres, à la campagne, usent à » pleins poumons (1)? »

Je n'insisterai pas sur l'alimentation, que l'ouvrier émigrant de la campagne trouve plus riche et plus variée à la

(1) Villes. *Dict. encyclop. de médecine.*

ville, sans s'apercevoir que les aliments et les boissons ne lui arrivent que de seconde main, exposés, sur leur parcours plus ou moins long, à toutes les altérations spontanées et à toutes les falsifications coupables.

L'ensemble de ces conditions défectueuses dans lesquelles vit le citadin en général, l'ouvrier des villes en particulier, la respiration d'un air animalisé par les émanations provenant de l'homme et des matières organiques, le confinement des habitations, la parcimonie de la lumière, l'agitation physique et morale, ce sont là autant de causes d'un ralentissement de la nutrition et d'une infériorité vitale des individus qui impriment au bourgeois citadin et à l'ouvrier des villes et des centres industriels « cet ensemble artificiel, ce masque urbain, au vu duquel » on peut affirmer la déchéance des individus et pressen- » tir celle de leur descendance. »

Cette déchéance des individus dans les villes, elle est évidente et leur donne un aspect cachectique que n'a pas l'ouvrier des champs.

Cette déchéance individuelle n'est certainement pas la cause de ces maladies infectieuses qui sont observées en si grand nombre dans les villes ; elle n'engendre pas la fièvre typhoïde, les maladies éruptives, la diphtérie, la tuberculose pulmonaire ; mais elle prépare aux organismes inférieurs, aux microbes, cause essentielle de ces maladies, un milieu propice à leur culture, à leur pullulation ; et je dois faire remarquer que ces microbes se trouvent en si grand nombre, et ont dans les villes tant d'occasions favorables de s'attaquer à l'organisme humain, que pour provoquer le développement des maladies qu'ils caractérisent, ce qui importe avant tout, c'est l'adaptation de nos humeurs et de nos tissus, c'est la préparation du terrain favorable à leur multiplication ; la semence est partout en abondance dans les villes et n'attend pour éclore qu'un terrain favorable. Non seulement les habitants des

villes sont plus exposés aux maladies infectieuses, mais il semble même que, dans les villes, chez les enfants du moins, les maladies infectieuses ont une gravité variable suivant l'origine urbaine ou rurale du malade, suivant qu'il est né de parents urbains ou ruraux; un de mes maîtres des hôpitaux de Paris, chez qui la tournure originale de l'esprit s'alliait à une grande sagacité clinique et à un profond sens thérapeutique, le docteur Triboulet, avait l'habitude de demander aux parents des enfants confiés à ses soins à l'hôpital Sainte-Eugénie et de consigner dans ses observations médicales l'origine de l'enfant : était-il né à Paris, de parents tous deux parisiens ? il voyait dans cette circonstance une cause d'aggravation du pronostic des maladies infectieuses, et, de fait, l'événement justifiait souvent ses prévisions.

S'étonnera-t-on, après cela, que la mortalité des habitants des villes soit sensiblement plus élevée que celle des campagnes, puisque, d'après Layet, la mortalité des campagnes est de 21.5, et par conséquent inférieure de près d'un cinquième à celle des villes, qui est de plus de 26 pour 1,000 et par an ; et encore faut-il remarquer que la mortalité dans les villes l'emporterait de beaucoup plus sur la mortalité dans les campagnes, si l'élément prépondérant de la population des villes n'était pas constitué par des groupes d'individus de vingt à cinquante, qui naturellement fournissent le moindre contingent à la mortalité, tandis que les vieillards et les enfants, dont la résistance vitale est moindre et la mortalité plus grande, sont relativement moins nombreux dans la population des villes que dans celle des campagnes.

Cette mortalité si considérable des habitants des villes en France est certainement plus forte chez les immigrés que chez les natifs, qui bénéficient d'une certaine accoutumance morbide, c'est-à-dire d'une sorte de préservation contre les atteintes des maladies infectieuses, préservation

due à l'habitation prolongée dans le milieu où ces maladies sévissent d'habitude. C'est ainsi, par exemple, que, selon le docteur Ely [1], sur 10,000 immigrés à Paris, on compterait 48.5 décès causés chaque année par la phtisie pulmonaire, tandis que sur 10,000 natifs de Paris, la même maladie ne causerait que 37.2 décès, c'est-à-dire environ un quart en moins. On n'a pas fait, jusqu'à présent, les mêmes calculs pour les autres maladies infectieuses habituelles du milieu urbain, mais je ne doute pas qu'un pareil calcul arriverait au même résultat pour toutes ces maladies, et démontrerait que le milieu urbain est funeste aux immigrés, aux nouveaux venus, à ceux qui ont quitté les champs pour la ville, la charrue et la chaumière pour l'outil et l'atelier.

Après les faits précédents, qui démontrent l'influence néfaste du milieu urbain sur la santé et la vie de l'individu, la déchéance de la race, sous l'influence de la même cause, est facile à établir; il suffit pour cela d'examiner le nombre des enfants nés dans la ville, ce qu'on a appelé la natalité des villes, d'examiner la valeur de ces enfants, au point de vue de la santé et de leur avenir.

La proportion des naissances, la natalité, est en apparence plus élevée dans les populations urbaines que dans les populations rurales; mais cette supériorité numérique n'est qu'un trompe-l'œil, et quand on y regarde de près, on s'aperçoit bien vite que les villes sont loin de fournir le contingent de naissances proportionnel à leur population d'adultes; c'est ainsi que, en tenant compte de cette proportion d'adultes, Paris donnerait annuellement neuf mille naissances de moins qu'il ne devrait fournir.

La natalité est donc faible dans les villes ; cela est déjà grave ; mais ce qui aggrave cette constatation, c'est le triste avenir de ces enfants des villes, parmi lesquels la

(1) *Gaz. hebd. de médecine*, 1872.

mort prélève un si lourd tribut, soit que, dès avant la naissance, ils soient marqués du sceau d'une faiblesse congénitale, triste héritage de parents déjà victimes des mauvaises conditions hygiéniques de la ville, de la *malaria urbaine*, comme on dit; soit qu'après la naissance, ils ne reçoivent que des soins insuffisants et n'aient pas, au sein même d'une aisance relative, le lait pur et l'air vivifiant, qui sont l'apanage des enfants les plus déshérités de la fortune dans les campagnes; soit qu'enfin ils soient plus tard, dans la deuxième enfance, les victimes de ces maladies éruptives, de cette diphtérie, de toutes ces maladies contagieuses, qui sont le fléau des villes et qui moissonnent dans leur première fleur tant d'existences humaines.

Pour ceux de ces enfants qui arrivent à l'adolescence, n'ont-ils pas en quelque sorte comme un cachet d'origine dans cette gracilité de leurs formes, dans la petitesse de leur taille, la pâleur générale de leurs tissus, et le faible développement de leur charpente osseuse et de leurs muscles; ce sont bien là les produits du sédentarisme urbain et de la réclusion industrielle; n'est-ce pas pour ces jeunes hommes, ces jeunes femmes, élevés et travaillant dans les villes, qu'ont été créés et que peuvent s'appliquer ces termes *d'infantilisme*, *de juvénilisme*, *de féminisme*, termes qui indiquent que, chez eux, les caractères et l'aspect de l'enfance se retrouvent chez l'adolescent, les apparences de l'adolescence se maintiennent jusque dans l'âge adulte, et que les hommes élevés dans le milieu urbain ont dans leur taille, leur aspect général, quelque chose qui rappelle le type féminin?

Et maintenant, que peut-on espérer, pour la perpétuation de la race, de ces êtres nés dans les villes et voués à ce qu'on pourrait appeler la *captivité urbaine*? Quelques observations vont nous l'apprendre; ce même maître, dont je parlais tout à l'heure, avait été frappé, dans sa

longue carrière médicale à Paris, du court laps de temps nécessaire pour arriver à l'extinction des familles qui avaient été rivées au sol parisien par leur situation sociale; il traduisait ses curieuses et tristes remarques en une proposition qu'il énonçait en ces termes aphoristiques et qu'il me répétait souvent : « A Paris, une famille n'arrive que rarement à sa troisième génération, » et de fait, dans les familles vraiment parisiennes, dont les enfants ne vont pas annuellement, ou plus souvent même, retremper leur santé au bord de la mer ou dans des villégiatures lointaines, la vérité de cette proposition ne se vérifie que trop.

Dernièrement, je retrouvais, sous la plume autorisée d'un des hommes les plus compétents en matière de démographie, une nouvelle affirmation de cette proposition de mon maître. « Etonné, dit le docteur Lagneau (1), de » voir combien peu duraient de générations les familles » parisiennes, lorsqu'elles ne s'unissaient pas à des immi- » grants provinciaux ou étrangers, j'ai cherché à évaluer » jadis combien rapide était leur extinction; j'arrivai à » reconnaître que, en dehors de tout mélange de sang » immigré, à la troisième ou quatrième génération, les » descendants des natifs parisiens ne constituaient plus » qu'un 9e ou un 14e des citadins. » Les familles survivantes, échappées au minotaure urbain, étaient sans doute les familles privilégiées de la fortune, qui pouvaient vivre d'une vie moins exclusivement confinée à Paris.

Ces constatations lamentables de l'influence exercée par le milieu urbain sur la population française en général sont bien faites, et je veux terminer sur ce mot, pour faire comprendre la proposition, si énergique dans sa brièveté, de Jean-Jacques Rousseau : « Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. »

(1) *Bull. acad. méd.*, 1890.

Cette imparfaite esquisse, dont je viens d'essayer de tracer devant vous quelques linéaments, suffit cependant pour montrer l'influence des milieux sur la santé et la vie des êtres vivants; pour l'homme en particulier, elle nous le montre, lui qui se dit le maître de la terre, le roi de la création, elle nous le montre asservi étroitement aux conditions qui lui sont faites sur une faible portion de ce globe qu'il prétend dominer; ce n'est que dans des limites étroites qu'il peut, sans danger pour sa santé, sa vie et sa descendance, transporter sa tente d'un climat sous un autre; mieux armé contre le froid que contre la chaleur excessive, il peut bien s'avancer du côté des pôles, où il n'est d'ailleurs pas attiré par une nature ingrate et refroidie; mais veut-il s'aventurer du côté des pays du soleil, de l'or, des richesses de toute sorte, des fléaux meurtriers l'y attendent, et il est obligé de reculer devant ces climats inhospitaliers, dans lesquels il ne peut faire souche durable.

Est-il tenté par la pureté de l'air, les grands horizons des hauts plateaux, il ne peut les habiter qu'au prix de changements importants dans son être, dans la composition de son sang, et ces changements ne sont acquis qu'après plusieurs générations, et ne sont obtenus que par certaines races privilégiées et à la faveur d'une longue sélection.

Veut-il même simplement quitter les champs où il trouve les vraies conditions de la vie normale, le milieu le plus favorable au développement de son être, à la conservation de sa santé, pour les villes ou pour les centres industriels où il cherche le travail plus lucratif, l'aisance et le confort, il s'y acclimatera péniblement, y verra le plus souvent dépérir sa santé et compromettre la perpétuation de sa descendance.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

Monsieur,

L'Académie de Besançon a toujours tenu à honneur de compter parmi ses membres les représentants les plus éminents du corps médical franc-comtois. Vous ne pouviez donc échapper au choix de notre compagnie. Vous venez de lui apporter votre bienvenue dans le discours si savant, si utile, si intéressant, que vous lui avez fait entendre. Elle savait déjà que l'habile professeur se joignait en vous au praticien, comme chez le confrère, votre aîné, qui va prendre la parole, comme chez l'autre confrère, plus ancien, dont on va nous entretenir. Ainsi va se perpétuant et se fortifiant le lien qui rattache l'Académie à l'Ecole de médecine, et c'est un sujet de satisfaction à la fois pour les académiciens et les universitaires, en ce moment surtout où l'ancienne Université bisontine semble, après une éclipse d'un siècle, paraître de nouveau à l'horizon.

Nous savions aussi que, fort habile dans l'art si délicat d'approprier la science aux diverses catégories d'auditeurs, vous aviez initié aux secrets de la chirurgie et du soin des blessés les réunions patriotiques des Femmes de France. Cela nous faisait espérer que vous nous rendriez le même service sur d'autres parties des sciences naturelles et médicales. Vous venez, Monsieur, dirai-je de remplir? oui, mais aussi d'exciter notre attente. Nous comptons que votre discours d'aujourd'hui n'est que l'excellent début d'une série d'initiations dont nous avons, j'en juge au moins par moi, le plus grand besoin. Si cet espoir est indiscret, la faute en est à vous, qui l'avez éveillé.

BABEUF

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DU COMMUNISME

Par M. LOMBART

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 novembre 1891)

La question sociale semble être aujourd'hui la grande préoccupation des gouvernements et des peuples. Elle embrasse, il est vrai, dans son universalité, les intérêts essentiels de l'humanité et s'impose, par là même, aux méditations des esprits prévoyants ou simplement attentifs aux manifestations de l'opinion publique.

Un parti nombreux s'organise et s'agite au sein du prolétariat des deux mondes pour en poursuivre la solution par le renversement des bases économiques sur lesquelles repose actuellement, dans la société moderne, la répartition des richesses.

Quiconque suit avec attention les évolutions diverses du socialisme moderne doit être nécessairement frappé de voir les écoles et les sectes arriver par des voies différentes à des conclusions à peu près identiques.

C'est la propriété individuelle et transmissible qui devra payer les frais du débat, qu'elle soit supprimée ou qu'elle soit absorbée par la collectivité. En même temps que la propriété, la liberté individuelle sera menacée. Une

réglementation oppressive sera substituée au développement si fécond de l'initiative individuelle. L'homme, en fin de compte, deviendra un rouage d'une machine puissante dont il subira l'engrenage.

Le communisme agraire paraît avoir été chez beaucoup de peuples la forme primitive de la possession du sol, et il existe encore en Europe et dans les Indes des types de propriétés collectives, exploitées par la tribu, la commune ou la famille. On trouverait peut-être dans ces traditions lointaines la source des revendications du prolétariat rural contre les possesseurs du sol. Revendications qui, dès l'antiquité grecque et latine, ont abouti parfois à des explosions sanglantes.

Le mirage trompeur d'une égalité chimérique a, dans tous les temps, séduit les masses prolétaires et indigentes. A Sparte avec Lycurgue, à Athènes avec Platon, l'antiquité païenne demandait le bonheur du peuple à l'égale répartition des richesses, du travail et des jouissances.

Si Rome n'a pas connu le communisme pur de Platon, elle a eu ses lois agraires; celles-ci, sans abolir la propriété, voulaient en limiter l'étendue pour chaque citoyen et rétablir ainsi l'égalité.

Le christianisme venant enseigner au monde l'origine commune de tous les hommes, relevant le pauvre par les espérances de la vie future, réhabilitant le travail, prêchant la charité, le renoncement, le mépris des richesses, n'était pas de nature à étouffer dans les masses les aspirations communistes.

Aussi, dès les premiers siècles de l'Eglise, divers hérésiarques enseignèrent le communisme. Plus tard les Vaudois, les Albigeois, adoptèrent les mêmes principes.

L'on pourrait, dit M. Henri Joly, dans son étude récente sur le socialisme chrétien : « on pourrait suivre, dans le » cours du moyen âge, les destinées souvent interrompues, » souvent reprises, des doctrines communistes. Elles dis-

» paraissent, elles semblent s'effacer, puis elles renaissent » à la parole d'un hérésiarque, et se propagent dans les » foules. » Tous les grands docteurs de l'Eglise ont condamné le communisme de Platon et souvent dirigé contre sa république les traits de la satire, mais sur le fond même du droit de propriété ils ont enseigné qu'il ressortissait du droit positif, et que la propriété reposait sur un ensemble de nécessités ou de convenances d'ordre économique, social, psychologique, beaucoup plus que sur des nécessités morales.

Le dernier mot sur cette question vient d'être dit, avec toute l'autorité dogmatique qui s'attache aux paroles tombées du haut de la chaire de saint Pierre. Dans son encyclique *De conditione opificum*, Sa Sainteté Léon XIII condamne le collectivisme au nom du droit et de la justice; au nom de la famille, aux droits de laquelle il porte atteinte; au nom de la société, pour laquelle il serait une cause de troubles.

Tandis que l'Eglise défendait la propriété individuelle comme une base essentielle de tout ordre social, les philosophes, les économistes, en grand nombre, se laissaient entraîner par le charme prestigieux d'une égalité chimérique devant, à leurs yeux, assurer le bonheur de l'humanité. Ce fut surtout dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que ces théories sociales se répandirent dans les classes élevées et lettrées de la société. L'esprit public était ainsi disposé à accueillir favorablement les utopies les plus dangereuses. Ceux mêmes qui creusaient l'abîme ne pouvaient alors en mesurer la profondeur.

En 1789, au milieu de l'ébranlement général des institutions et des croyances, la propriété devait forcément subir les assauts des réformateurs.

Le communisme égalitaire se personnifia alors dans un homme dont le nom est devenu en France l'expression même de cette théorie sociale.

Une étude sur la vie et les écrits de Babeuf ne nous a point paru indigne de fixer un instant votre attention.

Babeuf procède de Rousseau! Le philosophe genevois, dans son discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, a formulé cet anathème contre la propriété : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant les fossés, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur! » vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à » tous et que la terre n'est à personne. »

Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, avec ce bon sens qui fut sa grande force, traite assez rudement le communisme de Rousseau : « Ainsi, selon ce beau philo» sophe, un voleur, un destructeur, aurait été le bienfai» teur de l'humanité.

» Quelle est donc l'espèce de philosophie qui fait dire » des choses que le sens commun repousse, du fond de la » Chine jusqu'au Canada? N'est-ce pas celle d'un gueux » qui voudrait que tous les riches fussent volés par les » pauvres, afin de mieux établir l'union fraternelle entre » les hommes [1]? »

Tandis que Voltaire traitait aussi mal le communisme, un grand nombre d'écrivains, précurseurs ou disciples de Rousseau, se prononçaient en faveur d'une organisation sociale fondée sur la commune jouissance des biens et des richesses. Citons, parmi les plus notables, l'abbé Morelly, l'abbé Mably, Diderot.

L'auteur du *Code de la nature* considère la propriété particulière « comme la source de tous les maux dont

(1) VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, v° Homme.

» souffre la société. » Pour lui, l'idée de propriété n'est qu'une illusion, non un droit réel. Pour établir et maintenir l'ordre social, il suffit de lui donner pour base « la communauté des biens. »

Dès les premiers jours de la Révolution, les théories communistes ne tardèrent pas à se répandre parmi les masses, et le jacobinisme, expression des tendances populaires, s'efforça de transformer l'homme et la société par l'action coercitive des lois et du despotisme d'Etat.

Si la déclaration des droits reconnaissait celui de propriété, ce droit avait de nombreux adversaires dans les clubs, dans la presse, au sein même de la Convention. Ce fut Brissot, le chef du parti girondin, c'est-à-dire des modérés, qui le premier formula cet axiome : « Le voleur, » c'est le riche, la propriété exclusive est un vol (1). »

Saint-Just, dans ses *Institutions républicaines*, se montre partisan d'une égalité de fait entre les hommes. « L'opu- » lence est une infamie! il ne faut ni riches ni pauvres. Il » faut donner la terre à tout le monde, détruire la men- » dicité par la distribution des biens nationaux.... »

Camille Desmoulins, au jardin du Palais-Royal, déchaînait les instincts violents de la foule par la perspective du pillage.... « Quarante mille palais, hôtels et châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer seront le prix de la valeur (2).... »

Tallien, dans son journal *l'Ami des sans-culottes*, n° 71, janvier 1793, écrivait : « On parle beaucoup d'anarchie; je » réponds qu'elle cessera du moment où les fortunes » seront moins inégales. Surcharger l'opulence, soulager » la misère, anéantir l'une avec le superflu de l'autre, voilà » tout le mystère de la Révolution.... »

Ce problème fondamental de la nouvelle répartition de

(1) BRISSOT, *Recherches philosophiques sur la propriété et ses lois.*
(2) Lady BLENNERHASSETT, *Mme de Staël et son temps*, p. 461, t. I.

la propriété revient à chaque page de l'histoire de la Révolution. Quand on reprochait à Sieyès de vouloir anéantir la propriété, le grand sceptique répondait : « Non, je » veux seulement changer les propriétaires [1]. »

Les lois, en maintenant alors le principe barbare de la confiscation, en aliénant par mesure politique, au profit de la nation, les biens du clergé et des émigrés, portèrent une atteinte profonde au droit même de propriété.

En prenant place sur le théâtre où se jouait le drame de la Révolution, Babeuf n'y apportait pas de doctrine nouvelle. Disciple de Rousseau, rêvant une égalité chimérique, il ne recula devant aucune conséquence de ses utopies.

Après avoir, dans le principe, attaqué les abus de l'ancien régime, droits féodaux, inégale répartition de l'impôt...., il en arriva à demander l'abolition de la propriété individuelle et transmissible. Dans l'impossibilité où il se vit d'assurer le triomphe de ses idées par la persuasion, la résistance excitant son esprit chimérique, il devint l'organisateur et le chef d'un complot politique.

Ce fut par la dictature de salut public, par la suspension des lois et par l'anarchie, qu'il prétendit imposer le bonheur de la nation.

Arrêté et jugé par une haute cour de justice, pour attentat contre le gouvernement directorial, il fut condamné à mort et exécuté le 28 mai 1797.

Cette fin tragique a sans doute plus fait pour sa renommée que ses doctrines elles-mêmes.

En suivant les diverses phases de son existence, nous serons amenés à reconnaître que, sans qu'il eût des instincts pervers, les influences de sa première éducation, celles résultant des circonstances extérieures d'une carrière assez aventureuse, peuvent expliquer, dans une certaine

(1) Lady Blennerhassett, *Mme de Staël et son temps*, t. I.

mesure, les entraînements qu'il a subis et dont il est demeuré l'éclatante victime.

François-Noël Babeuf naquit à Saint-Quentin, le 24 novembre 1760, de Catherine-Marie Anceret et de Claude Babu, employé des fermes du roi. En Picardie, le bœuf est désigné sous le nom de *bu*, ce qui explique la modification ultérieure du nom patronymique des Babu.

La famille Babeuf était obscure et pauvre; François-Noël dut la quitter dès l'âge de quatorze ans pour entrer comme clerc chez un commissaire à Terrier, où il apprit l'arpentage.

En 1780, il travaillait chez un sieur Hallin, moyennant un salaire de trois livres par mois, outre le logement et la nourriture (1). S'il était séparé des siens par les dures nécessités de la vie, les liens de la famille n'étaient pas brisés pour autant, et la correspondance du jeune homme avec son père révèle même une certaine délicatesse de sentiments.

« Je vous irai voir, lui écrit-il de Fliyécourt le 16 mai 1780, sans faute au terme de la Saint-Jean, selon votre désir, mais ce ne sera point dans l'espoir de recevoir aucune chose de vous, votre situation ne le permet pas. Je ne le sais que trop, bien cher père. Ce n'est que la tendresse paternelle qui vous engage à vouloir faire plus que vous ne pouvez, mais le sentiment filial me défend d'accepter rien d'un père accablé de misère.... »

C'était, en effet, dans la plus grande gêne, que vivait à la campagne Claude Babeuf, après avoir perdu son emploi dans la Ferme du Roi.

La correspondance de Babeuf nous révèle chez son père des sentiments d'un républicanisme exalté. Elle nous le montre, à son lit de mort, proposant comme modèle, à ses enfants, le célèbre tribun Tibérius Gracchus.

---

(1) Victor Advielle, *Histoire de Gracchus Babeuf*, 2 vol. 1884.

Ce souvenir engagea sans doute plus tard François Noël, devenu publiciste, à adopter ce prénom de Gracchus, sous lequel il est généralement connu.

Peu de temps avant la mort de son père, Babeuf s'était marié et avait obtenu un emploi dans l'administration, en qualité de commissaire au Terrier.

Ce fut dans l'étude des droits féodaux qu'il puisa une haine violente contre l'ancien régime. Lui-même, évoquant plus tard ce souvenir dans son journal *le Tribun du peuple* : « J'étais feudiste, dit-il, sous l'ancien régime, et » c'est la raison pour laquelle je fus peut-être le plus re- » doutable fléau de la féodalité dans le nouveau.... »

De 1785 à 1788, le commissaire au Terrier consacre ses loisirs à l'étude des questions économiques. Il se met en rapport avec le président de l'Académie d'Arras, M. Dubois de Fosseux, et lui adresse plusieurs mémoires. Leur correspondance abondante et suivie avait trait le plus souvent aux affaires publiques. Les abus du régime féodal, le droit d'aînesse, l'organisation même de la propriété y sont, de la part de Babeuf, l'objet de critiques passionnées.

Déjà les idées communistes prenaient de l'empire sur son imagination. Le 8 juillet 1785, à propos d'un mémoire anonyme ayant pour titre : *le Changement du monde entier*, que lui avait communiqué M. de Fosseux, il lui écrit : « L'apôtre du code universel semble désirer qu'on » accorde aux hommes de chaque état les mêmes droits » dans tous les pays, pour l'ordre des successions, ce qui » serait très bon ; mais le réformateur général voudrait » qu'on procurât à tous les individus indistinctement, dans » tous les biens et les avantages dont on peut jouir en ce » bas monde, une portion absolument égale ; cela serait » beaucoup meilleur. »

M. de Fosseux ne partageait ni les sentiments ni les opinions de son correspondant. Il raillait agréablement ses utopies.

« Je ne peux pas, lui écrivait-il, quitter le réformateur » du genre humain.... Il me plaît surtout quand il parle » d'éducation et qu'il établit des collèges où les enfants » seront reçus dès l'âge de quatorze ans, et où on les en- » tretiendra et les instruira jusqu'à l'âge de vingt ans....; » que cela sera commode pour les pères de famille! »

Quand éclata le mouvement révolutionnaire de 89, Babeuf quitta sa province, se jeta dans la mêlée, et prit part à la prise de la Bastille. A Paris, il fonda un journal, *le Correspondant picard.* Cette feuille eut d'abord un grand succès et de nombreux abonnés, mais bientôt la violence de sa polémique la fit supprimer.

Après la mort du roi, nous retrouvons Babeuf administrateur du district de Montdidier (Somme). Il procéda, en cette qualité, à la vente des biens nationaux. Accusé de faux en écritures publiques, comme ayant inséré dans un procès-verbal d'adjudication des énonciations contraires à la vérité, il fut traduit devant le tribunal criminel de Laon, jugé par contumace et condamné à vingt ans de fers. Babeuf s'était dérobé par la fuite à l'action de la justice. Après avoir traîné pendant un an l'existence la plus misérable, il fut mis en état d'arrestation, jugé et acquitté, 30 thermidor an II (18 juillet 1794).

A la chute de Robespierre, la réaction thermidorienne n'eut pas, dans le principe, de plus chaud partisan que Babeuf. Dans un nouveau journal, *la Liberté de la Presse*, il attaqua furieusement Robespierre et les Jacobins.

Ce n'était point par un retour vers les idées modérées, mais pour donner satisfaction à la haine des communistes contre le dictateur déchu. Celui-ci, en effet, avait, en fin de compte, repoussé leurs théories; il avait même rudement malmené quelques-uns des leurs. C'était lui qui, le 3 septembre 1793, avait fait expulser de la commune de Paris l'un des communistes les plus connus, le prêtre Jacques Roux, que le désespoir conduisit au suicide !

Les gardes nationaux des Graviller et des Arcis qui, le 9 thermidor, envahirent l'hôtel de ville, sous la direction de Léonard Bourdon, comptaient parmi eux de nombreux adeptes du communisme. Ce fut de leurs rangs que partit le coup de pistolet du gendarme Méda (1).

Cependant la violence du journal *la Liberté de la Presse* ne tarda point à attirer sur son rédacteur de nouvelles mesures de rigueur, ses papiers furent saisis, sa liberté menacée.

Il put d'abord se soustraire aux recherches de la police, et commencer la publication d'une feuille anarchique, *le Tribun du peuple*, qu'il signa du prénom de Gracchus. Son imprimeur était Guffroy, avocat à Arras, député du département du Pas-de-Calais à la Convention. Il était lui-même publiciste et avait fait paraître en 1793 un journal intitulé : *la France en vedette*. Guffroy s'effraya bientôt de la violence du *Tribun du peuple*, et dans une lettre adressée à Babeuf le 21 vendémiaire an III, il lui signifia qu'il n'eût plus à compter sur son concours.

« En ce moment, lui écrit-il, la sagesse nous dit impé-
» rieusement, par la voix de la liberté, qu'il ne nous faut
» plus de convulsions.

» Ceux-là donc qui parlent d'insurrection en ce moment,
» qui la conseillent indirectemeut et même bien formelle-
» ment, comme tu le fais.... prêtent des armes aux enne-
» mis de la patrie.

» L'amour du pouvoir et de la domination guide, à coup
» sûr, ceux qui, dans les assemblées du peuple, lui pré-
» sentent sans cesse le *nec plus ultra* de ses droits....

---

(1) Henri MARTIN, *Histoire populaire de France*, t. IV, ch. x.

Méda (Charles-André), mort en 1812, dans la campagne de Russie, général de brigade, commandant de la Légion d'honneur et baron de l'Empire, était entré à dix-sept ans dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il commandait, le 9 thermidor, le détachement de la garde parisienne qui envahit l'hôtel de ville.

» Les extravagants ont prêché la loi agraire, les mêmes » hommes et ceux du même calibre vont aussi prêcher la » loi agraire, ou l'équivalent, pour arriver à la législa- » ture qui viendra maintenir le gouvernement populaire, » quand la Convention l'aura établi sur des bases inébran- » lables.

» Déjà les bons esprits voient les intrigants dresser » leurs échelles pour arriver à cette assemblée, et si toi, » Babeuf, tu ne penses pas comme ces hommes pervers, » tu parles pourtant leur langue; dès lors nous ne pou- » vons plus combattre de front, je ne suis plus ton im- » primeur (1). »

A dater de cette rupture, le *Tribun du peuple* fut imprimé clandestinement. Loin de modifier les allures de sa polémique, il continua, plus violentes, ses attaques contre la Convention. Babeuf, son rédacteur, fut enfin arrêté, transféré à Arras et enfermé dans la prison des Baudets.

A cette époque, dans une autre prison de la même ville, se trouvaient détenus des anarchistes, avec lesquels il put entrer en relations.

Ce fut là, dans l'ancienne capitale de la Picardie, non loin de cette académie sous les auspices de laquelle il avait débuté comme économiste, qu'il jeta les premiers fondements de la conspiration des Egaux.

Ce fut là qu'il se lia avec des hommes, devenus plus tard ses complices, et animés comme lui de la haine la plus aveugle contre les riches propriétaires, qui n'étaient pour eux « que les plus grands et les plus heureux voleurs. » « Pour édifier une nouvelle société, écrivait Ba- » beuf, il faut détruire. Si l'Eglise et le château appellent » le prêtre et le seigneur, le palais le tyran, il faut, pour » détruire les abus, faire disparaître leurs fondements (2). »

---

(1) *Revue de la Révolution*, 7e vol., 2e livraison, 5 août 1885.

(2) Correspondance avec Germain.

Le 4 brumaire 1795, une amnistie rendait à la liberté tous les détenus d'Arras.

Le journal *le Tribun du peuple* put continuer sans entraves sa propagande anarchique. L'année suivante, Babeuf rouvrait au Panthéon son ancien Club de l'Evêché. Cette réunion fut bientôt de nouveau le théâtre de scènes de désordre. Les motions les plus incendiaires y étaient acclamées. Le Directoire résolut de le fermer, et Bonaparte fut chargé de l'exécution de l'arrêté des directeurs.

Depuis la journée du 13 vendémiaire (5 octobre 1795), le jeune général avait su, par son énergie et sa fermeté, inspirer confiance au gouvernement. Barras n'oubliait pas que, chargé alors de marcher contre les sections en armes, et voyant les hésitations de son entourage : « Attendez-» vous, dit-il, que le peuple vous donne la permission de » tirer sur lui? » Trois heures après, la Convention était délivrée de ses ennemis (1). Le club du Panthéon fut fermé, mais alors la colère de Babeuf ne connut plus de bornes. Il dénonçait dans son journal le Directoire, récemment établi, comme un gouvernement capable de renverser la république, il faisait appel aux sans-culottes, exaltait Marat, excusait les massacres de septembre.

Ce redoublement de violence ne paraît pas lui avoir attiré beaucoup d'abonnés, car, dans le n° 30 du *Tribun du peuple*, on lit ce curieux avis : « J'avertis mes sous-» cripteurs que je n'ai plus d'argent : je les prie de m'en » donner s'ils veulent que je continue de leur faire impri-» mer des numéros. Tous ceux qui n'ont pas complété les » 125 livres que je leur ai demandées pour le trimestre, » qui sera rempli quand j'aurai livré 480 pages, sont par-» ticulièrement invités de parfaire cette somme. »

Se voyant dans l'impossibilité de provoquer, par la

(1) *Mme de Staël et son temps*, t. I, p. 297.

presse, un mouvement en faveur de ses opinions révolutionnaires, Babeuf se fit conspirateur. Lui et ses adhérents organisèrent des comités dans les divers arrondissements de Paris. Leur double but était le renversement du Directoire et l'établissement de la République des Egaux. Cependant le ministre de la police, Merlin de Douai, soupçonnant les projets de Babeuf, ordonna son arrestation. Le rédacteur du *Tribun du peuple* sut déjouer alors les recherches de la police, mais sa femme fut arrêtée le 16 pluviôse an IV.

Depuis le n° 37 (21 décembre 1795), le *Tribun du peuple* portait cette mention : On s'abonne chez la citoyenne Langlet, rue du faubourg Saint-Honoré, au coin de celle des Champs-Elysées, n° 29, au quatrième.... » Cette maison fut d'abord l'objet d'une surveillance spéciale ; mais la police n'ayant pu réussir à trouver une piste lui permettant de se saisir de la personne de Babeuf, elle arrêta sa femme, la sépara brusquement de ses enfants encore en bas âge, et la mit à la disposition du juge de paix de la section des Champs-Elysées.

La femme Babeuf refusa énergiquement de faire connaître le lieu de retraite de son mari.

Dans le rapport adressé au ministre de la police, le 22 pluviôse an IV, le juge de paix fournit les renseignements suivants sur l'arrestation et l'interrogatoire de cette femme :

« Il est résulté de l'interrogatoire que j'ai fait subir à la » femme Langlet, qu'elle est la femme Babeuf, que non » seulement elle reçoit des souscriptions, mais qu'elle dis» tribue l'ouvrage au fur et à mesure qu'il lui est envoyé, » en remettant les numéros à ceux qui viennent les cher» cher chez elle. Sur le surplus, elle a gardé le tacet, en » sorte qu'il a été impossible d'en tirer aucun éclaircisse» ment sur les presses et le lieu de retraite de Babeuf. »

Emile Babeuf, alors âgé de onze ans, n'avait pu être arrêté, et malgré la surveillance de la police, aucune dé-

marche de cet enfant n'avait trahi le secret de la retraite de son père.

« Il a donc fallu, continue le rapport, m'en tenir à l'ar-
» restation simple de la femme Langlet, que j'ai fait dépo-
» ser à la maison d'arrêt dite la Petite Force, comme pré-
» venue de complicité de conspiration contre le gouver-
» nement, ainsi qu'il résulte de l'examen et procès-verbal
» que j'ai faits des numéros trente-huit et trente-neuf, par
» lesquels il conste que Babeuf y provoque la violation
» des propriétés et l'anéantissement du gouvernement
» adopté par les Français; cet écrit ne pouvant être consi-
» déré comme une simple opinion émise, puisque dans
» différents passages il y est question de ligue formée, de
» cris de ralliement et d'agrégation jusque dans les ar-
» mées de la République.... »

Babeuf protesta avec énergie contre l'arrestation de sa femme. Dans le nº 40 du *Tribun du peuple*, qui parut le 5 ventôse an IV (24 février 1796), il publie un article intitulé : « Atroce attentat du gouvernement dans l'arresta-
» tion de ma femme et l'assassinat de mon enfant. »

La femme fut bientôt mise en liberté, car le nº 41 du *Tribun du peuple*, 10 germinal an IV (30 mars 1796), porte de nouveau que les souscriptions sont reçues chez la citoyenne Langlet.

Le journal touchait d'ailleurs à sa fin, et Babeuf lui-même allait bientôt tomber entre les mains de la police du Directoire (1). »

Pour se rendre bien compte des principes sur lesquels devait se fonder la société nouvelle, but des aspirations du babouvisme, il faut lire le fameux manifeste des Egaux, destiné à être répandu dans le peuple, au moment où les conjurés mettraient à exécution leur projet insurrectionnel.

---

(1) Etienne CHARAVAY, *Documents et autographes révolutionnaires*. (Dans *La Révolution française, revue historique*, t. I, p. 214 et suiv.)

« Nous prétendons désormais vivre et mourir égaux,
» comme nous sommes nés ; nous voulons l'égalité réelle
» ou la mort : voilà ce qu'il nous faut.

» Et nous l'aurons, cette égalité réelle, n'importe à quel
» prix.

» La révolution française n'est que le prélude d'une
» autre révolution, bien plus grande, bien plus solennelle,
» et qui sera la dernière....

» Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous
» reste l'égalité réelle. »

Ce cri sauvage, cet anathème jeté à toute civilisation, en livrant la pensée secrète des communistes, a été et restera leur condamnation !

Et le manifeste ajoutait :

« Si la loi agraire ou le partage des campagnes fut le
» vœu instantané de quelques soldats sans principes, ou
» de quelques populations mues par leur intérêt plutôt
» que par la raison, nous tendons à quelque chose de plus
» sublime et de plus équitable : le bien commun, la com-
» munauté du bien !....

» Plus de propriété individuelle des terres. La terre n'est
» à personne....

» Le moment est venu de fonder la république des
» égaux. »

La communauté de Babeuf est sans doute un rêve, une illusion. Ce rêve, cette illusion, ont cependant conservé une grande puissance sur l'imagination populaire. Aujourd'hui encore, après un siècle, après la profonde transformation économique, résultat de la Révolution française, malgré la diffusion du bien-être et de l'instruction, les mêmes espérances agitent encore les masses profondes du prolétariat.

Au moment où Babeuf se disposait à lancer son manifeste et à descendre dans la rue avec ses partisans, la police du Directoire avait l'appréhension d'un mouvement

révolutionnaire imminent, mais l'organisation et les fils du complot lui échappaient. Elle était hésitante, quand l'un des conjurés, Grisel, livra le secret au ministre de la police, Cochon de Lapparent. Le 10 mai 1796, les babouvistes furent arrêtés : parmi eux, Drouet, l'ancien maître de poste de Varennes, alors député, plus tard sous-préfet de l'empire ; Buonarotti, Italien, le futur historien de la conspiration ; Rossignol, un ancien général; Darthée, ex-secrétaire de Jean Lebon ; Antonelle, etc., etc.

Ce fut chez Babeuf qu'on trouva les indications et les renseignements relatifs aux diverses parties du complot.

Il avait rangé méthodiquement, sous la forme d'un journal, et par ordre de dates, tout ce qui devait s'exécuter ultérieurement, assassinats partiels ou collectifs, emprisonnements, déportations.

Aucune des conséquences de son attentat ne l'avait fait reculer. Dans la correspondance saisie on lit une lettre adressée à l'un de ses agents, où il s'exprime ainsi :

« Un régénérateur doit voir grand, son devoir est de » faucher tout ce qui obstrue son passage.... Tel était le » principe de Robespierre, c'est ce qui décèle en lui le » génie (1) ! »

Au moment où l'arrestation de Babeuf et des conjurés était opérée par les soins du ministre de la police, Carnot, président du Directoire exécutif, informait par un message le conseil des Cinq-Cents : « qu'un horrible complot devait » éclater le lendemain dès la pointe du jour, et que son » objet était de renverser la Constitution française, d'égor» ger le corps législatif, tous les membres du gouverne» ment, l'état-major de l'armée intérieure, toutes les auto» rités constituées de Paris, et de livrer cette grande com» mune au pillage général et au plus affreux massacre. »

(1) De Conny, *Histoire de la Révolution*, t. VI, liv. 19.

Traduit, le 21 floréal an IV, devant le ministre de la police, Babeuf avoua avec orgueil qu'il était l'auteur du plan insurrectionnel trouvé dans ses papiers. Il refusa de nommer ses complices et écrivit même aux directeurs une lettre de défi.

« Regardez-vous comme au-dessous de vous de traiter » avec moi de puissance à puissance? Vous avez vu de » quelle vaste confiance je suis le centre, vous avez vu » que mon parti peut bien balancer le vôtre. »

Cette attitude, cette insurrection fomentée et entreprise alors qu'il n'avait en main aucun moyen matériel d'exécution et de succès, tout semble indiquer chez Babeuf une exaltation, dangereuse sans doute, mais qui peut atténuer, dans une certaine mesure, sa responsabilité.

Nous avons dit qu'au nombre des babouvistes arrêtés se trouvait Drouet. En sa qualité de député, il était justiciable de la haute Cour. Celle-ci fut convoquée à Vendôme. Pendant l'instruction, très longue, de ce gros procès, Drouet, détenu à l'Abbaye, parvint à s'échapper et à déjouer les recherches un peu molles de la police.

Tous les partisans de Babeuf n'étaient pas sous les verrous. Les sans-culottes tentèrent de délivrer les prisonniers. Au nombre de cinq à six cents, ils se rendirent en armes au camp de Grenelle, et cherchèrent à entraîner la troupe au cri de Vive la Constitution de 1793! Leur tentative fut promptement réprimée. Elle fut suivie de l'arrestation et de la mise en jugement, devant une commission militaire, de 134 accusés, sur lesquels 32 furent passés par les armes.

Le 10 fructidor an IV, Babeuf et ses complices étaient transférés à Vendôme. Ils étaient accusés d'attentat ayant pour but le renversement de la Constitution, la destruction des deux conseils législatifs, du Directoire exécutif, des autorités civiles et militaires, et tendant à armer les citoyens les uns contre les autres et à provoquer au pil-

lage des propriétés ; crime prévu par l'article 1er de la loi du 27 germinal an IV.

L'opinion publique leur était très défavorable, et on lisait dans la *Gazette française* du 9 pluviôse : « Si jamais de » pareils monstres étaient relancés dans la société, si » jamais leurs complices en crédit parvenaient à leur ob- » tenir l'impunité, il ne resterait qu'un parti à prendre à » tous ceux qui sont proscrits par ces cannibales, ce serait » de trouver dans notre désespoir le même courage qu'ils » puisent dans leur férocité. »

Quand les hauts jurés quittèrent leur province pour venir siéger à Vendôme, ils devaient y arriver avec des impressions analogues.

Dans un mémoire biographique publié récemment par M. Mège, membre de l'Académie de Clermont, sur Gaultier de Biozat, député du tiers aux Etats généraux et désigné par la ville de Clermont pour remplir les fonctions de haut juré à Vendôme, nous lisons une lettre où celui-ci rend compte à la municipalité des différentes phases du procès criminel : « Il est certain, écrit-il, que Babeuf avait formé l'atroce » et imbécile projet d'une insurrection universelle et d'un » bouleversement général. Des écrits de sa main trouvés » chez lui le démontrent. Il déclare insolemment, dans une » lettre rédigée en prison et qu'il a adressée au Directoire » le 23 de ce mois, qu'il était véritablement le chef de la » conspiration.... Il prétend que son parti étend ses rami- » fications dans tous les cantons de la république et com- » prend tous les Français patriotes.... Cette lettre doit vous » donner une idée de la folie et de la férocité de cet individu. » Il avait paru dangereux dès les premiers numéros de » son journal, qui a toujours été composé d'articles calom- » nieux, dégoûtants, et le plus souvent sanguinaires (1). »

(1) Francisque Mège, *Gaultier de Biozat*. 1890. Clermont. Cf. Dufort de Cheverny (témoin oculaire), *Mémoires*, t. II, p. 309 et suiv.

La société, sous le Directoire, avait hâte de reconstituer dans le calme et la paix les assises du nouvel ordre de choses. La propriété, démocratisée par la suppression des droits féodaux et la vente des biens nationaux, avait, dans la classe bourgeoise, bien des maîtres nouveaux, peu disposés à se laisser dépouiller par les sectaires du babouvisme.

Les débats devant la haute Cour occupèrent soixante-six séances; ils ne présentèrent rien de saillant en dehors de la défense personnelle de Babeuf.

Celui-ci trouvait là une occasion d'exposer et de développer ses théories. Il n'en désavoua aucune, mais protesta énergiquement contre l'existence d'un complot politique ayant pour but le changement de la constitution, et pour moyen la guerre civile et le pillage.

Citons quelques passages de ce plaidoyer :

« Citoyens jurés, disait Babeuf, dans aucun temps, » chez aucun peuple de l'histoire connue, jamais peut- » être un aussi grand procès que celui-ci ne s'offrit à » juger.

» Cette cause non seulement tient au sort et à l'existence » future de la nation française, mais encore elle embrasse » toutes les questions de droit naturel et positif qui, » d'après la manière dont ce procès se jugera, assureront » bientôt ou reculeront peut-être pour vingt siècles le » triomphe de la philosophie et de la raison chez toutes les » nations du globe.... »

D'après l'accusé, ce qu'on poursuivait dans cette affaire, c'était moins une conspiration contre l'autorité actuelle « que l'admission de principes qu'une certaine classe, qui » domine la société, considère comme dangereux parce » qu'ils sont éversifs de tous ses privilèges et que, fondés » sur l'éternelle vérité et la plus palpable justice, elle en » craint la trop facile contagion. »

Puis il arrivait à l'exposition même de sa doctrine.

« Originairement, dit-il, le terroir n'est à personne, les
» fruits sont à tous.

» L'institution de la propriété particulière est une surprise faite à la masse des simples et des bons.

» La loi d'hérédité est souverainement abusive, elle produit des malheureux à la seconde génération.

» La loi d'aliénabilité n'est pas moins injuste.

» Une troisième cause vient créer les maîtres et les serviteurs, les trop heureux et les trop malheureux. C'est la différence de salaires et de mérite que la seule opinion attache aux différentes productions du travail et de l'industrie. »

Il s'indigne « qu'on apprécie la journée de celui qui fait une montre vingt fois au-dessus de la journée de celui qui trace des sillons et fait pousser le blé.

» Les productions de l'industrie et du génie deviendront aussi la propriété de tous, le domaine de l'association entière.

» Tout ce qu'un individu accapare du fonds et des fruits de la terre au delà de ce qui peut le nourrir est un vol. »

Mais il ne faut pas seulement l'égalité de jouissance, il faut aussi l'égalité de capacités et de talents ! Pour cela, l'éducation égale pour tous. « Elle est une monstruosité lorsqu'elle est inégale !....

» Il faut parvenir à enchaîner le sort, à assurer à chacun et à sa postérité, telle nombreuse qu'elle soit, la suffisance, mais rien que la suffisance.

» Le seul moyen, pour cela, c'est d'établir une administration commune, de supprimer la propriété particulière, et l'administration, tenant registre de tous les hommes et de toutes les choses, fera répartir ces dernières dans la plus scrupuleuse égalité, et les fera déposer dans le domicile des citoyens (1).... »

(1) Victor ADVIELLE, *Histoire de Gracchus Babeuf*, t. II, pièces justificatives.

Voilà à quelles conclusions puériles aboutit, après tant d'efforts, l'apôtre convaincu du communisme.

Dans le langage emphatique qui caractérisait à cette époque l'éloquence judiciaire, Viellart, l'accusateur public, se faisait en ces termes le défenseur du droit de propriété :

« Quel horrible bouleversement que l'anéantissement de » ce droit, base universelle et principe de l'ordre social!.... » La destruction de l'espèce humaine, ce qui survivrait » rendu à l'état sauvage, errant dans les bois et dans un » horrible désert; voilà la perspective que nous présente » le système favori du chef de la conspiration! Voilà le » bonheur commun auquel ils appellent les frères et les » égaux.

» Peuple infortuné, reconnais donc dans ces flatteurs » perfides tes plus cruels ennemis (1). »

Babeuf et Darthé, condamnés à mort, furent exécutés le 8 germinal an v (28 mai 1797), après avoir vainement tenté d'échapper à l'échafaud par le suicide.

L'histoire a ratifié cette condamnation. Babeuf ne mourut point cependant en scélérat vulgaire, mais plutôt en fanatique convaincu. Dans ses adieux à sa femme et à ses trois enfants, « ne croyez pas, leur disait-il, que » j'éprouve du regret de m'être sacrifié à la plus belle des » causes.... Il appartient à la famille d'un martyr de la » liberté de donner l'exemple de toutes les vertus.... Je ne » concevais pas d'autre moyen de vous rendre heureux » que par le bonheur commun. J'ai échoué, je me suis sa- » crifié, c'est aussi pour vous que je meurs!.... Le seul » bien qui restera de moi, ce sera ma réputation : et je suis » sûr que toi et les enfants vous vous consolerez beaucoup » en en jouissant.... Vous aimerez à entendre tous les » cœurs sensibles et droits dire, en parlant de votre époux » et de votre père : Il fut parfaitement vertueux. »

---

(1) Victor ADVIELLE, t. II, pièces justificatives.

Depuis l'anarchisme égalitaire de Babeuf, le socialisme a revêtu de nouvelles formes. Mais, il est facile de s'en convaincre, l'égalité chimérique du babouvisme reste le dernier mot des plus séduisantes théories.

Ceux mêmes qui repoussent avec indignation les utopies du communisme ne semblent pas se douter que leurs systèmes d'organisation sociale doivent aboutir, pratiquement, au même résultat.

Saint-Simon et Fourier ont été les plus ingénieux apôtres du socialisme organisateur; leur système embrasse théoriquement le règlement de tous les rapports des hommes réunis en société. Or, que veulent les saint-simoniens? Abolir l'héritage, transformer la propriété individuelle en propriété sociale et commune. Toutes les activités doivent être groupées suivant des séries et utilisées pour le bien général. La répartition des produits sociaux aura lieu par mesure administrative; elle sera faite entre tous les citoyens, à chacun suivant ses besoins. Le fouriérisme a eu un grand retentissement, il comptait dans son sein des écrivains de talent. Les livres, les journaux, la propagande orale, tout a été mis en œuvre pour étendre son action.

Néanmoins, l'opinion publique discerna bientôt les erreurs fondamentales d'une doctrine qui faisait abstraction des tendances les plus essentielles de la nature humaine.

Non seulement le fouriérisme portait atteinte à la famille, mais au point de vue économique, en supprimant le sentiment de l'intérêt individuel, il tarissait la source la plus féconde de tout progrès comme de toute richesse. Michel Chevalier a pu dire, en effet : « Il est aussi impossible de » concevoir la production de la richesse, sans l'action per» manente et intense de l'intérêt personnel, que le méca» nisme planétaire sans la gravitation (1). »

(1) Discours d'ouverture du cours d'économie politique, 28 février 1849.

Après quelques essais d'application, le fouriérisme tomba dans l'oubli. Vers 1840, Cabet, voyant dans l'inégalité des conditions la cause de tous les maux dont souffre la société, publia son *Voyage en Icarie*, — tableau romanesque d'un Etat organisé d'après le système communitaire.

C'était une œuvre éphémère, rappelant d'autres utopies restées célèbres. Cabet néanmoins trouva des disciples et des adhérents. Il les entraîna sur ses pas au Texas, où sa colonie communitaire leur réservait les plus cruels mécomptes. C'était en 1848. A la même époque, Proudhon, en ce qui touche la question sociale, suivait le sillon tracé par Babeuf.

Il repoussait sans doute l'expropriation violente et simultanée des propriétaires, mais il proposait le rachat de la terre par l'Etat, chargé de pourvoir, par la création de grandes compagnies agricoles, à l'organisation du travail rural.

« Abolissez, dit-il, les taxes qui écrasent le paysan, organisez le crédit agricole par la banque d'échange ; centralisez l'exploitation du territoire par le rachat, vous aurez alors l'équilibre entre les fonctions, l'équivalence entre les produits, l'égalité entre les fortunes.

» Vous comprendrez alors que la propriété, réduite à sa juste mesure, n'est pas autre chose que le droit de consommation, et, sans être plus communistes que moi-même, vous direz avec moi que la propriété, le péage perçu au nom du propriétaire, le dernier des droits féodaux, est un vol (1). »

Quoi qu'en ait Proudhon, c'est bien là du pur communisme, et l'opinion publique ne s'est pas égarée sur ce point. Elle le classe, sans hésiter, au nombre des successeurs de Babeuf.

---

(1) Manifeste électoral du 3 novembre 1848.

Depuis Proudhon, le socialisme a fait d'immenses progrès dans la classe ouvrière. Il a revêtu le caractère international, et il tend chaque jour à s'affirmer plus nettement comme parti politique. C'est de l'Allemagne que la doctrine s'est propagée au moyen de la presse, des congrès et des manifestations publiques.

En étudiant les tendances finales du socialisme international, on reconnaît qu'elles sont restées foncièrement communistes.

La doctrine de Karl Marx, adoptée au congrès de Gotha en 1875, comme programme du parti, tend à la constitution de l'Etat socialiste fondé sur la confiscation individuelle et l'exploitation collective en vue de la répartition des produits dans la mesure des besoins de chacun....

En Amérique, le collectivisme, sous sa forme agraire, a pour chef Henri Georges, dont le système de nationalisation du sol est très en faveur aux Etats-Unis.

Pour lui aussi, l'appropriation du sol est illégitime, la plus-value gagnée, sans efforts, par les terrains et les maisons, dans l'enceinte et le voisinage des villes, constitue un bénéfice injustement acquis aux propriétaires de ces terrains et de ces édifices. C'est par une surélévation progressive des impôts que l'Etat finira par s'emparer de toutes les propriétés foncières. Henri Georges admet la légitimité de la possession des capitaux mobiliers et industriels et celle de l'intérêt de l'argent. Son communisme, comme on le voit, est limité. Depuis 1875, les chefs du parti socialiste se sont divisés, les uns ont voulu, dans un intérêt de propagande, dissimuler le but final du socialisme. Ils savent qu'en disant aux paysans qu'il n'y a ni Dieu, ni mariage, ni propriété privée, on les effraie et on les éloigne. Ils ont repoussé les moyens violents et anarchiques. Ils prétendent, grâce au suffrage universel, arriver sûrement au pouvoir politique, qui leur permettra de réaliser légalement leur programme d'expropriation.

L'abbé Winterer, député d'Alsace-Lorraine au Reichstag, a publié dernièrement un livre plein d'intérêt sur le socialisme international. Il y suit pas à pas, dans les deux mondes, les diverses manifestations socialistes qui se sont produites de 1885 à 1890, dans les congrès, dans la presse, dans les grèves même. Ses conclusions ne sont pas rassurantes pour notre civilisation; il n'hésite pas à considérer le triomphe du collectivisme comme possible ! Ce serait, à ses yeux, « une révolution plus vaste, plus » complète, plus implacable, plus terrible, plus pleine de » ruines de tout genre, que celles dont l'histoire a été le » témoin et a gardé le souvenir. »

Babeuf aussi, devant la haute cour de Vendôme, n'annonçait-il pas cette future et suprême révolution?

C'est donc à lui, à ses doctrines égalitaires, que se rattachent encore les socialistes internationaux.

C'est surtout contre le collectivisme que Sa Sainteté Léon XIII s'élève, avec la plus grande autorité, dans son encyclique du 15 mars dernier : « Pareille théorie, loin d'être » capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si » elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souveraine» ment injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des » propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et » tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. »

Après avoir exposé, de la façon la plus magistrale et la plus scientifique en même temps, l'origine et la légitimité du droit de proprieté, l'Encyclique conclut : « Qu'il reste » donc bien établi que le premier fondement à poser pour » tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, » c'est l'inviolabilité de la propriété privée. »

Sans nul doute, les vérités essentielles formulées avec une aussi grande force ne trouveront pas, chez les adeptes du socialisme, des esprits disposés à s'incliner devant leur évidence ; néanmoins, la parole tombée des hauteurs du Vatican sera comme une source féconde.

Elle ramènera les esprits égarés de bonne foi, elle donnera aux hommes voués à la défense de la société et de la civilisation chrétienne une nouvelle force, comme une nouvelle ardeur de dévouement.

Il y a un demi-siècle bientôt, le socialisme semblait voué aux risées des classes éclairées, les masses rurales s'en détournaient avec indifférence.

L'Encyclique nous prouve qu'il n'en va pas de même à l'heure présente.

Il fallait que le danger fût bien pressant pour que le saint-père descendît lui-même dans l'arène des discussions économiques, et prît en main la défense de la propriété.

Pour Sa Sainteté, la question sociale est encore bien plus d'ordre moral que d'ordre économique. C'est par le retour aux principes du Décalogue et à la morale évangélique qu'elle pourra recevoir une heureuse solution.

Ce sera l'honneur de le Play et de son école d'avoir dès longtemps formulé, avec la netteté d'une science fondée sur l'observation des faits, ces vérités incontestables.

En étudiant la vie, les écrits, les discours de Babeuf, en suivant dans le siècle qui vient de s'écouler, depuis sa condamnation et sa mort, les manifestations de l'esprit communiste, j'aurais voulu mettre en relief et le caractère toujours chimérique des théories égalitaires et leur impuissance à fonder quelque chose de stable.

Méconnaissant les principes essentiels de l'activité humaine et du progrès, n'ayant jamais su que faire appel aux passions haineuses et surexciter les appétits, le communisme ne saurait triompher au sein des sociétés modernes vivant encore de l'esprit du christianisme, mais il constitue néanmoins un danger, et nos efforts doivent tendre à dissiper les illusions qui peuvent égarer des esprits de bonne foi.

LETTRES INÉDITES DE BERGIER

PUBLIÉES

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séance du 19 novembre 1891)

Bergier a été, en date comme en talent, une des premières illustrations de l'Académie. Il inaugura brillamment ses concours par les deux prix qu'il obtint d'elle en 1753, et, depuis cette époque jusqu'en 1763, il ne se passa guère d'année où il ne lui présentât avec succès divers mémoires. Il fut couronné sept fois, et trois fois obtint une mention honorable sur des sujets d'histoire franc-comtoise ou de morale générale; c'était pour le savant curé de Flangebouche comme une distraction conforme à son humeur curieuse et laborieuse, au milieu de ses études de théologie et de linguistique.

Appelé, en 1765, à diriger le collège de Besançon, Bergier prit place à l'Académie le 18 décembre comme associé résidant, en remplacement de Droz, qui devenait académicien titulaire. Lui-même fut mis en possession de ce dernier titre le 18 janvier 1769. Avant la fin de la même année, il était nommé chanoine du chapitre métropolitain de Paris; aussi fut-il classé, le 17 avril 1771, parmi les membres honoraires ou vétérans, et l'Académie, par une

dernière et délicate attention, désigna comme son remplaçant l'abbé Trouillet, son ami et son successeur au collège (1).

C'est à Trouillet qu'ont été envoyées les lettres qui suivent et qui nous semblent particulièrement intéressantes pour la biographie de leur auteur. Déjà le dernier éditeur des œuvres de Bergier avait pu réunir soixante-quatre lettres de lui, adressées principalement aux membres de sa famille. En voici toute une série, dont le destinataire est un prêtre estimé, comme son ami lauréat et membre de l'Académie. Bergier, dans cette correspondance, fait au jour le jour l'histoire de ses lectures et de ses travaux ; il jette souvent un coup d'œil sur les affaires du siècle, il esquisse la chronique de la cour et du monde ecclésiastique. Dans un style dont sa ferme et nette écriture est l'image, avec une vivacité parfois caustique, il donne son jugement sur les hommes et les choses, et se montre en toute circonstance fidèle aux affections de sa jeunesse et aux souvenirs de la Comté (2).

Ces lettres compléteront, dans les collections de l'Académie, la brillante série des travaux que Bergier, pendant son séjour à Flangebouche, a fait couronner par nos premiers prédécesseurs ; elles continueront, d'autre part, la série des hommages qui lui ont été rendus plus tard, depuis l'insertion de deux de ses mémoires dans nos *Documents inédits*, à la mise au concours de son éloge. M. de

---

(1) Trouillet (Jacques-Joseph), né à Ornans le 19 février 1716, mort à Lons-le-Saunier le 3 mai 1809. Il fut pendant près de cinquante ans curé de sa ville natale, et exerça les fonctions de principal du collège de Besançon, du 21 décembre 1769 au 10 mai 1775. Comme savant, il fut l'élève de Bullet et l'émule de Bergier, et l'Académie distingua trois de ses mémoires historiques en 1756, 1758 et 1759. V. son éloge par D. Grappin dans les *Mémoires de l'Académie*, année 1809.

(2) Ces lettres avaient été recueillies par M. Adolphe Marlet, d'Ornans, associé correspondant de l'Académie, mort en 1888. J'en dois la communication à la confiance et à l'obligeance de ses héritiers.

Beauséjour, aujourd'hui notre confrère après avoir été, comme Bergier et grâce à Bergier, le lauréat de la compagnie (1), trouvera plus particulièrement dans ces pages les pièces justificatives du travail qu'il a consacré, il y a trente-trois ans, à l'éminent apologiste.

I.

Installation à Paris. — Genre de vie. — Le *Système de la nature*.

5 février 1770.

Vous me faites grand plaisir de m'écrire, mon cher ami; il en sera toujours de même, et j'aurai soin de vous le témoigner, en vous répondant exactement.....

Enfin, après un mois de courses, je suis commodément logé, passablement meublé, j'ai un domestique, et je fais venir de l'auberge un ordinaire très frugal; ici l'on fait ce que l'on veut. Je ne prens qu'un potage à une heure, sans me mettre à table; je soupe le soir, entre dix et onze heures, pour aller à matines. J'ay donc pour travailler depuis dix heures du matin jusqu'à dix du soir, en retranchant trois quarts d'heure pour les vêpres, et ce que les visites m'en déroberont; mais j'y mettrai bon ordre à la suite. On s'attend déjà que je m'enfermeray, et cela ne surprendra personne (2). J'essaye seulement ce régime pour quelques jours; j'éprouveray ensuite de me coucher avant l'office, quand je seray mieux arrangé. Il m'a fallu pour des minuties passer par les mains du maçon, du menuisier, du serrurier, du vitrier, du peintre, du colleur de papier, du tapissier et du frotteur, tous vrayes canailles, dont on ne peut pas jouir, et qui finissent par se faire payer au double. J'ai déjà déboursé plus de cent louis, et ce n'est pas encore fait.

---

(1) P. de Beauséjour, *Eloge de Bergier*, couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, dans la séance publique du 24 août 1858 (dans les *Annales franc-comtoises*, 1re série, mars et avril 1864, t. Ier, p. 199-210 et 292-312)

(2) V. *Mémoires de Bachaumont*, 11 janvier et 28 février 1770. Un chanoine de Paris écrit : « M. l'archevêque vient de nous donner pour confrère un curé des montagnes de la Suisse.... On le dit homme de génie.... mais à son allure je gagerais que ce n'est point un homme du monde. » Plus loin on lui reproche de n'avoir rien « de ce liant, de cette aménité qui contribuent aux agréments de la société. »

J'ay profité de mes premiers momens pour lire deux livres nouveaux, l'*Idée du Judaïsme* (1), et le *Système de la nature*. Le premier est bâti sur le même fond que le second chapitre du *Christianisme dévoilé* (2), mais il est plus étendu; il y a plus de détails rapprochés et plus d'observations; le stile est à peu près le même, c'est-à-dire très vif et très fougueux; c'est le ton à la mode. Le second est le système de l'athéisme ou du matérialisme, prouvé, étendu, développé, suivi dans toutes ses conséquences. Il est en 2 vol. in-8°, bien imprimé, bien écrit, avec toute la chaleur et l'artifice possible. On y a mis le nom de Mirabaud (3), et l'on m'a dit une anecdote qui peut faire au moins douter s'il n'est pas de lui; on l'a vu en manuscrit il y a plus de quinze ans. Si vous m'en demandez mon avis, je vous répondray que c'est le livre le plus hardi et le plus terrible qui ait été fait depuis la création du monde. On peut le réfuter sans doute, puisqu'il n'est question que de démontrer que le mouvement n'est pas essentiel à la matière, et de suivre toutes les conséquences dans le même ordre que l'auteur a suivi celles du principe opposé; mais le faire avec autant d'art qu'il en a mis dans son livre, avec autant de netteté et sur un ton aussi imposant qu'il le fait, voilà ce que je soutiens très difficile et que je regarde comme une entreprise très hasardeuse. Il y en a déjà plus de 200 exemplaires répandus dans Paris à deux louis pièce. Nos philosophes ont tressailli de joye en le lisant. Enfin, disent-ils, on verra si nous raisonnons si mal. Ce livre achèvera de tourner la tête à tous ceux qui croyent raisonner. Les rois et les prêtres y sont traités de même, c'est-à-dire du haut en bas; il y a des tirades d'apostrophes dignes de Démosthène. L'abbé Cogé (4) va, dit-on, le réfuter; je le crois : il y a des gens qui ne doutent de rien et à qui tout paraît facile. Je vais le relire la plume à la main.

On m'a promis de me procurer au plus tôt les *Recherches philosophiques sur les Américains* (5). Comme les bonnes choses se ré-

---

(1) Ce doit être l'*Esprit du Judaïsme* traduit de l'anglais de Collins (par d'Holbach).

(2) Ouvrage attribué à Damilaville, puis plus probablement au baron d'Holbach, et édité en 1767 sous le nom de Boulanger.

(3) Mirabaud, membre de l'Académie française, traducteur du Tasse, mort en 1760.

(4) Coger (François-Marie), recteur de l'Université de Paris, né en 1723, mort en 1780. Il est désigné dans les pamphlets de Voltaire sous le surnom plaisant et injurieux de *Coge pecus*.

(5) Par le Hollandais de Pauw, chanoine de Xanten (1739-1799). Ce livre,

pandent promptement, surtout à Besançon, si vous y pouvez avoir ce *Système de la nature* pour 12 l., je vous prie de me l'acheter; les caisses de livres sous mon adresse ne seront visitées que pour la forme.

Dites à M. Bullet (1) que M. l'évêque d'Auxerre (2) m'a chargé de lui faire des complimens; vous ferez les miens à MM. du collège, à MM. de Desnes et Chifflet (3), à l'abbé Vernerey (4), quand vous le verrez; je lui écriray incessamment.

Mon adresse est chez M. l'abbé Lucas, cloître Notre-Dame.

II.

L'évêque d'Arras. — Les *Pensées* de Forbès. — Visite au cardinal de Choiseul.

26 mars (1770).

.... Je suis extrêmement content de M. l'évêque d'Arras (5) qui est à Paris. Si je dois le croire, j'ai fait une sottise de ne pas préférer son canonicat à celui de Paris; il avait fait conclure de me donner le doyenné du chapitre tout en arrivant, et se proposait de faire de moi un seigneur; comme, Dieu merci, l'ambition ne m'a jamais tourmenté, j'en suis consolé. J'ay lieu de croire qu'il ne tiendra pas à lui de rendre mon sort plus libre et plus doux; car il faut convenir que le service de Notre-Dame est accablant. On est forcé d'adopter la morale un peu large qui y règne et de se faire une conscience robuste; mais c'est un état violent.

---

publié sous la rubrique de Berlin (1768-1769), faisait alors grand bruit dans toute l'Europe.

(1) Cet émule de Bergier dans l'apologétique chrétienne, né à Besançon en 1699, mort dans la même ville en 1775, professait la théologie à l'Université depuis 1728.

(2) Champion de Cicé (J. B. M.) né à Rennes en 1725, évêque de Troyes de 1756 à 1760, puis d'Auxerre, mort à Halberstadt en 1805. C'était le frère de l'archevêque de Bordeaux.

(3) Matherot de Desnes était chanoine de l'église métropolitaine de Saint-Jean, Chifflet président au Parlement. L'un et l'autre appartenaient au bureau d'administration du collège. Bergier a écrit une notice sur Chifflet. (*Œuvres*, éd. Migne, t. VIII, p. 1611 et suiv.)

(4) Vicaire de l'église Saint-Pierre de Besançon. Il ne faut pas le confondre avec un prêtre du même nom, qui fut depuis un des membres les plus influents de l'Eglise constitutionnelle en Franche-Comté.

(5) Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, né en Bresse en 1732, évêque de Saint-Omer en 1765, venait d'être transféré à Arras. Il marqua après 1789 dans les intrigues de l'émigration, et mourut à Londres en 1804.

Il y a huit jours que je laisse reposer bien malgré moi le *Système de la nature ;* j'ay été distrait par des courses, par d'autre besogne ennuyeuse, quoiqu'épiscopale, par la revision de l'*Apologie* (1), qui est enfin réimprimée en meilleur papier. On vient d'imprimer à Lyon les *Pensées sur la religion naturelle et révélée*, par Forbès d'Edimbourg, in-8°. Il y a de bonnes réflexions, mais cela est fagotté à l'anglaise, sans ordre et sans goût. C'est le Père Houbigant (2), de l'Oratoire, qui en est le traducteur et l'éditeur. On connaît encore un bon nombre de livres anglais sur cette matière qui mériteraient d'être traduits. Je ne sçay point d'autres nouvelles littéraires.

Vous me faites grâce en supposant que le cardinal (3) m'a fait beaucoup d'accueil; il n'est aucun des évêques de France chez lequel je ne sois sûr de recevoir plus de politesse que chez lui, et c'est tant mieux. J'en ay cependant arraché une attestation pour l'abbé Vuillemin, de Lons-le-Saunier, très connu de MM. Dupré et Quinson (4) : c'est un malheureux que j'ay tiré de l'oppression, et je m'en sais bon gré.

Le seul désagrément que je puisse avoir à Paris est d'y être trop connu et remarqué. Il ne fait pas bon être en spectacle. Je croyais fuir cet inconvénient en quittant Besançon, je n'y ay pas réussi. Si l'abbé Durand (5) est nommé en bon ordre, le cardinal travaillera sûrement pour lui; d'ailleurs il est de Besançon, et c'est un grand mérite....

III

Le Jubilé. — L'abbé Grég. Bullet à l'Université de Besançon. — Madame Louise aux Carmélites. — Le prince Louis de Rohan.

23 avril 1770.

Vous parliez bien à votre aise, mon cher ami, quand vous m'invitiez de vous écrire à Ornans ; j'avois bien autre chose à

---

(1) Il s'agit de l'*Apologie de la religion chrétienne contre l'auteur du Christianisme dévoilé*. La première édition est de Paris, 1769.

(2) Le P. Houbigant (1686-1783), philologue et théologien, fécond écrivain. V. une notice sur lui par Didry, dans le *Magasin encyclopédique*, mai 1806.

(3) Le cardinal de Choiseul-Beaupré, archevêque de Besançon.

(4) Dupré, professeur de rhétorique ; Quinson, régent de quatrième au collège de Besançon.

(5) Chanoine de Sainte-Madeleine à Besançon, puis professeur de théologie au collège.

faire. On s'est avisé de me nommer l'un des six confesseurs du chapitre pour le Jubilé. J'ay eu pour ma part les crocheteurs et les laquais, les harengères et les catins : jugez si je suis instruit. Huit ou neuf heures par jour pendant toute la quinzaine, j'ay eu les oreilles rebattues de toutes les abominations du pavé de Paris, et j'avoue que jusqu'à ce moment je ne savois pas encore ce que c'étoit de confesser. Enfin j'ay fermé boutique hier, dimanche, pour n'y plus rentrer, et j'ay laissé bien des mécontens ; un jubilé de quinze jours est à peu près nul ; mais la foule a été étonnante, et on ne se souvient pas d'en avoir vu des exemples. Il y a longtems que le carême ne m'a moins incommodé; je l'ay fait très exactement, et je n'ay été ni enrhumé, ni dégoûté, ni affaibli.

Je prévoyois comme vous que votre lettre au cardinal seroit de l'éloquence perdue : M. Bullet père avoit pris toutes ses mesures, et en vérité je suis bien aise de la nomination de l'abbé, pour lequel j'ay toujours eu de l'estime, de l'amitié et de la commisération (1). Je vous prie de lui dire que je lui écriray, quand ses tracasseries seront finies. Le père est venu me voir, mais j'étois au confessionnal. Le cardinal auroit appuyé l'abbé Moyse (2), et cela démontre combien le collège peut compter sur lui. On reconnait, sauf votre respect, le génie franc-comtois à la démarche de l'Université et du magistrat. Bientôt, pour être professeur, il faudra être fils de conseiller au Parlement, titre qui est le *non plus ultra* de la noblesse et du mérite (3) ; comme malheureusement je ne le suis point, j'aurois bien pu ne pas être nommé; on auroit reproché à mes cheveux gris que je suis petit-fils de laboureur et que j'ay été ignominieusement curé de village. Les places de l'Université étoient les seules dévolues aux talens; c'est un opprobre qu'il est temps d'effacer.

Dites à M. Droz que je dois aller aujourd'huy chez M. Moreau prendre le volume destiné à l'Académie : je chercheray l'occasion

---

(1) Il s'agit de la nomination de l'abbé Grégoire Bullet à une chaire de théologie de l'Université de Besançon. Cet abbé devenait ainsi le collègue de son oncle. Sa nomination fut faite contre le gré des professeurs, et approuvée seulement « sur l'ordre exprès du roi. » Voir le Registre des délibérations de l'Université *(Arch. du Doubs)* du 1er avril au 19 juin 1770.

(2) Moïse (Fr.-Xav.), né aux Gras (Doubs) en 1742, mort en 1813. Il avait été présenté le premier au concours, et se vit préférer Bullet par le bon plaisir royal. L'archevêque, pour le consoler, le fit nommer professeur au collège de Dole. Moïse fut depuis évêque constitutionnel du Jura.

(3) Bergier fait allusion aux termes de la délibération de l'Université du 17 avril : « y ayant eu dans la famille du sieur Bullet des malheurs qui paraissent devoir l'exclure d'un corps comme l'Université. »

de le lui envoyer(1). J'ay reçu la lettre de l'abbé Demandre(2); dès que la caisse sera arrivée, je lui enverray l'acquit-à-caution.

La seule nouvelle de Paris est la démarche de Madame Louise, qui est allée prendre le voile chez les Carmélites de Saint-Denis: vocation fort extraordinaire pour le siècle, où la moinerie n'est pas en faveur. Je connois un peu son confesseur, qui est un homme de mérite, grand littérateur, mais infirme: je dois l'aller voir bientôt dans son nouveau gîte.

J'ay tiré ma révérence il y a trois jours au prince Louis de Rohan (3), par une occasion dont je vous parleray une autre fois; il m'a invité et fait inviter à l'aller voir; mais je suis si bon courtisan, que depuis quatre mois je ne suis pas retourné chez le prince de Clermont(4): je compte cependant aller ce matin chez le cardinal, uniquement pour me divertir des propos qu'il me tiendra sur le concours.

Voilà quinze jours que j'ay laissé dormir le *Système de la nature;* et sans cela le premier volume seroit bien avancé; mais enfin le mois de may approche: je me propose d'aller passer quinze jours à Marly, seul, pour y travailler et me promener tout mon soû, converser avec les statues du parc, respirer le baume de la verdure, et raccommoder mon estomach que le jubilé a un peu dérangé. Dites à l'abbé Vautherin(5) que je lui prépare de la pâture, si Dieu me prête vie et santé; le *Système de la nature* est de la métaphysique d'un bout à l'autre, et ce n'est pas un petit inconvénient pour ma réfutation. Donnez, si vous pouvez, de mes nouvelles à ma sœur par l'abbé Vernerey; je n'ay pas encore le temps de lui écrire.

---

(1) On lit au Recueil ms. des Délibérations de l'Académie (II, 396-397) une lettre de Bergier du 28 mars 1770, où il rend compte de ses premières démarches près de Moreau, et demande à échanger son titre d'académicien titulaire contre celui d'honoraire.

(2) Demandre (J.-B.), né à Saint-Loup en 1739, mort en 1823, alors préfet des études au collège de Besançon. Depuis évêque constitutionnel du Doubs. Il a été l'éditeur de quelques ouvrages de Bergier.

(3) Louis-René-Edouard de Rohan, coadjuteur de Strasbourg depuis 1759. C'est le fameux cardinal de l'affaire du collier.

(4) Louis de Bourbon-Condé, qui mourut quelques semaines après, le 16 juin.

(5) Alors professeur de philosophie au collège de Besançon, depuis principal.

IV.

Pension discutée à l'Assemblée du clergé. — La réfutation du *Système de la nature* et les philosophes. — Le cardinal de Choiseul. — Nominations épiscopales. — La catastrophe de la place Louis XV. — L'abbé Demandre.

6 juin 1770.

L'affaire du clergé, mon cher ami, est toujours au même état (1); elle ne sera vraisemblablement déterminée que vers la fin des séances pendant le mois d'août; mais comme elle n'a souffert aucune opposition lorsqu'elle a été proposée, le succès ne me paroît pas douteux. Le premier article réglé, le clergé se trouve engagé à presser l'évêque d'Orléans (2) d'achever de me donner l'équivalent de mon canonicat, pour que je puisse m'en défaire, et cet équivalent, ne fût-il en tout que de 3,600 l., me vaudra dans le fait un tiers plus que le canonicat, puisque pour en tirer 4,000 l., il faut pousser l'exactitude à un point auquel je ne puis moralement atteindre. Mon frère (3) crie comme un diable que c'est une crasse si on ne me fait pas deux mille écus, et le dit franchement à l'archevêque de Toulouse (4), qui marchande; moi je ne dis rien et proteste toujours que, quel que soit le sort dont je seray redevable au clergé, il me rendra heureux et reconnaissant. Un

(1) Bergier s'étant plaint que les devoirs de son canonicat lui laissaient peu de temps pour ses études, l'Assemblée du clergé de 1770 s'occupait de lui assurer une pension et d'en solliciter pour lui une autre sur la feuille des bénéfices, afin qu'il pût vaquer entièrement à ses travaux apologétiques. (*Mémoires de Bachaumont*, 22 juin 1770.) Cf. les *Nouvelles ecclésiastiques* du 21 novembre.

(2) Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, né à Marseille en 1706, évêque de Digne (1746), transféré à Orléans en 1758, mort en 1788. Il était chargé de la feuille des bénéfices.

(3) « Je n'ai jamais vu une association plus singulière ; tous les deux s'aimaient beaucoup. L'abbé réfutait le *Système de la nature*, l'autre frère n'était occupé qu'à traduire ou à faire imprimer tous les livres dans le sens opposé, et ils se consultaient tous les deux. Un jour, devant moi, l'abbé apporta une épreuve d'un cahier de sa réfutation ; il nous la lut. Bergier le critiqua et lui prouva qu'il y avait un autre moyen péremptoire de réfuter ce chapitre-là ; il le rédigea séance tenante, et l'abbé le fit imprimer comme sien.... Il périt d'une fluxion de poitrine quelques années avant l'abbé. » (Dufort de Cheverny, *Mémoires*, II, 140-141.)

(4) Etienne-Charles de Loménie de Brienne, né à Paris en 1727, évêque de Condom (1760), archevêque de Toulouse (1763), de Sens (1788), mort en 1794.

des motifs du clergé est de me tirer des mains de M. l'archevêque de Paris (1); celui-ci, qui ne veut pas me lâcher, agit de son côté; il a déclaré à M. de Jarente qu'il me donnerait 2,000 l. sur son archevêché, si on ne me traitait pas convenablement. Il m'a déjà dit deux ou trois fois : Laissons-les faire, et soyez tranquille, ce qu'ils ne feront pas, je le feray; personne ne peut m'en empêcher. Je remercie et laisse faire. Je n'ay pas encore vu l'archevêque de Rheims (2), président de l'assemblée; je lui ay seulement envoyé un exemplaire de mes ouvrages avec une lettre polie; il m'a répondu qu'à son retour de Versailles il m'enverroit inviter à dîner pour faire connaissance avec moi. Ainsi je ne fais ni cour ni démarches ni sollicitations; je me tiens coi en attendant.

Je me porte bien, mais je suis fatigué. Depuis Pâques j'ay été obligé d'examiner quatre ouvrages : la *Philosophie de la nature*, mauvais livre à tous égards, dont j'ay rendu compte à M. de Sartine (3); un traité de la religion, que mon libraire va imprimer, et qui ne me paraît pas mauvais, quoiqu'il y ait peu de neuf; un abrégé de l'histoire ecclésiastique, par un chanoine d'Auxerre, bon catholique; c'est l'opposé de celui de l'abbé Racine. Le discours préliminaire est bien fait, mais l'histoire sera bien courte; enfin la *Philosophie* de l'abbé Séguy, du collège de La Marche. Je fais tout cela le plus légèrement qu'il m'est possible.

Je demanderay la permission de dédier au clergé la réfutation du *Système de la nature*; j'en suis aux deux tiers. Diderot et d'Holbach ont vu le premier cahier et le plus essentiel : ils ont répondu que cet ouvrage serait regardé comme victorieux dans mon parti, mais que je n'entendois pas leur langage, et qu'il n'y a pas 50 personnes à Paris qui soient en état de l'entendre. Tant mieux; c'est une preuve que ce langage n'est pas celui du bon sens; je serois bien fâché de l'entendre ou de le parler. D'Alembert le lira lorsque tout sera mis au net; mais je n'en suis pas encore là. Je ne suis pas allé à Marly; il me seroit difficile de m'absenter pendant l'assemblée du clergé.

(1) Christophe de Beaumont du Repayre, né au château de la Roque (diocèse de Sarlat) en 1703, évêque de Bayonne (1741), archevêque de Vienne (1745), archevêque de Paris (1746), mort en 1781.

(2) Charles-Antoine de la Roche-Aymon, né en 1697 dans le diocèse de Limoges, évêque aux. de Limoges (1725), de Tarbes (1729), archevêque de Toulouse (1740), de Narbonne (1751), de Reims (1762), cardinal (1770), mort en 1777. « Homme vertueux, austère et de beaucoup d'esprit. » (Mme de Genlis, *Mémoires*.)

(3) Par Delisle de Sales (né en 1743, mort en 1816).

Je ne pense point et n'ay jamais pensé à faire venir ma sœur à Paris ; ce projet ne seroit pas sensé. Si mon sort devient tel que les apparences me le promettent, je ne pourrai rien faire de mieux que d'aller vieillir et mourir en province ; mais il ne faut pas encore penser à ce projet quand il n'y a rien de fait. J'ay vendu mon maître comme Judas, j'entens le *Dictionnaire celtique* du professeur (1) qui ne me servoit à rien ; 40 l. que j'en ai tirées m'ont servi à payer en partie celui de Bayle que j'ai racheté, avec un beau *Cicéron* de Robert Estienne, en 2 vol. in-folio, et qui ne m'a coûté que 15 l. Je me défens de la bibliomanie tant que je peux....

Le cardinal [de Choiseul] me tient rigueur; il est venu deux fois au cloître sans me donner signe de vie. Il enrage intérieurement des intentions du clergé, et de ce qu'il n'aura aucune part au bien que l'on pourra me faire, et moi je suis enchanté de l'une et l'autre circonstance; je connais enfin son caractère et ses procédés et je la lui garde bonne. Je ne sçay si j'ai tort, mais il paraît à mes yeux un homme détestable, et je ne suis pas le seul qui en juge ainsi.

Vous trouverez ici un billet de l'abbé Dorey (2) : il est toujours le même : tortilleur, dissimulé, irrésolu, indéfinissable, et, à tout calculer, n'est bon à rien.

On prétend que l'évêché de Langres sera donné à l'évêque de Senlis, homme d'esprit, très doux et très poli, brave homme et bon évêque : celui de Senlis à l'abbé de la Luzerne, ancien agent du clergé, et mon confrère chanoine, jeune, un peu fou, bon enfant de la messe de minuit : je ne sçay s'il sera un grand prélat, mais il a beaucoup d'esprit (3).

La tracasserie entre le curé de Flangebouche et l'abbé Chopard me coûtera peut-être 260 l. Je m'en console d'avance aussi bien que de l'argent qui m'a été arraché par les aventuriers franc-comtois ; mais ils n'ont qu'à y revenir; c'est une race qui ne finit point, mais ma porte sera fermée désormais.

Vous sçavez sans doute le malheur arrivé il y a huit jours au feu d'artifice tiré à la place de Louis XV. On ne sçait pas au juste le nombre des morts ni des blessés : il y avait le lendemain 133

---

(1) C'est l'abbé Bullet que Bergier désigne ordinairement par ce nom.

(2) Prédécesseur de Bergier comme principal du collège de Besançon.

(3) Ce ne fut pas l'évêque de Senlis (Roquelaure) qui fut nommé à Langres, mais l'abbé de la Luzerne, chanoine de Paris depuis 1754 (24 juin). V. plus loin le post-scriptum de la lettre du 29 juin.

cadavres étendus sur le cimetière de la Magdelaine. On avait porté à l'Hôtel-Dieu 22 blessés et 5 à la Charité, et plusieurs sont morts, sans compter ceux qui ont été reportés chez eux. L'abbé Vuillemin, mon protégé, a failli à être du nombre; heureusement il se tira de la presse, assista les mourans, donna des absolutions à droite et à gauche, et fut d'un grand secours. J'étais d'un autre côté où il n'arriva rien de sinistre, mais je frissonne encore quand je pense à ce désastre. On feroit bien de pareilles expéditions avant que je fusse tenté de sortir de chez moi. Je remercie Dieu de n'être plus dans ma paroisse pendant un temps de misère telle qu'on l'éprouve aujourd'huy; je me rappelle l'année 49, quand j'y arrivai; il est triste de n'avoir sous les yeux qu'un spectacle continuel de souffrance et de ne pouvoir y remédier.

Continuez à m'écrire régulièrement; vous voyez, par la longueur de ma lettre, que je ne regrette pas les momens que je vous donne, quoique ce soit autant de rabattu sur la réfutation du *Système de la nature*. J'espère, s'il plaît à Dieu, en tirer 3,000 l. au moins, et cela vaut mieux que mon canonicat. Dites à l'abbé Demandre de garder l'argent qu'il a touché pour moi.... Je suis très étonné de la tracasserie que lui font MM. du collège; cela me paraît un trait d'ingratitude; on ne peut reprocher à l'abbé Demandre que trop de bonté et de complaisance pour la plupart de ses confrères....

V.

Le cardinal de Choiseul. — Travaux pour Séguier. — Louis XV et les Bretons. — L'abbé de Vermond et la Dauphine.

29 juin 1770.

.... Je suis à la veille de finir ma réfutation du *Système de la nature*, et je prendray un copiste, pour m'épargner la peine de la copier moi-même. Vous parlez d'or, mon cher ami, quand vous m'invitez à y mettre des sentimens : dites-moi, je vous prie, quels sentimens l'on peut mettre dans de la métaphysique, dans la question si le mouvement est essentiel à la matière, si la matière pense, si toutes nos opérations sont dérivées de la faculté de sentir, s'il y a des idées innées, si tout est nécessaire, etc.

Le premier président (1) est ici et je me crois dispensé de lui

(1) Perreney de Grosbois, premier président du Parlement de Besançon.

faire visite. Le cardinal pense à partir vers le 10 ou le 15 de juillet, pour arriver à Besançon par la Lorraine les premiers jours d'août. Il étoit de bonne humeur la dernière fois que je l'ay vu; il me retint à dîner et nous causâmes assez longtemps. Je n'auray point occasion d'en parler en conversation sur le ton sur lequel je vous en ay écrit, parce qu'on parle rarement de lui à Paris; mais je me crois autorisé à penser comme je fais sur des faits certains, et je suis dans un pays où l'on ne se gêne point. Je ne manqueray à aucune bienséance à son égard, plus par ménagement pour les autres que pour moi.

Je fais pour M. Séguier, avocat général, les extraits des livres contre lesquels il doit donner son réquisitoire; il me reçut très galamment il y a quatre jours, et me fit des excuses de ce qu'il ne m'avoit pas connu la première fois.

Le roi, dans un lit de justice tenu à Versailles avant-hier, a cassé toute la procédure contre M. le duc d'Aiguillon et s'en est réservé la connaissance à lui seul. Ce seigneur, le Parlement et le public sont également mécontens : son mémoire, écrit en partie par lui-même et en partie par Linguet, est bien fait; il en a répandu 10,000 exemplaires, et a fait revenir bien des gens sur son compte. Les Bretons sont encore un peu plus fous que les Comtois; il n'y a pas de sens commun dans tous les libelles qu'ils ont écrits sur cette affaire.

Il y a eu une tracasserie à la cour au sujet de l'abbé de Vermond, créature de l'archevêque de Toulouse, envoyé à Vienne en qualité d'instituteur de Mme la Dauphine et qui en étoit revenu son confesseur. M. le Dauphin et M. le duc de la Vauguyon n'en ont point voulu en cette qualité. M. l'archevêque lui a refusé les pouvoirs; le roi a nommé son propre confesseur, l'abbé Maudoux, que je n'ay pas encore pu aller voir malgré toutes ses invitations (1). L'abbé de Vermond est réduit à la fonction de lecteur avec 6,000 l. d'appointemens, en attendant une abbaye de 10 à 12,000 l. Mme la Dauphine a fait une réponse bien sèche à M. de la Vauguyon : « Monsieur, je suis très reconnaissante des soins que vous avez donnés à M. le Dauphin; mais ma mère m'a donné trois avis que je suis résolue de suivre, le premier d'obéir au roi, le second d'aimer mon mari, le troisième d'être maîtresse chez moi. » Il est

(1) Mercy dit de cet ecclésiastique à Marie-Thérèse (*Correspondance secrète, etc.*, t. II, p. 72) : « Sa simplicité, sa modestie et son honnêteté le rendent très remarquable et précieux à cette cour. » Voir plus loin les lettres des 15 avril 1771, 13 juillet 1774 et 15 janvier 1781.

vrai que l'abbé de Vermond, que je connois, n'étoit pas fort propre pour être confesseur.....

P. S. L'abbé de la Luzerne est nommé à l'évêché de Langres; il n'incommodera pas souvent ses diocésains, et l'abbé de Cicé à l'évêché de Rhodez (1).

VI.

Regrets. — Entraves à l'impression d'un livre de Bullet. — Candidature à l'Académie des inscriptions. — Projet d'un journal ecclésiastique. — Travaux personnels.

1er août 1770.

Vous devez être très occupé, mon cher ami, du détail du collège d'ici aux vacances; c'est le temps de l'année le plus ennuyeux et le plus incommode. Je regretteray souvent pendant le mois de septembre les momens que j'avois coutume de passer avec vous; je ne sçay pas encore quelle sera ma destinée pour ce temps-là. Si l'impression de mon ouvrage se trouve commencée, je seray obligé de la suivre et de ne pas la perdre de vue pour longtemps; j'ay mandé à l'abbé Demandre les raisons qui pourront la retarder.

Je sçavois déjà très bien que le premier président étoit la seule cause du mauvais succès du projet que nous avions formé pour la chaire de théologie; quelque agrément que j'eusse pu avoir dans cette situation, surtout vivant avec vous, je comprens cependant que ce n'étoit pas le parti le plus conforme à mes intérêts, et que foncièrement ce despotique opérateur m'a rendu service.

L'abbé Moutrille est venu il y a quelque temps m'annoncer deux événemens qui doivent donner du chagrin au professeur et dont je suis fâché. Il avoit donné au libraire Butard les *Dissertations sur l'histoire de France* à imprimer; cet étourdi s'est avisé de commencer l'impression avant que le privilège fût expédié; quand il a demandé le privilège à la chancellerie, on l'a refusé. Le chancelier, intraitable sur les règlements qu'il a faits, et qui partent d'un fonds d'intérêt sordide, veut que les privilèges soient délivrés avant que l'on commence à imprimer les livres,

(1) Jérôme-Marie Champion de Cicé, né en 1735, vicaire général de son frère à Auxerre, agent général du clergé. Transféré de Rodez à l'archevêché de Bordeaux en 1781, il devint archevêque d'Aix en 1802, et mourut en 1810.

parce qu'une partie du temps expirè pendant l'impression ; c'est par le même motif qu'il a réduit à six ans les privilèges que l'on accordoit autrefois pour dix ans. Il est dangereux que le débit du livre du professeur ne demeure suspendu pour un an ou dix-huit mois. Une autre histoire, c'est que le censeur a rayé le titre d'*associé* à l'Académie des inscriptions, parce qu'il est mis mal à propos au lieu de celui de *correspondant.*

A propos de cette Académie je m'étois mis sur les rangs et sollicitois les secondes voix pour la place de M. Bonamy; j'étois sûr d'une partie des suffrages : mais j'ay été informé que d'autres m'avoient prévenu de vitesse, qu'un M. des Hautes Rayes, neveu de MM. Fourmont, professeur d'arabe au collège royal, l'un des sous-bibliothécaires du roy, était sur les rangs depuis douze ans. Comme je ne veux disputer avec personne, j'ay pris le parti de me retirer. J'ai sçu d'ailleurs que quatre ou cinq druides, soi-disans jansénistes, me regardoient comme un moliniste fanatique, que dans la position où je suis, on m'envisageroit parmi eux comme un espion de M. l'archevêque, que ces messieurs détestent cordialement. Toutes ces considérations, jointes à mon peu d'activité pour les sollicitations, me font juger que le moment n'est pas favorable. Enfin je suis trop occupé à présent d'objets plus importans pour me remettre à des études académiques.

En jasant avec Humblot (1) il y a quelques jours, il m'échappa de dire qu'un journal bien fait sur les matières de religion auroit du succès et du débit : c'est comme si j'avois montré de loin un os à ronger à un chien affamé. Depuis ce moment-là, Humblot ne rêve plus que ce journal et ne parle d'autre chose : si je voulois le croire, j'y travaillerois dès demain, mais nous n'en sommes pas encore là.

J'ay écrit à l'abbé Matherot la semaine dernière. L'abbé Viguier (2) est à Saint-Lazare et s'y trouve bien. La copie de mon ouvrage est finie. Je me suis servi de copistes pour la seconde partie et je ne suis pas trop content de leur besogne. En attendant qu'il plaise à messeigneurs les commissaires de l'assemblée de me donner audience et d'examiner mon travail, je vais demander un censeur à M. de Sartine, duquel j'espère un bon accueil, après avoir un peu

(1) Libraire qui avait édité les ouvrages antérieurs de Bergier.

(2) Viguier (Pierre-François), né à Besançon en 1745, mort en 1821. Il avait été professeur au collège de sa ville natale avant d'entrer chez les Lazaristes. Il fut depuis préfet apostolique à Constantinople ; il a laissé des ouvrages sur les langues orientales.

jasé avec lui à Conflans, il y a dix jours. Je lui demanderay surtout de ne pas être mis entre les mains de la Sorbonne, dont j'ay lieu de me défier. La petite jalousie théologique est très vive dans ce pays-ci et fait souvent oublier les intérêts les plus essentiels de la religion....

P. S. Je ne sçay si je vous ai déjà mandé que la traduction de mes ouvrages en italien alloit paroître à Milan, et qu'on va les traduire en allemand. C'est le bibliothécaire de l'électeur palatin (1) qui m'a écrit ces deux nouvelles. Il a offert de me mettre en relation avec le cardinal Castelli, homme de lettres, et m'a déjà invité à présenter à S. A. Electorale un exemplaire de la réfutation du *Système de la nature*.

VII.

L'Assemblée du clergé et la *Réfutation du Système de la nature*. — Projet d'un traité sur la religion. — L'avocat général Séguier. — Mme de Noailles. — L'abbé Poulin.

27 août 1770.

Je suis charmé, mon cher ami, du regret que vous témoignez de ce que nos lettres ne sont pas assez fréquentes; mon exactitude à vous répondre doit vous convaincre du plaisir que vous me faites en m'écrivant. Mon affaire au clergé doit être terminée cette semaine, puisque les assemblées doivent finir le 2 septembre; jusqu'à présent je n'ay pas eu lieu d'être inquiet sur le succès; je ne sçay pas si ma sécurité est mal fondée (2).

La dédicace de ma réfutation n'aura pas lieu : M. l'archevèque d'Embrun (3), qui l'a examinée, est très content du fond et juge qu'elle est victorieuse, mais il auroit voulu que je la refondisse sur un autre plan, c'est-à-dire que je donnasse un traité *ex pro-*

(1) L'électeur Charles-Théodore, devenu électeur de Bavière en 1778. A. Rambaud (*Les Français sur le Rhin*, p. 111) l'appelle un « sot fanatique. » Il fut le fondateur de l'Université de Manheim. V. plus loin la lettre du 17 juin 1771.

(2) Le 30 août, l'Assemblée du clergé vota en faveur de Bergier une pension de 2,000 l. (*Coll. des Procès-verbaux*, t. VIII, IIe partie, fol. 1912), et un peu plus tard il en reçut une autre de 2,500 l. sur l'abbaye de Sauve (dioc. d'Alais).

(3) Pierre-Louis de Leyssin (1724-1801), nommé en 1767, mort à Nuremberg en 1801.

fesso contre l'athéisme, dans lequel la réfutation du *Système de la nature* seroit entrée comme nécessaire. Et j'ay de bonnes raisons pour publier mon ouvrage tel qu'il est. 1° Il est attendu, et la promptitude peut contribuer beaucoup au succès en piquant la curiosité, d'autant mieux que plusieurs personnes travaillent actuellement sur ce sujet. 2° Il est de mon intérêt de tirer de mes matériaux tout le parti possible et de m'en servir dans la suite pour donner un traité suivi et complet sur la religion; je me serois privé de cette liberté en travaillant sur un autre plan. 3° J'ay besoin de repos, et il me faudroit autant de temps pour une seconde composition que pour la première. 4° Le succès de l'*Apologie de la religion chrétienne* me paraît prouver que ma méthode n'est pas mauvaise. En conséquence, voyant que M. d'Embrun ne démordroit pas, je lui ay fait part de mon projet en feignant de le consulter. Je lui ay représenté qu'un ouvrage suivi sur la religion seroit plus digne d'être présenté au clergé qu'une réfutation particulière, qu'ainsi je renonçois volontiers pour le moment à l'honneur que l'assemblée vouloit me faire, afin de m'en rendre plus digne par la suite. Nous sommes convenus qu'il en parleroit sur ce ton à l'assemblée. J'ay donc remis mon manuscrit au sieur Riballier, mon censeur, qui m'a promis de l'expédier promptement, et dès que le privilège sera obtenu, l'imprimeur est prêt à commencer. Me voilà donc engagé à une entreprise que vous souhaitez depuis longtemps, mais dont les préliminaires seront fort longs. Je vais me mettre à traduire un ouvrage anglais de Leland, afin de profiter des bons ouvrages faits par les Anglais, et faire ainsi d'une pierre deux coups.

Le Parlement a condamné au feu les livres désignés par le clergé, mais il n'a pas voulu que le réquisitoire de M. Séguier fût imprimé. On croit cependant qu'il paroîtra, en dépit du Parlement, parce que le roi a demandé à le voir (1). On a commencé à répandre hier l'avertissement du clergé sur les mauvais livres; c'est M. l'archevêque de Toulouse qui en est l'auteur : je ne l'ai pas encore vu. M. Séguier a dit à quelqu'un qu'il avoit fait usage pour son réquisitoire des extraits que je lui ay fournis; je le verray ces jours-cy.

Mme la duchesse de Noailles (2), grande dévote, chez laquelle j'ay

(1) Sur cet incident, voir la *Correspondance de Grimm*, 1er septembre 1770. (Edit. Tourneux, IX, 111-117.)

(2) Dame d'honneur de la Dauphine. On rencontrait chez elle les représentants de la vieille cour, ceux qui formaient le « parti des dévots. » Voir sur elle les lettres des 3 juillet 1771 et 23 avril 1772.

dîné la semaine dernière, voulait me procurer une entrevue à Saint-Germain avec le P. de Neuville, qui a été très affecté par la lecture du *Système de la nature;* mais il sera difficile de faire ce petit voyage avant que l'impression soit commencée....

Un homme de Loray, qui est venu voir son fils, domestique à Paris, m'a fait la plus triste peinture de la misère qui règne dans ce pays-là; je suis fort heureux de ne pas en être le témoin....

Je me porte très bien, parce que je me repose et fais quelques courses de temps en temps. L'impression de mon ouvrage ne me permettra pas de m'absenter beaucoup pendant le mois de septembre; je compte cependant faire au moins quelques promenades. Vous avez du sieur Poulin (1) la même idée que j'en ay eue moi-même; il est le seul qui m'ait tracassé; j'étais résolu de me plaindre de lui au bureau à la première sottise; il est d'une pétulance et d'une fatuité inconcevable. Adieu, mon cher ami; vous parlerez quelquefois de moi pendant vos vacances; cela me consolera de ne pas être avec vous.

VIII.

Philosophes et jansénistes. — Retards d'impression. — Bergier chanoine malgré lui. — Un livre anglais de Leland.

30 octobre 1770.

Vous déplorerez sûrement mon sort, mon cher ami, quand vous apprendrez toutes mes infortunes.

1° Je suis entre deux feux. Les philosophes d'un côté, les jansénistes de l'autre, commencent à décocher contre moi des lettres et des brochures, et vraisemblablement cela continuera. Dans un recueil prétendu philosophique, il y a une lettre sur *la Certitude des preuves du christianisme,* où l'on prétend que je n'ay pas bien répondu aux argumens de Fréret; l'on en donne une preuve démonstrative en répétant ces argumens sans faire mention de mes réponses. D'autre côté, la bombe que les jansénistes tenoient en réserve depuis quatre ans vient d'éclater dans une lettre de 150 pages, et l'explosion est violente (2), Je suis un hérétique damné avec

(1) Professeur de physique au collège de Besançon.

(2) Cette brochure est intitulée : *Lettre à M. Bergier, etc., sur son ouvrage intitulé : Le Déisme réfuté par lui-même*, in-12 de 150 p. Elle est analysée et recommandée dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 12 décembre 1770.

tous les jésuites de l'univers, avec la Sorbonne, avec Tournély, avec Collet, qui vient de mourir, avec tous les séminaires de France, qu'ils ont infectés du molinisme. On avait gardé le silence jusqu'à présent par considération pour un prélat respectable qui avoit promis que je me rétracterois; mais puisque je l'ay quitté pour venir remplacer, auprès de M. l'archevêque de Paris, le conseil des jésuites, l'on n'a plus de ménagemens à garder. Malgré l'avantage que les incrédules pourront tirer de cette division entre les théologiens, il est essentiel de faire triompher la vraie doctrine de saint Augustin, c'est-à-dire le Baïanisme et le Jansénisme tout crud. Par ce début, vous pouvez juger de l'ouvrage. On ne le vend que 16 sols ; à la première occasion je vous l'enverray ou à vous ou à M. Matherot. Bien entendu que le gazettier janséniste servira de recors au premier jour pour vanter la brochure et crier *haro sur le baudet.*

2° Je suis sous la presse, et j'y suis encore pour plus de deux mois; le libraire et l'imprimeur s'entendent pour m'y retenir. Je suis tenté de croire qu'ils sont à la solde des philosophes ou des jansénistes et conjurés avec eux pour me faire expier l'avantage d'avoir vendu mon manuscrit un peu cher. Je suis assailli dans les rues par les bacheliers de Sorbonne, qui attendent ma réfutation du matérialisme pour composer leurs thèses de licence, par les beaux esprits qui ont lu le *Système de la nature* et qui me prennent à la gorge pour avoir la réponse. J'ai beau demander grâce, accuser les almanachs qui me passent sur le ventre, la pluye qui empêche de sécher le papier, l'imprimeur qui ne veut pas avancer; on ne veut point de ces raisons, c'est l'auteur qui doit répondre de tout.

3° Je suis aux prises d'un côté avec ma conscience, qui me crie que le revenu d'un canonicat est un bien assez mal gagné et mal acquis, qu'il faut quitter au plus vite l'occasion prochaine, secouer un fardeau que nos pères n'ont pu porter et que nous traînons après eux; de l'autre avec M. l'archevêque de Paris, avec M. le doyen et bon nombre de chanoines, qui me disent que ma conscience est une bête, que je suis et seray chanoine malgré mes désirs et qu'on sçaura bien m'y forcer. Priez Dieu pour moi, mon cher ami; je suis au moins en purgatoire, et j'ay droit d'implorer l'assistance des bonnes âmes....

Je suis occupé à répondre à la lettre du recueil philosophique, et c'est une affaire de quelques jours (1) : pour les jansénistes je

(1) Cette réponse a été imprimée dans ses œuvres. (Ed. Migne, VIII, 233-264.)

leur abandonne le champ de bataille et suis bien résolu de ne leur pas dire un mot. Ce seroit prendre le change, et il y a quelque chose de mieux à faire. Je lis actuellement l'anglois assez couramment; j'avais commencé à traduire la *Revue de tous les écrivains déistes d'Angleterre* (1), par M. Leland, livre très bon; mais il faudroit le refondre et en séparer tout ce qui est personnel aux Anglois; je me contenteray d'en faire de longs extraits pour les faire entrer dans mon grand ouvrage. On commence à débiter l'*Histoire de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ,* l'*Examen de la vie et de la doctrine de saint Paul, Israël vengé ou les preuves des juifs contre le christianisme :* c'est un recueil pillé du juif Orobio réfuté par Limborch, et quelques autres brochures de même trempe. Mais le *Système de la nature* a diminué le goût pour tous ces écrits, et à moins que je ne les trouve à bon marché, je ne les achèteray pas....

Le départ de d'Alembert pour l'Italie m'a privé du plaisir de rendre un service à M. Dupuy; mais je me flatte que son assiduité au travail et ses talens lui rendront les recommandations inutiles....

IX.

Compliments. — Un traité théologique de Bailly. — Chute de Choiseul. — Un livre de Clément. — La polémique janséniste.

1er janvier 1771.

Bonne année, mon cher ami, et bonne santé, à vous et à tous messieurs du collège : mon compliment ne sera pas plus long. Je la commence assez bien, et avec vigueur, et je souhaite que nous la passions tous de même. J'attens de vos nouvelles, parce qu'il y a longtems que je n'en ai reçu. J'en suis à la 8e feuille de la seconde partie de mon ouvrage, et on doit m'en donner encore 4 cette semaine : si on continue, l'on pourra finir avant le 1er février. Cette avanture va me causer du tracas et de la dépense; mes

(1) Cet ouvrage du ministre presbytérien Leland (1691-1766) est intitulé : *A View of the principal deistical writers that have appeared in England,* etc., 1754, 2 vol. in-8°. A défaut de la traduction de Bergier, deux livres depuis en France ont traité le même sujet que Leland et mis à profit ses recherches : *l'Histoire critique du philosophisme anglais,* par Tabaraud (1806), et les *Déistes anglais et le christianisme,* par Ed. Sayous (1882).

présens seront un objet de 600 fr. au moins. Un abbé Bailly (1), professeur de théologie à Dijon, vient d'y faire imprimer un traité latin de la religion, en deux volumes ; je n'oserois dire s'il est bon ou mauvais : il m'a copié très exactement partout où il a pu ; il m'en a envoyé un exemplaire....

On est sans doute aussi occupé à Besançon qu'à Paris de la révolution qui vient d'arriver dans le ministère : ce doit être un coup de foudre pour M. le cardinal ; il y a longtemps que l'orage grondoit, mais on ne s'attendoit pas qu'il crèveroit si brusquement ni si violemment. Les philosophes se grattent l'oreille, les jésuites espèrent et se regardent déjà comme rétablis ; le Parlement fait encore bonne contenance, mais à contre-cœur : tout le monde attend les suites, raisonne, prend parti, fait des plans à tort et à travers. Personne, dit-on, ne veut des places vacantes : le chancelier et le controlleur général jouent à qui en tirera meilleur parti. Voilà les scènes auxquelles on est accoutumé en ce pays-ci, et qui donnent ample matière de réflexions à ceux qui ont le loisir de penser.

.... Peu ou point de nouvelles littéraires. Un M. Clément, ex-professeur de Dijon, a fait une critique très vive de la traduction des *Géorgiques*, par M. Delille, du poème des *Saisons*, de M. de Saint-Lambert, et du poème sur la *Peinture*, par Lemierre (2). Cet homme a du goût, de l'érudition littéraire, de la légèreté dans le stile. Le traducteur de Virgile, au lieu de se fâcher, suivant l'usage, a remercié son critique, et a profité de ses remarques dans la 5e édition qu'il prépare. Saint-Lambert, en vertu de la tolérance philosophique, a fait mettre le censeur de ses vers au fort l'Evêque pendant quinze jours (3). Les philosophes ses amis sont un peu honteux de ce procedé et des éloges qu'ils ont donnés à ce poète redoutable. Malheureusement Clément a souvent raison contre M. Delille et presque toujours contre le chantre des *Saisons*. Il a vengé Boileau, la Fontaine, Corneille, Racine, du mépris

---

(1) L'abbé Bailly (1730-1808), né à Bligny (Côte-d'Or), venait de publier son *Tractatus de vera religione, ad usum seminariorum*. Sa *Théologie* (1780) a été pendant quelque temps classique dans les séminaires.

(2) L'ouvrage est intitulé : *Observations critiques sur la nouvelle traduction en vers français des Géorgiques de Virgile et sur les poèmes des Saisons, de la Déclamation et de la Peinture*. L'auteur, qui, dans sa polémique contre les philosophes, continue Fréron et précède Geoffroy, était né en 1742, et mourut en 1812.

(3) Grimm (*Correspondance*, éd. Tourneux, IX, 242) dit vingt-quatre heures ou trois jours au plus.

de nos beaux esprits modernes, et surtout les deux tragiques du parallèle injurieux qu'on a fait entre eux et Voltaire. Fréron est venu brocher sur le tout et servir de recors à Clément : dans sa dernière feuille il est tombé sur l'*Epître au roi de la Chine* et y a fait des notes (1). C'est une bénédiction de voir comme ces messieurs s'étrillent à l'amiable, et comme la charité fraternelle est exercée dans ce pays-ci. C'est le pain béni de la paroisse; j'en auray ma part comme de raison.

L'on doit m'envoyer, aujourd'hui ou demain, la Gazette ecclésiastique, où il est prouvé, clair comme eau de roche, que je suis encore plus pélagien que Tournély. J'hésite pour savoir si je ne mettray pas quelques lignes là-dessus dans l'avertissement de la 5e édition du *Déisme réfuté,* qui n'est pas encore en vente. Je pourrois me purger du pélagianisme par deux passages de saint Augustin: mais tout consideré, j'en reviendray peut-être à ma première idée, il faut laisser aboyer les chiens à la lune.

On a retranché dans la traduction italienne ce que j'ay dit sur le salut des hérétiques de bonne foi, des infidèles et des enfans morts sans le baptême. Les moines mes censeurs ont eu peur aussi du pélagianisme et ont laissé l'objection de Rousseau sans réponse, pour la plus grande gloire de Dieu.

X.

La *Réfutation du Système de la nature* publiée. — Désirs de retraite. — Affaires de famille. — Prévisions sur la crise politique. — Le cardinal de Luynes. — Propos sur les jésuites.

11 février 1771.

Je ne sçay, mon cher ami, par quel bout commencer les minuties que j'ay à vous mander; car je ne sçay rien de bien important. Enfin mon ouvrage paroît et commence à se débiter et j'ay lieu de penser qu'il ira son train comme les précédens. Je fais partir, par le carosse d'aujourd'huy, un paquet adressé à l'abbé Demandre, où il y a un exemplaire pour vous, un pour lui, un pour l'abbé Dupré ; pour l'Académie, pour le séminaire, pour Beaupré, pour M. Matherot, pour M. Chifflet, pour M. Bullet,

(1) Cette épître est de Voltaire. V. l'*Année littéraire*, ann. 1770, t. VII, p. 175-181.

pour l'abbé Vernerey. J'y ay ajouté pour chacun la petite brochure sur la *Certitude*, et l'avertissement qui doit être mis à la tête de la 5e édition du *Déisme*. C'est tout ce que je veux répondre aux jansénistes. Le Gazettier ecclésiastique s'évertue à présent sur la certitude et sur ce que j'ay dit des miracles de l'abbé Pâris. Ces malheureux sont toujours acharnés à soutenir les mêmes impertinences et à fournir des armes aux incrédules contre les miracles de l'Evangile, mais il n'y a rien à leur dire, ce sont des forcenés. J'ay employé toute cette semaine à courir et à distribuer mes exemplaires. Il y a déjà soixante évêques sur le pavé de Paris, sans compter le cardinal, qui n'est pas encore arrivé; comme je ne pouvois me dispenser d'en donner à tous ceux de la dernière assemblée, je me trouve très court et dans l'impossibilité d'en envoyer à tous messieurs du collège.

J'ay lieu de m'appercevoir que mon arrivée à Paris et les grâces que l'on m'a faites ont excité la jalousie, et j'ay dû m'y attendre; mais comme on ne peut pas mordre sur ma conduite, je m'embarrasse fort peu de ce qu'on dira contre mes écrits. J'ay grand soin de publier que M. l'archevêque s'oppose à la démission de mon canonicat, et cela est exactement vrai; mes confrères le déclarent de leur côté, et cela ferme la bouche aux malveillans. C'est un terrible monde que ce monde-ci, je me sçay très bon gré d'y tenir fort peu et d'être habitué à vivre seul : toute mon attention désormais sera de retrancher en détail le petit nombre des liens par lesquels je tiens à la société, et de ne la regarder que par un petit trou. J'ay un nombre de connoissances assez brillantes, et je pourrois l'augmenter. Je les cultive si peu, que je n'ay pas pris seulement la peine de leur faire visite au nouvel an; j'ay mieux aimé attendre le moment de leur donner mon livre, pour n'en pas faire à deux fois. Dans le temps que je pouvois espérer des grâces, je n'ay fait la cour à personne; je suis bien moins disposé à la faire à présent que je n'attens ni ne désire plus rien que de jouir en paix du sort que la Providence m'a procuré....

Je vais me mettre mal à mon aise pendant deux ans pour acquérir à Darney une très belle maison où je pourrai séjourner avec agrément lorsque j'iray respirer l'air de ce pays-là (1). Comme tout doit mourir avec moi, je dois saisir le moment présent pour arranger les affaires de ma famille : si je vis encore quelques années, cela ne sera pas difficile, même sans y mettre

(1) Cf. sa lettre à son beau-frère M. Jacquin, du 28 janvier. (*Œuvres*, VIII, 1503-1504.)

du bien d'église. Ce moment une fois passé, il sera temps de ne plus penser qu'à moi.

Qu'est-ce que produiront les tracasseries et les dissensions dont l'on est actuellement occupé ? C'est la chose du monde la plus incertaine et la plus difficile à prévoir. L'origine de tout cela n'est qu'une intrigue de cour et de petits intérêts personnels ; mais les plus fins sont les plus embarrassés à en prédire les effets. Il pouvoit en résulter le plus grand bien, même pour la religion, et il en arrivera peut-être le plus grand mal. Dieu veut-il se servir d'un roué tel que le C[hancelier] pour punir les prévaricateurs des maux qu'ils ont faits à l'Eglise ? Lorsque les colonnes de ce grand édifice se conduisent d'une manière si peu propre à la soutenir, le salut viendra-t-il des étrangers ? *Omnes quæ sua sunt quærunt, non quæ Jesu Christi.* Mais le grand Maître a coutume de reculer pour mieux sauter, et quand il semble tourner le dos à son but, c'est alors même qu'il y va plus sûrement. Plaise à sa sagesse tout conduire au plus grand bien !

Comme mon livre sera lu avec attention, surtout par mes amis, faites-moi le plaisir de me marquer exactement ce que l'on en pensera. On en parlera sans doute avec plus de liberté que si j'étois sur les lieux ; recueillez tout, faites-moi part de votre avis et de celui des autres.

M. l'archevêque a eu dans cinq semaines deux attaques de colique néphrétique : la seconde a été très dangereuse ; pendant 24 heures on a tremblé sur son état ; il est hors d'affaire et l'on ne craint plus que les retours. S'il ne change pas de régime et s'il continue à se tuer, il n'y en aura pas pour longtemps. Il a dit qu'il nommeroit enfin un ou deux vicaires généraux pour les affaires courantes ; il y a longtemps qu'il auroit dû le faire, mais les saints sont opiniâtres, souvent ils en valent pis et les autres aussi.

Je dois dîner aujourd'hui chez M. le cardinal de Luynes (1) ; c'est le plus grand jaseur de l'univers, bon homme au reste, et qui donne de l'eau bénite à plein goupillon. Ces jours passés il me retint dans son cabinet pendant cinq quarts d'heure pour me lire une instruction pastorale qu'il a faite sur la religion. J'applaudissois de mon mieux, et plus je paraissois content, plus il lisoit. J'enrageois ; il me restoit une longue course à faire, il faillit de me faire manquer l'audience de M. le nonce et un dîner qui m'attendoit à l'autre bout de Paris. Il m'en coûta vingt sols de

(1) Paul d'Albert de Luynes (1703-1788), évêque de Bayeux (1728), archevêque de Sens (1753), cardinal (1756.)

plus pour mon fiacre. Voilà toutes les rocamboles que peut procurer la connoissance des grands. Dieu vous en préserve, mon cher ami. Depuis quinze jours je n'ay fait que courir, et pour comble de bonheur mon domestique étoit malade pendant ce temps-là. Je vais me renfermer pendant le carême....

P. S. M. de Grosbois marie demain sa fille avec le neveu de M. le controlleur général, et il repartira sur-le-champ pour Besançon. On dit qu'il est allé voir M. le chancelier pour lui demander ses ordres, et qu'à toutes les questions qu'il a faites le chancelier a répondu : « Rien. — Mais quel parti prendre si telle ou telle chose arrivoit? — Le Parlement prendra tel parti qu'il voudra; le roi a pourvu à tout. » Et le chancelier répond de même à tous ceux qui lui font des questions ou des objections. C'est de l'abbé Magaud que je tiens cette anecdote....

Comme les jésuites se flattent d'être rétablis, leurs ennemis frémissent de rage; c'est une frénésie inconcevable. On en cite des traits qui font rire de pitié. Il y en a, dit-on, deux cens sur le pavé de Paris. Le P. Griffet est venu pour se faire tailler de la pierre, et on soutient qu'il est venu pour cabaler. Le P. de Neuville tombe en enfance. On prétend que la harangue du chancelier est d'un ex-jésuite ; il en a pris la substance dans les remarques du président Hénault sur la 3e race, dern. édit. en 3 vol.

XI.

Encore les jansénistes. — Acquisition d'une maison à Darney. — Nouvelles parlementaires. — Un livre de Robertson. — Le prince royal de Suède.

4 mars 1771.

.... Je me suis mal expliqué, ou vous m'avez mal compris, si vous avez jugé que j'étois fort affecté des sottises des jansénistes : je n'y fais attention que parce que le contre-coup en retombe sur la religion. Il est scandaleux que l'on chamaille pour des opinions folles, tandis que tous les théologiens devroient se réunir contre l'ennemi commun. Il l'est encore davantage qu'une poignée de fanatiques s'obstinent à donner comme la croyance de l'Eglise une doctrine fausse et meurtrière, qui ne peut servir qu'à rendre la religion plus odieuse et plus méprisable aux yeux de ses ennemis. Enfin c'est le comble de la démence de mettre en parallèle avec les miracles de l'Eglise les scènes ridicules du faubourg

Saint-Médard et les comédies jouées dans les galetas de Paris. Voilà le seul objet dont je suis affecté.

Vous ne m'avez pas mieux compris, quand vous avez cru que l'acquisition que je viens de faire étoit un engagement que je prens pour aller me confiner dans le pays ingrat et sauvage où je suis né. Je vous ay trop souvent reproché le péché originel, pour être tenté de m'en laisser enticher; votre exemple seul suffiroit pour me guérir de cette maladie. Si je deviens podagre, languissant, incapable de me gouverner moi-même, il sera plus simple de donner à mes proches l'ennui de me soigner, que de le laisser à des étrangers : voilà le seul cas où il conviendra de m'enterrer tout vivant; mais, en attendant, je suis bien aise d'avoir une maison de campagne à 90 lieues de Paris; ne suis-je donc pas assez seigneur pour cela? Vous penseriez à vous loger ; moi j'ay l'ambition de loger les autres; il me paroît que cela est plus noble. Quoi qu'il en soit, mon acquisition est faite pour 300 livres à payer en trois termes; j'envoye le premier en ce moment; mon libraire payera les deux autres, ou à peu près; voilà toute l'histoire.

M. le cardinal m'avoit déjà dit la remise que l'on vous a faite au bureau: et je lui répondis que c'étoit un acte de justice; mais ce n'est pas un titre suffisant pour en obtenir la ratification par Sa Hautesse le grand sultan (1) : je souhaite que les révolutions qu'il a prédites à son arrivée l'adoucissent en votre faveur. L'édit portant création de six conseils supérieurs, à Lyon, à Poitiers, à Clermont, à Châlons, à Blois, à Arras, semble tendre à l'accomplissement de la prophétie. Celui d'Arras existoit déjà; mais on a agrandi son ressort. Le nombre des procureurs de Paris est réduit à cent, et le roi annonce la suppression de la vénalité des charges. Il vient de renouveler la déclaration de 1709, qui admet les avocats au Conseil à plaider au Parlement. Voilà bien des choses nouvelles. On prétend qu'il n'y a encore qu'un petit nombre de membres désignés pour remplir ces conseils supérieurs, d'autres soutiennent que presque tous sont aperçus. M. l'archevêque veut aussi se former un conseil, et peut-être celui-ci sera-t-il aussi difficile à remplir que ceux des provinces. On m'a dit que l'arrêté du Parlement de Besançon étoit très vif et mal écrit; ce sont deux preuves que M. Chifflet n'y a trempé pour rien.

On vient de traduire en français l'histoire du règne de Charles-Quint, par M. Robertson, théologien écossois, en trois ou quatre

(1) Le premier président de Grosbois.

volumes : cette histoire est bien faite, et l'on vante beaucoup l'introduction, où l'auteur fait le tableau de la révolution qui s'est faite en Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'au règne de Charles-Quint; je ne tarderay pas de la lire. Je finis mes corrections pour la 3e édition de la *Certitude;* j'y ay mis sur les miracles de Pâris des remarques un peu plus fortes que celles des éditions précédentes. Le carême m'a déjà un peu affoibli.... J'espère que vous tiendrez la parole que vous m'avez donnée de lire mon livre la plume à la main ; vous sçaurez peut-être mieux que moi ce qu'en diront les journaux, car je les lis fort peu, et je n'en ay pas le temps. L'abbé Dinouart vient de l'annoncer dans son journal ecclésiastique, journal maigre et mal fagotté. Il nous a donné l'*Art de se taire, surtout en matière de religion;* pourquoi ne l'a-t-il pas pratiqué le premier (1)?

Le roi de Suède (2) est mort; le prince royal, qui est ici avec son troisième frère, a reçu un courrier vendredi et va partir incessamment. C'est un prince très instruit et très aimable, qui a reçu une excellente éducation : cela donne lieu à des parallèles très mortifians.

XII.

Caractère du cardinal de Choiseul. — Bergier nommé confesseur de la comtesse de Provence. — Les missionnaires de Beaupré. — Le Dauphin. — Mort de l'abbé Clément.

25 mars 1771.

Les circonstances, mon cher ami, ne sont pas favorables pour faire ce que vous m'avez proposé dans votre dernière lettre. L'évêque d'Orléans a été exilé il y a huit jours, et envoyé dans son abbaye de Saint-Vincent du Mans. Sa disgrâce est très complette et la feuille des bénéfices est vacante (3). La question est de

(1) L'abbé Dinouart (1716-1786), très fécond écrivain, publiait depuis 1760 le *Journal ecclésiastique*, qu'il rédigea jusqu'à sa mort. Son *Art de se taire*, publié en 1771, est la reproduction presque textuelle d'un ouvrage anonyme du jésuite du Rosel, imprimé en 1696.

(2) Adolphe-Frédéric (1751-1771). Son fils, qui devait être le roi Gustave III, était arrivé à Paris le 4 février, avec son plus jeune frère, le prince Frédéric, et en repartit le 18 mars.

(3) Cette disgrâce était la suite de la disgrâce de Choiseul. La feuille des bénéfices fut confiée au cardinal de la Roche-Aymon.

savoir si elle sera donnée à un homme auprès duquel M. le cardinal puisse avoir quelque crédit, et cela est fort douteux. Vous connoissez d'ailleurs ma façon de penser sur le caractère de ce seigneur, et le peu de fonds que j'ay cru toujours devoir faire sur ses promesses. Je suis convaincu qu'il n'a travaillé pour moi dans le temps, que parce qu'il a été bien aise de se servir des titres que je pouvois avoir pour prétendre aux grâces, et de profiter de l'occasion pour favoriser d'autres personnes. Dans la répartition qu'il a faite des pensions qui lui furent accordées en bloc, il réserva pour moi la moindre part, et je n'y ai point de regret. Quelques discours qui lui échappèrent dans ce même temps et qui m'ont été rendus, ceux qu'il me tint à moi-même quand je voulus quitter, m'ont dévoilé sa façon de penser. Elle est sûrement la même à votre égard et ses procédés semblent le prouver; il est persuadé que vous êtes trop heureux d'avoir votre cure avec la place de principal. Quiconque n'est pas noble n'a, selon lui, aucun droit aux grâces de la cour. Cela ne m'empêchera pas de lui parler très clairement sur ce que la décence et le bien de la chose exigent de lui, mais il faut trouver pour cela le moment favorable. Il y a trois semaines que je n'ay pas pu le voir, parce qu'il court beaucoup. Je tâcheray cependant de le voir avant son départ; il se propose, dit-on, de partir le lendemain de Pâques.

Si vous étiez actuellement à Besançon, je ne vous ferois pas encore confidence de la nouvelle que je vais vous apprendre. Avant-hier le roi m'a nommé confesseur de Mme la comtesse de Provence (1), et pour accepter cette place, on ne m'a pas laissé le temps de la réflexion. Ce sont de nouvelles chaînes, et quelque brillantes qu'elles paroissent, je crois qu'elles seront fort pesantes. Il me faut penser à faire le voyage de Lyon, pour aller avec toute la suite au-devant de la princesse; c'est une dépense à faire dans le moment même où je viens de me défaire de tout mon argent. Figurez-vous quel personnage je vais faire dans un pays inconnu pour moi, dont l'air est empesté, et où l'on est au milieu des orages. Tout cela est encore un mystère; j'attends les ordres du grand aumônier (2) pour être présenté au roi. D'autres envisageroient cette perspective comme la plus belle chose du

(1) Marie-Joséphine-Louise de Savoie, qui épousa le comte de Provence le 9 mai. Les *Mémoires de Bachaumont* mentionnent (1er avril 1771) la nomination de Bergier, et font à cette occasion son éloge.

(2) Le cardinal de la Roche-Aymon.

monde; pour moi, je ne la regarde qu'en tremblant. Je ne sçay encore rien du traitement que l'on me fera, et quel qu'il puisse être, il ne compensera jamais les dangers ni les inconvéniens. Je regarde ma liberté comme perdue pour toujours; peut-être seraije réduit dans peu de temps à regretter Flangebouche.

MM. les missionnaires (1) se préparent à partir le lundi de Pâques; ils espèrent qu'on leur accordera du moins la permission d'acheter des maisons à Besançon, et c'est beaucoup. L'on est toujours dans la même agitation sur les affaires présentes. On ne sçait pas encore s'il y aura un nouveau Parlement créé après Pâques; comme le succès de tous les projets dépend d'une intrigue de cour, qui est-ce qui peut prévoir quelle en sera la suite? Ne dites pas un mot à personne de ce que je vous écris : on ne sçait encore rien ni à Paris ni à Versailles. Tout s'est conclu entre l'archevêque de Rheims, l'évêque de Senlis, premier aumônier, l'évêque d'Arras, de concert avec Mme Adélaide. Je n'en ay encore ouvert la bouche qu'à M. l'archevêque.

On assure positivement que le mariage de M. le Dauphin est enfin consommé, après plus d'un an d'abstinence (2).

L'abbé Clément, ancien prédicateur, est mort (3).

XIII.

Lit de justice à Versailles. — Le P. Roger. — Réformes au séminaire de Saint-Sulpice. — Désir de quitter le canonicat de Notre-Dame. — L'abbé Maudoux.

15 avril 1771.

Je ne puis me résoudre, mon cher ami, à partir (4) sans avoir un peu jasé avec vous. Samedi 13, il y a eu lit de justice à Ver-

---

(1) Cette communauté de missionnaires diocésains, fondée à la fin du XVIIe siècle, tirait son nom de sa résidence dans le voisinage de Besançon. Bergier était en relations particulières d'amitié avec leur directeur, l'abbé Pierre Humbert. V. plus loin les lettres des 26 juillet 1771 et 11 février 1772.

(2) Le Dauphin (Louis XVI) s'était marié le 16 avril 1770. Marie-Thérèse écrit de lui, le 15 mars 1771 : « Je ne comprends rien à sa conduite vis-à-vis de sa femme. » Et encore le 6 juin : « Il vaut mieux attendre du temps le changement d'une conduite si étrange. » (*Corresp. secrète de Marie-Thérèse et de Mercy-Argenteau*, I, 139 et 168.)

(3) Clément (Denis-Xavier), né à Dijon en 1706, confesseur de Mesdames, puis aumônier du roi Stanislas, a laissé de nombreux ouvrages, entre autres des *Sermons*, vivement critiqués par le parti janséniste. (*Nouvelles ecclésiastiques*, 12 et 14 juin, 3 juillet 1771.) V. plus loin la lettre du 19 mai.

(4) Pour Lyon, au-devant de la nouvelle comtesse de Provence.

sailles, où le roi a supprimé le Grand Conseil, la Cour des aides, et l'ancien Parlement de Paris ; Sa Majesté en a créé sur-le-champ un nouveau auquel il a réuni ces différentes juridictions, et le même jour, à quatre heures du soir, les membres du nouveau tribunal ont été installés à Paris sans bruit et sans tumulte. Les princes du sang, à l'exception de M. le comte de la Marche, ont fait signifier leurs protestations et ne se sont pas trouvés à l'Assemblée. On ne sçait pas encore quel sera le sort des autres Parlemens. Voltaire lance des brochures pour applaudir au nouveau plan, dans l'espérance d'être rappelé ; les philosophes en frémissent de colère : on parle déjà de briser sa statue qui n'est pas encore faite ; la division est dans la secte, et la tolérance y va briller dans tout son éclat.

Votre paroissien Roger (1), ex-jésuite, a été mis *in castu* pour avoir trop jasé, et l'on ne sçait pas où il est. Le célèbre Vermondans m'a rendu sa visite ; ce sera le plus vigoureux courrier et le plus sçavant porteur de nouvelles qu'il y ait sur le pavé.

Le séminaire de Saint-Sulpice, très dérangé, où il n'y avoit plus de discipline, a été remonté dans un tour de main. M. l'archevêque de Rheims y est allé ces jours passés déclarer en plein séminaire à MM. les abbés de qualité qu'il ne donneroit pas un denier à personne, que sur le témoignage et sur la recommandation des supérieurs des séminaires de tout le royaume, que les habits de couleur, les boutons d'or, les toupets à la grecque, etc., seroient des titres formels d'exclusion pour les bénéfices. Ces paroles sacramentelles ont produit leur effet *ex opere inopinato ;* dans vingt-quatre heures le séminaire a changé de face, et tous ces petits messieurs sont devenus des modèles de sagesse.

On dit qu'il y aura cinq de mes confrères chanoines conseillers clercs au nouveau Parlement ; et déjà plusieurs avocats conviennent qu'ils ne pourront se dispenser d'y aller plaider.

Je ne suis pas plus instruit que je l'étois de mes appointemens futurs ni de ma demeure ; je voulois aller m'en informer samedy à Versailles, mais la circonstance du lit de justice n'étoit pas favorable, je me suis contenté d'y écrire. J'ai représenté à M. l'archevêque que les raisons que je lui avois exposées de faire

---

(1) Claude-Félix Roger, né à Ornans en 1724, mort en 1810, précepteur en Angleterre, collaborateur de Suard dans la traduction de l'*Histoire de Charles-Quint* de Robertson. V. sur lui *Annales franc-comtoises*, 1re série, t. VI, p. 442-444, et plus loin, les lettres des 17 juin, 21 octobre et 1er décembre 1771, 9 janvier 1772.

ma démissíon étoient devenues plus pressantes ; il en est convenu et j'espère qu'à mon retour il ne résistera plus. Ainsi je ne feray point proposer au chapitre de me tenir présent pendant mon absence. Les propos qui ont été tenus en Franche-Comté ne m'ont ni étonné ni ému ; on en a tenu bien d'autres à Paris et à Versailles, et ce ne sont pas les derniers que l'on tiendra. Ils ont seulement changé d'objet. Déjà sur le pavé on me donne libéralement l'évêché de Senez (1), qui est vacant, et rien n'est mieux imaginé : il est clair que je n'ay été appellé à Versailles que pour être renvoyé dans les Alpes, trois semaines après. Sottises parisiennes et sottises comtoises, c'est sans doute la même chose.

Mon bon ami l'abbé Maudoux a souffert vendredy l'opération de la cataracte très heureusement ; j'espère qu'il recouvrera la vue, et c'est de tous les événemens celui qui m'affecte le plus. Si j'ai quelques momens de loisir à Lyon, j'écriray à M. Matherot. A peine ay-je vu quelques instans MM. de Beaupré pendant leur séjour à Paris.

XIV.

Tracas financiers et projets de vie. — Craintes d'avoir à diriger une communauté religieuse. — Le sermon à la Cour. — La comtesse de Provence. — Lettre d'un Anglais.

19 mai 1771.

J'ay reçu votre dernière lettre à Lyon, mon cher ami, et je profite de mon premier moment de repos pour vous répondre. J'ay fait mon voyage avec toute la santé et tout l'agrément possible ; mais il m'en coûte au moins huit louis qui ne me seront jamais rendus. Il y a, dit-on, des présens destinés à ceux qui ont fait le voyage ; le confesseur sans doute sera excepté, et quelque autre en profitera : il faut être alerte dans ce pays-ci, et je ne le suis point ; il faut se montrer, se pousser dans la foule, se trouver partout, et je me cache tant que je puis. On m'a dit avant le départ que j'aurois six mille livres d'appointemens, et deux mille livres, au lieu de carosse, pour mes voyages, ce sera bien aisé, si cela est payé, mais.... Je suis résigné à faire la guerre

(1) Vacant par la mort (18 mars 1771) d'Antoine-Joseph d'Amat de Volx. Il fut donné à l'abbé de Champorcin.

à mes dépens, à vivre sur mes 4,500 l., par conséquent à me démettre de mon canonicat, que je ne puis garder en honneur ni en conscience, et à proportionner ma dépense à mon revenu. On a blâmé ceux qui ont étalé un peu de faste; on me blâmera de ce que je vivray trop modestement par nécessité : mais je tiendray ferme; si on veut argumenter contre moi, je demanderay de l'argent, et je suis bien sûr qu'on n'argumentera plus. Ma commission n'est pas solide, c'est justement ce qui me console; je voudrois qu'elle le fût encore moins ; ma seule crainte est qu'elle ne dure trop longtemps. Quand elle cessera, seray-je fort à plaindre de vivre dans un trou avec 4,500 l., après avoir vécu si longtemps et si paisiblement avec rien du tout ? En un mot la vie de chanoine me pue de cent lieues, et c'est pour forcer enfin M. l'archevêque de Paris à recevoir ma démission que je me suis déterminé à venir ici : je ne pouvois sortir par une porte plus honnête. On a glosé contre le pauvre M. Clément de ce qu'il a gardé une mauvaise abbaye avec une pension de 3,000 l. qu'il avoit obtenue sous promesse de se démettre, et il est mort insolvable. Déjà l'on a murmuré contre moi, disant que je voulois faire de même; peut-être que quand ma démission sera faite, on ne dira plus rien.

Le premier compliment dont j'ay été salué à mon arrivée, c'est qu'il faut que je me charge de la supériorité d'une maison religieuse que la reine a fondée et qui va être transférée de Compiègne à Versailles ; je me débats tant que je puis ; mais si malheureusement M. l'archevêque épouse une fois cette idée, il faudra que je succombe. Or, vous jugez quels sont les détails non seulement d'une communauté religieuse déjà établie, mais d'un nouvel établissement, et à quel esclavage je seray réduit. Pour avoir voulu fuir les chaînes que l'on me préparoit à Paris, j'en porteray ici de plus pesantes et qui ne m'exposent point à moins de désagrémens. Dans ce pays-ci, c'est assez que l'on croie apercevoir dans un homme quelque talent, pour qu'on le juge capable de tout et qu'on veuille le mettre à toutes sortes de sausses. Si je vous disois quelles charges l'on prétendoit me faire prendre il y a six semaines, les cornes vous viendroient à la tête. Heureux les sots en vérité; ils se croyent bons à tout et sont toujours contens d'eux-mêmes ; mais n'est pas sot qui veut.

Je ne vous parle point des fêtes, des cérémonies, des brillantes assemblées auxquelles j'ay assisté, c'est l'affaire des gazetiers d'en rendre compte. Je sors à ce moment d'un sermon assez mauvais, de vêpres très longues suivies d'un salut; la présence du roi et de toute la famille royale n'a pas rendu tout cela plus amusant.

Aux grandes chapelles, ma place est à côté de Mme la comtesse de Provence ; et ce fut de même à son mariage. Cela est bon à voir une fois, mais il ne faudroit pas en tâter davantage.

M. le comte de Provence est charmé de sa nouvelle épouse ; on présume que ce mariage sera très heureux ; les bonnes qualités de la princesse le font espérer, et déjà l'on compte sur une fécondité prochaine. Le grand embarras sera de prévenir et d'empêcher les jalousies et les tracas que les courtisans tâcheront d'exciter entre les deux belles-sœurs, beau projet auquel on travaille déjà, et qui donneroit au roi beaucoup de chagrin ; reste à savoir si la prudence et le zèle des confesseurs pourront y remédier....

Je viens de recevoir une lettre fort longue d'un milord anglois qui me propose des doutes sur la religion et qui paroît chercher la vérité de bonne foi : je voudrois bien avoir l'esprit plus libre pour lui répondre.

XV.

Les ennuis de la Cour. — Le Rituel de Paris. — Le conseil de M. de Beaumont. — Livres examinés. — Nouvelles parlementaires. — Le P. Roger. — Nouveau logement. — Le présidial de Riom.

17 juin 1771.

.... Je vous ay mandé les désagrémens auxquels je suis exposé : peut-être la plupart n'auront pas lieu, mais il est à propos de les prévoir, afin de ne pas être étonné lorsqu'ils arriveront. Un des principaux est la multitude des solliciteurs de toute espèce qui me tombent sur le corps ; on est assez bête pour se persuader que dès qu'un homme est à la Cour, il a droit de tout demander et de tout obtenir ; et je suis fermement résolu de ne rien solliciter ni pour moi ni pour les autres ; sans cela je serois perdu. Je n'ay rien répondu à toutes les lettres que l'on m'a écrites à ce sujet, excepté à Mme Charmier. Elle me prioit de demander pour son fils une place de médecin du roi dans quelque ville du royaume : je serois bien embarrassé de dire comment il faudroit s'y prendre.

Je ne vous feray pas compliment sur la besogne dont vous êtes chargé (1) ; elle est difficile, mais vous aurez des secours ; M. Bullet

---

(1) La confection d'un Rituel pour le diocèse de Besançon. C'était le complément des réformes liturgiques marquées jusque-là par la publication d'un bréviaire (1761) et d'un missel (1768). Ce travail n'aboutit qu'à la publication d'un *Compendium libri ritualis* en 1773. V. les lettres des 27 avril et 16 décembre 1772.

peut vous aider beaucoup; l'on n'a point fait de rituel à Paris sous M. de Vintimille; il n'y en a point d'autre que celui que l'on vous a remis. M. l'archevêque a chargé depuis plusieurs années un des directeurs de Saint-Sulpice de travailler à en faire un nouveau; quoique je sois persuadé que vous n'irez pas bien vite en besogne, je crois que votre ouvrage avancera encore plus que celui de Paris. On a formé aussi le projet de renouveler le Synodicon ou recueil des statuts du diocèse, qui est très vieux et très imparfait; le Cérémonial, qui ne vaut pas mieux, manque absolument. Je doute fort si M. de Beaumont aura la satisfaction de voir tout ce travail fini. D'où vous pouvez conclure qu'ici comme ailleurs il y a bien de l'ouvrage à faire et que l'on ne fait pas. Le conseil archiépiscopal qui vient d'être rétabli contribuera sans doute à expédier les affaires; il est composé de dix personnes, présidées par un vicaire général chargé des signatures. Malgré ma répugnance à y assister, je dois convenir que l'on peut y profiter beaucoup, et que ce seroit une très bonne école pour un aprentif vicaire général : la seule ville de Paris donne plus d'affaires que le diocèse le plus étendu. On m'a chargé des séminaires, des collèges, et de l'examen des livres envoyés de toutes parts à M. l'archevêque; quand je seray à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau, fera la besogne qui pourra. J'ay lu en dernier lieu trois manuscrits, les sermons d'un ex-jésuite qui ne valent rien, un avertissement aux capucins sur leur explication des psaumes, par un curé du diocèse de Metz, où les R. P. sont assez bien étrillés, mais qui est mal écrit, une *Apologie de la reine Marie Stuart* traduite de l'anglois, bon ouvrage, où l'innocence de cette princesse me paroît démontrée, et la scélératesse de la reine Elisabeth mise au grand jour (1) : ce dernier ne tardera pas d'être imprimé.

Ce ne sera qu'au retour de Fontainebleau, c'est-à-dire à la fin de novembre, que je seray sédentaire à Versailles avec mes livres et que je pourray travailler de suite; en attendant je ne fais que ravauder.

Quant au plan du traité sur la religion, il me paroît qu'il n'y en a pas deux : celui d'Abadie, de Duguet, de Hooke, etc., doit être le mien, puisque c'est celui de tout le monde ; si vous en imaginez un meilleur, vous me ferez grand plaisir de me l'indiquer. Le désavantage de celui-là, c'est qu'il faudra commencer par com-

(1) Ce doit être la *Recherche historique et critique sur les témoignages portés contre Marie, reine d'Ecosse*, publiée par William Tytler en 1759, traduite en français en 1772.

battre l'athéisme, et mâcher de la métaphysique; mais comment faire autrement? Vous m'aviez promis des remarques sur la réfutation du matérialisme : et va-t'en voir s'ils viennent, vous ne m'en avez pas dit seulement ce que l'on en pense généralement en Franche-Comté....

Je viens de recevoir de la part de M. l'électeur palatin une très belle tabatière d'or garnie de son portrait; c'est un présent de 18 à 20 louis. L'exemplaire de mes ouvrages que je lui ai envoyé est très bien payé.

On compte déjà 69 brochures sur les affaires du temps, bonnes ou mauvaises; j'en ay lu 10 ou 12. Dieu me préserve d'en lire davantage! On prétend que le Parlement de Rouen est prêt à sauter, qu'il y aura un conseil supérieur à Caen et un autre à Alençon, et que messieurs de Rouen viendront plaider à Paris, que l'Auxerrois, la Bresse et le Bugey seront démembrés du conseil supérieur de Dijon, mais qu'on lui attribuera une partie de la Franche-Comté. Je vous donne ces nouvelles comme je les ai reçues, sans caution et sans garantie.

J'ay vu le sieur Tournier au collège de Navarre et je me proposois de le recommander au grand maître que je connois; je ne l'ay pas trouvé chez lui. Quant au sieur Roger, le temps de sa détention à la Bastille est fixé par M. le chancelier, et on a obtenu qu'il ne perdroit pas sa place; c'est tout ce que le mémoire dressé par M. de Grandfontaine a pu opérer; ainsi il faut prendre patience. Il avoit sur lui l'ode phrénétique faite contre le chancelier, et lorsqu'on l'a interrogé, il a eu la bêtise d'en indiquer d'autres copies qu'il avoit au bureau de la *Gazette de France*. Il avoit d'ailleurs juré comme un étourdi avec ses camarades dans une gargotte; voilà tous ses délits, mais c'en est assez pour être retenu en cage pendant quelque temps.

Je viens de recevoir une lettre de l'abbé Demandre qui m'annonce une caisse de linges; je lui suis très obligé de son attention et de toutes les peines que je lui donne; je prendray des mesures pour que cette caisse soit retirée pendant mon absence, si je suis à Versailles. Je dois y retourner samedy et je ne sçay si je pourray en revenir avant le voyage de Compiègne, pour lequel on partira le 14 ou le 15 juillet; pendant ce temps-là, mon frère fera meubler l'appartement que j'ay loué et qui étoit habité par l'abbé Clément, il est assez commode et situé à la porte du parc. Je me propose d'y vivre en hermite et de n'en sortir que pour prendre l'air dans la plus belle promenade du monde. Si l'on me rend un jour ma liberté, je choisiray entre l'hermitage de Sainte-Rade-

gonde, sous la roche Barchez, et celui de Saint-Roch, près d'Ornans ; à cause de vous, ce dernier doit avoir la préférence.

M. le prince de Clermont est mourant ; il est très touché, dit-on, de ce que le roi lui tient rigueur et n'a point envoyé demander de ses nouvelles. On dit que M. de Boynes (1) a entrée au conseil. La nomination de M. le duc d'Aiguillon au ministère des affaires étrangères paroît être le dernier coup porté au parti des Parlemens. Il y a eu du bruit à Clermont, à cause de la cherté du pain ; on prétend néanmoins que M. le controlleur général a fait entrer des blés dans le royaume pour 50 millions. Le présidial de Riom, autrefois supérieur à celui de Clermont, a refusé de se soumettre au nouveau conseil, et a fait tomber une punition très rigoureuse sur la première de ces deux villes. Il y a entre elles une jalousie semblable à celle de Dole contre Besançon. On va supprimer les commissaires de police, parce qu'ils ont fait cause commune avec le Chatelet ; on mettra des inspecteurs de police à leur place. Voilà sept à huit cens personnes, tant en chef qu'en sous-ordre, déplacées et sans emploi, sans compter les domestiques congédiés : qu'est-ce que tout cela deviendra ?....

P. S. J'apprens que M. le comte de Clermont est mort hier.

XVI.

Genre de vie à Versailles. — Brouille avec les philosophes. — Plan d'un traité de la religion. — Nouvelles parlementaires. — Les ex-jésuites. — Affaires des Parlements. — Le Parlement de Besançon.

3 juillet 1771.

.... Je ne vais chez les princesses que lorsque j'y suis appellé pour mon ministère, et suis bien résolu de faire toujours de même ; si elles faisoient leurs dévotions toutes le même jour, cela me donneroit ordinairement trois semaines d'intervalle et de liberté ; mais c'est un arrangement sur lequel on ne peut pas compter. J'espère néanmoins qu'excepté les jours où je prévois que je pourray être averti, je seray absolument maître de mon temps et de mon travail, à moins que les religieuses que l'on attend à Versailles au mois de septembre ne détruisent mes espérances, chose dont j'ay toujours grande peur. Je ne feray d'au-

(1) Secrétaire d'Etat de la marine, auparavant intendant de Franche-Comté et premier président au Parlement de Besançon.

tres visites que celles de bienséance, qui seront par conséquent très rares et très courtes, et n'en recevray que par nécessité, parce que toutes les sociétés sont dangereuses dans un pays où l'on est examiné de la tête aux pieds. La duchesse de Noailles, qui a cherché à lier connaissance avec moi à Paris, m'a déjà fait à la cour une légère tracasserie qui doit me tenir en garde contre toute femme, même dévote.

J'entre chez les princesses en rochet surmonté d'un manteau long, comme les aumôniers, lorsque la confession se fait immédiatement avant la communion, à laquelle je dois assister dans cet équipage. Lorsque je suis appelé la veille sur le soir, j'y vais en manteau long et en soutane, habit que je ne quitte jamais que pour aller en campagne; par conséquent je ne puis ni ne dois paroître dans les appartemens où tout le monde va, puisque par un abus très réformable on n'y va qu'en habit court. Dans les voyages de Compiègne et de Fontainebleau, je seray logé et meublé par le roi, mais voituré et nourri à mes dépens. Dès que je seray arrangé à Versailles (car je ne le suis pas encore), je travailleray dès le matin, diray la messe à la chapelle du château, prendray un potage à une heure, iray me promener deux heures dans le parc, et reprendray le travail jusqu'au souper. Mon domestique me fera mon manger, et je n'accepteray aucun repas dehors, quand je pourray m'en dispenser : à la réserve du local, je vivray à peu près comme à Flangebouche....

Je crois vous avoir mandé que depuis la *Réfutation du Système de la nature* je suis brouillé avec les philosophes et que j'ay absolument cessé de les voir. Les circonstances où je suis auraient produit le même effet. Il n'est pas vrai qu'on ait pris de l'ombrage de mes liaisons avec eux, ni que je m'en sois excusé auprès de M. l'archevêque; mais d'abord après mon arrivée à Paris, je pris le parti de le prévenir, de peur que quelque flagorneur ne saisît l'occasion de me tracasser, et M. l'archevêque prit la chose en bonne part. Il n'est pas vrai que le gazetier ecclésiastique m'ait reproché cette liaison; mais il a dit que dans mes livres je traitois les philosophes avec plus d'égards et de douceur que les jansénistes (1).

(1) Ledit gazetier, après avoir cité ce que dit Bergier des miracles du diacre Pâris, ajoute : « Ce n'est qu'un tissu d'imputations absurdes.... Il en use très différemment à l'égard des incrédules; il les combat, à la vérité, plutôt en littérateur qu'en théologien, mais presque toujours c'est avec un avantage marqué. Contre les appelans il avance au hasard tout ce qui lui vient dans l'esprit.... » (*Nouvelles ecclésiastiques* du 23 janvier 1771.)

Je vous sçauray très bon gré de vos observations sur mon dernier ouvrage. Le plan que vous me proposez pour un traité de la religion est précisément celui que j'ay conçu; mais je ne vois pas en quoy il est différent de celui qui a été suivi par tout le monde. Je suis très convaincu qu'il n'y a jamais eu de religion naturelle dans le sens que les incrédules le prétendent, et qu'il y a eu une révélation dès le commencement du monde. Je l'ay écrit formellement dans le deuxième volume de l'*Examen du matérialisme,* pages 8, 10, 62, 63, 64. Si j'ay insinué le contraire, comme vous le supposez, c'est que je raisonnois d'après les suppositions et les principes de mon adversaire; et puisque vous jugez que cela n'est pas clair, il sera fort aisé d'y suppléer par de légers correctifs. Malgré toutes les belles choses que vous dites, outre la métaphysique inévitable dans cette première partie, la question de l'existence de Dieu sera toujours un écueil, même dans la partie physique. Si l'on se resserre, le sujet est croqué; si l'on s'étend, il faut des in-folio. D'ailleurs dans le plan historique de la religion naturelle, il faut traiter la question du salut des infidèles et de la nécessité de croire au Rédempteur futur; et qu'en sçavons nous? En parlant des prophéties, faut-il omettre celles qui regardent la destinée temporelle des peuples? Ce sont les plus claires : faut-il les traiter toutes? Cela ne finit plus. Rien n'est plus aisé que de former des plans en gros; on voit alors la chaîne des preuves et la suite des matières. Quand on en vient aux détails, cette chaîne disparaît, l'ensemble ne se fait plus sentir; la mémoire ne peut y suppléer : un torrent d'objections à résoudre détourne l'attention du lecteur, et dans la situation des choses, c'est un point essentiel.

Je suis fâché de la maladie de M. Chifflet; sa santé est bien chancelante, et sa conservation bien nécessaire à sa famille. On a débité à Paris les mêmes nouvelles dont on est actuellement occupé à Besançon. Je ne doute point que le voyage de M. le maréchal (1) n'ait en partie ou en totalité pour objet la suppression du Parlement : mais on ne voit pas en quoi un lit de justice peut être nécessaire pour donner à l'édit qui établit les Conseils supérieurs toute son extension : l'on est persuadé qu'ils auront lieu dans tout le royaume. On a aussi parlé d'édits bursaux; à présent l'on n'en parle plus. Je ne sçay pas sur quel fondement l'on prétend que le roi est affecté de la protestation des princes, à moins que l'on n'entende par là qu'il leur en sçait très mauvais gré;

(1) Le maréchal de Lorges, gouverneur de Franche-Comté.

mais il y a toute apparence que cette protestation malentendue pour le fond et pour la forme n'aura aucun effet.

Il n'est pas vrai qu'à la prière de Mesdames le roi ait décidé que les missions de Lorraine seroient faites par douze ex=(1); on me l'avoit assuré; en conséquence, j'ay écrit à mon cousin germain en Pologne pour le presser de revenir, et je lui ay envoyé de l'argent, mais la nouvelle est fausse. Je n'ay pas ouï dire un mot du P. Lenfant, et le retour prétendu de ses confrères n'a aucun fondement. On prétend au contraire que leurs affaires vont assez mal à Rome. Il est néanmoins très probable qu'ils obtiendront la liberté de vivre dans tout le royaume, comme ils vivent en Franche-Comté, et cela est très juste; il y en a déjà quelques-uns qui prêchent dans les églises de Paris; peut-être qu'en voulant conduire leur voiture trop vite, on la versera. Je ne souhaite pas qu'ils fassent renvoyer messieurs du collège; mais je souhaite très cordialement qu'ils réussissent à faire congédier l'abbé Bergier. Ce malheureux garde toujours son canonicat contre toute bienséance et malgré l'envie qu'il a de s'en défaire; il espère cependant qu'au plus tard pendant l'hiver prochain, lorsqu'on verra qu'il tient ferme à Versailles et qu'il ne paroît plus à Paris, l'on sentira la nécessité de recevoir sa démission.

On dit que le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, va partir pour l'ambassade de Vienne, et que M. le baron de Breteuil, qui avoit été nommé pour Vienne, ira en Angleterre; c'est un tripotage qui s'est accommodé. Malgré ce que je vous mande sur les ex =, je ne voudrais pas répondre que ceux qui ont été à la tête de leur destruction ne fussent recherchés sur la manière dont elle a été exécutée et sur la déprédation qui a été faite de leurs biens. Le roi en est très instruit et très indigné; il sait fort bien qu'il y en a actuellement un grand nombre à Paris. Déjà la police a fait disparaître toutes les estampes et tous les placards injurieux dont les vendeurs d'images tapissoient les rues. S'ils reviennent jamais, je leur conseille de laisser à d'autres la direction des dévotes de la cour; elles ne manqueroient pas de les noyer une seconde fois; ce sont les animaux les plus tracassiers qu'il y ait dans l'univers.

Je ne suis pas surpris que MM. les magistrats aient de la répugnance à entrer dans un conseil supérieur; les noms de parlement, de classes, d'unité, d'indivisibilité, d'inamovibilité, étoient

(1) C'est par ce signe que, dans ses lettres, Bergier désigne souvent les jésuites.

une si belle chose; ils étoient si ronflans dans les remontrances, ils ont tourné tant de têtes, qu'il n'est guère possible de les oublier. Je n'ay vu aucune des pièces d'éloquence de l'orateur du Parlement de Besançon; si on peut les avoir aisément, vous me ferez plaisir de me les rassembler, pour me les envoyer par l'abbé Demandre. La sortie contre les membres actuels du Parlement de Paris est bien maladroite, c'est irriter des gens qui sont à portée de souffler le feu et d'accélérer l'orage. On a tant fait brûler autrefois de mandemens des évêques par la main du bourreau : des remontrances qui le mériteroient mieux aujourd'huy ont été traitées avec plus de douceur, et l'on a bien fait.

On partira pour Compiègne le 15 et le 16. Je me contenteray de partir le 17 ou le 18. J'ay appris indirectement que ma sœur étoit arrivée à Darnay.

Dans le cas où je traiterois historiquement la religion, ne faudra-t-il pas commencer l'ouvrage par prouver l'autenticité des livres de Moyse? Et cette dissertation ne doit-elle pas être précédée d'une autre sur les différentes espèces de certitude? Voilà des préliminaires très longs. Rêvez un peu à tout cela et mandez-moi ce que vous en pensez.

Les ex = ont déjà tenté de me mêler dans une affaire très essentielle qu'ils ont à traiter avec Mesdames; j'ay refusé net, et j'ay répondu qu'au cas que je fusse consulté, je répondrois au plus près de ma conscience. Dans ce cas-là même je ne voudrois répondre qu'au tribunal et sous les loix qui doivent y être observées. Je sçay que Mesdames m'ont su bon gré de ma conduite.

XVII.

La ville et la forêt de Compiègne. — Nouvelles de la Cour. — Les missionnaires de Beaupré. — Les *Entretiens* de l'abbé Guidi. — Le collège de Compiègne.

(Compiègne), 26 juillet (1771).

Il y a huit jours que je suis arrivé, mon cher ami, et je ne sçay comment ce temps s'est passé. Je suis logé chez les Minimes, assez près du château. J'ay été fêté par M. de Soissons (1), par les vicaires généraux, en particulier par l'abbé Descarres, abbé de Saint-Vincent, et par le clergé de Compiègne. La situation de

(1) Marie-Joseph-Claude de Bourdeilles, né en 1720, dans le diocèse de Saintes, évêque de Tulle (1762), de Soissons (1764), mort à Paris en 1802.

cette ville est très belle, le château très médiocre et la forêt charmante; malheureusement elle est à une demi-lieue de la ville, et il n'y a point d'ombrage pour y arriver. On ne peut pas y demeurer plus tard que jusqu'à cinq heures ou cinq heures et demie du soir, à cause de l'abondance du serein dont les habits sont bientôt trempés et qui cause fort aisément des rhumes, des catarres, des rhumatismes et autres béatilles (1). Il faut donc y aller en équipage, et à moins que quelqu'un n'ait la charité de m'y mener, je ne pourray y aller que quand le temps sera couvert ou la chaleur tempérée. On ne peut s'y trouver le soir sans rencontrer à tout moment la famille royale, qui y va tous les jours, et cette rencontre est incommode.

Le confluent de l'Aisne avec l'Oise est à une demi-lieue au-dessus de la ville; la première vient de Soissons, la seconde de Noyon. L'Oise, depuis son embouchure dans la Seine jusqu'à Compiègne, peut porter les plus grands bateaux. Malgré l'avantage de cette situation, il n'y a point d'industrie dans les habitans. Acoquinés à gagner par le loyer de leurs maisons lorsque la cour y vient, ils ne pensent qu'à bâtir, et si le roi cesse un jour d'y venir, Compiègne sera ruiné. Pour construire des bateaux avec les arbres de la forêt, on est obligé de faire venir des ouvriers de Rouen.

Les bénédictins de Saint-Corneille ont une assez jolie bibliothèque; j'y ay vu un missel manuscrit du VIIIe ou IXe siècle, où, après le *memento* des morts, il y a une prière pour les damnés. Ils ont aussi un Saint-Suaire qui a été autrefois à Aix-la-Chapelle; mais on a la prudence de ne pas le montrer. Comme le fond du sol de Compiègne est de la craye, l'eau des puits est blanchâtre et très malsaine, on en apporte, pour la bouche du roi, de la Ville d'Avray près de Versailles; heureusement, j'ay trouvé le moyen d'en avoir; elle est claire, légère et très bonne. La vie est plus chère du double qu'à Paris; mon voyage me reviendra à plus de cent écus : j'y ay la liberté de travailler à mon aise.

On dit que les princes ne tarderont pas de revenir à la cour, forcés par la nécessité; ils ne peuvent ni vendre, ni acheter, ni emprunter sans lettres patentes enregistrées au nouveau Parlement; ils seront forcés de se rendre par famine, et malgré ce que l'on a publié d'abord, je crois que leur cour est très peu nombreuse et qu'ils s'ennuyent. A moins que tout ne soit raccommodé

---

(1) *Béatilles*, menues choses délicates et propres à manger, qu'on met dans les pâtés et les potages. (*Dict. de l'Académie*, éd. de 1786.)

pendant le voyage, je n'oseray pas passer par Chantilly en retournant à Paris, malgré l'envie que j'ay de le voir : M. le prince de Condé y sera probablement, et je pourrois être remarqué. On dit encore que la charge de colonel-général des Suisses a été redemandée à M. le duc de Choiseul, qui a refusé de donner sa démission ; peut-être sera-t-on obligé pour le déposséder, de renvoyer tuos les Suisses chez eux, sauf à les rappeler incontinent après par un nouveau traité avec la nation (1). Le roi a donné à M. l'archevêque de Rheims, grand aumônier, le quartier abbatial de Saint-Germain-des-Prés, et la belle maison de campagne de Berny, située entre Versailles et Choisy : le rusé vieillard faisoit semblant de ne pas s'en souvenir; ces deux maisons étoient à M. le prince de Clermont....

La lettre de l'abbé Courtot, de Beaupré, m'est arrivée dans des circonstances fâcheuses, où je ne pourray être d'aucune utilité à ces messieurs. Mme de Marsan (2) est demeurée à Versailles avec les deux jeunes princesses. Si l'affaire de Beaupré doit se conclure ici, il faut que MM. les missionnaires écrivent à cette dame pour la prier d'écrire elle-même à M. de Monteynard (3); malheureusement je ne connois personne dans son bureau. Vous savez d'ailleurs le principe que je me suis fait de ne me mêler de rien : je n'oserois même rien solliciter pour mon frère, quoique l'occasion en paraisse assez belle. Mandez, je vous prie, tout cela à l'abbé Courtot, je lui écriray quand j'auray vu d'un peu plus près les objets : je ne suis encore entré au château que pour faire deux visites indispensables. Je garde ma chambre, et l'on me sait bon gré de ma conduite....

Je viens de lire l'ouvrage de l'abbé Guidi (4) sur la première partie du *Système de la nature;* il l'a intitulé : *Entretiens philosophiques sur la religion.* Il y a des endroits très vifs et très bien écrits, mais peu d'ordre. Il y a fourré le miracle de Saint-Côme, le péché originel, la prédestination, le petit nombre des élus et

---

(1) Cette démission ne fut demandée que le 6 décembre. Besenval raconte dans ses *Mémoires* toutes les intrigues qui agitèrent en cette circonstance les amis et les ennemis de Choiseul.

(2) Gouvernante des enfants de France. Avait des biens en Franche-Comté, qu'elle tenait de sa bisaïeule Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix.

(3) Secrétaire d'Etat de la guerre, qui avait dans son département la Franche-Comté.

(4) Guidi, oratorien, né à Lyon en 1710, mort en 1780. Il écrivit, comme Bergier, de nombreux ouvrages de polémique religieuse ; de plus, lié au parti janséniste, et un des rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques.*

autres belles choses du jansénisme propres à inspirer beaucoup de goût pour la religion. On m'a assuré que, malgré tous les efforts de feu M. de Fitz-James et de son vicaire général Souhampton, pendant quinze ou vingt ans d'épiscopat, il n'avait pas réussi à faire vingt jansénistes dans son diocèse; il y en a cependant dans le diocèse, mais il les avoit fait venir d'ailleurs.

Le collège de Compiègne, confié à des séculiers, va très mal. Le principal, bon ecclésiastique et galant homme, y a essuyé toutes les traverses et les désagrémens imaginables; il y avoit été retenu par les ordres de la reine et de feue Madame la dauphine; mais il va quitter, et M. de Soissons ne veut plus s'en mêler, il n'y a que quatre à cinq écoliers par classe. On regrette donc les jésuites. Quand le Parlement de Paris n'auroit à se reprocher que la chute des collèges et de l'éducation dans tout son ressort, c'est un crime qu'il n'expiera jamais (1).

Vous touchez aux vacances, mon cher ami. Comme je compte toujours sur le plaisir d'embrasser bientôt MM. Demandre et Dupré, j'espère qu'ils auront l'attention de me mander le jour de leur arrivée à Paris, et la route du carrosse qu'ils prendront, afin que je m'arrange là-dessus; mais je leur écriray avant ce temps-là. Toutes les réflexions que vous m'avez écrites sur mon projet me font plaisir; ce n'est encore qu'un chaos dans ma tête, mais il s'éclaircira en détail et à mesure que j'augmenteray mes matériaux. Il en sera de même de vos remarques sur mon dernier ouvrage; je les ressasseray avec toutes celles que j'ay déjà reçues, et j'en tireray parti dans l'occasion. Je feray transporter mes livres en arrivant à Paris, afin de monter promptement ma boutique; mais il m'en faudroit d'autres pour environ vingt-cinq louis, et je ne suis pas en état de faire cette dépense à présent; ce sera pour l'année prochaine, si je suis payé.

---

(1) La remarque est piquante, venant d'un prêtre qui a remplacé les jésuites au collège de Besançon, dans un diocèse dont l'évêque (Fitz-James) a, seul entre tous ses collègues, demandé en 1762 la suppression de la Compagnie.

XVIII.

Le premier président Chifflet à la Cour. — L'évêque d'Arras et le Parlement de Douai. — L'évêque de Senlis et le chapitre général de Citeaux. — Maladie de la comtesse de Provence. — Nouvelles personnelles.

Fontainebleau, 21 octobre 1771.

Vos deux voyageurs (1) sont repartis, mon cher ami, et me laissent le regret de n'avoir pu être avec eux autant que je l'aurois voulu ; ils m'ont fait la galanterie de passer par Fontainebleau, où ils n'ont demeuré que vingt-quatre heures, et ils se sont remballés hier matin dans leur chaise, après avoir pris congé de M. Chifflet (2), dans l'auberge duquel ils étaient logés. Je lui ay parlé de la harangue de l'abbé Dupré, article sur lequel il n'est pas fort traitable ; je crois cependant que vos représentations, qui viendront à l'appui des miennes, pourront obtenir la dispense pour cette année. Je l'ay encore prié de profiter du premier moment de bonne humeur de M. le chancelier pour lui demander l'élargissement du sieur Roger, et je l'en feray encore souvenir; mais la multitude d'affaires plus importantes dont il est occupé pourroit bien faire oublier celle-là.

Quoiqu'il ait eu encore hier une grande conférence avec trois ministres jusqu'à dix heures du soir, les différens objets de son voyage ne sont pas fort avancés; je crains qu'il ne lui soit difficile de partir, comme il le voudroit, le lundi 28. Il a été fêté comme je m'y attendois ; mais dans la discussion des affaires les ministres ne sont pas fort traitables, et l'eau bénite de cour ne décide de rien. En général on ne veut entendre parler pour rien des membres protestans ou exilés du Parlement, et je crois qu'ils auront tout le loisir à la suite de boire le calice dans toute son amertume.

M. l'évêque d'Arras est attendu ici aujourd'huy ou demain pour venir rendre compte de son opération : il a supprimé le Parlement de Douai et créé en sa place un conseil supérieur, composé des mêmes membres, à l'exception de quelques-uns auxquels la cour a donné l'exclusion : ainsi, voilà mon évêque, dont je suis vicaire général *ad honores*, très glorieux et très bien en faveur.

---

(1) Sans doute les missionnaires de Beaupré, venus à Paris pour les affaires de leur communauté.

(2) Alors premier président du Parlement Maupeou à Besançon.

M. l'évèque de Senlis, son ami intime, n'a pas été aussi heureux dans la tenue du chapitre général de Citeaux (1) : il y a eu un grabuge épouvantable; les moines prétendent avoir gagné leur cause auprès des ministres : on leur a établi une commission particulière pour tous les objets qui peuvent intéresser l'autorité royale. Quant à ce qui regarde la discipline claustrale, ils sont renvoyés par-devant leur supérieur naturel, qui est le souverain pontife. La multitude d'abbés étrangers qui dépendent de Citeaux a interressé en leur faveur les autres souverains ; cette affaire monastique est ainsi devenue une affaire d'Etat. Il paraît qu'en général le bureau de la commission pour les moines (2) s'en va à vau-l'eau; c'était un projet du ministère précédent qui ne peut plus avoir de faveur sous le ministère actuel. M. l'archevêque de Paris, qui n'a jamais voulu reconnaître pour rien cette commission, aura ainsi tout ce qu'il souhaite.

Madame la comtesse de Provence a la petite vérole depuis quatre jours, mais le plus heureusement du monde et sans aucun danger : comme je dois par bienséance aller chez elle tous les jours, me voilà excommunié de toutes les compagnies pour tout le reste du voyage, mais ma solitude n'en sera guère plus austère qu'elle étoit. Le seul inconvénient que je crains, c'est que cela pourra nous faire demeurer ici une quinzaine de jours de plus et au moins jusqu'à la fin du mois prochain.

La dernière lettre que j'ai reçue de mon beau-frère m'a appris que notre maison a failli à être consumée par l'incendie d'une maison voisine ; nous en sommes cependant quittes pour la perte du toit ; il a été heureux pour mon beau-frère d'aller se loger sur-le-champ dans celle que j'ay acquise, où ma sœur étoit déjà campée.

Je ne sçay pas encore si mon traitement de confesseur est absolument réglé, si je puis espérer d'être payé ou non, si, à l'occasion de la petite vérole dont Mesdames ont grand peur, elles ne prendront pas un autre confesseur. Madame Victoire a déjà choisi pour le sien le curé de Saint-Séverin de Paris (3). Si Madame Adélaïde pouvoit se déterminer à en faire autant, j'en deviendrois beaucoup plus libre pour la suite, et ce ne seroit pas un médiocre

(1) Sur ces affaires compliquées de l'ordre de Citeaux, voir Ch. Gérin, *Les Bénédictins français avant 1789* (dans la *Revue des questions historiques*, t. XIX, p. 465-474).

(2) La commission dite des Réguliers, constituée en 1766.

(3) L'abbé Joseph Madier, oncle du constituant Madier de Montjau, nommé à Saint-Séverin en 1766.

avantage. Je charme les ennuis de la solitude par le travail; il y auroit de quoi s'épouvanter de la longueur de celui que j'ai entrepris ; il est commencé, il finira quand il pourra. Je souhaite que votre pensionnat (1) soit reculé comme vous l'espérez, et même pour plus longtemps.

Le Parlement de Rennes doit être expédié pour le 28. Le plan pour celui de Grenoble est arrêté ; on finira vraisemblablement par celui de Dijon. M. le chancelier prétend que pour la Saint-Martin tout sera consommé.

XIX.

Affaires personnelles. — L'archevêque de Reims et le chapeau. — Les chanoines de Notre-Dame et l'Hôtel-Dieu. — Ouvrages nouveaux.

1er décembre (1771) à Versailles, et demain à Paris.

Mon silence doit vous paroître un peu long, mon cher ami ; mais j'ay encore eu si peu de temps pour me reconnoître, et je suis si sujet à tout oublier dès qu'une fois je me mets à barbouiller du papier, qu'il faudra désormais me faire un peu grâce sur mon défaut de mémoire. Après avoir séjourné seulement neuf jours à Versailles, je suis obligé d'aller toucher aux Economats un tiers de ma pension sur l'abbaye de Sauve, le reste viendra quand il plaira au titulaire de s'exécuter (2).

Je suis un peu de mauvaise humeur sur l'arrangement de mes affaires. J'ay touché de mon canonicat moins que je n'espérois, les réparations de mon logement de Versailles se montent à 600 l. Je ne suis pas plus avancé pour mes appointemens ni plus certain de mon sort que le premier jour, et le retard de cette pension qui broche sur le tout me met du brun dans la cervelle. Quand je veux me plaindre, les aboyeurs de bénéfices, dont la voix retentit ici de toutes parts, me tombent sur le corps, et me disent que de tous les ecclésiastiques qui viennent assiéger la feuille, il n'en est aucun dont les commencemens soient aussi agréables et aussi avantageux que ma position. J'ay beau répondre que je ne suis

(1) Il est plusieurs fois question, dans les lettres suivantes, de ce pensionnat annexé au collège de Besançon, qui s'ouvrit à la rentrée de 1773. (DROZ, *Histoire du collège de Besançon*, II, 21-23.) V. le prospectus de ce pensionnat dans les *Affiches et annonces de Franche-Comté*, 4 juin 1773.

(2) Abbaye bénédictine du diocèse d'Alais. L'abbé titulaire était Pavée de Villevielle, depuis évêque de Bayonne.

ni assiégeant ni aboyant, que je ne demande ni n'espère rien, que je serois content de mon sort, s'il ne me falloit pas manger mon argent par voyes et par chemins; on ne se paye point de cette réponse, on y réplique par des lamentations faméliques, par de grands hélas sur la dureté impitoyable du vieux thrésorier des richesses ecclésiastiques; et en fin de compte je me trouve encore obligé de plaindre les autres et de bénir Dieu de ma destinée.

L'évêque de Valence est mort, et on y ajoute celui de Périgueux (1) : le glaive de l'archevêque de Rheims est meurtrier; s'il donne ces deux évêchés avant le mois de janvier, c'en sera neuf ou dix de bon compte dont il aura disposé dans un an, et il y a eu des abbayes vacantes à proportion. Cependant il est de la plus mauvaise humeur : le chapeau rouge n'arrive point, et il est dangereux pour un vieillard de s'enrhumer pendant l'hyver sans chapeau. Quand des gens malencontreux s'avisent de lui écrire étourdiment pour le complimenter sur son Eminence future, il déchire les lettres de colère et maugrée entre ses dents. Voilà comme tout est malheur et mauvaise étoile dans la vie. Certaines gens prétendent qu'au lieu d'un chapeau il en arrivera trois, un pour M. l'archevêque de Rheims, un pour M. de Broglie, évêque de Laon, et un pour M. l'archevêque de Paris : si ce troisième est vrai, on pourra dire qu'il n'a été ni sollicité ni payé d'avance comme le premier, et c'est pour cela même que j'en doute. Quoiqu'il y ait 17 chapeaux vacans, et que le saint-père ait déjà de quoi rendre bien des gens satisfaits, je doute qu'il en jette un à la tête d'un prélat qui ne s'en soucie guères, quoiqu'il le mérite mieux qu'un autre.

Je vous prie de dire à Mme de Desnes que la malade qu'elle m'avoit recommandée est morte à l'Hôtel-Dieu d'une rechute de pleurésie. Elle y a été traitée et soignée avec distinction et avec toute l'attention possible. J'en ay fait des remerciemens à la religieuse qui avait soin d'elle; son mari, qui sort à ce moment de chez moi, et son frère l'abbé Bretin, m'en ont remercié à leur tour. Ils sont touchés l'un et l'autre de la perte qu'ils ont faite; mais elle étoit inévitable. On a ouvert le crâne de la défunte et on a vu que son ulcère était incurable. Voilà peut-être le seul article sur lequel ma recommandation peut être de quelque poids.

(1) L'évêque de Valence, Alexandre Milon, était mort le 18 novembre; l'évêque de Périgueux, Jean-Chrétien de Machéco de Premeaux, était mort le 28.

L'Hôtel-Dieu est sous la direction immédiate du chapitre de Notre-Dame; on y a donc des égards pour les protégés des chanoines, et en vertu de ce privilège, un chanoine qui meurt doit cent écus pour son lit; mais il a droit de se faire soigner par une religieuse; c'est un avantage dont je n'ay pas envie de faire sitôt usage.

On commence à vendre la relation du voyage de M. Anquetil dans les Indes et la traduction qu'il a donnée des ouvrages de Zoroastre, le tout en 3 vol. in-4°, à un louis pièce en feuilles (1).

J'ay vu deux consultations du fameux Linguet, l'une pour valider le mariage au désert des protestans, la seconde pour autoriser le divorce en cas d'adultère. Je ne sçay pas encore si M. l'archevêque de Paris gardera le silence sur ces deux objets.

On parle, ou plutôt on ne parle guères de trois ou quatre brochures arrivées de Hollande et sorties de la boutique des philosophes; je n'en sçay ni les titres ni le sujet, mais elles ne feront pas fortune. La grande fureur pour cette marchandise est passée; il n'y a plus rien de nouveau à dire. J'avois remis à M. Chifflet, à Fontainebleau, un mémoire pour Roger; demandez-lui s'il a eu occasion de le présenter et ce que M. le chancelier a répondu. Je n'ay pas pu le savoir parce que M. Chifflet partoit le lendemain.

XX.

Souhaits de nouvel an. — Nouveaux impôts et nouveaux livres. — Intrigues de Cour. — Les Comtois et le mal du pays.

9 janvier 1772.

J'attendois, mon cher ami, la lettre que vous m'aviez promise, avant de vous écrire; votre amitié est trop ancienne pour qu'il soit nécessaire d'en renouveler le bail au 1er janvier. Cependant pour accomplir toute justice et remplir toute biensćance, faites pour moi à MM. du Collège, en gros et en détail, tous les souhaits possibles de ma part. Je vous en charge tout particulièrement envers M. Bullet, à qui je dois cette marque de reconnoissance et d'attachement dans l'impuissance de lui en donner d'autres. J'ay mandé à M. Matherot toutes les nouvelles que je sçavois et toutes celles que je ne sçavois pas, je lui ay fait le détail très

(1) « Ce fatras, dit la *Correspondance de Grimm* (IX, 412), formait trois énormes volumes in-4°, qui ne se sont pas vendus, et que personne n'a pu lire. » Suit une critique fort sévère.

exact de ma situation et de mes finances qui sont en meilleur état que je n'avois compté d'abord : je suis au bout de mon latin et de ma mémoire; que vous dirai-je donc? Je n'en sçay rien en vérité, et je suis réduit à commenter votre lettre.

Je suis très touché de l'arrivée fatale des pancartes maudites du c[ontrôleur] g[énéral], mais qu'y faire? On a dû s'y attendre malgré toutes les promesses; celles de ce pays-ci ne prouvent pas plus que les billevesées métaphysiques du collège; soit dit néanmoins sans manquer de respect aux deux marchands qui les débitent. Je me flatte cependant que tout le tapage qui paroît devoir en résulter se passera en douceur; mais il y a peu à gagner sur l'âme de bronze du personnage qui en est l'auteur (1). On dit à Paris tout comme à Besançon qu'il y a de la mésintelligence entre les acteurs; mais je ne sçay rien sûrement : quoique placé dans la région des orages, je n'entens le bruit du tonnerre que de fort loin, et je ne sçay les choses que quand elles sont presque oubliées.

Il y a bien du menu tracas dans nos nouveaux ménages, des gens qui se supplantent, d'autres qui soufflent la division entre les frères et les belles-sœurs, d'autres qui travaillent à pervertir les jeunes maris pour parvenir par ce bel expédient; tous se détestent, crient, jurent, se déchirent le plus cordialement du monde : c'est le train ordinaire, le spectacle de tous les jours.

Je ne sçavois pas encore qu'on vous avoit restitué la maison de la Baume; je vous invite à en user souvent et à y boire de temps en temps à ma santé. Cela me donnera souvent des distractions le jeudi, surtout en été; en promenant mes idées sauvages dans le parc, je me peindray la joye bruyante et le caquet intarissable de Saint-Ignace. Il y aura bien du malheur si les dîners de ce pays-là ressemblent aux *Symposes* philosophiques de Plutarque....

Voltaire est vigoureusement étrillé dans la nouvelle édition des *Lettres des Juifs* par l'abbé Guénée; si ce vieux satyre était capable de vergogne, il n'oseroit de sa vie reprendre la plume. Un M. Targe (2), avocat d'Orléans, vient de donner en six volumes l'*Histoire de l'avènement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne*. Il m'en a envoyé un exemplaire, mais je n'ay guères le

(1) Il s'agit probablement de l'édit de novembre 1771, portant prorogation de deux vingtièmes, etc. Il ne fut enregistré à Besançon que le 30 mars 1772, après remontrances de Droz (V. la lettre suivante) et lettres de jussion.

(2) J.-B. Targe (1720-1788), surtout connu par des traductions d'ouvrages historiques anglais.

temps de le lire. Il va donner la continuation de l'*Histoire universelle* de M. Hardion, dédiée à Mesdames de France (1). Comme j'ay servi d'ambassadeur pour obtenir la permission de leur dédier encore cette continuation, l'auteur m'a payé mes peines par le présent qu'il m'a fait.

Je n'avance guère dans ma besogne quoiqu'en travaillant avec assiduité : la multitude de mes matériaux épars m'épouvante, c'est la mer à boire que de les arranger. Tout ce que j'ay gagné jusqu'ici en barbouillant du papier a été d'apprendre à travailler avec plus de peine et à me contenter plus difficilement: on dit que c'est le sort de tous les écrivains, il faut donc s'en consoler....

Vous ne tarderez pas à revoir le sieur Roger, échappé de la Bastille; il m'est venu voir deux fois: il y a vingt ans, dit-il, qu'il n'a pas revu le clocher d'Ornans, cela est long pour un Comtois. Je reçus, il y a quelque temps, la visite d'un citoyen de Vuillafans, curé depuis peu en Bretagne; il lui sembloit revivre en contemplant un visage qu'il avait vu à Besançon. J'épuisay ma rhétorique pour le guérir un peu de la maladie du pays, mais je n'opéray pas grand'chose : y a-t-il un pays dans le monde tel que Vuillafans et peut-on vivre ailleurs?

Ne me parlez plus, mon cher ami, de nous revoir en paradis; cette visite sans doute en vaudra bien une autre, mais je ne renonce pas encore au plaisir de vous embrasser, je ne sçay quand. Adieu, je vais me coucher, bonsoir et bonne nuit.

XXI.

Les missionnaires de Beaupré. — Ethis et l'Académie de Besançon. — Les impôts en Franche-Comté. — Articles de l'*Année littéraire*. — Le Parlement et la Cour de Rome.

11 février 1772, à Paris pour quatre jours.

Vous concevez, mon cher ami, que je n'ay pas été peu surpris de voir entrer dans ma chambre, à Versailles, un directeur du séminaire de Besançon (2). Le succès de son voyage me paroît plus

---

(1) Hardion (1686-1766), de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, avait été professeur d'histoire et de littérature de Mesdames. Selon la *Biographie Michaud*, c'est Linguet qui a publié les deux derniers volumes de son *Histoire universelle*.

(2) M. Berbey. V. la lettre du 23 avril.

que probable, et c'est ainsi que j'en ay écrit à M. Pochard. Malheureusement l'affaire de MM. de Beaupré est manquée, leur requête a été rejettée au conseil, je vous prie de leur en donner avis. Si l'issue avoit été plus favorable, je leur aurois écrit sur-le champ, mais il est toujours trop tôt pour mander une mauvaise nouvelle.

J'ay reçu de M. Ethis un exemplaire de sa *Vie de Thésée* et je lui en fais par ce même ordinaire un remerciement pompeux; vous n'aurez donc pas la peine de me l'envoyer. Je supprime les commentaires qui serviroient de pendant aux vôtres. Si l'Académie se laisse régenter, tant pis pour elle (1).

Je souhaite sincèrement que M. Droz soit inspiré du Saint-Esprit pour rédiger ses remontrances, et que la même cause agisse pour les faire écouter. M. l'évêque d'Arras, que je viens de quitter à ce moment, a réussi à faire entendre les raisons des Etats d'Artois, et se flatte d'obtenir à peu près tout ce qu'il demande; c'est un heureux présage pour la Franche-Comté. Dans l'économie ordinaire on tâche de proportionner la dépense à la recette, et cela paroît fort simple : chez nous, on travaille à mettre la recette à l'égal de la dépense, et cela n'est pas aisé.

On m'a dit hier, au bureau des finances, qu'il y avoit une ordonnance de 3,000 l. expédiée pour moi, qu'elle seroit signée du roi dimanche prochain; mais après la signature, le paiement dépend encore de M. le controlleur général; il faudra donc de nouvelles démarches, des lettres et des sollicitations : heureux encore si à ce prix je touche enfin mon argent. Mon second paiement pour ma maison est fait; si cet argent m'arrive, je feray le troisième et il me restera suffisamment de quoi attendre mes pensions du mois de juillet. Le reste des réparations de ma maison se fera avec de l'argent mignon, mais il me faut encore quelques meubles et des livres.

Il est trop tard, quoi que vous en puissiez dire, pour écrire à M. le Cardinal mes complimens de bonne année; cette servitude ridicule m'a excédé : je lui écriray volontiers quand il y aura des raisons plus importantes pour le faire; pour cette année le bâton est sauté, et je ne sçaurois en avoir du regret.

---

(1) Cette *Vie de Thésée* avait été lue à la séance publique de l'Académie de Besançon du 21 décembre 1771. Le procès-verbal de cette séance n'a que des éloges pour l'auteur, M. Ethis, commissaire provincial des guerres. Les procès-verbaux suivants sont muets sur la querelle subséquente entre Ethis et l'Académie, à laquelle la lettre de Bergier fait allusion.

Dans la feuille de Fréron du 1er janvier, il y a trois articles bien faits. Le premier est une lettre sur son travail, où il met au jour une indigne friponnerie que le libraire Lacombe, qu'il ne nomme point, lui a faite de concert avec les philosophes. Le second est une critique de l'Eloge de M. de Fénelon par Laharpe, ou plutôt l'extrait d'une critique imprimée de cet éloge. Le troisième, un examen du discours de réception de M. de Belloi à l'Académie française. Vous concevez bien que Voltaire entre pour beaucoup dans le 1er et dans le 3e.

M. le chancelier, de concert avec M. le nonce et M. l'archevêque de Paris, a fait donner par le roi des lettres patentes (1) qui suspendent l'exécution de l'arrêt du Parlement ancien, par lequel il est ordonné que toutes provisions, bulles et brefs de la cour de Rome seront visés avant d'avoir aucune exécution. Les ministres d'Espagne et de Naples se sont plaints de cette démarche, sous prétexte que l'arrêt en question avoit été donné de concert avec le ministère de France et celui des deux cours, dans la vue de réprimer les entreprises de la cour de Rome. M. le chancelier a répondu qu'une simple suspension de cet arrêt ne terminoit point cette affaire, que c'étoit au roi de la décider entièrement dans son Conseil des dépêches. A cette même occasion toute la philosophaille a crié : Miséricorde! Voilà les prêtres qui vont redevenir les maîtres. Reste à savoir ce que cela deviendra.

Il y a aussi au Parlement une déclaration portant règlement pour les moines ; je n'ay pas encore pu sçavoir quelles en sont les dispositions. On tient par les oreilles les abbés bénédictins *in partibus* (2) : c'est le fameux Gerbier qui plaide pour M. l'archevêque, auquel les supérieurs de la congrégation se sont joints; on présume que ces êtres de raison seront renvoyés dans leurs monastères et n'oseront plus montrer leur croix. Cette nouvelle engeance étoit de l'invention de l'évêque d'Orléans; lorsque l'arrêt sera rendu, je seray tenté de l'envoyer à Dom Duban dans sa solitude du Saint-Mont.

J'avance un peu dans mon travail; j'en suis aux preuves de l'existence de Dieu, et je tâche de réfuter la théorie de M. de Buffon sur la formation du système planétaire, et en particulier

---

(1) Ces lettres patentes sont du 17 janvier et visent un arrêt du 26 février 1768. Une déclaration du 8 mars annula presque complètement les avantages que le clergé pensait en tirer. V. la lettre suivante.

(2) Dom Précieux et Dom Poirier, de la congrégation de Saint-Maur. Sur cette affaire, voir les *Mémoires de Bachaumont*, 29 janvier et 16 février 1772.

de la terre. Comme je ne suis pas grand grec en physique et encore moins en astronomie, je ne marche qu'à tâtons. L'on m'a dit qu'il y avoit à Besançon une nouvelle brochure intitulée : *L'an 2225*. On ne la connoît pas encore à Paris; je présume que c'est une prédiction de la chute de la comète de 1682. Si cela est, il faut tâcher de nous en garer dès à présent.

XXII.

Le cardinal de Choiseul et le doyen de Poligny. — Le Parlement de Bretagne. — Nouvelles personnelles. — Le Parlement et la Cour de Rome.

28 février 1772.

Je suis docile, mon cher ami; j'ay écrit par le courrier de lundi à M. le cardinal et l'ay complimenté de mon mieux sur sa victoire. Je l'ay fait d'autant plus volontiers que je déteste le petit doyen de Poligny (1) et que l'arrêt me paroît conforme aux vrais principes : la prétention contraire que ce petit homme a ramassée sur le pavé de Paris n'est qu'une billevesée de jansénistes. D'autre côté, il n'y a pas grand mal que le cardinal ait été dupe de son opiniâtreté à placer sur le chandelier un original sans mérite et sans talens et qu'il en ait été puni par son protégé même. Cet arrêt, dont M. le premier président a donné avis à M. l'archevèque de Paris, a fait sensation dans le nouveau Parlement. J'en ay ouï raisonner une des meilleures têtes de cette compagnie, qui y applaudissoit comme de raison. M. l'évêque d'Arras auquel j'en ay parlé est très curieux de voir l'arrêt et les mémoires écrits de part et d'autre, parce que cette affaire interresse tout l'épiscopat. Je vous prie de me les rassembler, s'il est possible, et de faire copier ce que vous ne pourrez pas avoir imprimé. L'abbé Demandre voudra bien vous rembourser les frais; et vous m'enverrez le tout par la première occasion sûre.

Le parlement de Bretagne a renvoyé à M. l'évêque de Tréguier un appel comme d'abus intenté pour un prétendu refus de sacremens dans son diocèse. L'ancienne jurisprudence commence donc à se rétablir dans les tribunaux; mais si de leur côté les prêtres n'agissent pas avec beaucoup de modération et de prudence, nous ne tarderons pas à voir recommencer le tapage.

(1) L'abbé de Chaffoy. Le procès qu'il soutint contre l'archevêque de Besançon a donné lieu à un grand nombre de mémoires, dont le recueil se trouve aux Archives municipales de Poligny.

L'Académie de Nanci vient de me nommer à une place d'associé ; cela me paroît fort beau, pourvu que cela n'engage à rien : mais s'il faut me creuser la cervelle pour un remerciement ou pour quelque drogue académique, cela me donnera beaucoup d'humeur.

Je suis enfoncé jusqu'aux oreilles dans les preuves de l'existence de Dieu : je voudrois ne pas copier ce que j'ay dit dans la *Réfutation du matérialisme*, comment faire ? Si ce que j'ay dit ne vaut rien, je me sens incapable de mieux faire ; s'il est bon, je le gâteray peut-être en le changeant.

Mon ordonnance pour toucher 3,000 l. au thrésor royal a été signée du roi le 16, et je n'en suis certain que depuis hier. Je viens d'écrire à M. le controlleur général pour le prier de me mettre sur le rôle de distribution du mois prochain; cela dépend de son bon vouloir.

Le tracas arrivé dans le ministère à l'occasion des lettres-patentes qui ont suspendu l'exécution de l'arrêt de l'ancien parlement au sujet des bulles et brefs de Rome, est un lièvre levé par le marquis Caraccioli, ambassadeur de Naples, Anglois d'inclination, très lié avec les philosophes, et qui n'est pas un modèle de prudence. On prétend que loin d'être appuyé dans ses représentations par l'ambassadeur d'Espagne, il en a été presque désavoué et tancé par les autres ministres étrangers. Ceux qui raisonnent sur la politique prétendent que la guerre nous est inévitable, si la paix n'est bientôt conclue entre la Russie et la Turquie, et il n'y a aucune apparence qu'elle puisse se conclure.

XXIII.

Le doyen de Poligny. — La tragédie des *Druides*. — Achats de livres. — L'*Encyclopédie*. — L'Académie de Nancy. — Pension et travaux.

Versailles, 23 avril 1772.

Si je n'avois à répondre qu'à vous, mon cher ami, vous recevriez plus souvent de mes lettres ; mais il m'en arrive de toutes parts de si ridicules et de si ennuyeuses que je ne puis m'empêcher de regretter le temps que je donne aux réponses qu'elles exigent.

J'ay vu M. l'abbé Millot pendant quelques momens ; comme je ne le trouvay pas au Luxembourg, il passa chez moi le lendemain matin. Il m'a remis les factums que vous m'avez procurés et dont

je vous remercie. L'abbé Biétrix m'a écrit de Poligny le départ et le débagagement du doyen. On a dit qu'il était venu offrir sa démission à M. de la Roche-Aymon, moyennant un dédommagement; je ne sçay pas si cela est vrai; mais je prens sous mon bonnet que le vieux cardinal ne donnera rien pour rien, puisque l'élection appartient au chapitre; et j'ay conseillé à l'abbé Biétrix d'engager sa compagnie à se concerter avec M. de Choiseul, s'ils veulent se débarrasser de leur homme.

La tracasserie des philosophes au sujet de la tragédie des *Druides* (1) s'en est allée à vau-l'eau. Les représentations ont cessé à la clôture du théâtre; elle ne sera point imprimée, moyennant quoi tout est dit. L'on a cependant annoncé pompeusement mon approbation dans la *Gazette des Deux-Ponts* du 26 mars. Le résultat de tout cela est de me brouiller avec la philosophaille un peu plus fort que je n'étois, et ce n'est pas un mal. J'ay acquis par cette avanture le droit de refuser net l'examen de tous les ouvrages qui me seront présentés, de quelque part qu'ils viennent, et j'y suis bien résolu. Au fond il n'y avoit pas matière à faire tant de bruit; la pièce ne vaut rien, les applications que l'on en a faites sont tirées par les cheveux : mais ce sont des polissons qui servent de recors aux philosophes qui ont donné l'éveil, et puis l'on a crié des deux côtés, sans trop sçavoir pourquoi. Tout l'avantage qui m'en est revenu est une conversation d'un quart d'heure avec

---

(1) Le 7 mars, avait eu lieu la première représentation des *Druides*, par Le Blanc. La pièce tomba, mais parut se relever le lendemain, grâce à de nombreuses coupures, et aux applaudissements que les philosophes prodiguèrent à certains vers contre le clergé. Bergier avait été consulté cependant par le censeur royal, avant que celui-ci donnât son visa. « On a eu beaucoup de peine, disent les *Mémoires de Bachaumont* (7 mars), à lui faire agréer l'ouvrage. » D'autre part la *Correspondance de Grimm* l'appelle étourdi pour n'avoir pas vu que le grand druide, présenté dans la pièce comme l'apôtre de l'intolérance, était, dans la pensée de l'auteur, l'archevêque de Paris. Elle signale en ces termes l'intervention de la duchesse de Noailles et de ses amies : « Elles ont déféré l'auteur, la pièce et surtout le censeur théologique à M. le cardinal de la Roche-Aymon. Elles ont dit que Bergier.... n'était apparemment lui-même qu'un philosophe déguisé en prêtre.... L'abbé Bergier a dit de son côté qu'il ne répondait plus de la pièce, puisque, de la première à la seconde représentation, il y avait été fait des retranchements par des encyclopédistes.... Le censeur de la police a prouvé qu'il n'avait pas été prononcé un seul vers, à aucune représentation, qui n'eût été paraphé par le censeur théologique.... »

Les *Mémoires de Bachaumont* (10 avril) parlent aussi de l'impression annoncée de la pièce : « Bergier surtout, qui l'a approuvée, excédé par les importunités de M. de Trudaine, souhaiterait fort qu'elle ne passât point, ou tout au moins qu'il ne fût pas fait mention de sa signature. »

M. le chancelier, de laquelle je suis sorti fort content. C'est la duchesse de Noailles qui a fait le plus de tapage. Elle me mit le feu sous le ventre pour me faire écrire une lettre à elle-même qui a fâché la philosophie, parce qu'elle l'a rendue publique. Dans ce pays-ci, les femmes se mêlent de tout et ont le talent de tout gâter. Enfin tout est oublié, et l'on n'y auroit pas pensé 24 heures, s'il y avoit eu alors d'autre nouvelle pour occuper le babil de la cour.

Dites-moi, je vous prie, quel service je puis rendre à M. et Mme Teste. Il est question d'un procès : qui est-ce qui a droit ou tort ? Je suis aussi inconnu que vous dans tous les bureaux : ce sont des tripots où il ne faut jamais mettre le pié qu'à son corps défendant. M. Teste a sûrement des recommandations auprès de M. de Boynes : c'est plus que je ne pourrois faire dans toute ma vie.

Au lieu de 3,000 l., je n'ay touché que 1,500 au thrésor royal. Comme le roi avoit signé pour moi deux ordonnances du 31 décembre, l'une pour les neuf mois de mes appointemens de 1771, l'autre pour mes logemens et voitures, M. le controlleur général a trouvé mieux de payer celle de quinze cens francs que celle de mille écus ; et ce n'est pas de six mois que j'oseray demander des nouvelles de la seconde. Encore me crois-je fort heureux d'avoir reçu un a-compte.

J'ay acheté sur-le-champ pour 200 l. les sept premiers volumes de l'*Encyclopédie*, et je compte me procurer la suite. Il y a bien de bons articles et un très grand nombre de manqués. Je n'y ay pas encore trouvé des choses absolument répréhensibles : on voit que la plupart de ces docteurs-là frisent la corde le plus près qu'ils peuvent, mais sans oser la sauter. Je n'ay point vu de nouvelle production philosophique que trois petites brochures pitoyables, mal écrites, où il n'y a ni rime ni raison.

J'avance toujours un peu dans mon travail ; mais je suis plus occupé à rapetasser ce que j'ay déjà fait qu'à traiter de nouvelles questions. J'ay de la copie faite pour plus d'un volume, mais voilà déjà près de dix mois que je travaille : si j'en mets autant pour les autres, comme il est probable, j'en ay pour l'éternité.

Je viens de recevoir de Nanci les quatre volumes des mémoires de cette Académie en échange de l'exemplaire de mes ouvrages que je lui ay envoyé en qualité d'associé. Mais il me faut résoudre à faire un remerciement, et un discours ou mémoire pour ma réception, qui se fera probablement à la Saint-Louis : maudite besogne qui me cassera la tête et perdra mon temps. Cette belle

dignité imaginaire m'établit ici l'ambassadeur de Madame l'Académie, et pour la moindre bagatelle, ce sera des rescriptions qui ne finiront pas. Ces gens-là seront cause que je soutiendray, malgré moi, qu'il y a plus de mal que de bien dans la vie, et si je m'ennuyois de vous écrire, vous en seriez cause aussi.

J'ai passé le carême très vigoureusement; je n'ay senti aucune incommodité que la troisième semaine, et cela n'a pas duré, mais j'ay beaucoup souffert de la mâchoire pendant le mois de mars. Je compte qu'il m'en coûtera à peu près le reste de mes dents pour l'euvrage que je fais, puisqu'il m'en est sauté une à chacun des ouvrages précédens.

Je vous fais mon compliment sur la fin de votre manuel (1), le rituel sans doute viendra à la suite; vous devez seulement entrer en goût pour mordre à ce friand morceau : je vous souhaite bon appétit.

Nous commencions à jouir de tous les agrémens du printemps; la neige et la gelée sont revenues le jour de Pâques; je crois tous les fruits à noyaux fricassés, et peut-être une partie des autres. Je n'ay pas vu M. Berbey immédiatement avant son départ; il y a plus de trois semaines que je ne suis pas allé à Paris; je comptois y aller passer la semaine sainte et les fêtes; mais on m'a dit qu'il étoit mieux de représenter ici aux grandes chapelles; j'y ay donc assisté aux cérémonies, et il y a bien de l'apparence que je n'en sortiray pas avant le chapitre général de Notre-Dame le 4 mai. C'est une perte pour le séminaire que la perte de M. Grisot; je dois prier Dieu pour lui, il m'a donné beaucoup de bons avis dont je n'ay guère profité; mais en vérité les saints feroient bien de conserver mieux leur vie pour faire du bien pendant plus longtemps.

XXIV.

Franc-Comtois à Paris. — Les bureaux ministériels. — Le conseiller Petitcuenot. — Demande de livres. — Bergier et les gazettes. — Nouvelles diverses.

20 mai 1772.

.... Je n'ay pas pu voir M. et Mme Teste à mon dernier voyage à Paris, où je n'ay demeuré que trois jours; presque au moment de mon départ j'appris qu'ils étoient logés à la rue Saint-Louis,

---

(1) Il s'agit du *Compendium libri ritualis, seu manuale sacerdotum*, imprimé à Besançon, chez Charmet, en 1773.

au Marais; il ne m'étoit pas possible de faire une course si longue. Vous avez très bien fait de renvoyer au P. Daguet (1) son sac et ses quilles; il m'est aussi impossible de me charger d'une pareille commission que de prendre la lune aux dents. On ne sçait pas en province ce que c'est que d'avoir des affaires à Paris; il n'y a que ceux qui en connoissent le pavé qui peuvent en dire des nouvelles. Il faudroit d'abord aller valeter à l'audience de la librairie le jeudy chez M. de Sartine, qui demeure au bout du monde; porter le manuscrit chez le censeur, qui demeureroit peut-être à une autre extrémité et y retourner peut-être quatre fois avant de ravoir l'ouvrage, s'il lui plaisoit de lanterner; traiter avec un libraire, ce qui n'est point chose aisée dans aucun temps et surtout à présent, etc. Quand je serois à Paris, je ne voudrois point m'en charger, à plus forte raison demeurant à Versailles.

J'ay oublié dans toutes les lettres que j'ay écrites à Besançon pendant le courant de l'année de m'informer quelle figure avoit fait M. Petitcuenot (2) dans la révolution du Parlement, quel parti il avoit embrassé, si on lui avoit prêté des propos, etc. La quatrième partie de la correspondance que l'on avoit promise pour les œufs de Pâques n'a point paru, et il est à présumer qu'elle ne paroîtra pas (3).

L'Académie avait nommé à deux places vacantes l'abbé Delisle, traducteur des *Géorgiques*, et le sieur Suard de Besançon; lorsqu'on les a présentés au roi, il les a refusés et à même donné l'exclusion à Suard pour toujours. Grande rumeur en conséquence parmi la philosophaille : l'Académie a fixé une nouvelle élection à la quinzaine; on ne dit point encore quels seront les deux prédestinés (4).

J'ay ouï dire il y a quelque temps que le livre du P. Nonnotte contre le *Dictionnaire philosophique* étoit imprimé (5); sans doute on l'a vu à Besançon. En quelle forme est-il? Qu'est-ce que l'on

---

(1) Ex-jésuite, né à Baume-les-Dames en 1707, mort à Besançon en 1775. Auteur de quelques ouvrages d'édification.

(2) Ce magistrat distingué n'était plus au Parlement de Besançon. La Cour lui avait refusé des lettres de vétérance, et il était inscrit au tableau des avocats. (Estignard, *Le Parlement de Franche-Comté*, t. II, p. 140-141)

(3) Elle parut en mai 1772 sous ce titre : *Les Œufs rouges*. Elle forma la 4ᵉ partie du pamphlet : *Correspondance secrète et familière de M. de Maupeou avec M. de Sorhouet, conseiller du nouveau Parlement*. On la trouve dans le *Maupeouana*, t. III, p. 91-178.

(4) Cf. *Mémoires de Bachaumont*, 8 et 18 mai 1772. Les deux « prédistinés » furent Bréquigny et Bauzée.

(5) *Dictionnaire philosophique de la religion*, Avignon, 1772, 4 vol. in-12.

en pense? Combien se vend-il? Croyez-vous qu'il pourroit m'être utile? Ne pourroit-on pas trouver chez Collet, à la rue des Ursulines, ou chez quelque autre bouquiniste de Besançon, ***Apparatus Nizolii ad Ciceronem,*** in-4°? C'est un bouquin mal imprimé, dont il y avoit plusieurs exemplaires dans la bibliothèque du collège qui ont été donnés à rien. Cette espèce de table des ouvrages de Cicéron me seroit souvent commode, et elle se vend assez cher à Paris. Si vous en rencontriez un par hasard, vous me feriez plaisir de le prendre, pour me l'envoyer quand l'occasion s'en présentera.

Je n'ay pas encore ouï parler des ***Elémens du système du monde,*** dont vous avez vu l'extrait dans le ***Journal encyclopédique*** (1); je ne crois point que ce journal paroisse à Paris, et je ne connois personne qui le fasse venir. J'ay souscrit il y a seulement quinze jours pour les feuilles de Kerlon (2); c'est la seule voye par laquelle je pourray être informé des livres qui paroissent; je ne sçay ce qui se passe même à Versailles que par les gazettes que l'on me fait lire quelquefois.

Je vous écris par M. Penotet qui va passer quatre ou cinq mois en Franche-Comté, parce que ma lettre n'est pas fort pressante; ce n'étoit pas la peine de mettre en même temps trois lettres à la poste. Vous parlez bien à votre aise, mon cher ami, quand vous décidez que je vous écriray régulièrement tous les mois; vous supposez d'abord que je m'en souviendray et vous faites bien de l'honneur à ma mémoire. Quand l'idée m'en viendroit, il faudra donc vous dire simplement que je me porte bien et que je vous invite à faire de même. Ce seront des lettres à la Cicéron, mais le modèle est trop beau pour que je me croye digne de l'imiter....

On avoit dit que M. le cardinal de Choiseul viendroit ici pendant le mois de may; son voyage est-il retardé ou rompu? L'on doit partir pour Compiègne le 8 juillet; je compte y travailler à mon discours pour l'Académie de Nanci. Je ne comprens pas trop comment seront arrangés vos quartiers de pensionnaires, mais c'est ma faute, et c'est une preuve que je ne suis pas habile architecte; c'est très dommage que messire de Grosbois n'existe plus pour arranger tout cela selon des idées crochues. Je suis fort aise qu'il

---

(1) V. le *Journal Encyclopédique* du 15 avril 1772, p. 167-179. C'est un ouvrage anonyme, paru en 1771, sous la rubrique d'Amsterdam.

(2) Les *Petites Affiches* de Meusnier de Querlon, qui parurent de 1752 à 1784 et furent continuées par l'abbé de Fontenay sous le titre de *Journal général de France.*

arrive du bien à M. Chifflet; mais les successions étrangères ont toujours un certain vernis fâcheux.

XXV.

Départ pour Compiègne. — Les habitants d'Ornans. — Indépendance des curés. Le curé de Darney. — L'assemblée du clergé.

Paris, 12 juillet 1772.

Je suis effectivement, mon cher ami, sur le point de partir pour Compiègne où je m'ennuieray le moins que je pourray; tous les pays sont à peu près égaux pour la vie que je mène, et, comme je me porte bien, j'espère que des courses fréquentes à la campagne et dans la forêt me donneront encore une augmentation de forces et de santé. Puisque l'ouvrage du P. Nonnotte n'est que médiocre dans le total, je puis m'en passer, et peut-être se trouve-t-il à Paris; quant au Nizolius, il ne presse pas.

J'ay vu, pendant mon dernier séjour à Paris, M. et Mme Teste qui s'ennuient tout leur bien aise. Il m'a paru que cette amitié si chaude qui régnoit autrefois entre cette belle dame et vous est un peu refroidie, et qu'il en est de tout cela comme des autres choses de ce monde qui vont haut et bas, à droite et à gauche. Quelle que soit l'issue de leur procès, c'est une semence éternelle de division dans notre ville; mais au défaut de ce principe de fermentation, vos chers paroissiens sçauroient bien en trouver d'autres.

Le sieur Bonne, ancien scribe du bureau du collège, a remis chez moi, à mon absence, une longue lettre de Marmier, prieur de Montbenoît, qui me fait un narré de leur procès (1), et qui pense que je remueray le ciel et la terre en leur faveur; je ne remuerois pas seulement une paille; mais il faut que M. le cardinal ait mis bien de la maladresse dans cette affaire pour échouer deux fois par le défaut de forme. Je ne suis pas surpris qu'il trouve des réluctans parmi les curés; on leur a donné tout le temps d'oublier l'autorité dont jouissent les évêques, lorsqu'ils font leur visite en haute personne. C'est partout de même. M. l'archevêque de Paris

(1) Le cardinal de Choiseul voulait fonder une maison de retraite pour les vieux prêtres, et affecter à l'entretien de cet établissement les menses de conventuelles de Montbenoît et de Goailles. De là, un long conflit qui dura de 1760 à 1772, et se termina par la suppression de la conventualité dans les deux abbayes. V. la lettre suivante.

n'en a point encore fait dans son diocèse depuis qu'il est en place, et Dieu sçait s'il trouveroit beaucoup de docilité dans ses curés; ceux de Paris se croient déjà presque indépendans, et pourquoi ceux de la campagne ne jouiroient-ils pas de la même prérogative?...

Vous avez jugé sainement de M. Petit, official, prévôt du chapitre et curé de Darnay; c'est un homme respectable à tous égards, qui a succédé à un oncle aussi vénérable que lui; c'est à lui que je dois mes premières teintures de théologie; il a toujours eu de l'amitié pour mes parens, et feu ma mère est morte entre ses bras. Je lui suis par conséquent très attaché, aussi bien qu'à un de ses confrères qui lui ressemble et qui est son ami.

Il paroît que l'assemblée du clergé a été fort tranquille, puisqu'elle est prête à finir et que rien n'a transpiré dans le public; les évêques qui la composent doivent venir à Compiègne dimanche prochain prendre congé du roi. M. de Jumilhac, évêque de Lectoure, est mort pendant l'Assemblée, et cet évêché a été donné à l'abbé de Cugnac, chanoine de Notre-Dame et vicaire général de Beauvais (1). Voilà quatre de mes confrères épiscopisés dans un an ou dix-huit mois; il y en a encore un qui attend la même aubaine et qui ne tardera pas. Les abbés Deleschaux et Vulpillat, de Lons-le-Saunier, sont prêts à partir pour s'en retourner. Je n'emporte pour m'occuper à Compiègne que des brouillons à mettre au net et quelques volumes à lire. Point de nouvelles à Paris ni à la cour.

XXVI.

Nouvelles personnelles. — Livres de l'évêque du Puy et de l'abbé Gauchat. — Malversations au ministère de la guerre. — Les moines de Montbenoît et l'archevêque de Besançon. — L'abbé Raynal. — L'abbé Maury.

29 août 1772.

Je m'en retourne à Versailles, mon cher ami, après un séjour de dix jours à Paris. Je commence à m'y ennuyer, parce que ma boutique n'y est pas montée et que je ne puis y travailler. J'avais rapporté de Compiègne le mal de gorge; pour le faire passer il a

(1) Pierre Chapelle de Jumilhac de Cubjac, né en 1713 en Périgord, évêque de Lectoure depuis 1760, était mort le 26 juin. Son successeur, Louis-Emmanuel de Cugnac, né en 1729, dans le diocèse de Cahors, était vicaire général non de Beauvais, mais de Bayeux. Il mourut sans avoir émigré, en 1800.

fallu prendre du lavage qui m'avait dérangé l'estomac; tout est rétabli; il me tarde de regagner mon hermitage.

J'ay lu pendant mon séjour *La Religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité même*, nouvel ouvrage de M. l'évêque du Puy (1), et *Le philosophe du Valais*, en 2 vol. par l'abbé Gauchat (2). J'ay été assez content du premier, parce que les principes des incrédules y sont très bien rapprochés et que M. du Puy en développe les conséquences d'une manière très nette. Le second est superficiel; le sujet est noyé dans un chaos de petites circonstances : c'est un roman philosophique assez bien écrit, à l'usage de ceux qui ne sont ni philosophes ni théologiens; je l'ay acheté à cause de divers passages de mauvais livres qui y sont rassemblés. Les livres les plus médiocres en ce genre peuvent m'être utiles.

La police a fait enlever hier un Barnabite soupçonné d'avoir part à la Correspondance et à la *Gazette ecclésiastique* (3). Tout ce que l'on a débité du prétendu retour des anciens parlementaires, des princes, etc., est une fable. Il ne s'est rien passé d'important pendant le voyage de Compiègne; on n'y a parlé que du démêlé de l'évêque de Rennes avec le Parlement, et de deux ou trois commis des bureaux de M. de Monteynard qui ont été renvoyés pour malversations. Ce ministre a découvert dans le département de l'artillerie un brigandage affreux, et l'on dit que cette affaire aura des suites.

J'ay vu ces jours derniers M. et Mme Teste, qui s'ennuyent avec raison; leur rapporteur s'en est allé aux eaux de Bagnères, et ne reviendra qu'à la fin de septembre. J'ay aussi rencontré l'abbé Millot au Luxembourg et j'ay causé pendant quelques momens avec lui. La prétendue victoire des moines de Montbenoît et de Goailles sur M. le cardinal doit aboutir à leur destruction; leur avocat a été mal reçu à Compiègne par l'archevêque de Toulouse, qui a été le faiseur des précédentes lettres patentes, et je crois qu'il y en a eu de nouvelles expédiées avant mon départ.

Je me flattois de toucher en passant les 3,000 l. de mon décompte de 1771 dont j'ay l'ordonnance; mais il faut attendre qu'il

---

(1) Jean-Georges Lefranc de Pompignan, né à Montauban en 1715, mort en 1790. Nommé évêque du Puy (1742), il devint archevêque de Vienne en 1774, et fut un des rares membres de l'épiscopat qui prirent une part active à la polémique contre les philosophes.

(2) Gabriel Gauchat, né à Louhans en 1709, mort en 1780, polémiste plus fécond que connu. L'ouvrage signalé ici est le dernier publié par lui.

(3) Il s'agit du P. Miraçon. V. l'histoire de son enlèvement dans les *Mémoires de Bachaumont*, 6 septembre 1772.

plaise aux commis du controlleur général de me faire placer sur leur rôle; encore me retiendra-t-on le dixième. Je feray un sacrifice de cette somme, ou à peu près, pour acheter à mon beau-frère la charge de procureur du roi de l'hôtel de ville de Darnay, place fort peu importante, mais qui donne des privilèges et met à couvert des charges publiques et des vexations....

Je vous souhaite pendant vos vacances et à M. Bullet la meilleure santé et tous les plaisirs possibles. Je ne sçay pas où en est l'impression de son nouvel ouvrage, je l'attens avec empressement.

J'ay lu à Compiègne l'*Histoire des établissemens des Européens dans les deux Indes* (1), ouvrage d'un incrédule fanatique et fougueux outre mesure, encore plus emporté contre les rois que contre Dieu; on nous annonce encore le *Droit public en France*, composé suivant les mêmes principes (2). Peut-être que des cris séditieux et forcenés réveilleront enfin les puissances endormies.

J'ay assisté au sermon de Saint-Louis à l'Académie française par un abbé Maury, vicaire général de Lombez, qui eut l'an passé l'accessit du prix pour l'éloge du grand Fénelon : ce discours très chrétien et très solide, plein de beautés et semé de quelques défauts, a eu un succès prodigieux. Je suis fort lié avec l'auteur, à qui j'ay eu l'occasion de rendre un service il y a deux ans.

XXVII.

Le cardinal de Choiseul. — L'abbé Thierry. — Le pensionnat de Besançon. — L'abbé Humbert. — L'évêque d'Evreux. — Ouvrages de Holland, Sabatier, Clément. — Le prince de Condé et le Parlement.

16 décembre 1772.

Je suis allé hier, mon cher ami, faire ma visite à M. le cardinal de Choiseul, et je retourneray le voir pendant le reste de mon séjour à Paris, qui sera de huit jours. Si je m'étois trouvé seul avec lui, je lui aurois parlé sur ce que vous sçavez, mais ce sera pour la première occasion favorable. Il croit être bien avec le cardinal de

---

(1) Ce fameux ouvrage de l'abbé Raynal parut sans nom d'auteur, en avril 1772.

(2) Allusion aux *Maximes du droit public de France* (rédigées par l'abbé Cl. Mey), qui parurent, en effet, en France en 1772, puis, dans une seconde édition augmentée par divers auteurs, à Amsterdam en 1775. C'est une des pièces principales de la polémique dirigée alors contre Maupeou.

la Roche-Aymon; mais celui-ci en sçait plus vieux que son confrère, et comme il n'a plus aucun intérêt à l'obliger, je doute de la sincérité et des effets de cette tendre amitié.

Je verray l'abbé Thierry au sujet de votre manuel; je vous préviens que c'est un autre reitre, madré et fourbe, très entêté de son mérite, censeur fantasque, trouvant à redire à tout, sans avoir jamais rien produit, détesté dans le chapitre, où il est bien connu. Il est venu à bout de subjuguer de nouveau M. l'archevêque, après lui avoir joué tous les mauvais tours possibles; mais tels sont les hommes qui réussissent auprès des grands.

Je vous fais mes remerciemens de l'ouvrage du P. Nonnotte. L'abbé Demandre vous en remettra le prix; ne pensez plus au Nizolius. Je suis très fâché de l'incommodité de l'abbé Demandre, et souhaite sincèrement qu'elle n'ait point de suites. Le teint du cardinal m'a paru très mauvais; les médecins lui ont dit que le traitement qu'on lui avoit fait à Besançon étoit contraire à sa maladie. On va donc le traiter différemment; réussira-t-on mieux? Il a été bien reçu du roi dimanche au lever, mais il reçut des courtisans un accueil un peu différent de celui qu'il en recevoit autrefois. Il paroît satisfait de se retrouver à Paris après une longue absence.

Le procédé de l'abbé Compagny (1) est très imprudent et très malhonnête, mais conforme à son petit caractère dissimulé et opiniâtre. Ce sera sans doute une très belle chose que votre pensionnat, et très utile. Je pense comme bien d'autres que s'il y a dès lors au collège deux marmites, il y aura deux communautés ou deux tripots tout différens, sans union, sans intérêt mutuel; que dès ce moment le principal et le préfet seront regardés comme les hommes du pensionnat et non du collège, et que cette façon de penser déjà très analogue à l'esprit qui règne peut mener fort loin. Mais je pense aussi que pour amener les esprits au point où ils doivent être, il faut des ménagemens, des raisons, des voyes de douceur et de persuasion, parce qu'il est question de faire céder un intérêt personnel très vif à l'intérêt public. Le conseil archiépiscopal aura tous les inconvéniens des assemblées où chacun porte son avis, et où personne ne prend personnellement à cœur ce qui doit être l'ouvrage de tous. Mais puisque l'expédient étoit nécessaire, les inconvéniens ne prouvent plus rien (2)....

Je ne suis pas plus surpris du nouveau rôle que fait M. Hum-

(1) Régent de sixième au collège de Besançon.
(2) Sur ce conseil, v. plus haut la lettre du 17 juin 1771.

bert; il étoit bien à Paris où il travailloit avec succès; la constance n'est pas son caractère. Je ne sçay pas encore où sont logés MM. Terrier et de Vaivre (1); si je puis les découvrir pendant mon séjour, j'iray les voir.

M. l'évêque d'Évreux (2) et ses deux acolythes, l'abbé de Jouffroy et l'abbé Magaud sont à Paris pour trois mois; ce dernier est venu hier jaser avec moi. M. d'Evreux est le second tome de l'abbé Humbert; il n'est bien qu'où il n'est pas.

Je lis actuellement les *Remarques philosophiques sur le Système de la nature* par M. Holland (3), et j'en suis content; cet ouvrage ne me paroît pas cependant aussi sublime qu'on l'avoit annoncé. Nous nous sommes rencontrés presque partout; on y a laissé encore plusieurs choses répréhensibles outre celles que l'on a retranchées, et l'on parle d'y mettre des cartons. Le libraire étoit persuadé que ce livre feroit tomber le mien; je n'en crois encore rien. S'il a un mérite que je n'ay pas, c'est d'être plus court et de n'avoir fait qu'un volume pendant que j'en ay fait deux.

Les philosophes sont furieux contre un nouvel ouvrage qui paraît sous le titre d'*Essais sur les trois derniers siècles de notre littérature* (4), en 3 vol. in-8°, par un M. Sabathier qui n'a pas mis son nom, et que l'on croit être l'auteur du *Tableau philosophique de l'esprit de Voltaire*. Il s'est proposé de venger les grands hommes du siècle passé des insultes que leur ont faites nos beaux esprits, et ceux-ci y sont mis à leur juste valeur, c'est-à-dire fort bas. Les d'Alembert, Diderot, Thomas, Marmontel, Voltaire, etc., y sont épluchés des pieds à la tête, et peints sous des traits très noirs. En récompense j'y suis peut-être trop bien traité, et c'est un nouveau grief. Ces messieurs, qui ne sont pas endurans, sont

---

(1) L'un président à mortier, l'autre conseiller au nouveau Parlement. Guillemin de Vaivre fut depuis intendant à Saint-Domingue.

(2) Louis-Albert de Lezay-Marnesia, Franc-Comtois, né en 1707, évêque d'Evreux en 1759, démissionnaire en 1773, mort en 1790. Son « acolythe » l'abbé de Jouffroy devint peu de temps après évêque de Gap, puis du Mans.

(3) Le titre exact est : *Réflexions philosophiques sur le Système de la nature*, Londres (Neuchâtel), 1772, 2 vol. L'auteur, Georges-Jonathas Holland, était du Wurtemberg, et composa cet ouvrage à Lausanne. Ce livre, quoique approuvé par le censeur Riballier, fut supprimé par arrêt, à cause de deux passages qu'on jugeait offensants pour le roi et son gouvernement.

(4) Le titre exact est *Les trois siècles de la littérature française*. Cet ouvrage, qui eut cinq éditions en dix ans, souleva, en effet, une vive polémique. Cf. *Mémoires de Bachaumont*, 29 décembre 1772. L'auteur, Sabatier, dit de Castres (1742-1817), ne doit pas être confondu avec un autre compilateur de l'époque, Sabbathier (1735-1807), secrétaire perpétuel de l'Académie de Châlons.

allés se plaindre à M. le lieutenant de police, qui les a salués d'un billet de M. l'archevêque par lequel il témoigne être très content du livre et s'intéresser beaucoup à son succès. D'Alembert est allé trouver M. le chancelier, qui lui a répondu : Monsieur, il faut laisser un essor libre au génie, et l'a bien berné.

Il y a une première lettre à M. de Voltaire, par le sieur Clément, qui en promet d'autres, dans lesquelles tous les ouvrages de ce héros vont être ressassés et mis à l'examen. Nous allons voir beau tapage (1).

Si les ex-parlementaires veulent être sages, ils se feront liquider, et toucheront leur argent quand ils pourront. M. le prince de Condé et M. le duc de Bourbon sont réconciliés avec le roi et ont reparu à la cour; M. le duc d'Orléans y seroit déjà revenu, si M. le duc de Chartres son fils ne continuoit pas à bouder. Tous sont las de ne plus exister et de s'ennuyer seuls chez eux. Ce devoit être là l'issue naturelle d'une démarche très peu réfléchie et qui n'a eu pour origine qu'un petit intérêt particulier de M. le prince de Condé. Il s'étoit trop avancé en promesses à l'égard de l'ancien Parlement, parce qu'il vouloit faire juger un procès auquel il étoit interressé. Quand le procès fut jugé, les promesses s'évanouirent. On lui dit qu'il ne pouvoit réparer son honneur qu'en ameutant les princes pour protester contre le nouveau Parlement. Voilà comme cela s'est fait, et nous autres grues, nous prenons tous cela pour des événemens fort sérieux.

XXVIII.

Grâce envoyée. — L'abbé le Rat. — La cure de Darnay. — Affaires personnelles.

Versailles, 13 janvier 1773.

Je vous envoie, mon cher ami, sous le pli de M. de Monteynard, la grâce d'un déserteur de Flangebouche. Vous voudrez bien faire remettre le paquet adressé au curé chez Grandjean, épicier, près des Jacobins, pour qu'il le fasse partir par la poste au beurre, ou par le courrier femelle des montagnes.

Dites, je vous prie, à notre cher professeur que j'ay remis ses livres, non à M. le cardinal de la Roche-Aymon qui a la goutte, mais à son homme de confiance, l'abbé le Rat, avec un mémoire

(1) Cf. *Mémoires de Bachaumont*, 16 janvier 1773.

de dix lignes, propre à faire impression, si les bonnes raisons étoient entendues; et j'ay mis l'abbé le Rat au fait de cette négociation qu'il m'a promis d'appuyer. Il me répondit d'abord que je devois faire agir M. le cardinal de Choiseul : J'y suis d'autant plus autorisé, lui repartis-je, qu'il avoit fait lui-même les plus belles promesses à M. Bullet; mais cette Eminence accoutumée à cajoler les hommes dont elle a besoin pour le moment les oublie dès qu'elle pense qu'ils ne lui sont plus nécessaires. Il haussa les épaules et me dit que ce même prélat sollicitoit actuellement avec vivacité en faveur de quelqu'un de Besançon; je n'ay pas demandé qui c'est, mais je parierois que ce n'est pas vous. Cela ne m'empêchera pas de lui parler, dès que je le pourray, quoique convaincu de son inertie sur ce point.

On m'a mandé de Darnay que ce même M. Petit (1), respectable vieillard que vous avez vu au séminaire, est devenu presque imbécile. M. le cardinal, qui en a eu vent, a déjà donné ordre qu'on l'avertît promptement de sa mort, si elle arrive, et il se lèche les doigts d'avance du plaisir de donner cette place qui est assez bonne. Je prévois qu'il y mettra quelque petit freluquet soi-disant noble, sans talens, sans mérite, sans travail; et la paroisse ira comme elle pourra. Les bonnes gens de Darnay qui s'attendent à cette avanture veulent, dit-on, se pourvoir contre la réunion de la cure au chapitre qui est encore toute fraîche, et le chapitre, de son côté, regrette l'ancien privilège d'élire son prévôt. Si on fait des tentatives, le cardinal va se mettre dans la tête que j'y trempe pour quelque chose. Cela ne sera pas vrai, et je proteste d'avance que je ne m'en mêleray en aucune manière; mais cela ne me donne aucune inquiétude.

Le retour des princes a fait faire bien des conjectures, des projets, des contes bleus; quoique fort mal instruit, je n'en crois pas un mot. Tout paroît dans la plus grande tranquillité; il est vrai que souvent l'orage crève sans avoir grondé; mais je prie Dieu pour la paix universelle.

Dans mon dernier voyage qui n'a été que de trois jours, je n'ay pu voir ni M. le cardinal, ni M. et Mme Teste. *L'un demeure au Marais, et l'autre aux Incurables;* j'avois d'autres courses à faire.

J'ay enfin envoyé de quoy achever de payer le reste de ma maison, par conséquent toutes mes dettes, et j'ay levé par-dessus le marché pour 2,400 l. la charge de procureur du roi à l'Hôtel de ville pour mon beau-frère. J'espère que je vais commencer à res-

---

(1) V. plus haut la lettre du 12 juillet.

pirer et à me trouver fort à mon aise; mais Dieu l'a-t-il réglé de son côté? C'est ce qui me reste à savoir. En attendant, je vais mon train, sans chagrin et sans maladie, sans prévoir les maux avant qu'ils arrivent. Le vin que l'abbé Dupré m'a envoyé est arrivé à bon port, et il me tarde d'en boire à sa santé et à la vôtre.

Je vais commencer l'examen des anciennes religions du monde, des Chinois, des Indiens, des Perses, des Grecs et des Romains, avant d'en venir à celle des juifs; je lis le Chou-King, le Zend-Avesta, les rêveries des brahmines : mon Dieu, que de sottises!

XXIX.

Deuil de cour. — Maladie du cardinal de la Roche-Aymon. — Bergier revoit sa *Mythologie*. — Le *Bon Sens* et les *Lois de Minos*.

Versailles, 8 mars 1773.

Je vous écris, mon cher ami, sans avoir rien à vous mander, précisément pour jaser un instant avec vous et prévenir vos impatiences; car il vous en arrive parfois. Tout est ici dans une léthargie profonde, et les suites du retour des princes, et les disgrâces annoncées, et les espérances parlementaires, et les bruits de guerre, et les grossesses prétendues, et les exils de l'Eminence, etc., autant de billevesées de gens qui rêvent et dont je n'ay jamais cru un mot.

Nous sommes en grand deuil de Sa Majesté le roi de Sardaigne; je suis tout émerveillé de me trouver plus lamentablement équippé que quand j'ay eu le malheur de perdre père et mère : mais du blanc ou du noir, du crêpe ou du ruban, des boules d'acier ou de cuivre, cela me paroît fort égal; masquons-nous puisqu'il le faut.

Le cardinal de la Roche-Aymon est toujours gisant dans son lit avec la goutte, et il a été en danger pendant quelques jours. S'il fût mort cependant! L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, celle de Fécamp, la charge de grand aumônier, la feuille des bénéfices, qu'est-ce que tout cela fût devenu? Personne n'en auroit sûrement voulu : le roi n'auroit sçu qu'en faire; c'est pour sauver cet embarras à Sa Majesté, que le bon cardinal tâche de se ravoir tant qu'il peut.

Il paroît décidé qu'au mois d'octobre M. le comte d'Artois épousera une princesse de Savoye, et que Madame, fille de M. le Dau-

phin, ira par la même voiture épouser le jeune duc de Savoye. Nous commençons donc à user d'économies ; au lieu de deux voyages, on n'en fera qu'un.

Je suis occupé bien malgré moi à revoir mon ouvrage sur la *Mythologie* dont Humblot veut donner une nouvelle édition. J'ay gardé soigneusement la lettre que vous m'écrivîtes en 1764 après avoir lu mon manuscrit; il m'a paru que vous aviez raison sur quelques points et je suivray vos avis : mais pour les exécuter en entier, il faudroit tout refondre, faire un ouvrage tout neuf: je n'en ay ni le temps, ni le courage.

Dans mon dernier voyage à Paris qui fut très court, je ne vis M. le cardinal qu'un moment. J'y serois retourné cette semaine si j'avois eu la liberté; mais il plaît quelquefois aux princesses de me tenir le bec à l'eau, il faut en passer par là.

J'ay fini le brouillon de la première partie de mon grand ouvrage ; il y en a pour près de quatre volumes in-12. Je ne sçay plus quand ni comment j'entameray la seconde; il me faut des livres que je n'ay pas. Du moins, me voilà hors des questions métaphysiques ; malgré les efforts que j'ay faits pour les entremêler d'autres choses, il y en a pour lasser tout l'univers.

La dernière brochure des philosophes, intitulée *Le Bon Sens* (1), n'est qu'un tissu d'impertinences, de répétitions et de clabaudage. Voltaire, dans sa tragédie des *Loix de Minos*, plate et ennuyeuse diatribe contre les sacrifices de sang humain et qui n'est que le second tome des *Druides*, m'a fait l'honneur de citer, dans une note à la fin, mon livre sur la *Mythologie*, à propos de Jupiter. Jugez si j'en suis fier et si cela me donne du cœur pour le retoucher. Je n'useray pas de reconnaissance; il a obligé un ingrat, car je retrancheray de ma préface le passage que j'avois copié de lui.

J'ay vu un moment M. Teste qui venoit mettre l'épée dans les reins de son avocat. Faites mes complimens à votre frère le cordelier, et dites à l'abbé Dupré que son vin blanc de l'Etoile est excellent. Je commence le carême avec bon courage et sans m'épouvanter; le maigre ne me dégoûte ni ne m'incommode, le jeûne n'ajoute ni ne retranche rien à ma vie ordinaire; il n'y aura pas grand mérite à gagner Pâques sur ce ton-là.

---

(1) *Le Bon sens* ou *Idées naturelles opposées aux Idées surnaturelles*. V. *Mémoires de Bachaumont*, 1er octobre et 3 novembre 1772.

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1891)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).
M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général de Négrier).
M. le premier président de la Cour d'appel (M. Gougeon).
M. le préfet du département du Doubs (M. Graux).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Druhen aîné (le docteur), ✿, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
2. Terrier de Loray (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
3. Suchet (le chanoine), rue Casenat (21 janvier 1863), *Secrétaire adjoint*, *archiviste*.
4. Castan (Auguste), ✿, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).

MM.

5. Estignard (Alex.), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
6. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
7. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), à la Mouillère (28 janvier 1870).
8. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
9. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée archéologique, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
10. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
11. Mercier (Louis), horl., rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
12. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts et chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
13. Coutenot (le docteur), ✠, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
14. Vuillermoz (Jules), avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17 (28 juillet 1881).
15. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).
16. Faivre (le chanoine), ✠, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882).
17. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
18. Chardonnet (le comte de), ✠, ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20 (21 janvier 1884).
19. Besson (Edouard), conseiller à la cour d'appel, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
20. Mairot (Henri), banquier, rue de la Préfecture, 17, *Président annuel* (28 janvier 1886).

MM.

21. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
22. Péquignot (Léon), avocat, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
23. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
24. Lombart (Henri), ancien magistrat, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
25. Sayous (Edouard), professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14 (28 juillet 1887).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

26. Fleury-Bergier, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 9 (28 juillet 1887).
27. Beauséjour (le chanoine de), curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21, *Vice-président annuel* (26 juillet 1888).
28. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
29. Lambert (Maurice), avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
30. Guichard (Paul), rue des Chambrettes, 13, *Trésorier de la Compagnie* (25 juillet 1889).
31. Gresset (Félix), C. ✠, général de division (cadre de réserve), aux Tilleroyes (13 février 1890).
32. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, rue Morand, 11 (13 février 1890).
33. Lieffroy (Aimé), rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
34. Boutroux (Léon), professeur à la Faculté des sciences, rue de la Mouillère, 11 (24 juillet 1890).
35. Roland (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 48 (24 juillet 1890).
36. Lurion de l'Egouthail (Roger de), rue du Perron, 24 (24 juillet 1890).

MM.

37. Touchet (le chanoine), vicaire général, à l'Archevêché (22 janvier 1891).
38. Vaulchier (le m^is de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janv. 1891).
39. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8 (23 juillet 1891).
40. Baudin (le docteur), Grande-Rue, 97 (23 juillet 1891).

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris, et aux Tourillons, à Arbois (28 janvier 1831).
2. Weil (Henri), ✻, de l'Académie des Inscriptions, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).
3. Sauzay (Jules), à Cirey-lez-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
4. Labrune (le docteur), à Dole (28 août 1868).
5. Vernis, ✻, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, carrefour de la Croix-Rouge, 2, à Paris (29 janvier 1872).
6. Marquiset (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
7. Chotard, ✻, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
8. Orléans (Mgr Henri d'), duc d'Aumale, G. C. ✻, de l'Académie francaise, de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly, et rue du faubourg Saint-Honoré, 85 *bis*, à Paris (novembre 1873).

MM.

9. Cardon de Sandrans (le baron), C. ✠, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
10. Gérard (Jules), ✠, recteur de l'Académie de Montpellier (25 août 1875).
11. Mignot (Edouard), ✠, colonel du 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
12. Reboul, ✠, professeur de chimie et doyen à la Faculté des sciences, à Marseille (25 août 1875).
13. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, à la Roche-Thibaut, par Jarzé (Maine-et-Loire) (27 janvier 1876).
14. Tivier (Henri), ✠, doyen honoraire de la Faculté des lettres, boulevard Raspail, 131, à Paris (27 janvier 1876).
15. Saint-Loup (Louis), professeur à la Faculté des sciences de Besançon (27 juillet 1878).
16. Piépape (Léonce de), O. ✠, lieutenant-colonel au 54e régiment d'infanterie, à Compiègne (27 juillet 1878).
17. Meynier (Joseph), O. ✠, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles (27 juillet 1878).
18. Guichard, conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Voiteur (Jura) (25 janvier 1882).

2° Membres honoraires.

MM.

1. Marmier (Xavier), O. ✠, de l'Académie française, rue de Babylone, 10, à Paris (24 août 1839).
2. Bigandet (Mgr), ✠, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
3. Pasteur (Louis), G. C. ✠, de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue Dutot, 25, à Paris (30 janvier 1860).

MM.

4. **Gérôme** (Jean-Léon), C. ✱, artiste peintre de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
5. **Conégliano** (le duc de), ✱, ancien député du Doubs, rue Pierre Charron, 64, à Paris (24 août 1865).
6. **Seguin**, ✱, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
7. **Dreyss**, ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
8. **Rozière** (Eugène de), O. ✱, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
9. **Jacquinet**, O. ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
10. **Mérode** (le comte de), ancien sénateur, conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Circourt (le comte Albert de), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
2. Vieille (Jules), ✱, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
3. Bergeret (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
4. Grenier (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
5. Petit (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).

MM.

6. Gigoux (Jean), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, à Paris (24 août 1861).
7. Jacquenet (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
8. Marcou (le docteur), géologue, 42, Garden Street, à Cambridge (Massachussets, Etats-Unis) (28 janvier 1870).
9. Morey (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
10. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
11. Reverchon, ✻, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
12. Tournier (Edouard), ✻, maitre de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
13. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
14. Prost (Bernard), sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, avenue Rapp, 3, à Paris (31 juillet 1877).
15. Becquet (Just), ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
16. Valfrey (Jules), O. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
17. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
18. Rambaud (Alfred), ✻, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
19. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).

MM.

20. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
21. Cizel (l'abbé), curé de Navenne (Haute-Saône) (24 juillet 1884).
22. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
23. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
24. Girod (Paul), professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand (27 janvier 1887).
25. L'Epée (Henri), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Sainte-Suzanne (Doubs) (2 février 1888).
26. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).
27. Lamy (Etienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
28. Tripard (Just), ancien juge de paix à Marnoz (Jura) 25 juillet 1889).
29. Beauséjour (Eugène de), ancien magistrat, à Lons-le-Saunier (24 juillet 1890).
30. Saunois (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Ornans (24 juillet 1890).
31. Puffeney, bibliothécaire de la ville de Dole (24 juillet 1890).
32. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
33. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
34. Jourdy, bibliothécaire de la ville de Gray (23 juillet 1891).

35-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Junca, ✠, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✠, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Champin, ✠, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
4. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
5. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
6. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
7. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
8. Beaurepaire (de), ✠, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Rouen (29 août 1875).
9. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
10. Garnier (Joseph), ✠, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
11. Revillout (Charles), ✠, professeur honoraire à la Faculté des lettres, à Montpellier (29 juillet 1877).
12. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
13. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).

MM.

14. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
15. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
16. Boutillier (l'abbé), curé de Coulanges-lez-Nevers, archiviste de la ville de Nevers (20 juillet 1882).
17. Taine (H.), ✻. de l'Académie française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
18. Keller (Emile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (27 janvier 1887).
19. Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes (28 juillet 1887).
20. Tinseau (Léon de), homme de lettres, à Paris (31 janvier 1889).

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Cantu (César), ✻, via Morigi, 5, à Milan (28 janvier 1864).
2. Rossi (J.-B. de), ✻, à Rome (Piazza dell' Ara Cœli, 17) (27 juin 1878).
3. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, professeur à l'Université, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
4. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
5. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).
6. Bonhote, ancien bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
7. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie, à Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).

MM.

8. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville, à Bruxelles (29 janvier 1883).
9. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
10. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
11. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
12. Mermillod (le cardinal), à Rome (28 janvier 1886).
13. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
14. Bovet (Alfred), ancien président de la Société d'émulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs) (25 juillet 1889).
15. Choffat (Paul), géologue, à Lisbonne (13 février 1890).
16. Piot, directeur général des archives du royaume de Belgique, à Bruxelles (24 juillet 1890).
17. Dufour (le docteur Marc), à Lausanne (22 janvier 1891).
18. Diesbach (le comte Max de), à Fribourg (23 juillet 1891).
19. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1891

Ancien membre titulaire.

KORNPROBST, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Blois (24 août 1840), décédé le 9 mars.

Membres honoraires.

MIGNARD, à Dijon (24 août 1859), décédé le 14 juillet.

BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), à Londres (28 janvier 1865), décédé le 3 novembre.

PERRIER (Frédéric), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris (28 juillet 1880), décédé le 2 juin.

Associé correspondant (classe des associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

TOUBIN (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859), décédé le 15 novembre.

Associés étrangers.

KOHLER (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'émulation, à Porrentruy (27 janvier 1855), décédé le 17 mai.

LIAGRE, lieutenant général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874), décédé le 13 janvier.

KERWYN DE LETTENHOVE (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883), décédé le 3 avril.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (129)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier ; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie ; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société de médecine de Besançon.
Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme; Valence.
Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.
Comité de l'art chrétien; Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.
Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire (Haute-).

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.
Société des sciences naturelles de l'Ouest ; Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.

Société d'émulation de Cambrai.

Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise ; Beauvais.

Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais ; Arras.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne ; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne ; Thonon.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France ; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale ; Paris.
Société générale des prisons ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Association scientifique de France ; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Seine-Inférieure,

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société havraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.

ALSACE-LORRAINE.

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace ; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique ; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique ; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts ; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien ; Washington.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei ;* Rome.
Académie royale de Lucques.

MEXIQUE.

Observatoire météorologique central de Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.

RUSSIE.

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société d'histoire du canton de Neuchâtel ; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la ville; Besançon.
— universitaire; id.
— du grand séminaire; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1891)

PROCÈS-VERBAUX

MÉMOIRES

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. PAUL JACQUIN.

